



Communauté de communes

**Golfe de
Saint-Tropez**

SCOT

*Un projet partagé
pour un territoire
d'exception*



RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)



LE RAPPORT DE PRESENTATION DU SCOT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

TOME 3 – Rapport environnemental

L'analyse des incidences environnementales

Critères et indicateurs de suivi du SCoT

Le résumé non technique

Approuvé par délibération n°2019/10/02-06

du 2 octobre 2019

TABLE DES MATIERES

Préambule - Cadre législatif	4
Livre 1 - Méthodologie de l'analyse des incidences du SCoT	6
Rappel des enjeux de l'EIE et de leur hiérarchisation	7
Scénario tendanciel	9
Une démarche itérative.....	12
Points clés de l'analyse des incidences	14
Rappel du projet de DOO	16
Livre 2 - Analyse des incidences notables prévisibles et des mesures d'accompagnement.....	20
1. Analyse thématique des incidences du DOO	21
Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité.....	21
Incidences sur les paysages et le patrimoine	41
Incidences sur les eaux.....	56
Incidences sur les carrières	71
Incidences sur les risques et les nuisances.....	78
Incidences sur l'énergie et le climat.....	97
Incidences sur les déchets.....	110
Incidences sur la ressource espace	117
2. Analyse thématique des incidences du VLM.....	123
Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité.....	123
Incidences sur le patrimoine paysager.....	137
Incidences sur les eaux.....	143
Incidences sur les risques naturels.....	149
Incidences sur l'énergie et le climat.....	157
Incidences sur les déchets.....	164
3. Synthèse de l'analyse des incidences des orientations sur l'environnement.....	170
Analyse globale des incidences par thématique environnementale	170
Analyse globale des incidences par orientation.....	171
4. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000	174
Présentation du réseau Natura 2000	174
Les sites Natura 2000 concernés par le SCoT.....	174
Description générale des sites Natura 2000	176
Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires.....	178
Les espèces végétales et animales de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore	178

Les espèces d’oiseaux de l’annexe I de la directive Oiseaux.....	178
Les enjeux de conservation	178
Localisation des projets du SCoT par rapport aux sites Natura 2000	183
Analyse des incidences sur les habitats et espèces d’intérêt communautaire.....	185
Conclusion	194
Livre 3 - Définition des critères et indicateurs de suivi du SCoT	195
Livre 4 - Résumé non technique.....	210
1. Cadre juridique et contexte du SCoT.....	211
2. Articulation avec les schémas et documents de rang supérieur.....	211
3. Etat initial de l’environnement.....	212
Milieux naturels et biodiversité.....	212
Paysages et patrimoine	212
Eaux	213
Carrières	213
Risques et nuisances	214
Energie et climat.....	214
Déchets.....	215
Synthèse des enjeux environnementaux	215
4. Analyse des incidences du SCoT sur l’environnement	217
5. Définition des critères, indicateurs et modalités pour l’analyse des résultats de l’application du SCoT.....	220
Annexes	221
Annexe 1 : Analyse des incidences du PADD sur l’environnement.....	222
Préambule	222
Rappel du projet de PADD.....	222
Analyse par objectifs	222
Synthèse de l’analyse	235
Annexe 2 : Liste des habitats et des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l’analyse.....	240
Les habitats naturels d’intérêt communautaire et prioritaires.....	240
Les espèces végétales et animales de l’annexe II de la directive Habitats Faune Flore	245
Les espèces d’oiseaux de l’annexe I de la directive Oiseaux.....	248

PREAMBULE - CADRE LEGISLATIF

L'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 a introduit dans le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicables aux plans et programmes d'aménagement, dont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) font partie. Cette évaluation a pour objectif d'identifier, de caractériser et d'exposer les incidences notables des préconisations et actions proposées par le volet littoral et maritime du SCoT sur l'environnement et la santé.

L'article L. 104-4 du code de l'urbanisme précise que : « Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés aux articles et :

- 1° Décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement ;
- 2° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives ;
- 3° Expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu. »

L'article R122-20 du Code de l'Environnement précise que l'analyse des incidences doit exposer :

1. Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique, et les paysages ;
2. Les problèmes posés par la mise en œuvre du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 414-3 à R. 414-7 ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le Code Rural.

Au-delà de ces exigences réglementaires, l'analyse des incidences doit permettre la construction d'un projet de SCoT intégrant les problématiques environnementales le plus en amont possible.

La composition du rapport environnemental est précisée par l'article R104-18 du code de l'urbanisme :

« Les documents d'urbanisme mentionnés à la section 1 qui ne comportent pas de rapport en application d'autres dispositions sont accompagnés d'un rapport environnemental comprenant :

- 1° Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à L122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- 2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ;
- 3° Une analyse exposant :
 - a) Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;
 - b) Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l' ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ;

5° La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

LIVRE 1 - METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES DU SCOT

Rappel des enjeux de l'EIE et de leur hiérarchisation

Le diagnostic détaillé de l'environnement sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez a permis de définir les enjeux environnementaux. Ces enjeux ont été déterminés et hiérarchisés en concertation avec les acteurs du territoire. Ils ont été travaillés de sorte de constituer de véritables objectifs opérationnels pour le SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Le système de notation de la hiérarchisation des enjeux est le suivant :

3	Enjeu structurant	Les enjeux de cette catégorie recouvrent des niveaux de priorité forts pour le SCoT sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'échelle d'analyse sur laquelle il va se positionner (commune, quartier, zone d'activités, centre bourg, etc.). Ils doivent être intégrés très amont des réflexions de développement
2	Enjeu prioritaire	Il s'agit d'enjeux qui apparaissent d'un niveau de priorité élevé pour le territoire intercommunal mais de façon moins homogène que les enjeux structurants et ont un caractère moins systématique
1	Enjeu modéré	Bien qu'ils s'agissent d'enjeux environnementaux clairement identifiés lors du diagnostic territorial, ils revêtent un niveau de priorité plus faible pour le SCoT au regard du fait notamment d'un manque de levier d'action direct

Les enjeux retenus en rapport avec le Volet terrestre du SCoT sont dans le tableau suivant.

Thématique	Enjeux majeurs volet terrestre	Hiérarchisation
Energie et climat	Diminuer la consommation énergétique du territoire	1
	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	1
	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets	1
Paysages et patrimoine	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	3
	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	3
	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire	2
Milieux naturels et biodiversité	Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	3
	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	3
	Inventorier et protéger les zones humides	3
	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	2

	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes	1
Eaux	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	3
	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	2
	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	3
	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable	3
Carrières	Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	2
	Valoriser les ressources locales en matériaux	1
Déchets	Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets	1
	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP	1
Risques et nuisances	Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	1
	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	3
	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	3
	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones	2
Ressource espace	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus	3

Les enjeux retenus en rapport avec le Volet Littoral et Maritime (VLM) du SCoT sont dans le tableau suivant.

Thématique	Enjeux majeurs volet littoral et maritime	Hiérarchisation
Milieux naturels et biodiversité	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	3
	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	3
	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	2
	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes	1
Paysages	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins	3
Eaux	Préserver et améliorer la qualité des masses d’eaux côtières	3
Risques naturels	Gérer durablement l’évolution du trait de côte face aux phénomènes d’érosion et d’ensablement	3
	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine	2
Energie et climat	Valoriser le potentiel de production d’énergies marines renouvelables (thalasso-thermie)	1
	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets	1
Déchets	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer	1

Scénario tendanciel

Le scénario tendanciel pour chacune des thématiques environnementales a été développé dans l’état initial de l’environnement sous la forme de grilles d’analyse AFOM¹. Ces dernières sont rappelées ci-dessous.

Climat

	Etat initial	Tendances d’évolution
Climat	+ Un climat méditerranéen très attractif d’un point de vue touristique	↗ Augmentation de la période touristique avec les changements climatiques présumés
	+ Un climat valorisation la qualité de vie de ses habitants permanents et résidentiels	↗ Attractivité résidentielle forte
	+ Un climat valorisable pour la production d’énergie solaire	↗ Ensoleillement et vent conservés malgré les changements climatiques
	- Un climat responsable d’étiages sévères et d’inondations violentes	↘ Des répercussions prévisibles du réchauffement climatique sur la ressource en eau, les risques, l’énergie, la pollution de l’air, l’agriculture et la biodiversité

¹ Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

Paysages et patrimoine

	Etat initial		Tendances d'évolution	
Paysages	+	Des paysages naturels remarquables couvrant une partie importante du territoire	↘	Une forte pression touristique et foncière.
			↗	Une protection assurée par des zonages de protection (sites inscrits et classés)
	+	Des villages perchés symboles du territoire	=	
	-	Une déprise agricole qui implique la fermeture des milieux et dénature les paysages associés aux milieux ouverts	↘	Tendance à la hausse pour des raisons économiques
	-	Un littoral qui subit une forte pression touristique et foncière	↘	Une tendance qui s'intensifie
			↘	Effet qui va s'aggraver sans cadrage de l'urbanisation
Patrimoine	+	Des monuments historiques identifiés et inventoriés	↗	Une protection assurée par le classement et l'inscription

Milieux naturels et biodiversité

	Etat initial		Tendances d'évolution	
Milieux terrestres	+	Les Maures et les collines, des espaces naturels vastes, souvent boisés, à fort intérêt écologique	↗	Une protection assurée par plusieurs zonages de protection ou d'inventaire de la biodiversité
	+	Un littoral terrestre remarquable surtout dans sa partie Sud, mais soumis à de fortes pressions touristique et d'urbanisation	↘	Une forte pression touristique et foncière.
			↗	Une protection assurée par plusieurs zonages de protection ou d'inventaire de la biodiversité
	+	Une biodiversité remarquable notamment dans la plaine et le massif des Maures et plusieurs espèces rares voire endémiques	↘	Adaptation des écosystèmes aux changements climatiques
	-	Une déprise agricole ou une intensification des pratiques agricoles au détriment des prairies et des activités traditionnelles de fauche et de pâturage	↘	Tendance à la hausse pour des raisons économiques
			↘	Le réchauffement climatique tend à augmenter ce risque
Milieux d'eau douce	+	Des vallées mosaïques, source de biodiversité	↗	Une réglementation de plus en plus forte visant la préservation des cours d'eau et de la ressource
	+	Une continuité aquatique plutôt bonne malgré quelques obstacles à l'écoulement	↗	Pas de nouvel aménagement envisagé
	-	Une pollution des cours d'eau préjudiciable pour la faune et la flore	↗	Une réglementation de plus en plus forte visant la préservation des cours d'eau et de la ressource
	-	Des berges et des ripisylves fortement dégradées et des cours d'eau « anthropisés »	↘	De nouveaux aménagements prévisibles pour protéger les nouvelles zones urbanisées en bord de cours d'eau
	-	Une disparition des zones humides	↘	Tendance à la hausse pour gagner en terrains agricoles ou « urbanisables »
Milieux marins	+	Une biodiversité marine remarquable et plusieurs espèces rares voire endémiques	↘	Tendance à la dégradation de l'écosystème marin du fait des mouillages des bateaux notamment qui détruisent les herbiers de Posidonies
	-	Une dégradation de l'écosystème marin du fait de la pression touristique et du cumul des usages en période estivale	↘	Tendance à la hausse du fait de la politique touristique du territoire
	-	Des espèces littorales et marines envahissantes	↘	Tendance à la hausse au vu de la dégradation de l'écosystème qui favorise le développement de ces espèces

Eaux

	Etat initial		Tendances d'évolution
Eaux	+	Une qualité des eaux superficielles qui s'améliore	↗ Une réglementation en faveur de la préservation de la ressource en eau
	+	Des masses d'eau souterraines alluviales de bonne qualité	↗
	+	Des eaux côtières de bonne qualité permettant la baignade	↘ Des pollutions diffuses (eaux pluviales, cours d'eau, macro-déchets) qui pourraient à long terme remettre en question cette qualité
	+	Une eau potable de bonne qualité et sécurisé par la protection des captages	↗ Une gestion des eaux potables bien encadrée par SIDECEM
	-	Des sources de pollutions principalement domestiques (assainissement, eaux pluviales) et dans une moindre mesure industrielles (unité de la Verne, activités portuaires) ou agricoles	↗ Plusieurs initiatives sont recensées sur le territoire pour limiter ces pollutions
	-	Une morphologie des cours d'eau et une ripisylve fortement altérées	↗ Le contrat de rivière Giscle et fleuves côtiers doit permettre de répondre à l'enjeu de restauration et de préservation des ripisylves
	-	Une forte pression anthropique saisonnière	↗ L'usine de potabilisation de Basse Suane doit permettre d'augmenter la capacité d'alimentation en période estivale
	-	Une érosion des plages et un ensablement des embouchures problématiques	↘ Des déséquilibres pouvant s'accroître dans le temps
	-	Une ressource fortement sollicitée, déficitaire et vulnérable aux pollutions et aux entrées d'eaux marines	↗ Une diversification en cours et des démarches d'économie et de préservation de la ressource en place

Carrières

	Etat initial		Tendances d'évolution
Carrières	+	Une carrière de granulats en activité sur la commune de la Mole	= Exploitation prévue jusqu'en 2036
	+	Des gisements importants dont certains sont potentiellement exploitables	=
	-	Des besoins supérieurs à la production locale	↘ Risques de nuisances en cas d'augmentation des sites d'exploitation de matériaux

Déchets

	Etat initial		Tendances d'évolution
Déchets	+	Une gestion coordonnée des déchets	↗ Amélioration de l'organisation
	+	Une production « normale » de déchets en prenant en compte la population moyenne présente	↗ Des actions en cours de prévention et de sensibilisation
	+	Des déchetteries en quantité suffisante et des filières de traitement adaptées et performantes des déchets	↗
	-	Une production de déchets fortement augmentée pendant les périodes touristiques	↗ Des actions en cours de prévention et de sensibilisation
	-	Des déchetteries à mettre aux normes	↗ Travaux en cours
	-	Une production de déchets en augmentation dans les prochaines années	↘ Augmentation avec l'accroissement démographique et touristique
	-	Une filière de traitement des déchets verts à saturation	↗ Des solutions de traitement à l'étude
	-	Une problématique liée aux déchets inertes produits par le BTP	
	-	Un traitement et une valorisation non locale des déchets du SCoT et une insuffisance en termes d'équipements (notamment pour les déchets inertes)	= Recherche d'une solution commune en cours
	-	Des décharges sauvages probables pour les déchets et notamment les déchets de chantiers	

-	Des macro-déchets en mer	↘	Augmentation avec l'accroissement démographique et touristique
---	--------------------------	---	--

Risques et nuisances

Etat initial		Tendances d'évolution	
Risques et nuisances	+ Un risque séisme faible	↗	Le respect des règles de construction parasismiques permet de limiter ce risque
	+ Un risque industriel plutôt faible et localisé	=	Pas de projet de nouvelles installations industrielles
	- Un risque feux de forêt important notamment à l'intérieur des terres au niveau du massif des Maures	↘	Un risque renforcé par les changements climatiques
	- Un risque d'érosion, d'effondrement de falaises et de submersion marine important sur les communes littorales	↘	Un risque renforcé par les changements climatiques
	- Un risque inondation important dues aux crues torrentielles (Gisclé, Préconil/Béliou), aux ruissellements urbains (Saint-Tropez, Cavalaire, Rayol-Canadel) et aux inondations de plaine (Aval de la Gisclé et de La Mole)	↘	Un risque renforcé par les changements climatiques
	- Des risques d'effondrement d'anciennes mines sur Cogolin, La Mole et Sainte-Maxime	=	
	- Des risques de glissement de terrain, d'éboulement et de chutes de blocs notamment au niveau des zones micashisteuses	↘	Un risque renforcé par les changements climatiques
	- Un risque climatique généralisé	↘	Des risques renforcés par les changements climatiques
	- Un risque modéré de rupture de barrage	↘	Augmentation des risques avec le vieillissement de l'ouvrage
	- Des routes départementales bruyantes et transportant des matières dangereuses	↘	Augmentation du trafic en lien avec l'augmentation de la population
	- Des nuisances sonores générées par l'aérodrome et la carrière sur La Mole	↘	Implantation de nouvelles habitations à proximité augmentant l'exposition aux nuisances
	- Deux sites sont pollués et plusieurs anciens sites industriels sont recensés sur le territoire	↗ ↘	Des traitements sur l'un des deux sites pollués en cours Implantation de nouvelles habitations à proximité augmentant l'exposition aux nuisances

Une démarche itérative

Dès les premières étapes de l'écriture du projet, les enjeux environnementaux ont été pris en compte, grâce à un processus d'évaluation environnementale continue et itérative qui a vérifié pas à pas l'intégration des objectifs opérationnels identifiés.

La démarche d'analyse des incidences s'est déroulée selon plusieurs grandes étapes :

- Réception d'une version d'étape du PADD et du DOO par le groupement en charge de l'évaluation ;
- Elaboration de remarques visant à réduire les éventuelles incidences négatives du projet sur l'environnement ;
- Propositions de compléments ou reformulation du document sur les thématiques environnementales ;

- Intégration des retours jugés pertinents.

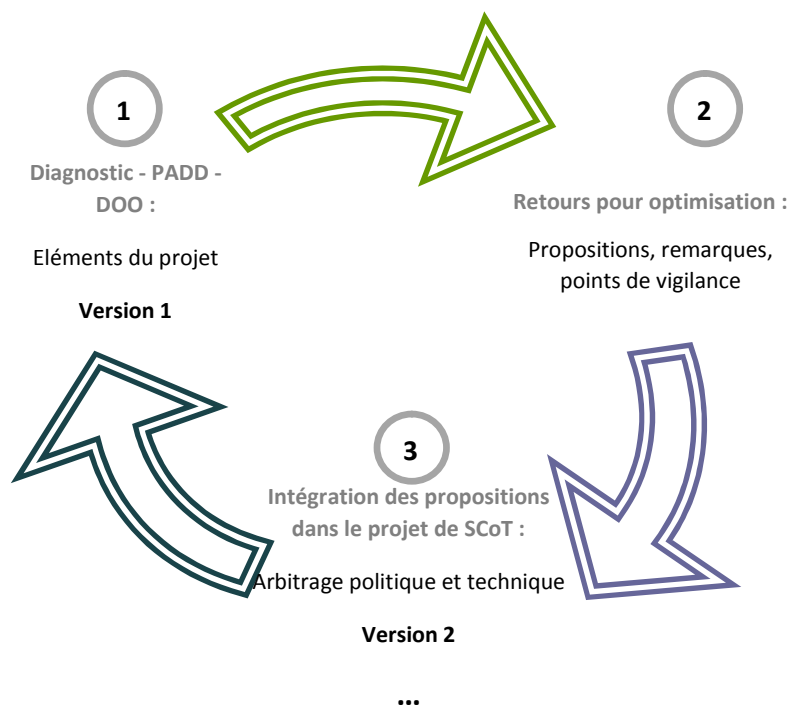
Ces allers-retours entre notre bureau d'étude en charge de l'évaluation environnementale du document et le bureau d'étude en charge de la rédaction du SCoT ont été réalisés avec l'aide de nombreuses réunions de travail en présentiel ou téléphoniques, des notes de compléments ou encore des propositions de rédaction (pour les parties environnementales, essentiellement concernant la trame verte et bleue).

Par exemple, suite à une première analyse des incidences du DOO, certaines dispositions ont été ajoutées dans celui-ci, notamment concernant les pratiques agro-environnementales, les industries non-polluantes dans la zone de Port-Grimaud ou encore la nature en ville dans les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation.

De même pour le Volet Littoral et Maritime, des compléments (mesures environnementales) ont été ajoutés suite à la première analyse des incidences sur les thématiques environnementales. Ces compléments concernent notamment dans les aménagements suivants :

- Prise en compte des milieux naturels pour les aménagements d'énergies renouvelables et le prélèvement de sédiments pour la lutte contre l'érosion du trait de côte ;
- Intégration paysagère des espaces de stationnement et des aménagements d'énergies renouvelables ;
- Prise en compte des cellules hydro-sédimentaires lors de la construction de nouveaux pontons.

Cette démarche itérative d'analyse est schématisée dans le graphique suivant.



Remarque : Le PADD comme le DOO ont été évalués d'un point de vue environnemental. Dans le présent document, afin de ne pas alourdir le propos, seuls les résultats de l'évaluation environnementale du DOO sont présentés, étant donné qu'il constitue le document opposable. Le rapport d'évaluation des incidences du PADD est visible en annexe de ce document.

Points clés de l'analyse des incidences

L'analyse des incidences du DOO du SCoT sur l'environnement se découpe en trois grandes parties explicitées ci-après.

Une analyse des incidences du DOO par thématique environnementale

Conformément à l'article R. 122-2 du code de l'urbanisme, une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement a été réalisée.

A titre indicatif, les thématiques retenues ont été choisies par référence aux dispositions de l'article R. 122-20 du code de l'environnement, qui n'est pas opposable au SCoT, mais qui est plus précis que l'article R. 122-2 du code de l'urbanisme sur ce point.

Les thématiques suivantes sont traitées dans le DOO du SCoT du Golfe de Saint-Tropez :

- Ressources naturelles :
 - Biodiversité et milieux naturels ;
 - Paysage et patrimoine ;
 - Ressource en eau et qualité ;
 - Ressources minérales ;
- Pollution et nuisances :
 - Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre ;
 - Qualité de l'air ;
 - Pollution des sols ;
 - Nuisances sonores ;
 - Déchets ;
- Risques naturels et technologiques :
 - Inondation ;
 - Feux de forêt ;
 - Erosion du trait de côte ;
 - Submersion marine.

L'analyse a été réalisée séparément pour le volet terrestre et le volet littoral et maritime du DOO. Certaines thématiques concernant les deux volets sont explicitées dans le volet terrestre. Elle se présente sous la forme de tableaux avec une entrée par orientations pour le volet terrestre du DOO et par orientations et par vocations pour le VLM. Cette approche a été retenue pour l'ensemble des thématiques. Elle permet d'identifier les incidences positives et négatives de chaque orientation/vocation.

L'analyse se base sur les critères suivants :

- L'impact de l'orientation/vocation au regard de l'enjeu environnemental concerné : l'orientation/vocation aura-t-elle un effet positif ou négatif sur l'enjeu environnemental considéré ?
- La portée opérationnelle de la mesure : comment l'orientation/vocation va-t-elle influencer le développement du territoire ? Il s'agit de qualifier le niveau d'incidence de type FORT, MOYEN, FAIBLE en se posant la question de la portée réglementaire (prescriptions, recommandations, etc.) et géographique de la mesure lors de sa mise en œuvre.

Cette analyse est présentée sous forme de tableaux selon le code couleur suivant :

- impacts positifs en vert ;
- impacts négatifs en rouge ;
- impacts neutres en noir.

Au croisement de chaque orientation/vocation avec chaque enjeu environnemental, une note a été donnée à dire d'expert sur une échelle allant de -3 à 3. Ce système de notation est explicité dans le tableau ci-dessous :

Impact sur l'environnement	Incidence attendue	Note correspondante
Amélioration ou gain	Positif fort avec un impact généralisé à l'échelle du territoire	3
	Impact positif moyen pour le territoire ou fort localisé	2
	Impact légèrement positif à l'échelle du territoire et/ou localisé	1
Neutre	Pas d'impact ou impact « compensé » ou non caractérisable	0
Dégradation ou impact négatif	Impact négatif faible global et/ou localisé	-1
	Impact négatif moyen pour le territoire ou fort localisé	-2
	Impact négatif fort sur l'ensemble du territoire	-3
Non concerné		NC

Enfin, une note totale par orientation et par vocation a été calculée en faisant la moyenne de l'ensemble des notes de l'orientation/vocation sur chaque thématique environnementale.

Ce système de notation permet la réalisation de graphiques permettant une lecture globale et visuelle de l'évaluation. Les notes, attribuées à dire d'experts, selon les incidences attendues, s'accompagnent d'une explication permettant de comprendre la notation. La lecture des graphiques doit donc s'accompagner de la lecture des explications. Ce système de notation a été utilisé dans le cadre de l'évaluation de nombreux SCoT.

Une analyse transversale des incidences du DOO sur l'ensemble des thématiques environnementales

Une approche plus globale est utilisée ici afin de dresser un bilan de l'analyse des incidences sur l'environnement à la fois par thématique environnementale en pondérant les notes avec la hiérarchisation de chaque enjeu et à la fois par orientation en pondérant les notes en fonction du nombre d'enjeux concernés pour chaque orientation.

Une analyse des incidences sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

Plusieurs sites Natura 2000 sont inclus dans le périmètre du SCoT. Il s'agit des sites suivants : La plaine et le massif des Maures (directive habitat), Corniche varoise (directive habitat) et la Plaine des Maures (directive oiseaux). Dans cette partie seront analysées les incidences positives et négatives sur les habitats et espèces qui ont servi à la désignation de ces sites. Les autres sites Natura 2000 situés à

proximité du territoire du SCoT et pouvant être impactés par sa mise en œuvre seront également intégrés dans l'analyse.

Ces trois niveaux de lecture permettent de dresser un portrait exhaustif des grandes incidences du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur l'environnement. Pour chacun de ces chapitres les incidences positives et négatives sont identifiées et des mesures d'accompagnement sont établies.

Rappel du projet de DOO

Volet terrestre

Le volet terrestre du DOO est organisé en quatre axes contenant 31 orientations et 102 objectifs correspondant à la mise en œuvre des ambitions exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Axe	Sous-axe	Orientation
Axe 1. Transmettre un territoire d'exception	A/ Conforter le paysage et le cadre de vie, capital à transmettre sur le long terme	Orientation – Conforter les grands équilibres actuels du territoire
		Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes
		Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager
	B/ Afficher clairement la trame verte et bleue du territoire, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe de Saint-Tropez	Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux
		Orientation – Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires
		Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques
		Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain
	Axe 2. Organiser et gérer un bassin de vie de proximité	A/ Consolider l'armature territoriale du Golfe de Saint-Tropez comme cadre de référence pour la conduite des politiques publiques
Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages		
Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain		
B/ Planifier la production de logements et notamment les résidences principales		Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe

	C/ Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe	Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire Orientation – Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l’accessibilité du territoire depuis l’A8 et rendre possible le déploiement d’un système de transport en commun performant Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs
Axe 3. Valoriser tous les atouts du territoire pour démultiplier la création de richesses	A/ Améliorer la connectivité du Golfe avec l’espace régional	Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l’espace régional
	B/ Confirmer l’excellence touristique sur l’ensemble du Golfe, du littoral au massif des Maures	Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d’une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral
		Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l’échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l’année
	C/ Renforcer les activités économiques annuelles	Orientation - Créer les conditions favorables à l’émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales
		Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l’armature économique et commerciale territoriale
		Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d’un réseau de 11 zones d’activités économiques Orientation – Définir une stratégie d’accueil des activités commerciales et artisanales à l’échelle du SCoT
	D/ Renouveler l’ambition agricole du territoire, vers un système alimentaire de proximité	Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)
Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles		
Axe 4. Un territoire engagé dans la transition énergétique et environnementale	A/ Accroître la gestion économe de toutes les ressources	Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement
		Orientation – Minimiser l’empreinte énergétique et environnementale de l’accueil du développement futur
		Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau
	B/ Produire localement de l’énergie renouvelable	Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production

	et notamment de l'électricité	d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030
	C/ Développer l'économie circulaire pour créer de nouvelles ressources sur le territoire	Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales
	D/ Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels	Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation
		Orientation – Composer avec le risque incendie
		Orientation – Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire

Volet littoral et maritime

Le VLM du SCoT du Golfe de Saint-Tropez est organisé en trois parties. La première partie correspond aux grandes orientations pour la protection du milieu marin et l'encadrement des activités littorales et maritimes répondant aux objectifs énoncés dans le PADD du SCoT. Ces 10 orientations sont les suivantes organisées en quatre chapitres :

- **Chapitre 1** : Transmettre un territoire littoral et marin d'exception
 - **Orientation 1.** Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins
 - **Orientation 2.** Préserver et valoriser la trame bleue marine, atout majeur du maintien des qualités environnementales du cadre de vie du Golfe
 - **Orientation 3.** Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux
 - **Orientation 4.** Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination
- **Chapitre 2** : Maintenir les capacités du littoral à être un puissant vecteur de création de richesse
 - **Orientation 5.** Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime
 - **Orientation 6.** Renforcer les activités économiques annuelles
 - **Orientation 7.** Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité
- **Chapitre 3** : Un territoire engagé dans la transition énergétique et environnementale
 - **Orientation 8.** Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins
 - **Orientation 9.** Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels et littoraux et maritimes
- **Chapitre 4** : Accroître le report modal des touristes et excursionnistes sur la mer
 - **Orientation 10.** Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral

La seconde partie est constituée des vocations qui spatialisent les orientations générales vues ci-dessus. Les conditions de compatibilité des vocations sont également données. Les sites préférentiels d'accueil des usages maritimes et terrestres littoraux sont ainsi localisés à travers 16 vocations maritimes et 11 vocations d'interface terre/mer listées ci-après.

LES VOCATIONS MARITIMES	
Les vocations liées aux espaces marins à protéger	Espace marin à préserver
	Prélèvements interdits (comprenant une sous-vocation zone de réflexion pour un cantonnement de pêche au large de Cap Camarat)
Les vocations liées au mouillage	Croisière premium/luxe
	Mouillage obligatoire >80m
	Mouillage interdit
	Mouillage libre
Les vocations liées aux activités balnéaires, nautiques et de loisirs	ZMEL (Zone de Mouillage et d'Equipements Légers)
	Baignade
	Loisirs nautiques
	Loisirs nautiques non motorisés
	Plongée
Les vocations de pêche professionnelle	Sports de glisse
	Sentier marin
Les vocations liées aux sites portuaires	Pêche professionnelle
	Port
LES VOCATIONS D'INTERFACTE TERRE-MER	Projet portuaire
Les vocations liées aux espaces naturels et aux plages	Espace terrestre à protéger
	Activité balnéaire et de loisirs nautiques à terre
Les vocations liées à l'accessibilité à la mer depuis la terre	Cale de mise à l'eau et autre dispositif de mise à l'eau
	Parking plage
	Cheminements côtiers
Les vocations liées aux activités économiques et touristiques	Activités industrielles et maritimes
	Tourisme balnéaire / hébergement de plein air
Les vocations liées aux risques naturels littoraux	Erosion
	Stocks sédimentaires
Les vocations liées à l'accessibilité au littoral depuis la mer	Pontons navettes maritimes et/ou plaisance à créer

Enfin, la dernière partie du VLM se focalise sur les projets portuaires. Les orientations et objectifs prévus pour ces derniers sont listés dans cette partie. L'analyse des incidences des projets portuaires se base sur les objectifs identifiés dans cette partie mais dans l'évaluation environnementale, ces incidences seront directement traitées au sein de l'orientation 5 consacrée au tourisme et à travers la vocation projets portuaires. Elle n'apparaîtra donc pas en tant que tel dans les chapitres suivants.

LIVRE 2 - ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1. ANALYSE THEMATIQUE DES INCIDENCES DU DOO

Dans cette partie sont analysées les incidences du volet terrestre du DOO du SCoT.

Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

Rappel des enjeux sur cette thématique

Les espaces naturels et agricoles représentent près de 80% de la superficie totale du SCoT. Leur diversité et leur qualité permettent d'observer sur le territoire intercommunal une grande richesse faunistique et floristique et de nombreuses espèces rares voire endémiques.

Principalement associées au massif des Maures et aux versants de vallées, les forêts représentent le milieu naturel le plus représenté du territoire et sont composées de formations matures sous pinèdes de chênes lièges et chênes verts avec parfois des chênes blancs ou des châtaigneraies. Les forêts pionnières de reconquête après incendie ou abandon cultural sont plus facilement composées de pin d'Alep (littoral) ou de pin maritime (Maures). Des milieux plus ouverts de pelouses, maquis de landes sont fréquemment associés aux massifs forestiers. Enfin, les vallées et les zones humides forment une mosaïque d'habitats naturels et agricoles qui participent à la richesse biologique du SCoT.

Ces milieux s'inscrivent dans l'identité du territoire et constituent un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques (trame verte et bleue) qu'il convient de préserver et de protéger contre les menaces pouvant les atteindre (pression foncière, pollutions, espèces invasives, etc.). Au-delà de l'intérêt identitaire, les écosystèmes sont à l'origine de nombreux services (économiques, sociaux, culturels, etc.) pour l'homme à pérenniser pour les générations actuelles et futures.

Les enjeux liés à ces milieux sont donc les suivants :

- Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue ;
- Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides) ;
- Inventorier et protéger les zones humides
- Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés ;
- Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	Les espaces naturels et forestiers à préserver ainsi que les espaces remarquables de la loi littorale incluent les réservoirs de biodiversité principaux de la TVB, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme permet leur protection	La préservation des principaux espaces naturels du territoire et la définition des coupures d'urbanisation au niveau des corridors écologique de la TVB permet de favoriser le déplacement des espèces et les continuités écologiques	Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte l'inventaire des zones humides du Var	L'identification d'espaces agricoles à préserver permet de maintenir cette activité importante pour la biodiversité et la diversité des milieux	NC
	Note	2	2	1	2	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	Le maintien d'espaces de respiration permet de conserver une bonne continuité écologique dans ces espaces	NC	NC	NC
	Note	/	1	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	NC	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de	L'identification et la localisation des réservoirs de biodiversité principaux dans le SCoT et l'encadrement des activités et des usages au sein de ces réservoirs à l'aide par	NC	Les zones humides du territoire font partie des réservoirs de biodiversité principaux. De plus, cibler les zones humides de la vallée de la Gisle et de la	Le confortement des exploitations agricoles dans les réservoirs permet de conserver des milieux ouverts favorables à la biodiversité et à la diversité des milieux	Les mesures mises en place pour préserver les réservoirs de biodiversité principaux favorisent une bonne fonctionnalité écologique des écosystèmes ce qui peut

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
biodiversité principaux	exemple de plans de gestion permet leur préservation			Mole pour des mesures de compensation permet de renforcer ces milieux		limiter le développement des espèces invasives au sein de ces espaces
Note	3	/		3	2	1
Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	La préservation des réservoirs de biodiversité secondaires du territoire permet d'assurer le déplacement des espèces et une continuité écologique fonctionnelle	NC	NC	NC	NC
Note	/	3	/	/	/	/
Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	NC	L'identification, le maintien et la restauration des corridors écologiques et l'encadrement des activités et des usages au sein de ces corridors permet de conserver un déplacement optimal des espèces et une bonne fonctionnalité écologique. De plus, l'orientation traite également de la continuité des cours d'eau qui est améliorée avec entre autres l'identification des ouvrages hydrauliques obstacles dans le SCoT		Le SCoT demande aux documents d'urbanisme d'inventorier les zones humides à l'échelle communale pour leur protection	NC	NC
Note	/	3	3	/	/	/
Développer des actions coordonnées en	Certaines mesures de l'orientation sont favorables à la qualité écologique des	Le déplacement des espèces est favorisé avec les différentes mesures pour	NC	NC	NC	Des moyens de lutte contre les espèces envahissantes sont pris dans le SCoT tels que

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
	faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	réservoirs de biodiversité. Il s'agit notamment de la limitation de la pollution lumineuse en milieu naturel et agricole et le long des grands axes de circulation	améliorer les continuités écologiques notamment la conservation et la création d'éléments ponctuels à enjeux, la mise en place d'éléments favorables à la biodiversité, les mesures concernant la limitation de la pollution lumineuse, la requalification des cours d'eau en milieu urbain ou encore limiter les pièges pour la petite faune			la plantation d'espèces indigènes dans les espaces publics, l'intégration d'une liste d'espèces invasives à proscrire dans les documents d'urbanisme et l'information de la population
	Note	1	2	/	/	3
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/	/
	Contenir la dynamique	Les limites à l'urbanisation définies dans le SCoT prennent en compte les réservoirs de biodiversité principaux incluant les zones humides et le déplacement des espèces à travers les			Le SCoT autorise les nouveaux hameaux agricoles dans le cadre d'une remise en	NC

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
expansive de développement urbain		réservoirs de biodiversité secondaires et les corridors écologiques, ces milieux ne seront donc pas impactés			exploitation du massif des Maures, ce type d'exploitation traditionnel est favorable pour la biodiversité par la diversité des milieux	
Note		1	1	1	1	/
Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe		NC	NC	NC	NC	NC
Note		/	/	/	/	/
Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire		NC	NC	NC	NC	NC
Note		/	/	/	/	/
Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis		Le COSMA et le CESMA traversent les réservoirs de biodiversité principaux des collines de Reverdi et du massif des Garonnettes et participe à la fragmentation	Le réseau routier participe à la fragmentation du territoire et notamment limite le déplacement des espèces. En particulier, certains corridors sont qualifiés comme "à	NC	NC	NC

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
	l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	des continuités écologiques au sein de ceux-ci et des réservoirs à proximité	restaurer" car ils traversent des routes difficilement franchissables pour la faune (voies de transit : RD25, RD558, RD98)			
	Note	-3	-2	/	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/	/
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	La fréquentation touristique importante et les activités liées au tourisme dans certains milieux naturels peuvent engendrer une dégradation de ces milieux (piétinement, dérangement, etc.) malgré la volonté du SCoT de respecter les équilibres écologiques	La fréquentation touristique peut engendrer un dérangement pour le déplacement des espèces malgré la volonté du SCoT de respecter les équilibres écologiques	NC	NC	La fréquentation touristique importante des milieux naturels peut entraîner l'introduction ou la propagation d'espèces invasives dans ceux-ci

Enjeux milieux naturels et biodiversité					
Orientations DOO	Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Note	-1	-1	/	/	-1
Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	Les espaces dans lesquels les itinéraires de randonnée sont majoritairement situés dans des réservoirs de biodiversité principaux (massif des Maures, vallée de la Mole, les trois Caps), l'augmentation de la fréquentation dans ces espaces peut avoir un impact sur la fonctionnalité des écosystèmes (piétinement, dérangement, etc.)	NC	NC	NC	NC
Note	-1	/	/	/	/
Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	NC	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/	/
Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC	NC	NC	NC

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Note	/	/	/	/	/	/
Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/	/	/
Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/	/	/
Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	Les diagnostics agricoles demandés par le SCoT intègrent la trame verte et bleue du territoire dans leur analyse et notamment les réservoirs de biodiversité agricoles qui sont des milieux structurants pour certaines espèces inféodées aux milieux thermophiles et les corridors écologiques afin de ne pas entraver le déplacement des espèces	NC	NC	L'identification de secteurs agricoles stratégiques permet de maintenir cette activité importante pour conserver une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité et à la diversité des milieux	NC	NC
Note	1	1	/	2	/	/
Définir un cadre général pour	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Orientations DOO		Enjeux milieux naturels et biodiversité				
		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
	assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles					
	Note	/	/	/	/	/
Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC	Le développement de la nature en ville liée à la performance énergétique des bâtiments permet de recréer une trame verte urbaine support pour le déplacement des espèces et ainsi améliorer les continuités écologiques	NC	NC	NC
	Note	/	1	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	NC	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation visent à améliorer la biodiversité en ville avec des aménagements favorisant le déplacement des espèces	NC	NC	NC
	Note	/	1	/	/	/

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC	Dans l'objectif de réutilisation d'eau traitée en sortie de STEP, les potentialités de réutilisation sont évaluées au regard des nécessités écologiques de maintien des débits réservés dans les cours d'eau afin de conserver la continuité écologique de ceux-ci	NC	NC	La mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (stations de lavage, limitation des intrants, etc.) permet de conserver des espaces agricoles accueillants et favorables aux espèces et à la biodiversité	NC
Note	/	0	/	1	/	
Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	NC	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	/	/	
Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	Le développement de la filière bois énergie dans le massif des Maures peut altérer le réservoir de biodiversité lié à ce massif avec les coupes d'arbres et les aménagements liés à l'exploitation (plateforme, équipements, etc.). Cet impact est limité par	NC	NC	NC	La sylviculture et l'exploitation forestière bien mise en œuvre sont des facteurs d'irrégularisation des peuplements et d'entretien des massifs et de lutte contre la fermeture du massif par les espèces invasives.	

Enjeux milieux naturels et biodiversité					
Orientations DOO	Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
	la charte forestière qui prend en compte des actions pour la prise en compte de la biodiversité				
Note	0	/	/	/	1
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	Les actions du SCoT pour la renaturation des bassins versants dans le cadre de la lutte contre les inondations sont positives pour les réservoirs de biodiversité aquatiques : - préservation des cours d'eau contre toute artificialisation nouvelle et renaturalisation des cours d'eau les plus artificialisés - préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau - préservation des zones d'expansion de crue dans les lits majeurs malgré les éventuels aménagements prévus pour lutter contre le risque inondation qui peuvent altérer les milieux naturels en place	Les actions du SCoT pour la renaturation des bassins versants dans le cadre de la lutte contre les inondations sont positives pour la continuité des milieux aquatiques, en particulier la préservation des cours d'eau contre toute artificialisation nouvelle et renaturalisation des cours d'eau les plus artificialisés. Cependant, des équipements de type retenue collinaire peuvent constituer un obstacle à la continuité aquatique	Les actions du SCoT pour la renaturation des bassins versants dans le cadre de la lutte contre les inondations sont positives pour la préservation des zones humides liées aux cours d'eau qui peuvent se situer dans les espaces de bon fonctionnement et dans les zones d'expansion de crue qui sont ici préservées. De plus, les ouvrages de rétention d'eau des constructions neuves sont végétalisés et peuvent jouer le rôle de zone humide	NC	NC
Note	2	1	2	/	/

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO		Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
	Composer avec le risque incendie	L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sur le massif des Maures va permettre de protéger le réservoir de biodiversité lié au massif tout en autorisant un usage agricole et forestier et la mise en place d'actions pour lutter contre le risque incendie de forêt	Les aménagements liés au risque incendie peuvent altérer les continuités écologiques (voies d'accès aux massifs, débroussaillage, etc.). Cet impact est limité avec la prise en compte des espaces de déplacement des espèces	NC	La DFCI est un facteur d'ouverture des milieux notamment par l'intervention dans un maquis dense à l'intérieur des massifs.	NC
	Note	1	0	/	1	/
	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/	/

La carte suivante croise la trame verte et bleue du territoire avec les secteurs de développement du SCoT. Certains de ces secteurs se situent en réservoirs de biodiversité principaux ou interceptent des corridors écologiques.

Globalement les objectifs définis dans le DOO préservent de manière forte les continuités écologiques du territoire (voir description des incidences plus haut). Ainsi, les secteurs de développement du SCoT interceptant des réservoirs de biodiversité principaux, des réservoirs de biodiversité secondaires, des corridors écologiques, des cours d'eau et zones humides ne sont pas de nature à les impacter de manière significative.

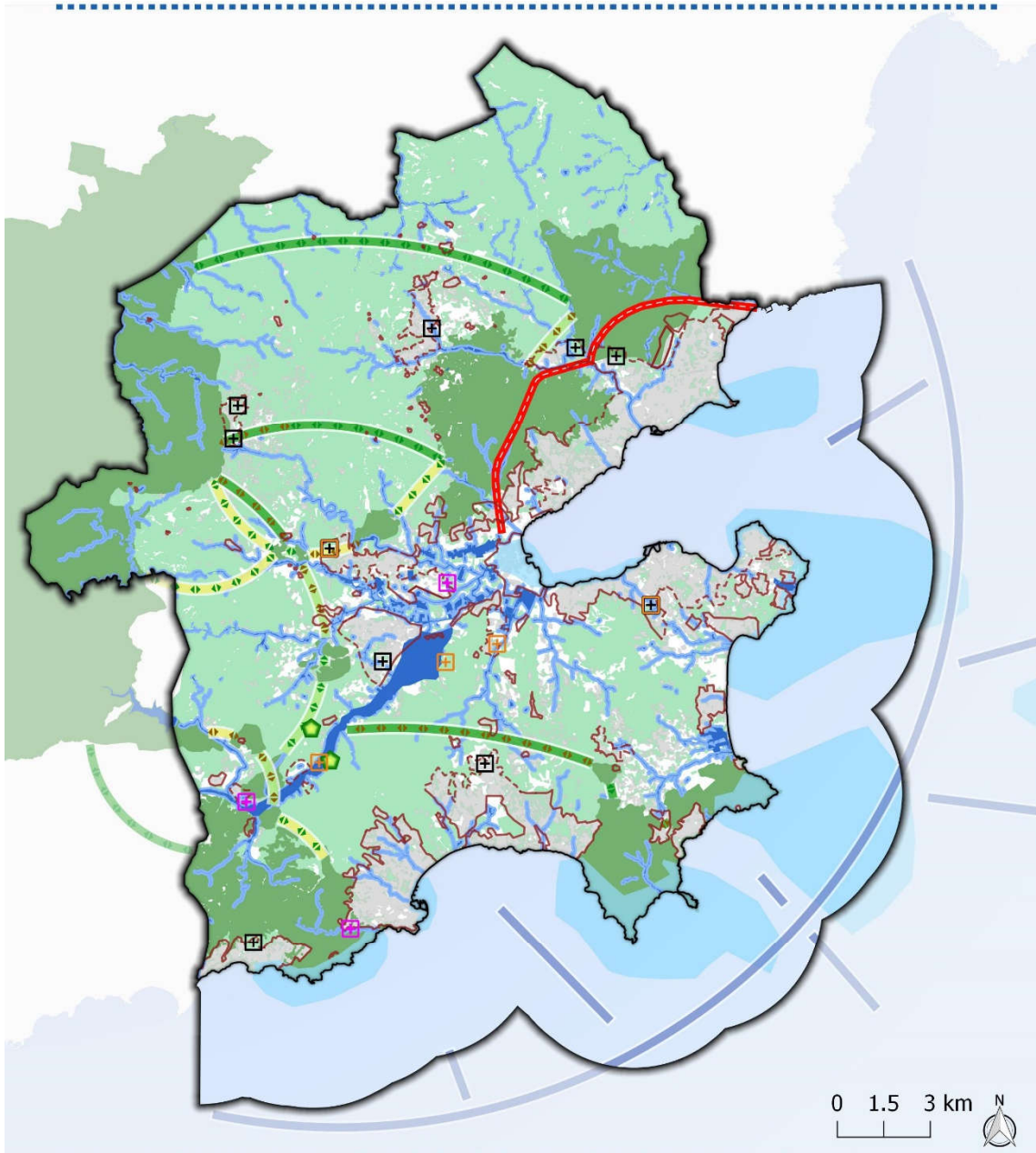
Un zoom peut être réalisé sur plusieurs secteurs du territoire :

- Sainte-Maxime : un site de développement des résidences principales intercepte le réservoir de biodiversité principal des Garonnettes. Le secteur concerné sera préservé de toute urbanisation comme le décrit l'objectif 10 du DOO. Il pourra être considéré comme un espace vert ou un espace de respiration/transition dans la future programmation de l'aménagement qui sera construite dans le PLU.
- Sainte-Maxime : le COSMA et le CESMA traversent et fragmentent respectivement les réservoirs de biodiversité principaux des Garonnettes et des collines de Reverdi. Les projets n'étant pas encore disponibles, les incidences peuvent être données à titre indicatif (listées dans le tableau plus haut).
- La Garde-Freinet : un site de développement des résidences principales est situé à l'extrémité du corridor écologique reliant les réservoirs principaux des collines de Reverdi et de la plaine et le massif des Maures. De même que précédemment, le passage des espèces entre ces réservoirs peut s'effectuer un peu plus au Sud au niveau du cours d'eau du Vallon du Pichier dans un secteur moins urbanisé où les espèces auront plus d'aisance pour se déplacer. Ce tracé de corridor sera indiqué précisément dans le PLU et les futurs aménagements n'impactera pas les continuités écologiques.
- Grimaud : un site de développement des résidences principales et équipements est situé au niveau du corridor écologique reliant les réservoirs principaux du lieu-dit Pré Garnoux. Plus au Nord les milieux sont moins fractionnés et plus loin de l'urbanisation existante constituant le passage préférentiel pour les espèces. Le PLU définira ici aussi précisément le corridor et les futurs aménagements n'impactera pas les continuités écologiques.
- La Mole : un site de développement d'équipements intercepte le réservoir de biodiversité principal de la Mole. Le cours d'eau, les zones humides et leur fonctionnement naturel sont néanmoins préservés par l'intermédiaire de l'objectif 15. Le PLU définira les secteurs précis à enjeux servant à la fonctionnalité du réservoir qu'il est nécessaire de protéger.
- La Mole : un site de développement économique est situé à proximité du réservoir principal de la Mole. La limite à l'urbanisation (même si elle doit être confortée dans les PLU) n'atteint pas le réservoir qui est de plus protégé à travers l'objectif 10.
- Cavalaire : un site de développement économique (le Fenouillet – activités artisanales) est situé à proximité du point de vigilance identifié pour l'« étranglement » du réservoir principal de la corniche des Maures. La limite à l'urbanisation définie dans le SCoT ne permet pas de développement dans le réservoir de biodiversité et se concentre sur les espaces déjà artificialisés, le phénomène d'« étranglement » ne sera

donc pas accentué. De plus, comme dit précédemment, l'objectif 10 interdit toute urbanisation à vocation résidentielle et économique dans les réservoirs principaux.

Trame verte et bleue du territoire simplifiée et secteurs de développement

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Trame bleue

- Réservoirs de biodiversité principaux
- Réservoirs de biodiversité secondaires
- Réservoirs marins de biodiversité

Corridors écologiques marins

- Corridors des zones marines

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité principaux
- Réservoirs de biodiversité secondaires



Corridors écologiques terrestre

- Corridors des zones boisées
- Corridors des zones thermophiles sèches
- Corridors mixtes
- ◀▶ Corridors à préserver
- ◀▶ Corridors à restaurer

Obstacles et points de vigilance

- COSMA / CESMA
- Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
- - - Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU

- ⊕ Sites de développement pour les résidences principales
- ⊕ Sites de développement économique
- ⊕ Sites de développement d'équipements
- ⊕ Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
- Potentiel d'extension de ZAE
- ◊ Sites de valorisation économique des ressources locales

Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat - Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2019

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

Enjeux milieux naturels et biodiversité						
Orientations DOO	Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides)	Inventorier et protéger les zones humides	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes	
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	2	2	1	2	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	1	/	/	/
	Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	/	/	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	3	/	3	2	1
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	3	/	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	/	3	3	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	1	2	/	/	3
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	/	/	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	1	1	1	1	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	/	/	/	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/	/	/	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	-3	-2	/	/	/
Axe 3	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/	/	/	/
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/	/	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	-1	-1	/	/	-1
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	-1	/	/	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	/	/	/	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/	/	/	/
Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein	/	/	/	/	/	

	d'un réseau de 11 zones d'activités économiques					
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	/	/	/	/	/
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	1	1	/	2	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	/	/	/	/
Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	/	1	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	/	1	/	/	/
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	/	0	/	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	/	/	/	/
	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	0	/	/	/	1
	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	2	1	2	/	/
	Composer avec le risque incendie	1	0	/	1	/
	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	/	/	/	/

Le graphe ci-dessous présente l'évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique des milieux naturels et de la biodiversité. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Comme attendu, les orientations de l'axe 1 ont une incidence positive, voire très positive, sur les milieux naturels et la biodiversité, cet axe permettant la préservation des continuités écologiques de la trame verte et bleue définie sur le territoire. En particulier les objectifs 9 et 10 visant l'identification et la préservation des réservoirs de biodiversité principaux à l'aide notamment de plans de gestion ; les objectifs 11 et 12 visant le respect des perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires ; et les objectifs 13, 14 et 15 visant l'identification et la préservation ou restauration des corridors écologiques avec un objectif spécifique sur la continuité des corridors aquatiques (objectif 15).

De plus, la préservation de la biodiversité en ville est bénéfique pour l'amélioration des continuités écologiques à travers plusieurs dispositions prises dans le SCoT comme la lutte contre les espèces envahissantes (objectif 16), la limitation de l'éclairage nocturne (objectif 17), la revitalisation des cours d'eau dans leur traversée urbaine (objectif 18), les actions contre les pièges pour la petite faune (objectif 19) et la volonté de donner une nouvelle place à la nature en ville à travers la performance environnementale des bâtiments (objectif 71 et 78). Ces objectifs se formalisent à l'échelle des PLU dans les orientations d'aménagement et de programmation.

Les deux premières orientations engagées pour la préservation du paysage sont également favorables pour la protection des milieux naturels (objectifs 1, 2, 3 et 6) étant donné que les paysages emblématiques du territoire sont essentiellement des paysages naturels.

Les axes 2 et 3 plus centrés sur le développement urbain et économique du Golfe ont des incidences négatives liées à ce développement. Tout d'abord, le développement touristique va impliquer un risque de dégradation des milieux naturels par leur fréquentation (dérangement, piétinement, etc.)

même si le SCoT prévoit des mesures pour limiter ce risque (voir partie suivante), notamment dans le massif des Maures où la fréquentation sera accrue (objectif 47). La deuxième incidence négative est liée au réseau routier du territoire qui participe à la fragmentation des milieux et constitue des obstacles pour le déplacement des espèces. En particulier, les projets de voies de contournement de Sainte-Maxime (COSMA et CESMA) traversant le réservoir de biodiversité des collines de Reverdi et du massif des Garonnettes sont particulièrement impactant (objectif 39). Ces deux aménagements sont déjà identifiés comme des points de vigilance dans la trame verte et bleue du SCoT.

Cependant, ces deux axes présentent tout de même des incidences positives avec, premièrement, la définition de limites claires à l'urbanisation prenant en compte les réservoirs de biodiversité principaux et les corridors écologiques de la trame verte et bleue. Cette dernière est également prise en compte dans l'objectif 64 lors de la construction des diagnostics agricoles. De manière générale, la promotion d'une activité agricole respectueuse de l'environnement a un impact positif avec le maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés, favorables à la biodiversité.

Enfin, le dernier axe, traitant de la transition énergétique et environnementale, est positif sur cette thématique avec plusieurs objectifs dans le sens de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, en particulier les orientations relatives aux risques naturels d'inondation. En effet, dans le cadre de la lutte contre les inondations, la renaturation des cours d'eau est préconisée par le SCoT (objectif 94), ainsi que la préservation leurs espaces de bon fonctionnement et des zones d'expansion des crues qui comprennent les cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylves, zones humides, etc.) qui sont considérés comme des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans la trame verte et bleue.

Le développement de la filière bois énergie dans l'objectif 91 implique une potentielle altération du massif des Maures dans lequel elle est envisagée avec les coupes d'arbres et les divers aménagements nécessaires à l'exploitation du massif. Cette incidence est prise en compte dans le SCoT et l'impact est donc jugé neutre.

Thématique Patrimoine naturel et biodiversité

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée



Orientations du DCO

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les nombreuses mesures prises dans l'axe 1 pour préserver et améliorer les continuités écologiques de la trame verte et bleue du territoire permettent en partie de limiter les incidences négatives identifiées avec le développement économique et urbain du Golfe. La mise en place de plans de gestion d'espace naturel à la fois pour organiser les activités de loisirs et les activités économiques permet d'intégrer et de conserver les équilibres écologiques de ces espaces, en particulier dans le massif des Maures où les usages agricoles (reconquête d'espaces agricoles), forestiers (bois-énergie) et touristiques sont importants. De plus, concernant la filière bois-énergie dans le massif des Maures, la charte forestière intègre des actions de prise en compte et de préservation de la biodiversité.

La lutte contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés est présente dans le SCoT à travers la volonté de reconquête agricole du massif des Maures et l'autorisation de hameaux nouveaux agricoles (objectif 26). La DFCI joue également un rôle dans la lutte contre la fermeture des milieux.

Enfin, plusieurs mesures permettant de répondre et de limiter des incidences négatives ponctuelles peuvent être citées ici :

- Prise en compte des espaces de déplacement des espèces lors de la construction des aménagements liés au risque incendie (voies d'accès aux massifs, débroussaillage, etc.) (objectif 97)
- Evaluation des potentialités de réutilisation d'eau traitée en sortie de STEP au regard des nécessités écologiques de maintien des débits réservés dans les cours d'eau (objectif 81)
- Végétalisation des ouvrages de rétention d'eau des constructions neuves qui peuvent jouer le rôle de zones humides (objectif 95).

Malgré les mesures déjà prises au sein du DOO, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour la thématique des milieux naturels et de la biodiversité (voir ci-dessous).

Mesures supplémentaires à mettre en œuvre

La construction du COSMA et du CESMA va engendrer des impacts irréversibles sur les fonctionnalités écologiques du réservoir de biodiversité des collines de Reverdi et du massif des Garonnettes. Ils participent, en effet, à la fragmentation de ces réservoirs et constituent un obstacle important au déplacement des espèces. Des mesures de compensations seront à mettre en œuvre pour limiter ces impacts. Ces mesures seront définies plus rigoureusement lors de la phase de projet avec l'étude d'impact du projet sur l'environnement qui déterminera les impacts de manière plus précise.

Ici, deux exemples de mesures de compensation sont donnés :

- Réalisation de passages à faune sur les nouveaux axes routiers créés pour tout type d'animaux (crapauduc, écopont, etc.) ;
- Acquisition foncière permettant une préservation pérenne et la gestion conservatoire d'un espace forestier de haut intérêt patrimonial connecté au réservoir de biodiversité impacté.

Egalement des exemples de mesures de réduction sont donnés ci-dessous :

- Limitation des pesticides en bord de voiries ;
- Fauchage raisonné ;

- Adaptation du calendrier des travaux aux périodes sensibles pour les espèces (reproduction, etc.) ;
- Déplacement des espèces protégées repérées lors de la phase chantier ;
- Etude des milieux les plus sensibles à préserver pour le tracé des voies ;
- Préservation de la continuité hydraulique et mise en place de buses adaptées au passage de la faune ;
- Limitation de la pollution lumineuse des éclairages des voiries ;
- Limitation de la vitesse sur les voies.

Incidences sur les paysages et le patrimoine

Rappel des enjeux sur cette thématique

La forêt constitue l'élément majeur des paysages du Golfe de Saint Tropez. Elle est d'autant plus présente qu'elle couvre l'essentiel du massif des Maures, base du socle paysager du Golfe de Saint-Tropez de par son relief marqué. La forêt constitue une toile de fond paysagère à toutes les communes qu'elles soient littorales ou à l'intérieur des terres. Cependant, elle apparaît aujourd'hui comme envahissante en colonisant les anciens espaces agricoles délaissés et source de risques (incendies).

La mer constitue l'autre composante essentielle du paysage du Golfe de Saint-Tropez. Le découpage du littoral en golfe et baie, offre des situations de co-visibilités permanentes et étendue. La mer devient dès lors un élément central du paysage et ne constitue pas qu'une simple toile de fond paysagère. Elle est d'autant plus essentielle qu'en tant qu'espace fortement utilisée par les pratiques nautiques et balnéaire elle offre un recul paysager sur l'ensemble du littoral qui devient dès lors pleinement visible et perceptibles.

L'agriculture, essentiellement viticole, participe pleinement au caractère préservé des paysages. Elle se retrouve aujourd'hui cantonnée sur les espaces de fond de vallée et de plaine. Elle s'organise autour de grands domaines marquant fortement les paysages par l'architecture des bâtiments et les alignements plantés. Le territoire du Golfe se caractérise également par la forte présence d'espaces de prairies et de prairies humides maintenant des espaces ouverts au cœur des plaines.

Le territoire repose historiquement sur un réseau de villes et de villages et de hameaux ancrés sur des terroirs agricoles ou sur les activités liées à la mer. Ces ensembles urbains constituent un socle à partir duquel des villes nouvelles ont émergé avec le développement du tourisme. Les lotissements et l'habitat sous forme de maisons individuelles moins organisées se sont généralisés. S'ils ont permis de maintenir un caractère naturel aux paysages, cela a entraîné une urbanisation linéaire le long de routes principales et sur les versants vus sur mer notamment sur le secteur du Golfe. Cette urbanisation linéaire à peu à peu constitué un continuum urbain entre les villages et déstructuré les lisières entre les espaces agricoles, naturels et la ville.

De nombreux villages issus de bourgs médiévaux conservent encore leur cachet et un patrimoine historique notable.

Les enjeux paysagers du territoire sont donc les suivants :

- Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.
- Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.

- Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire le long des routes.

A noter qu'un Plan Paysage est en cours d'élaboration sur le territoire.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux paysages et patrimoine		
		Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	L'ensemble de l'orientation est positive pour conserver les structures paysagères identitaires du territoire avec la définition des espaces agricoles, naturels et forestiers structurant à préserver, des espaces remarquables de la loi littorale et les coupures d'urbanisation et surtout des grands ensembles paysagers emblématiques du Golfe	NC	NC
	Note	3	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	Le traitement qualitatif des entrées de ville et le cadrage des OAP en matière de paysage permettent de conserver la qualité paysagère locale	Le maintien d'espaces de respiration le long des axes routiers permet de ne pas aggraver l'urbanisation linéaire participant à la banalisation des paysages
	Note	/	2	2
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	La délimitation des espaces proches du rivage et la mise en place de règles pour les préciser dans les documents d'urbanisme permet de préserver le paysage sensible du secteur du littoral. De plus, les espaces urbains à préserver dans le SCoT font partie intégrante du paysage rétro littoral identitaire du territoire	Les paysages urbains à préserver identifiés dans le SCoT sont des paysages typiques du quotidien des habitants du Golfe : parc paysagers, centres historiques, patrimoine architectural, etc.	La régulation de l'urbanisation dans les espaces urbains sensibles d'un point de vue paysager et les espaces proches du rivage permet de lutter contre leur banalisation
	Note	3	2	3
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	La préservation des grands espaces naturels constituant les réservoirs de biodiversité principaux permet de préserver le paysage édifié par ces espaces	NC	NC
	Note	2	/	/
Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	NC	NC	

Orientations DOO		Enjeux paysages et patrimoine		
		Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
	Note	/	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC	Les éléments favorables pour les continuités écologiques en milieu urbain tels que les haies, les arbres isolés ou les alignements d'arbres participent également à la qualité du paysage local	NC
	Note	/	1	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	Sur les polarités périphériques la qualité urbaine, architecturale et paysagère est garantie dans les OAP développées dans les documents d'urbanisme et dans l'OAP intercommunale du fond du golfe sur l'axe de la RD98	NC
	Note	/	1	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	Les limites à l'urbanisation définies dans le SCoT prennent en compte les grands équilibres paysagers du territoire et les points de vue remarquables qui ne seront donc pas impactés	L'interdiction de l'extension de l'urbanisation dans les hameaux historiques des communes littorales et la limitation de celle-ci dans les communes non littorales permet de conserver leur caractère patrimonial	NC
	Note	1	2	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	NC	NC	NC

Enjeux paysages et patrimoine				
Orientations DOO		Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Axe 3	Note	/	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	Le COSMA et CESMA vont engendrer une fragmentation des paysages boisés dans lesquels ils sont implantés. Cependant, en fonction des aménagements les accompagnant, ces infrastructures pourront constituer des points de découverte des paysages du territoire (panoramas, points d'intérêt, etc.)	NC	NC
	Note	-2	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC	NC
Note	/	/	/	
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	NC	La requalification du secteur du golfe comprend un traitement paysager qui pourra améliorer la qualité du secteur. Elle inclue également des ouvertures avec des points de vue sur la mer	NC
	Note	/	1	/

Enjeux paysages et patrimoine			
Orientations DOO	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	Le SCoT identifie à la fois les routes offrant des points de vue sur le territoire et les secteurs de panorama à valoriser et à préserver. De plus, la qualité paysagère des bords des routes touristiques du territoire est préservée	NC	NC
Note	1	/	/
Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	NC	Les espaces d'activité du territoire bénéficient d'une intégration paysagère de qualité en particulier au niveau des entrées de villes et des grands itinéraires d'entrée sur le territoire	NC
Note	/	1	/
Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	NC	Les grands commerces cités dans l'orientation bénéficient d'un traitement paysager et auront des impacts minimiser sur les paysages environnants	NC
Note	/	0	/

Orientations DOO		Enjeux paysages et patrimoine		
		Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Axe 4	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	Les milieux agricoles font partie du paysage identitaire du territoire, les préserver et les renforcer permet de valoriser ce paysage. De plus, le SCoT demande une étude de la valeur paysagère et patrimoniale dans les diagnostics des espaces agricoles	NC	NC
	Note	2	/	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	NC	Les règles de constructibilité au sein des espaces agricoles doivent respecter les orientations et objectifs concernant la protection du paysage, en particulier sur les bords de route	NC
	Note	/	0	/
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	NC	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation sont intégrées dans leur environnement avec une insertion paysagère de qualité	NC	
Note	/	1	/	
Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	

Enjeux paysages et patrimoine			
Orientations DOO	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	NC	L'organisation de la filière déchet prend en compte l'intégration paysagère des activités situées sur les secteurs les plus sensibles d'un point de vue paysager	NC
Note	/	0	/
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC	Les aménagements prévus pour lutter contre le risque inondation peuvent avoir un impact sur le paysage local même si pour certains (retenues collinaires) la qualité paysagère est prise en compte	NC
Note	/	-1	/
Composer avec le risque incendie	Les aménagements liés au risque incendie peuvent altérer les paysages forestiers du territoire (voies d'accès aux massifs, débroussaillage, etc.)	NC	NC
Note	-1	/	/
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	NC	NC
Note	/	/	/

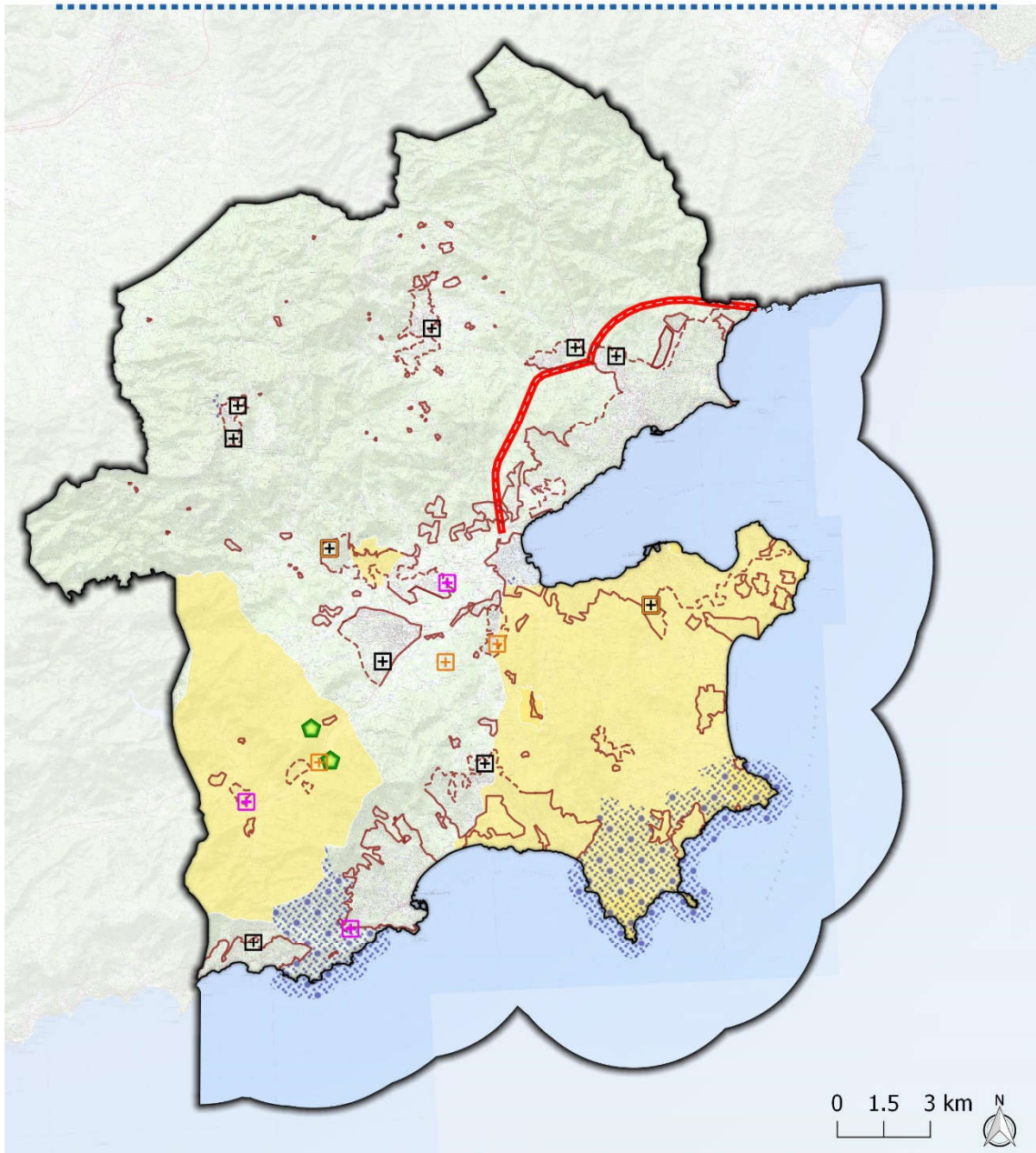
La carte suivante croise les sites classés et sites inscrits avec les secteurs de développement du SCoT. Deux sites de développement économique se situent à proximité d'un site classé et sur un site inscrit. L'objectif 61 permet de ne pas dénaturer la qualité paysagère de ces sites en améliorant l'intégration paysagère des espaces économiques.

L'extension de l'urbanisation n'aura également pas d'impact significatif sur les sites inscrits dans lesquels elle s'opère avec les différentes dispositions du SCoT énoncées plus haut, en particulier l'objectif 78 qui intègre une insertion paysagère de qualité des nouvelles opérations d'aménagement et de programmation. Cet objectif permet également de ne pas dénaturer les sites inscrits dans lesquels des sites de développement d'équipements sont implantés.

Les monuments historiques et leur périmètre de protection sont également croisés avec les secteurs de développement du SCoT (carte ci-dessous). Aucun de ces secteurs de développement majeurs ne se situe à proximité d'un monument historique, les incidences sur ces sites ne sont donc pas significatives.

Sites classés et inscrits du territoire et secteurs de développement

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Limites administratives

- Périmètre du SCOT avec la limite des 3 milles nautiques
- COSMA / CESMA
- Sites classés
- Sites inscrits

Secteurs de développement

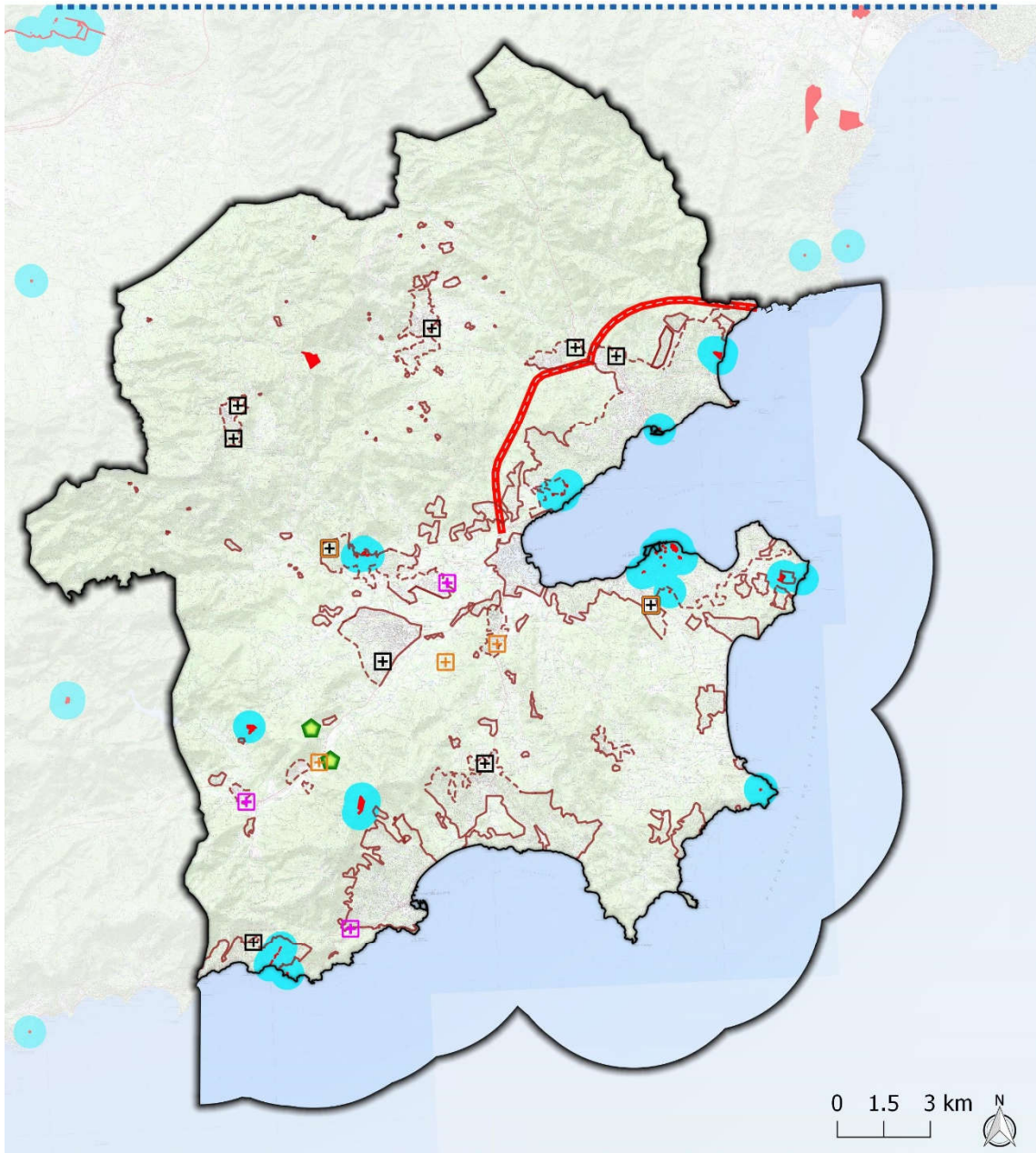
- Sites de développement pour les résidences principales
- Sites de développement économique
- Sites de développement d'équipements
- Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
- Sites de valorisation économique des ressources locales
- Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
- Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU



Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat, DREAL - Réalisation : Agence MTD, Septembre 2019

Monuments historiques du territoire et secteurs de développement

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Limites administratives

- Périmètre du SCOT avec la limite des 3 milles nautiques
- COSMA / CESMA

Monuments historiques

- Immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques
- Périmètres de protection (500 mètres)

Secteurs de développement

- Sites de développement pour les résidences principales
- Sites de développement économique
- Sites de développement d'équipements
- Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
- Sites de valorisation économique des ressources locales
- Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
- Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU



Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat, Atlas des patrimoines - Réalisation : Agence MTD, Septembre 2019

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

Enjeux paysages et patrimoine				
Orientations DOO		Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	3	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	2	2
	Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	3	2	3
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	2	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	/	/	/
Axe 2	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	/	1	/
	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	1	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	1	2	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	/	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/	/
Axe 3	Compléter et hiérarchiser le réseau viarie pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	-2	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/	/
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	/	1	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	1	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	/	/	/
Axe 3	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	/	1	/
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	/	0	/
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	2	/	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	0	/

Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	/	1	/
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	/	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	/	/
	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	/	0	/
	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	/	-1	/
	Composer avec le risque incendie	-1	/	/
	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	/	/

Le graphe ci-dessous présente l'évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique des paysages et du patrimoine. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Tout comme pour la thématique précédente, l'axe 1 est très positif pour les paysages. En particulier la première orientation du DOO qui traite de la protection des grands équilibres paysagers du territoire et qui définit plusieurs types d'espaces à préserver (espaces structurants : objectif 1, espaces remarquables et coupures d'urbanisation de la loi littoral : objectif 2 et grands ensembles paysagers : objectif 3). Le SCoT identifie également des espaces sensibles du point de vue paysager et patrimonial (objectif 7) sur lesquels il émet des préconisations de densification spécifiques. Des préconisations sont de même émises sur les espaces proches du rivage de la loi Littoral (objectif 8) et localisées sur les schémas de préservation du socle paysager et de l'accueil du développement futur.

Les paysages du quotidien sont aussi examinés dans cet axe à travers le traitement qualitatif et fonctionnel des entrées de ville (objectif 6) et la lutte contre l'urbanisation linéaire le long des routes (objectif 5).

Comme expliqué précédemment, les paysages emblématiques du territoire étant essentiellement des paysages naturels, les objectifs concernant la protection de ces milieux à travers la protection des réservoirs de biodiversité principaux (objectifs 9 et 10) sont également positifs pour les paysages. De même que l'amélioration de la biodiversité en milieu urbain qui intègre des mesures favorables pour le paysage local telles que la plantation d'arbres ou de haies et la requalification des espaces verts.

Concernant les axes 2 et 3, centrés sur le développement urbain et économique du territoire, une seule incidence négative apparaît ce qui témoigne d'une bonne prise en compte des enjeux paysagers dans les projets prévus par le SCoT. Tout d'abord, les limites à l'urbanisation prennent en compte les grands équilibres paysagers du territoire. Ces grands paysages sont de plus valorisés avec l'identification des routes touristiques offrant des points de vue sur ceux-ci et les secteurs de panoramas à valoriser (objectifs 50 et 51). Ensuite, du point de vue du patrimoine, les hameaux historiques voient leur extension limitée, voire interdite pour certains cas afin de préserver leur caractère architectural (objectif 26).

Les autres incidences positives sur les paysages sont liées à l'intégration paysagère d'aménagements particuliers tels que les grands commerces, les constructions agricoles, la requalification de certains secteurs ou encore les espaces d'activité.

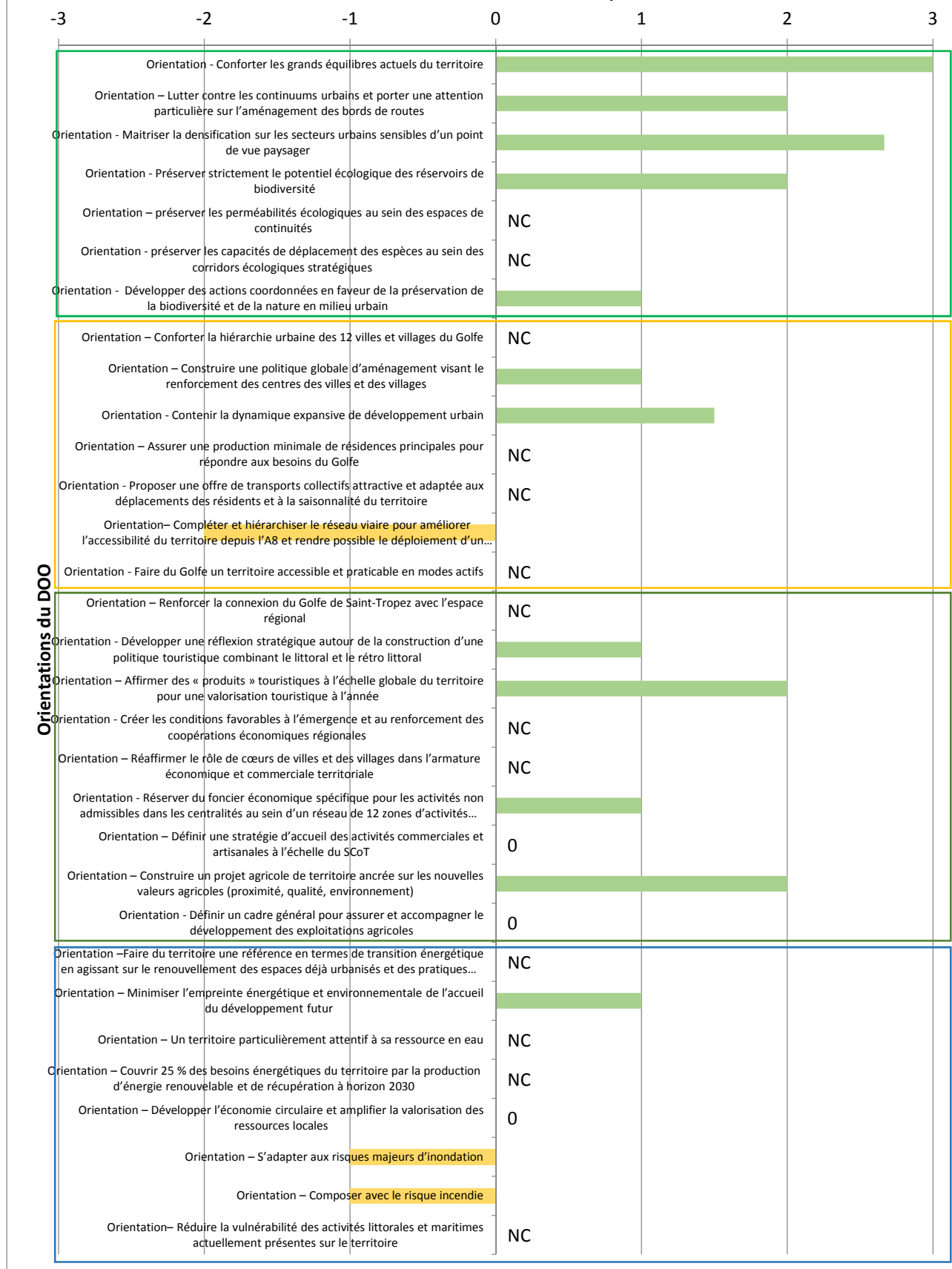
La qualité paysagère et patrimoniale des milieux agricoles, partie intégrante des paysages emblématiques du territoire, est prise en compte dans le SCoT dans les diagnostics agricoles qui intègrent une étude de la valeur paysagère et patrimoniale de ces espaces (objectif 64).

Les contournements Ouest et Est de Sainte-Maxime (COSMA et CESMA) induisent des incidences négatives notables sur le paysage boisé dans lequel ils sont situés. En effet, ces voies vont provoquer une fragmentation des massifs boisés qu'ils traversent (collines de Reverdi et massif des Garonettes).

Les deux dernières orientations ayant des incidences négatives sur les paysages locaux sont liées aux aménagements prévus pour la lutte contre les risques naturels d'inondation et de feux de forêt.

Thématique Paysages et patrimoine

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée



Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les nombreuses mesures prises dans l'axe 1 pour préserver et valoriser les paysages emblématiques du territoire mais aussi les paysages du quotidien permettent une prise en compte optimale de cette thématique dans le SCoT.

De plus, l'analyse a révélé des incidences positives ou neutres pour les orientations liées au développement du territoire. Les aménagements prévus dans le SCoT qui pourraient avoir un impact négatif sur le paysage local intègrent donc pour la plupart des mesures d'insertion paysagère avec un accent particulier sur les entrées de ville et le long des axes routiers. Ces aménagements sont les suivants :

- Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation, incluant l'OAP intercommunale du fond du golfe sur l'axe de la RD98 (objectifs 24 et 78) ;
- La requalification du secteur du Golfe (objectif 46) ;
- Les espaces d'activités (objectif 61) ;
- Les grands commerces (> 1 500 m²) (objectif 62) ;
- Les constructions au sein des espaces agricoles (objectif 68) ;
- Les aménagements de la filière déchet (objectif 90) ;
- Certains aménagements (retenue collinaire) pour la lutte contre le risque inondation (objectif 94).

Malgré les mesures déjà prises au sein du DOO, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour la thématique des paysages et du patrimoine (voir ci-dessous).

Mesures supplémentaires à mettre en œuvre

Il a été vu que le COSMA et le CESMA engendrent des incidences négatives sur les paysages boisés qu'ils traversent. Comme expliqué précédemment une étude d'impact sera réalisée au moment du projet pour caractériser de manière plus précise ces incidences. Des mesures d'intégration paysagère des deux aménagements seront alors énoncées.

Deux exemples de mesure d'intégration paysagère sont donnés ici :

- Prise en compte du relief et des trames paysagères dans le choix du tracé des voies ;
- Mises en place de plantations le long des voies en prenant en compte la végétation existante et les milieux en place.

Incidences sur les eaux

Rappel des enjeux sur cette thématique

L'hydrographie du territoire s'organise principalement autour de 7 bassins versants : celui de la Giscle, du Préconil, du Bagarède, du Bourrian-Béliou, de Saint-Tropez et du littoral des Maures. La plupart des grands cours d'eau de ces bassins versants sont caractérisés par un étiage estival très sévère, suivi de périodes de hautes eaux en automne et en hiver. Les petits affluents connaissent un régime torrentiel méditerranéen généralement marqué par un assèchement complet en période d'étiage, mais aussi et surtout par une montée brutale des eaux lors des épisodes pluvieux.

La qualité des eaux s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années notamment suite à la mise en œuvre de travaux d'assainissement. Pour autant, la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. Des dégradations régulières sont encore observées, associées à des pollutions ponctuelles et/ou diffuses et à la morphologie des cours d'eau est souvent très dégradée par les activités anthropiques anciennes ou plus récentes.

La ressource en eau potable provient essentiellement de l'aquifère alluvial des plaines de La Giscle et de La Mole sur Grimaud et Cogolin fragile quantitativement car principale ressource du territoire et qualitativement car vulnérable aux pollutions et aux intrusions marines. Actuellement, la qualité des eaux destinée à l'AEP est globalement acceptable voire optimale pour être consommée, d'après les normes en vigueur.

Concernant l'assainissement, les eaux usées du territoire sont traitées par 10 stations d'épuration dont 1 extérieure au territoire, sur la commune du Lavandou. La plupart d'entre elles date de plus de 10 ans et plusieurs d'entre elles ne sont pas conformes avec la législation en vigueur. Le parc d'assainissement non collectif est quant à lui très conséquent sur le territoire en lien avec un habitat dispersé et les contraintes dues au relief.

La problématique des eaux pluviales est encore peu connue et maîtrisée à l'échelle du territoire. Pourtant les ruissellements en zones urbaines mais aussi au droit des sites industriels contribuent à la pollution des eaux superficielles et souterraines.

Les enjeux concernant les eaux sur le territoire sont donc les suivants :

- Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels) ;
- Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif ;
- Maîtriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement ;
- Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux eaux			
		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	Les zones humides participent à la préservation de la qualité des eaux en jouant un rôle épurateur, les préserver et les renforcer favorise ainsi le maintien de la qualité des eaux	NC	NC	NC
	Note	1	/	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
Préserver les capacités de déplacement des	Les corridors cours d'eau sont préservés de toute activité	NC	NC	NC	

Orientations DOO		Enjeux eaux			
		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
	espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	polluante ou potentiellement polluante avec notamment la mise en place d'une bande tampon inconstructible et en protégeant leurs lits majeurs et leurs espaces de fonctionnalité dans les documents d'urbanisme. De plus, la préservation des zones humides à travers un inventaire participe à la préservation de la qualité des eaux			
	Note	3	/	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	NC	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une augmentation du volume d'eaux usées	NC	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une augmentation de la consommation d'eau potable

Enjeux eaux				
Orientations DOO	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Note	/	-1	/	-2
Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	Les projets du COSMA et du CESMA risquent d'apporter des pollutions sur les eaux superficielles et souterraines à proximité de leurs tracés (pollution accidentelle aux hydrocarbures, pollutions dues au ruissellement des eaux sur les voies, etc.)	NC	NC	NC
Note	-1	/	/	/
Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/

Orientations DOO		Enjeux eaux			
		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	NC	L'accueil de touristes sur le territoire va engendrer une augmentation du volume d'eaux usées	NC	L'accueil de touristes sur le territoire va engendrer une augmentation de la consommation d'eau potable
	Note	/	-1	/	-1
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/

Enjeux eaux					
Orientations DOO		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	Le développement d'espaces d'activités économiques peut accueillir des activités potentiellement polluantes pour les eaux ce qui est compensé par la gestion et le traitement des eaux grises dans l'aménagement de ces espaces	Le développement d'activités économiques peut engendrer une augmentation du volume d'eaux usées	NC	Le développement d'activités économiques peut engendrer une augmentation des besoins en eau potable
	Note	0	-2	/	-2
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	NC	Le développement d'activités commerciales peut engendrer une augmentation du volume d'eaux usées	NC	Le développement d'activités commerciales peut engendrer une augmentation des besoins en eau potable
	Note	/	-1	/	-1
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	Le développement des exploitations agricoles va entraîner des rejets agricoles plus importants pouvant créer des pollutions ponctuelles des eaux superficielles et souterraines (produits phytosanitaires, nitrates, etc.). Cet impact est limité par la volonté de privilégier les pratiques agro-environnementales	NC	NC	Le développement de l'activité agricole va entraîner un besoin plus important en eau pour l'irrigation. Néanmoins, la recherche de nouvelles ressources en eau permet de diversifier et de sécuriser la ressource
	Note	0	/	/	-1
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/

Orientations DOO		Enjeux eaux			
		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	Les nouvelles opérations d'aménagements et de programmation intègrent des dispositifs permettant de prévenir tout risque de pollution des eaux souterraines	NC	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation intègrent la gestion des eaux pluviales	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation intègrent une gestion économe de la ressource en eau avec, par exemple, la réutilisation des eaux pluviales et des eaux grises
	Note	1	/	1	1
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	De nombreuses mesures inscrites dans l'orientation sont favorables à la préservation, voire l'amélioration de la qualité des eaux : - mise en œuvre des actions du contrat de rivière - protection des périmètres de captage - limitation des pollutions diffuses superficielles - maintien ou implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau	La mise aux normes des stations d'épuration du territoire et leur dimensionnement est un objectif affiché dans le SCoT au même titre que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif. De plus, l'élaboration et l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement permettent un d'appuyer ces objectifs	L'élaboration et l'actualisation des schémas directeurs d'eau pluviale permettent d'avoir une gestion efficace de ces dernières, particulièrement en termes de qualité	Le SCoT traduit la volonté d'économiser les ressources du territoire à travers leur gestion équilibrée : travail sur le rendement et le diagnostic des réseaux d'eau potable, tarification progressive pour inciter la population à réduire leur consommation, information et sensibilisation des touristes sur cette problématique, et gestion économe en eau des espaces et du patrimoine public et des jardins privés (sensibilisation des habitants et des professionnels). De plus, une

Enjeux eaux				
Orientations DOO	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
	<ul style="list-style-type: none"> - traitement des eaux pluviales provenant d'espaces de stationnement importants - limitation d'intrants et de nitrates dans la gestion des espaces verts - sensibilisation des habitants à cette problématique - mise en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement - préservation des zones de sauvegarde exploitées 			recherche et valorisation de nouvelles ressources est inscrite dans le SCoT provenant par exemple des eaux traitées en sortie de STEP pour les espaces verts et l'irrigation ou d'eau de mer pour l'eau potable
Note	2	1	1	3
Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	L'organisation de la filière déchet prend en compte les risques de pollution notamment des eaux superficielles et souterraines	NC	NC	NC
Note	0	/	/	/
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC	NC	NC	La valorisation des eaux de pluie des toitures en tant qu'eau sanitaire ou pour l'arrosage des communs permet de préserver la ressource en eau
Note	/	/	/	1

Orientations DOO		Enjeux eaux			
		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Composer avec le risque incendie	NC	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	/	
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	/	

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

		Enjeux eaux			
Orientations DOO		Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	/	/	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	/	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	1	/	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	/	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	3	/	/	/
Axe 2	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	/	/	/	/
	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	/	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	/	-1	/	-2
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	/	/	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/	/	/
Axe 3	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	-1	/	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/	/	/
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	/	-1	/	-1
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	/	/	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	/	/	/	/
Axe 3	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/	/	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	0	-2	/	-2
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	/	-1	/	-1

	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	0	/	/	-1
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	/	/	/
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	/	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	1	/	1	1
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	2	1	1	3
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	/	/	/
	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	0	/	/	/
	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	/	/	/	1
	Composer avec le risque incendie	/	/	/	/
Axe 4	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	/	/	/

Le graphe ci-dessous présente l'évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique des eaux. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Comme attendu, les axes préservant les milieux naturels et les continuités écologiques (axe 1) et engageant la transition énergétique et environnementale du territoire (axe 4) sont très positifs sur la thématique des eaux. Tout d'abord, la protection des cours d'eau et de leurs milieux associés tels que les zones humides ou encore les ripisylves (classement de ces espaces en réservoirs de biodiversité et en corridors écologiques (objectifs 9, 13 et 15), bande tampon inconstructible autour des cours d'eau (objectif 15), inventaire des zones humides (objectif 15), etc.) a un effet très positif sur la qualité des eaux superficielles.

Ensuite, l'axe 4 et en particulier l'orientation « Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau » présente également des incidences positives. L'objectif 83 est centré sur l'amélioration de la qualité de l'eau et inscrit plusieurs actions dans ce sens. Cette orientation propose également des moyens pour économiser et diversifier la ressource en eau (objectifs 80, 81 et 82) qui présente un déficit sur le territoire. Les problématiques d'assainissement et d'eaux pluviales sont traitées avec notamment l'actualisation et l'élaboration des schémas directeurs dans lesquels, pour les eaux pluviales, des objectifs de qualité doivent être définis (objectif 83). D'autres orientations de cet axe ont également des incidences positives ponctuelles sur les eaux telles que la gestion des eaux pluviales et les économies d'eau dans les OAP (objectif 78).

Les incidences négatives sur cette thématique proviennent du développement urbain et économique du territoire présenté dans les axes 2 et 3. Ainsi, des besoins supplémentaires en assainissement et en eau potable sont inévitables avec l'augmentation des habitants, l'accueil de touristes et le développement d'activités économiques, commerciales et agricoles. Ces dernières sont, de plus, susceptibles d'entraîner des pollutions ponctuelles dans les eaux superficielles.

A noter tout de même que les stations d'épuration traitant les eaux du territoire présentent une capacité suffisante pour accueillir l'augmentation du volume d'eaux usées (voir tableau ci-dessous pour les données de 2017). Seules les stations de Saint-Tropez et du Plan-de-la-Tour ont vu leur charge maximale entrante dépasser leur capacité nominale. Cela est dû à un évènement ponctuel qui ne reflète pas la réalité de fonctionnement conforme (débit entrant moyen inférieur au débit nominal).

Station d'épuration	Capacité nominale		Charge maximale entrante	Débit moyen entrant
Sainte-Maxime	60 000 EH	12 000 m3/j	41 592 EH	3 591 m3/j
Le Plan-de-la-Tour	4 400 EH	800 m3/j	5 139 EH	320 m3/j
La Garde-Freinet	2 500 EH	452 m3/j	2 329 EH	190 m3/j
Grimaud	60 000 EH	9 000 m3/j	26 991 EH	2 440 m3/j
Cogolin	45 000 EH	7 500 m3/j	29 970 EH	3 144 m3/j
La Mole	1 200 EH	270 m3/j	756 EH	204 m3/j
Saint-Tropez	40 000 EH	7 000 m3/j	76 422 EH	3 135 m3/j
Ramatuelle	28 000 EH	5 000 m3/j	27 332 EH	1 019 m3/j
Pardigon (Cavalaire et la Croix-Valmer)	68 000 EH	10 200 m3/j	37 964 EH	3 043 m3/j
Le Lavandou (Rayol-Canadel)	18 000 EH	3 650 m3/j	11 968 EH	734 m3/j

Concernant la ressource en eau, fragile quantitativement, de nombreuses mesures sont mises en place dans le SCoT pour économiser et diversifier la ressource, comme expliqué précédemment et détaillé dans la partie suivante.

Enfin, la construction du COSMA et du CESMA engendre des risques de pollution de plusieurs natures des eaux superficielles et souterraines des milieux à proximité. En cas d'accident, des pollutions accidentelles sont possibles avec des substances contenues dans les véhicules (hydrocarbures, huiles, etc.) mais aussi d'autres substances transportées par les poids lourds. Ensuite, l'eau de pluie ruisselant sur ces voies peut se charger en polluants qui sont amenés dans les milieux alentours (métaux lourds, PCB, etc.).

Thématique Eaux

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée

	-3	-2	-1	0	1	2	3
Orientations du DOO	Orientation - Conforter les grands équilibres actuels du territoire				NC		
	Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes				NC		
	Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager				NC		
	Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité				1		
	Orientation – préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités				NC		
	Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques				1		
	Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain				NC		
Orientations du DOO	Orientation – Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe				NC		
	Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages				NC		
	Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain				1		
	Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe				NC		
	Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire				NC		
	Orientation – Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un...				1		
Orientations du DOO	Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs				NC		
	Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional				NC		
	Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral				1		
	Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année				NC		
	Orientation - Créer des conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales				NC		
	Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale				NC		
	Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 12 zones d'activités...				1		
	Orientation – Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT				1		
Orientations du DOO	Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)				1		
	Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles				NC		
	Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques...				NC		
	Orientation – Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur				1		
	Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau				1		
	Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030				NC		
	Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales				0		
	Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation				1		
Orientations du DOO	Orientation – Composer avec le risque incendie				NC		
	Orientation – Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire				NC		

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les incidences négatives les plus préoccupantes concernent l'alimentation en eau potable du territoire. Comme mentionné précédemment, le SCoT intègre des mesures précises pour économiser et diversifier la ressource qui sont les suivantes :

- Développement d'une eau brute agricole sur l'ensemble des terres cultivables ;
- Gestion équilibrée des ressources du territoire ;
- Ajustement des capacités d'accueil au regard des capacités d'approvisionnement en eau potable dans les PLU ;
- Réutilisation des eaux traitées en sortie de STEP pour l'arrosage des espaces verts, golfs, etc. et réflexion sur un usage agricole ;
- Développement de la valorisation de l'eau de mer à des fins de production d'eau potable ;
- Gestion des réseaux d'eau (objectif de rendement et diagnostic permanent) ;
- Tarification progressive ;
- Information et sensibilisation auprès des touristes, des habitants et du monde professionnel.

Concernant la qualité de l'eau, les dispositions prises dans le SCoT sont nombreuses et sont listées ci-dessous :

- Mise en œuvre des actions du contrat de rivière ;
- Elaboration et actualisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eau pluviale ;
- Protection des périmètres de captage ;
- Mise aux normes des STEP et des installations d'assainissement non collectif ;
- Limitation des pollutions diffuses superficielles ;
- Maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau ;
- Traitement des eaux de ruissellement avant rejet dans les milieux naturels ;
- Limitation d'intrants et de nitrates dans la gestion des espaces verts ;
- Sensibilisation des habitants à cette problématique ;
- Orientation des activités agricoles respectueuses de la ressource en eau ;
- Intégration de dispositifs permettant de prévenir tout risque de pollution des eaux souterraines dans les nouveaux aménagements ;
- Délimitation et préservation des zones de sauvegarde exploitées dans les documents d'urbanisme.

Enfin, certaines activités potentiellement polluantes pour les eaux telles que la filière déchet, les activités économiques et les activités agricoles prennent chacune en compte ce risque de pollution (objectifs 90, 61 et 65). Plus particulièrement, les espaces d'activités économiques intègrent la gestion et le traitement des eaux grises dans l'aménagement et les pratiques agro-environnementales sont privilégiées dans les exploitations agricoles.

Malgré les mesures déjà prises au sein du DOO, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour la thématique des eaux (voir ci-dessous).

Mesures supplémentaires à mettre en œuvre

Les seules mesures supplémentaires à mettre en œuvre sont liées au COSMA et au CESMA, qui comme expliqué plus haut, peuvent induire des pollutions dans les milieux aquatiques à proximité. Ces impacts

seront identifiés de manière plus précise lors de l'étude d'impact sur l'environnement de la phase projet et des mesures seront proposées pour y répondre.

Néanmoins, un exemple de mesure d'évitement est donné ici : Récupération et traitement des eaux de ruissellement sur les voiries avant rejet dans le milieu naturel avec la mise en place si besoin de plusieurs types de traitement pour chaque substance présente (hydrocarbures, métaux lourds, etc.).

Incidences sur les carrières

Rappel des enjeux sur cette thématique

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez dispose de gisements qui ont déjà été exploités par le passé : granit et roche métamorphique, gneiss, micaschistes, amphibolites, diorite quartzite, basalte et formations alluvionnaires (granulats). Seule la carrière de la Mole-Gonthier est encore en activité sur le territoire et exploite un gisement de gneiss pour produire des granulats. Cette production ne suffit pas à approvisionner le territoire, c'est pourquoi des granulats sont importés depuis la carrière du Thoronet.

L'exploitation de carrières engendre de nombreuses nuisances, dues à l'extraction des matériaux, à leur traitement et à leur transport (vibrations, bruit, poussières, etc.) impactant les riverains mais aussi l'agriculture, la biodiversité locale et la qualité de l'eau.

Les enjeux liés aux carrières reprennent donc la question de l'économie de l'utilisation des matériaux, la production du territoire n'étant pas suffisante pour l'approvisionner et la valorisation des ressources locales. La problématique des nuisances est prise en compte dans la thématique des risques et des nuisances.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux carrières	
		Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	Valoriser les ressources locales en matériaux
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	NC	NC
	Note	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	NC
	Note	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	NC	NC
	Note	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	NC	NC
	Note	/	/
Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	NC	

Orientations DOO		Enjeux carrières	
		Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	Valoriser les ressources locales en matériaux
	Note	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	NC	NC
	Note	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC	NC
	Note	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC
	Note	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	NC
	Note	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer un besoin en matériaux de construction	NC
	Note	-2	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	NC	NC
	Note	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	NC	NC
	Note	/	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	NC	NC
	Note	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC
Note	/	/	
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC
	Note	/	/

Orientations DOO		Enjeux carrières	
		Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	Valoriser les ressources locales en matériaux
Axe 4	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	L'accueil de touristes sur le territoire va engendrer un besoin en matériaux de construction pour les nouvelles constructions liées au tourisme	NC
	Note	-1	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	NC	NC
	Note	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	NC	NC
	Note	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC
	Note	/	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	Le développement d'activités économiques va engendrer un besoin en matériaux de construction pour ces nouvelles constructions	NC
	Note	-1	/
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	Le développement d'activités commerciales va engendrer un besoin en matériaux de construction pour ces nouvelles constructions	NC
	Note	-1	/
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	NC	NC
	Note	/	/
Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	NC	NC	
Note	/	/	
Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC	NC	

Orientations DOO	Enjeux carrières	
	Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	Valoriser les ressources locales en matériaux
Note	/	/
Minimiser l’empreinte énergétique et environnementale de l’accueil du développement futur	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation intègrent une gestion économe des matériaux de construction	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation intègrent une préférence pour l'utilisation de ressources locales en matériaux
Note	2	2
Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC	NC
Note	/	/
Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	NC
Note	/	/
Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	La relocalisation de l'activité du recyclage des déchets du BTP permettra de la conforter et d'utiliser plus de matériaux recyclés dans la construction	La carrière de la Mole en activité est confortée et d'autres sites d'exploitation sont prospectés en fonction des besoins du territoire, cela assure un approvisionnement local en ressource minérale
Note	1	1
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC	NC
Note	/	/
Composer avec le risque incendie	NC	NC
Note	/	/
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	NC
Note	/	/

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

Orientations DOO	Enjeux carrières	
	Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	Valoriser les ressources locales en matériaux
Conforter les grands équilibres actuels du territoire	/	/
Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	/
Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	/	/
Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	/	/
Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	/
Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	/	/
Axe 1 Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	/	/

Orientations DOO		Enjeux carrières	
		Economiser les matériaux dans la construction nouvelle	Valoriser les ressources locales en matériaux
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	-2	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	-1	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	-1	/
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	-1	/
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	/	/
Axe 4	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	/
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	2	2
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	/
	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	1	1
Axe 4	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	/	/
	Composer avec le risque incendie	/	/
	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	/

Le graphe ci-dessous présente l'évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique des ressources minérales. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Comme précédemment pour les eaux, les incidences négatives sur les carrières sont dues au développement urbain, économique, touristique et commercial du territoire présenté dans les axes 2 et 3 du DOO. Ces incidences sont inévitables et nécessaires pour l'approvisionnement en matériaux des constructions nouvelles.

Le dernier axe, lui, est celui qui répond à ces incidences négatives et intègre des dispositions favorisant les économies de matériaux (recyclage) et l'utilisation de ressources locales (carrière de la Mole). Ces dernières sont listées dans la partie suivante.

Les orientations du premier axe ne concernent pas cette thématique et n'ont donc pas d'incidences sur les carrières.

Thématique Carrières

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée

	-3	-2	-1	0	1	2	3
Orientations du DOO	Orientation - Conforter les grands équilibres actuels du territoire			NC			
	Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes			NC			
	Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager			NC			
	Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité			NC			
	Orientation – préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités			NC			
	Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques			NC			
	Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain			NC			
Orientations du DOO	Orientation – Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe			NC			
	Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages			NC			
	Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain			NC			
	Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe			NC			
	Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire			NC			
	Orientation– Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un...			NC			
	Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs			NC			
Orientations du DOO	Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional			NC			
	Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral			NC			
	Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année			NC			
	Orientation - Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales			NC			
	Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale			NC			
	Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 12 zones d'activités...			NC			
	Orientation – Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT			NC			
	Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)			NC			
Orientations du DOO	Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles			NC			
	Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques...			NC			
	Orientation – Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur			NC			
	Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau			NC			
	Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030			NC			
	Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales			NC			
	Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation			NC			
	Orientation – Composer avec le risque incendie			NC			
Orientation– Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire			NC				

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures prises dans le SCoT pour répondre aux incidences négatives liées au développement du territoire et favoriser les économies de matériaux et les ressources locales sont les suivantes :

- Gestion économe des matériaux de construction et préférence pour l'utilisation de matériaux locaux dans les OAP (objectif 78) ;
- Confortement de la carrière de la Mole (objectif 89) ;
- Prospection de nouveaux sites d'exploitation (objectif 89) ;
- Recyclage des déchets du BTP avec notamment la relocalisation du site de gestion de ces déchets (objectif 89).

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le DOO pour la thématique des carrières.

Incidences sur les risques et les nuisances

Rappel des enjeux sur cette thématique

Les deux principaux risques naturels affectant le territoire (excepté le risque submersion marine et érosion du trait de côte qui sont explicités dans le VLM) sont les inondations et les incendies de forêt.

Concernant ce dernier, le risque est essentiellement localisé au niveau des espaces boisés qui couvrent les trois quarts du territoire. La sécheresse, le vent, la combustibilité des essences et la densité de la végétation jouent un rôle aggravant. Le développement de l'habitat diffus en forêt augmente également ce risque et la quasi-disparition des espaces pâturés et l'abandon des métiers de la filière bois ont laissé place à la dynamique végétale naturelle d'embroussaillage favorable aux incendies.

Le climat méditerranéen est propice aux inondations du fait des précipitations marquées et localisées sur le territoire. Le territoire est ainsi exposé à plusieurs types d'inondations : crues torrentielles, ruissellement urbain, de plaine et par remontée de nappe, qui sont aggravées par certains aménagements anthropiques (urbanisation et artificialisation des sols, artificialisation des cours d'eau, embâcles, aménagements dans les cours d'eau, etc.).

Le risque technologique est présent principalement avec le transport de matières dangereuses sur les axes routiers de grande circulation du territoire, le risque industriel étant faible et localisé.

Les nuisances sont de plusieurs types :

- Nuisances sonores : routes départementales bruyantes, aéroport de la Mole, hélicoptères, carrière de la Mole-Gonthier ;
- Pollution des sols : plusieurs sols pollués présents sur le territoire.

Le SCoT doit donc prendre en compte ces risques et ces nuisances afin de ne pas augmenter (et même diminuer) la vulnérabilité des zones exposées aux risques et/ou aux nuisances.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux risques et nuisances			
		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	NC	Les zones humides participent à la régulation des crues les préserver et les renforcer favorise ainsi la diminution du risque inondation	NC	NC
	Note	/	1	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des	NC	La volonté d'améliorer la continuité des cours d'eau permet également de diminuer le risque inondation en protégeant les lits majeurs et les	NC	NC	

Orientations DOO		Enjeux risques et nuisances			
		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
	corridors écologiques stratégiques		espaces de fonctionnalité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme		
	Note	/	2	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC	La requalification des cours d'eau en milieu urbain avec l'élargissement de leur lit permet de diminuer le risque inondation dans ces secteurs	NC	NC
	Note	/	1	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	Les éventuels nouveaux habitants et activités dans la polarité du fond du Golfe vont engendrer une augmentation des personnes exposées au risque inondation. Cependant l'OAP intercommunale sur ce secteur prend en compte ce risque et l'intègre dans les aménagements	NC	NC
	Note	/	0	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	NC	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une augmentation des personnes exposées au risque inondation même si les limites à l'urbanisation prennent en compte les PPRI	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une augmentation des personnes exposées au risque feux de forêt. D'autre part, le SCoT autorise les nouveaux hameaux agricoles dans le cadre d'une remise en exploitation du massif des Maures, ce type d'exploitation joue	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une augmentation des personnes exposées aux nuisances

Orientations DOO	Enjeux risques et nuisances			
	Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
			un rôle dans la réduction du risque feux de forêt	
Note	/	-1	-1	-1
Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	NC	NC	NC	La stratégie d'intervention publique inclue l'amélioration du confort phonique de l'habitat ancien
Note	/	/	/	1
Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/

Orientations DOO		Enjeux risques et nuisances			
		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC	NC	Les nuisances induites par l'aéroport de la Mole et les hélicoptères parcourant le territoire n'ont pas vocation à être aggravée. L'aéroport garde son trafic actuel et est soumis à évaluation des incidences environnementale pour toute évolution de trafic et le réseau d'hélistations est situé au plus proche du littoral pour limiter les nuisances induites par le survol terrestre des hélicoptères. De plus, une étude des impacts cumulés est obligatoire sur les hélistations du golfe, notamment les impacts liés aux nuisances sonores
	Note	/	/	/	0
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	NC	NC	L'accueil de plus de touristes dans le massif des Maures va engendrer un nombre plus important de personnes exposé au risque incendie de forêt. Ce risque est pris en compte et géré par le plan de gestion de ce massif	NC
	Note	/	/	0	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	NC	NC	Le SCoT ouvre une réflexion autour de la mutualisation des itinéraires de randonnée et de certaines pistes DFCI afin de mutualiser les coûts d'équipement et permettre une protection accrue contre le risque feux de forêt	NC
Note	/	/	1	/	

Orientations DOO		Enjeux risques et nuisances			
		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	Le pôle technologique de Gassin n'a pas vocation à accueillir des activités dangereuses	NC	NC	NC	
Note	0	/	/	/	
Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	/	
Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	Le développement d'activités économiques peut impliquer des activités potentiellement à risque mais le SCoT impose leur prise en compte	Les espaces d'activités économiques définis dans le SCoT constituent des opportunités foncières pour la relocalisation des activités situées dans des zones vulnérables au risque inondation	NC	Le développement d'activités économiques peut accueillir des activités pouvant engendrer des nuisances mais le SCoT impose leur prise en compte	
Note	0	1	/	0	
Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	NC	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	/	
Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles	NC	NC	Les diagnostics agricoles demandés par le SCoT intègrent le risque incendie de forêt. En effet, les espaces agricoles peuvent servir de zones tampon protectrices contre	NC	

Orientations DOO		Enjeux risques et nuisances			
		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
	(proximité, qualité, environnement)			ce risque et ainsi diminuer la vulnérabilité des zones exposées	
	Note	/	/	2	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	NC	Les règles de constructibilité dans les espaces agricoles doivent respecter les contraintes érigées par les PPRI pour ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes vis à vis du risque inondation	Les règles de constructibilité dans les espaces agricoles doivent respecter les contraintes érigées par les PPRIF pour ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes vis à vis du risque feux de forêt. De plus, les nouvelles constructions en commune rétro littorale doivent être compatibles avec les politiques de préservation et de gestion des risques incendies	NC
	Note	/	1	1	/
Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC	NC	NC	NC
	Note	/	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	NC	Les nouvelles opérations d'aménagement et de programmation intègrent la limitation de l'imperméabilisation des sols ce qui limite le risque d'inondation par ruissellement sur ces secteurs	NC	NC
	Note	/	1	/	/

Orientations DOO		Enjeux risques et nuisances			
		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC	Les espaces de stationnement intègrent la limitation de l'imperméabilisation des sols ce qui limite le risque d'inondation par ruissellement sur ces secteurs	NC	NC	
Note	/	1	/	/	
Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	/	
Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	NC	La relocalisation de l'actuel site de recyclage des déchets du BTP soumis au risque inondation permet de diminuer l'exposition du secteur à ce risque	NC	L'organisation de la filière déchet prend en compte les nuisances sur le voisinage. De plus, les nuisances liées aux ressources minérales et au traitement des déchets issus du BTP (transports principalement) ont une place importante dans le choix du secteur de relocalisation du site recyclage des déchets du BTP. Cependant, la création de nouveaux sites d'extractions de matériaux va créer des nuisances supplémentaires (bruit, poussières, etc.) le résultat de l'impact est donc neutre	
Note	/	1	/	0	
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC	Cette orientation est axée sur le risque inondation et met en place des mesures à la fois pour diminuer la vulnérabilité des zones exposées au	NC	NC	

Enjeux risques et nuisances					
Orientations DOO		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
			<p>risque et à la fois pour ne pas créer de nouvelles zones soumises au risque. Ces mesures sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la connaissance sur le risque - diminution de la vulnérabilité ou relocalisation des activités situées dans les zones les plus vulnérables - actions des collectivités : politique de gestion de crise, sensibilisation, etc. - restauration du fonctionnement des bassins versant : morphologie des cours d'eau, entretien, etc. - gestion adéquate des eaux pluviales : infiltration, limitation de l'artificialisation des sols, etc. - encadrement du développement dans les zones potentiellement à risque 		
	Note	/	3	/	/
	Composer avec le risque incendie	NC	NC	<p>Cette orientation est axée sur le risque incendie de forêts et met en place des mesures à la fois pour diminuer la vulnérabilité des zones exposées au risque et à la fois pour ne pas créer de nouvelles zones soumises au risque. Ces mesures sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un plan de gestion et de valorisation (espaces agricoles, filière bois énergie) pour une meilleure gestion de la masse combustible 	NC

Enjeux risques et nuisances					
Orientations DOO		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
				<ul style="list-style-type: none"> - sécurisation des interfaces habitats-forêts : pistes, débroussaillage, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, etc. - lutte contre la progression des incendies au sein des espaces d'urbanisation aérée : sensibilisation des propriétaires, organisation du réseau viaire, végétalisation, etc. 	
Note	/	/	3	/	
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	<p>Cette orientation est axée sur le risque d'érosion du trait de côte et met en place des mesures à la fois pour diminuer la vulnérabilité des zones exposées au risque et à la fois pour ne pas créer de nouvelles zones soumises au risque. Ces mesures sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances sur l'évolution prévisible du trait de côte : suivi, échanges, etc. - planification d'une stratégie d'intervention à court terme - organisation d'un probable recul stratégique à long terme <p>Ce risque est également évoqué dans le VLM du SCoT et l'évaluation des incidences sur celui-ci est traitée plus bas</p>	NC	NC	
Note	/	2	/	/	

Les cartes ci-dessous montrent l'aléa inondation (AZI : atlas des zones inondables) et les PPRi croisés avec les secteurs de développement prévus par le SCoT.

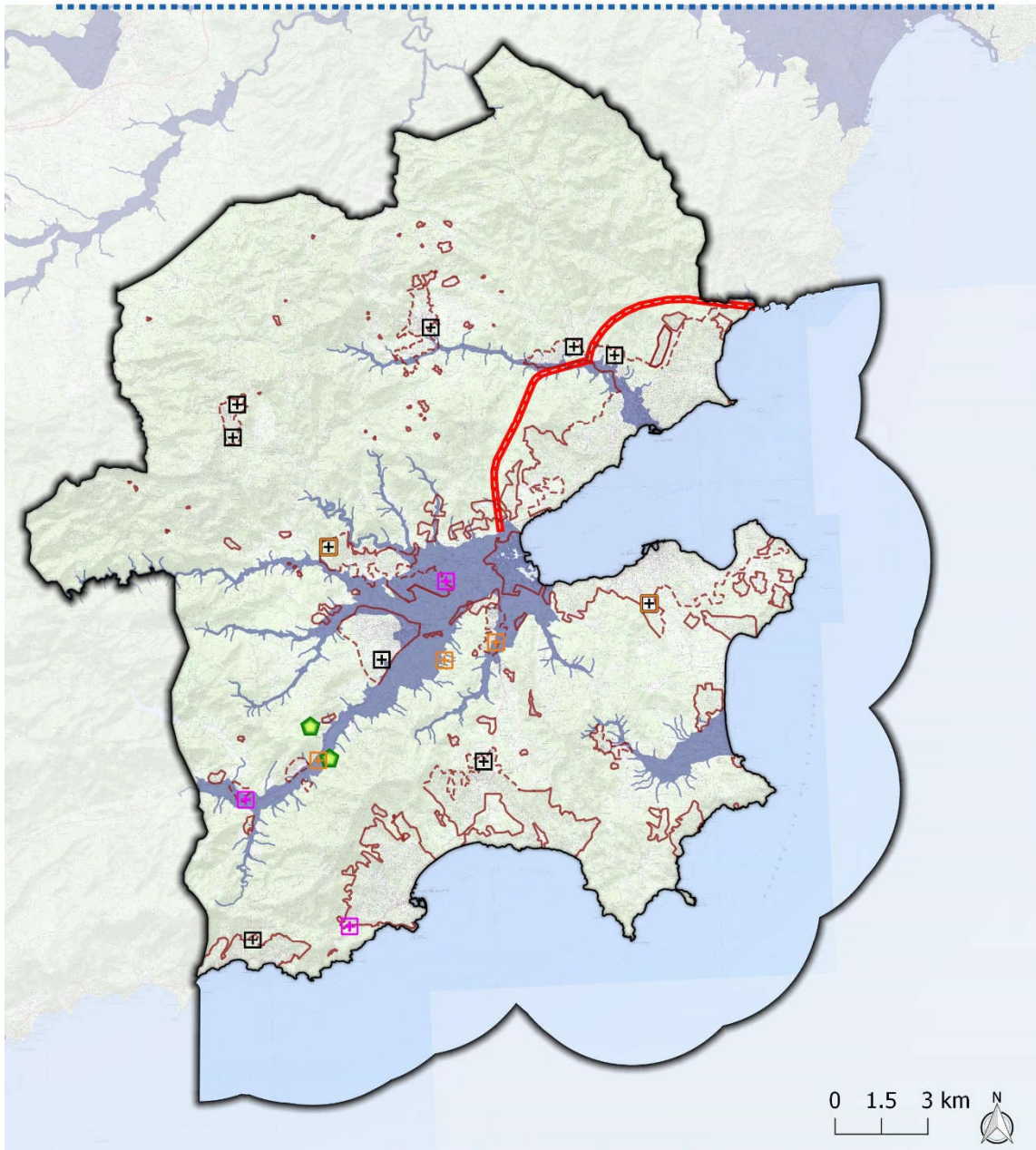
Les secteurs de développement identifiés dans le SCoT prennent en compte les PPRi existants et l'AZI pour les secteurs sans PPRi. Deux secteurs sont situés dans une zone à risque du PPRi de la Mole et de la Gisle. Les dispositions décrites plus haut pour diminuer la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque répondent aux incidences.

Au niveau des secteurs déjà urbanisés et soumis au risque, le plus important est celui du fond du golfe pour lequel le SCoT prévoit une OAP intercommunale intégrant ce risque dans les aménagements (objectif 24).




Les espaces d'activités économiques définis dans le SCoT constituent de plus des opportunités foncières pour la relocalisation des activités situées dans des zones vulnérables au risque inondation (objectif 60). Le site de recyclage des déchets du BTP peut être cité ici avec sa relocalisation dans un secteur moins soumis au risque (objectif 89).

Atlas des zones inondables sur le territoire et secteurs de développement








Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Limites administratives

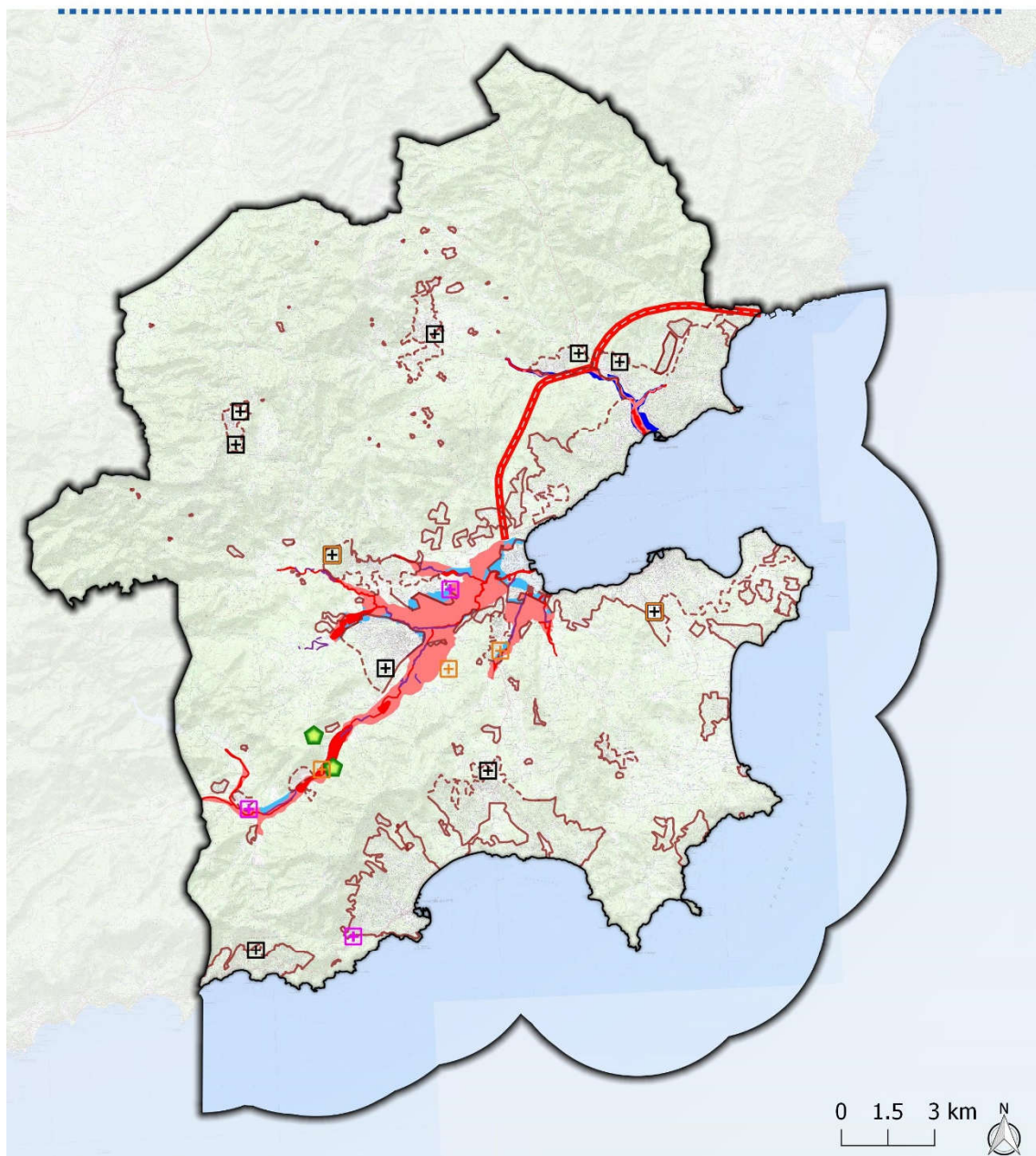
-  Périmètre du SCoT avec la limite des 3 milles nautiques
-  COSMA / CESMA
-  Atlas des zones inondables

Secteurs de développement

-  Sites de développement pour les résidences principales
-  Sites de développement économique
-  Sites de développement d'équipements
-  Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
-  Sites de valorisation économique des ressources locales
-  Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
-  Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU



Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat, DREAL - Réalisation : Agence MTD, Septembre 2019



Limites administratives

- Périmètre du SCOT avec la limite des 3 milles nautiques
- COSMA / CESMA
- Zone B1 : zones exposées à un risque moindre
- Zone B2 : zones exposées à un risque moindre
- Zone R1 : zones exposées à un risque fort
- Zone R2 : zones exposées à un risque fort
- Zones exposées aux risques d'inondation des ruisseaux "le Bourrian" et "le Bélieu"

Dignes

Secteurs de développement

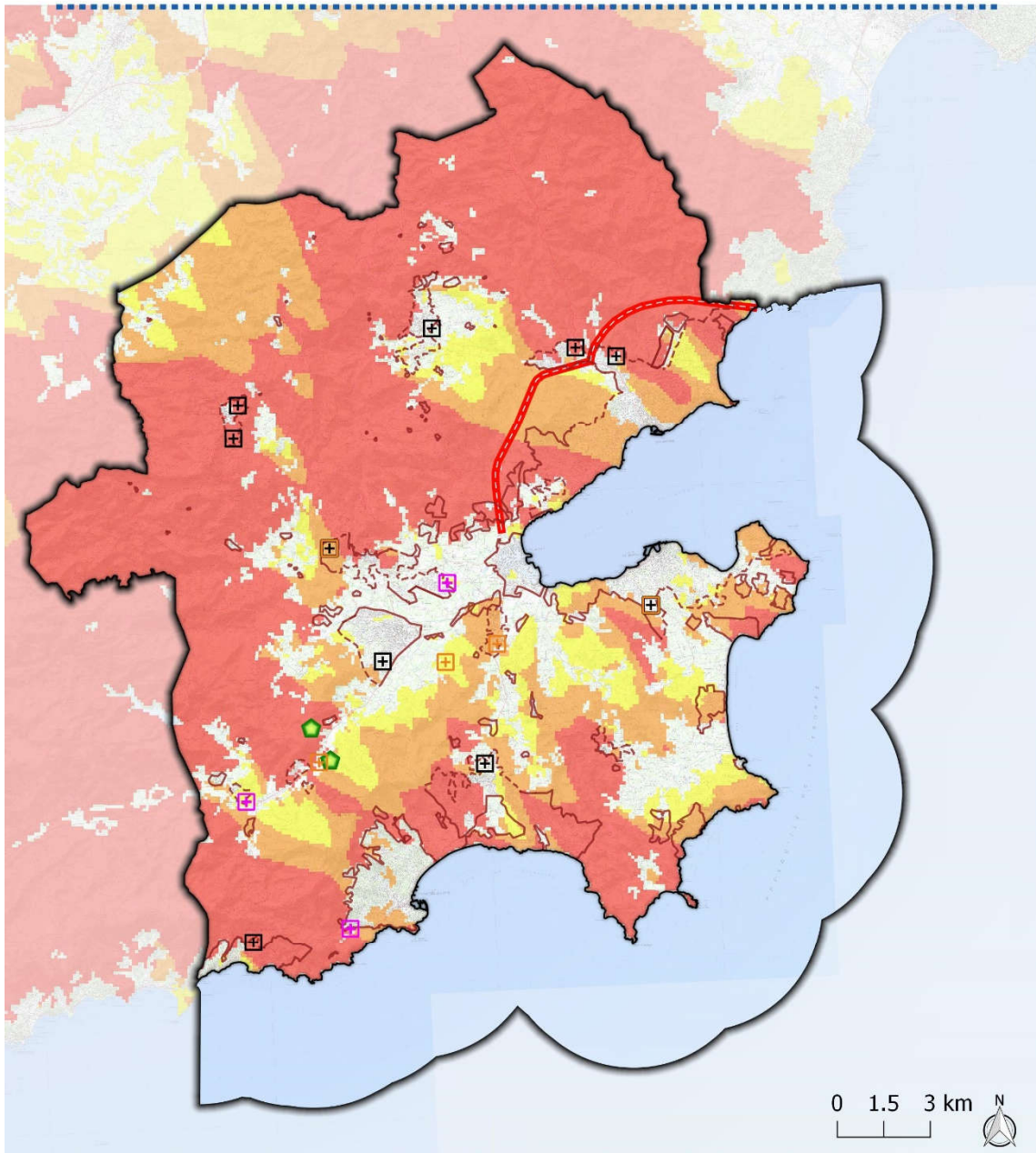
- Sites de développement pour les résidences principales
- Sites de développement économique
- Sites de développement d'équipements
- Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
- Sites de valorisation économique des ressources locales
- Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
- Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU



Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat, DREAL - Réalisation : Agence MTD, Septembre 2019

Aléa feux de forêts sur le territoire et secteurs de développement

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Limites administratives

Périmètre du SCoT avec la limite des 3 milles nautiques

COSMA / CESMA

Niveau d'aléa

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort



Secteurs de développement

- Sites de développement pour les résidences principales
- Sites de développement économique
- Sites de développement d'équipements
- Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
- Sites de valorisation économique des ressources locales
- Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
- Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU

Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat, DREAL - Réalisation : Agence MTD, Septembre 2019

La carte ci-dessous croise les secteurs de développement définis dans le SCoT avec l'aléa incendie de forêt sur le territoire.

Certains secteurs de développement se situent dans des zones d'aléa incendie de forêt moyen à fort. Cependant, l'urbanisation d'un secteur diminue son niveau d'aléa avec la diminution de la surface de végétation sur le secteur. De plus, l'objectif 98 intègre la défendabilité des interfaces habitats-forêts ce qui permettra d'avoir un risque maîtrisé dans les nouveaux secteurs de développement concernés.

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

Enjeux risques et nuisances					
Orientations DOO		Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	/	/	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	/	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	/	1	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	/	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	/	2	/	/
Axe 2	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	/	1	/	/
	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	0	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	/	-1	-1	-1
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	/	/	/	1
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/	/	/
Axe 3	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	/	/	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/	/	/
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/	/	0
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	/	/	0	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	/	/	1	/
Axe 3	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	0	/	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/	/	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	0	1	/	0

	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	/	/	/	/
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	/	/	2	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	1	1	/
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	/	/	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	/	1	/	/
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	/	1	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	/	/	/
	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	/	1	/	0
	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	/	3	/	/
	Composer avec le risque incendie	/	/	3	/
Axe 4	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	2	/	/

Le graphe ci-dessous présente l'évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique des risques et des nuisances. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Les incidences sur cette thématique sont très positives (seule une incidence négative). Cela témoigne d'une très bonne prise en compte des risques et des nuisances dans le SCoT avec des mesures adaptées et performantes. L'incidence négative est due au développement urbain du territoire qui va engendrer une augmentation des personnes exposées aux risques et aux nuisances. Cependant des mesures sont prises dans le SCoT pour limiter cette incidence et seront explicitées dans la partie suivante.

L'axe 1 est positif pour lutter contre les inondations avec d'une part la préservation des zones humides classées en réservoirs de biodiversité principaux qui jouent le rôle d'espaces de rétention d'eau lors des crues et d'autre part les actions sur les cours d'eau qui permettent de limiter leur débordement et prendre en compte les zones d'expansion de crues (protection de leurs lits majeurs et leurs espaces de fonctionnalité (objectif 15) et élargissement de leur lit en milieu urbain (objectif 18)). Ces éléments se retrouvent également dans l'axe 4 et l'orientation relative à la prise en compte du risque inondation.

L'axe 4 est très positif sur cette thématique avec des orientations spécifiques sur le risque inondation (objectifs 92 à 96), le risque incendie de forêt (objectifs 97 à 99) et le risque d'érosion du trait de côte (objectifs 100 à 102) qui présentent des dispositions pour diminuer la vulnérabilité du territoire face à ces risques. Cet axe intègre également des mesures favorables pour les risques inondations sur la limitation de l'imperméabilisation dans les OAP et les espaces de stationnement (objectifs 78 et 83) et la relocalisation du site de recyclage des déchets du BTP (objectif 89) dont la localisation prend en compte les nuisances. Enfin, des nuisances peuvent être attendues (poussières, bruit) avec la création de nouveaux sites d'extraction de matériaux.

Dans les deux axes de développement du territoire (axes 2 et 3), certaines incidences sont neutres grâce à leur prise en compte dans le SCoT avec la mise en place de mesures correspondantes qui sont explicitées dans la partie suivante. A part l'incidence négative citée plus haut, ces axes sont positifs pour les risques et les nuisances avec tout d'abord des améliorations concernant l'isolation phonique de l'habitat ancien (objectif 34). En poursuivant sur les nuisances, le nombre d'avions dans l'aérodrome

de la Mole et le nombre d'hélicoptères sur le territoire n'a pas vocation à être augmenté ce qui n'aggrave pas les nuisances sonores qu'ils impliquent (objectif 43).

Certains aspects du développement du territoire sont positifs pour la protection des biens et des personnes contre le risque. Par exemple, concernant le risque feux de forêts, le SCoT ouvre une réflexion sur la mutualisation des pistes DFCI avec certains itinéraires de randonnées (objectif 52). Enfin les espaces agricoles que le SCoT valorise peuvent constituer des zones tampon protectrices contre la propagation des feux lors d'incendies. Concernant le risque inondation, les espaces d'activité économiques définis dans le SCoT offrent des opportunités foncières pour la relocalisation d'autres activités situées en zone inondables et la diminution de leur vulnérabilité (objectif 60).

Thématique Risques et nuisances

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée

	-3	-2	-1	0	1	2	3
Orientation - Conforter les grands équilibres actuels du territoire				NC			
Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes				NC			
Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager				NC			
Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité							
Orientation – préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités				NC			
Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques							
Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain							
Orientation – Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe				NC			
Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages				0			
Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain							
Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe							
Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire				NC			
Orientation – Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un...				NC			
Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs				NC			
Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional				0			
Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral				0			
Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année							
Orientation - Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales				0			
Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale				NC			
Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 12 zones d'activités...							
Orientation – Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT				NC			
Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)							
Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles							
Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques...				NC			
Orientation – Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur							
Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau							
Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030				NC			
Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales							
Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation							
Orientation – Composer avec le risque incendie							
Orientation – Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire							

Orientations du DCO

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures énoncées dans les orientations spécifiques sur les risques naturels sont les mesures principales prises au sein du SCoT pour limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques. Les principales sont citées ci-dessous :

Risque inondation : amélioration de la connaissance sur le risque, développement d'actions communes (gestion de crise, sensibilisation, information, etc.), restauration du fonctionnement des bassins versant, encadrement du développement dans les zones potentiellement à risque, gestion des eaux pluviales

Risque incendie de forêt : élaboration d'un plan de gestion et de valorisation sur le massif des Maures, sécurisation des interfaces habitats-forêts (pistes, débroussaillage, etc.), lutte contre la progression des incendies au sein des espaces d'urbanisation aérée (sensibilisation, voiries, végétation, etc.)

Risque érosion du trait de côte (ce risque est également traité dans l'évaluation environnementale du VLM) : améliorer les connaissances sur l'évolution prévisible du trait de côte, planification d'une stratégie d'intervention à court terme, organisation d'un probable recul stratégique à long terme

Ensuite, comme expliqué précédemment, les incidences liées au développement urbain et économique du territoire sont prises en compte à travers des mesures énoncées dans le SCoT qui sont les suivantes :

- Prise en compte des PPR (inondations et incendies de forêt) dans le tracé des limites à l'urbanisation et pour la définition des règles de constructibilité dans les espaces agricoles ;
- Prise en compte du risque inondation dans les aménagements de l'OAP intercommunale du fond du Golfe ;
- Prise en compte des risques technologiques et des nuisances qui peuvent être induits par les nouvelles activités économiques accueillies sur le territoire.

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le DOO pour la thématique des risques et les nuisances.

Incidences sur l'énergie et le climat

Rappel des enjeux sur cette thématique

Le phénomène de réchauffement climatique est susceptible d'entraîner des modifications du climat sur le territoire, qui seront plus ou moins marquées selon les efforts fournis par l'homme pour limiter ce phénomène. Ces modifications doivent être anticipées afin d'y apporter une réponse adaptée, tout en continuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

Ce phénomène va avoir des répercussions sur l'environnement :

- Les hausses de températures vont diminuer la ressource en eau ;
- Des impacts sont également attendus sur la santé humaine (canicule) ;
- Les espèces végétales et animales sont amenées à évoluer, de même que les cultures agricoles ;
- Les risques naturels et notamment les risques d'inondation, incendie, érosion et mouvements de terrain devraient être exacerbés ;
- D'un point de vue énergie, les fortes températures vont générer une demande accrue en climatisation, importante source de consommation d'énergie électrique. En parallèle, la baisse des précipitations entraînera une baisse de la production hydroélectrique.

Le territoire possède un potentiel important de production d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, etc.) qu'il est nécessaire de développer autant qu'il est nécessaire de diminuer la consommation énergétique.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux énergie et climat		
		Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	NC	NC	Certains milieux naturels préservés situés dans les réservoirs de biodiversité constituent des puits de carbone, participant à la lutte contre le réchauffement climatique (zones humides, forêts, etc.)
	Note	/	/	1
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	NC	NC	NC	
Note	/	/	/	

Orientations DOO		Enjeux énergie et climat		
		Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC	Le rééquilibrage de l'armature urbaine définit dans le SCoT correspond au scénario le plus volontaire en matière d'émissions de GES par rapport au scénario actuel (diminution des besoins de déplacement longue distance, transports en commun et services et équipements de proximité)
	Note	/	/	3
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer un besoin en énergie plus important	NC	NC
	Note	-2	/	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	La stratégie d'intervention publique inclue l'amélioration du confort thermique de l'habitat ancien	NC	NC
	Note	1	/	/
Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des	NC	NC	L'orientation, axée sur le développement des transports en commun sur le territoire, inclue plusieurs mesures en faveur de la diminution des émissions de GES avec la réduction des voitures :	

Enjeux énergie et climat				
Orientations DOO	Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets	
Axe 3	résidents et à la saisonnalité du territoire		<ul style="list-style-type: none"> - Inscription de la CCGST comme chef de file de la mobilité et des transports - Construction d'une offre en transports en commun attractive : liaisons à terre, en mer, à l'année, etc. - Aménagement de PEM accessibles en modes actifs - Développement de la coopération entre les différents acteurs de la mobilité 	
	Note	/	/	3
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	NC	NC	La hiérarchie du réseau viaire proposée dans le SCoT permet l'accompagnement de la mise en œuvre des mesures concernant le transport en commun et le développement des voies cyclables (étoile cyclable) du territoire qui encourageront les usagers à ne pas utiliser la voiture ce qui diminuera les émissions de GES. Cependant, la création de nouvelles voiries comme le COSMA et le CESMA apportera des nouvelles émissions de GES
	Note	/	/	1
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC	La poursuite de l'aménagement de l'étoile cyclable du golfe permet d'encourager les usagers à éviter d'utiliser leur voiture ce qui contribue à diminuer les émissions de GES
Note	/	/	3	
Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC	Le renforcement du réseau interurbain favorise l'utilisation des transports en commun (train, bus, etc.). De plus, la technologie numérique développée sur le territoire est au service du développement des modes alternatifs de mobilité (covoiturage, modes doux, etc.). Ces mesures contribuent à limiter les émissions de GES Concernant la desserte aérienne du Golfe, une étude des impacts cumulés est imposée, notamment sur les émissions de GES	

Orientations DOO	Enjeux énergie et climat		
	Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Note	/	/	1
Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	L'accueil de touristes sur le territoire va engendrer un besoin en énergie plus important	NC	NC
Note	-1	/	/
Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC	La volonté de garantir une accessibilité aux activités économiques et commerciales dans les centres via les transports collectifs et en peu de temps en modes doux permet de diminuer l'utilisation de la voiture et avec les émissions de GES
Note	/	/	1
Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	Le développement d'activités économiques peut engendrer une augmentation des besoins énergétiques	Les espaces d'activités économiques intègrent la production d'énergies renouvelables dans leur aménagement	Le développement d'activités économiques peut accueillir des activités potentiellement émettrices de GES même si ces espaces bénéficient d'un accès en transports en commun ou d'une interconnexion au réseau de modes actifs, le bilan de l'incidence est négatif

Orientations DOO		Enjeux énergie et climat		
		Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
	Note	-2	1	-2
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	Le développement d'activités commerciales peut engendrer une augmentation des besoins énergétiques	NC	Le maintien d'une offre de commerces de proximité accessibles en modes actifs permet de diminuer l'utilisation de la voiture et les émissions de GES associées
	Note	-1	/	1
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	NC	NC	Le développement de circuits courts de production (maraîchage, arboriculture, pêche et élevage) permet de diminuer les transports et les émissions de GES qui y sont liées. De plus, l'adaptation au changement climatique est un des objectifs intégrés dans les diagnostics agricoles demandés par le SCoT
	Note	/	/	2
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	NC	NC	NC
	Note	/	/	/
Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	De nombreuses mesures de cette orientation vont dans le sens d'une économie d'énergie des secteurs du résidentiel et des transports : - rénovation énergétique des bâtiments avec un objectif ambitieux d'au moins 50% des bâtiments les plus énergivores d'ici 2030 - substitution des systèmes de chauffage les plus énergivores - revégétalisation des espaces les plus urbanisés	NC	Des mesures sont proposées dans cette orientation afin de limiter les émissions de GES liées aux transports et au chauffage des bâtiments : - substitution des systèmes de chauffage les plus émissifs de GES (fioul principalement) - développement des modes actifs dans les centralités avec notamment la réalisation d'une OAP "modes actifs" dans les documents d'urbanisme - développement des véhicules électriques : mise en place de bornes de recharge, implication des grands hébergeurs touristiques

Enjeux énergie et climat			
Orientations DOO	Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
			- implication des principaux générateurs de déplacements (équipements publics, administrations, entreprises, etc.) dans la mise en place de plans d'actions coordonnées
Note	3	/	3
Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	Les constructions neuves bénéficient d'une performance énergétique améliorée avec l'intégration des principes bioclimatiques pour limiter les besoins en énergie, la production d'énergie renouvelable ou de récupération sur les bâtiments ou les espaces de stationnement et le raccordement à un réseau de chaleur	Les opérations d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact doivent faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable de la zone	Le SCoT a la volonté de minimiser l'impact du développement futur sur le réchauffement climatique à travers les mesures suivantes : - réduction de la dépendance à la voiture individuelle avec le développement des mobilités alternatives (modes actifs, transport en commun) - développement de l'offre de stationnement pour les vélos à raison d'une place minimum pour 10 personnes pour les équipements, d'une place par logement pour les logements collectifs et d'une place pour 100 m2 pour les bureaux et commerces - connexion des nouvelles opérations d'aménagement au réseau de modes actifs
Note	2	2	2
Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	L'objectif en matière de production d'énergies renouvelables (25% en 2030) est ambitieux et se traduit à travers le renforcement de la connaissance sur le potentiel du territoire et les mesures suivantes : - production d'énergie renouvelable en toiture (solaire photovoltaïque et thermique) - production d'énergie photovoltaïque au sol - stratégie de substitution à l'électricité pour les besoins en chauffage et rafraîchissement : réseau de chaleur, bois énergie, thalasso-thermie, etc. - valorisation énergétique des déchets	NC

Enjeux énergie et climat			
Orientations DOO	Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Note	/	3	/
Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	NC	Le renforcement de la filière bois énergie dans le massif des Maures permet de proposer une substitution renouvelable à l'électricité pour les usages thermiques	Un approvisionnement local en matériaux de construction avec l'implantation de nouvelles carrières permet de diminuer les transports émetteurs de GES, de plus l'optimisation du transport prend une place importante dans le choix du secteur de relocalisation du site recyclage des déchets du BTP
Note	/	2	1
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC	NC	L'amélioration de la connaissance sur l'évolution du risque inondation en lien avec le réchauffement climatique permet de mieux anticiper et se préparer à ces changements
Note	/	/	1
Composer avec le risque incendie	NC	NC	NC
Note	/	/	/
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	NC	NC
Note	/	/	/

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

Enjeux énergie et climat				
Orientations DOO		Diminuer la consommation énergétique du territoire	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	/	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	/	/
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	/	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	/	/	1
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	/	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	/	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/	3
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	-2	/	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	1	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/	3
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	/	/	1
Axe 3	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/	3
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/	1
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	-1	/	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	/	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	/	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/	1
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	-2	1	-2
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	-1	/	1
Axe 3	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	/	/	2
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	/	/

Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	3	/	3
	Minimiser l’empreinte énergétique et environnementale de l’accueil du développement futur	2	2	2
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	/	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d’énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	3	/
	Développer l’économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	/	2	1
	S’adapter aux risques majeurs d’inondation	/	/	1
	Composer avec le risque incendie	/	/	/
	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	/	/

Le graphe ci-dessous présente l’évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique de l’énergie et du climat. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

De même que pour d’autres thématiques analysées plus haut, les incidences négatives sur l’énergie et le climat sont dues au développement urbain et économique du territoire. En effet, avec ce développement, les besoins en énergie vont s’accroître et certaines activités économiques accueillies sur le territoire peuvent être source d’émissions de GES.

En revanche, les autres orientations du SCoT présentent pour la majorité des incidences positives, voire très positives. Tout d’abord, l’axe 1 permet la conservation en réservoirs de biodiversité des milieux naturels (puits de carbone, zones humides, forêts en formation, etc.) qui stockent le carbone atmosphérique et constituent un frein au réchauffement climatique.

Ensuite, concernant le phénomène de réchauffement et la diminution des émissions de GES, le SCoT propose un rééquilibrage de l’armature urbaine jugé le plus avantageux en matière d’émissions liées aux transports et à la dépendance à la voiture individuelle. Les services et équipements de proximité sont favorisés ainsi que les mobilités douces qui sont développées dans les pôles urbains (objectif 23) et dans les espaces d’activités économiques et commerciales (objectifs 57 et 61). De manière générale sur tout le territoire, un réseau de cheminements doux est développé avec l’aménagement de l’étoile cyclable du Golfe (objectif 40). Le développement des transports en commun a également sa place dans le SCoT avec la construction d’une offre attractive portée par la CCGST (objectifs 35 à 38).

Le projet agricole du territoire, privilégiant les circuits courts de production et intégrant le changement climatique dans les diagnostics agricoles, est également positif pour la thématique du climat (objectifs 64 et 65). De même que l’utilisation de ressources minérales locales pour la construction (objectif 89).

L’axe 4, présente plusieurs mesures positives pour diminuer les émissions de GES dans le cadre de la transition énergétique du territoire et pour minimiser l’empreinte énergétique et environnementale du développement futur qui sont détaillées dans la partie suivante.

Pour la thématique de l’énergie, l’axe présentant les principaux effets positifs est le dernier axe. De même que précédemment, les mesures présentées dans le cadre de la transition énergétique du territoire répondent aux incidences négatives provoquées par le développement futur et sont présentées dans la partie suivante. Les secteurs les plus touchés par ces mesures sont le bâtiment et les transports.

L'objectif du SCoT en matière d'énergies renouvelables est ambitieux avec 25% de la production à l'horizon 2030 (objectifs 84 à 88). Cela est possible avec le développement des connaissances sur le potentiel du territoire et une production d'énergie diversifiée (solaire photovoltaïque et thermique en toiture et au sol, réseau de chaleur, bois-énergie, thalassothermie, valorisation thermique des déchets, etc.). Pour la filière bois-énergie, le massif des Maures constitue une ressource à valoriser, gérée par la charte forestière du massif des Maures (objectif 91).

Thématique Energie et climat

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée

	-3	-2	-1	0	1	2	3
Orientations du DOO	Orientation - Conforter les grands équilibres actuels du territoire				NC		
	Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes				NC		
	Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager				NC		
	Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité				1		
	Orientation – préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités				NC		
	Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques				NC		
	Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain				NC		
Orientations du DOO	Orientation – Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe				1		
	Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages				NC		
	Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain				1		
	Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe				1		
	Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire				1		
	Orientation – Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un...				1		
	Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs				1		
Orientations du DOO	Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional				1		
	Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral				1		
	Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année				NC		
	Orientation - Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales				NC		
	Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale				1		
	Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 12 zones d'activités...				1		
	Orientation – Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT				0		
Orientations du DOO	Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)				1		
	Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles				NC		
	Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques...				1		
	Orientation – Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur				1		
	Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau				NC		
	Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030				1		
	Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales				1		
Orientations du DOO	Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation				1		
	Orientation – Composer avec le risque incendie				NC		
	Orientation – Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire				NC		

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Comme expliqué précédemment, le développement urbain et économique du territoire est le principal vecteur d'incidences négatives sur le climat (émissions de GES) et l'énergie (augmentation de la consommation). Le SCoT intègre des mesures précises pour répondre à ces incidences, principalement énoncées dans l'axe 4.

Concernant la diminution des émissions de GES :

- Organisation du raccordement des polarités périphériques au projet de développement des transports en commun et des modes actifs dans les OAP (objectif 24) et réalisation d'une OAP « modes actifs » (objectif 72) ;
- Substitution des systèmes de chauffage les plus émissifs de GES (objectif 70) ;
- Développement des véhicules électriques : mise en place de bornes de recharge, implication des grands hébergeurs touristiques (objectif 73) ;
- Mobilisation des principaux générateurs de déplacements pour la définition de plans d'actions coordonnés (objectif 74) ;
- Développement de l'offre de stationnement pour les vélos (objectif 79).

Concernant la diminution de la consommation d'énergie :

- Rénovation énergétique des bâtiments avec des actions sur au moins 50% des bâtiments les plus énergivores d'ici 2030 (objectif 70) ;
- Substitution des systèmes de chauffage les plus énergivores (objectif 70) ;
- Revégétalisation des espaces les plus urbanisés (objectif 71) ;
- Adoption des principes bioclimatiques pour les constructions neuves (objectif 76) ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable des opérations d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact (objectif 77).

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le DOO pour la thématique de l'énergie et du climat.

Incidences sur les déchets

Rappel des enjeux sur cette thématique

Les habitants de la communauté de communes produisent beaucoup plus de déchets que la moyenne nationale et régionale. Ceci s'explique par la forte fréquentation touristique du territoire qui induit un effet de saisonnalité. Des actions de prévention et de sensibilisation ont été mises en œuvre pour limiter la production de déchets et sont à poursuivre.

Le traitement de ces déchets est performant mais en grande partie non local. Ce n'est pas le cas des déchets verts qui sont traités dans l'écopole de la Mole, qui, cependant arrive à saturation.

Le recyclage des déchets issus du BTP est à développer. Néanmoins, les installations du territoire sont nettement insuffisantes aujourd'hui pour valoriser ces déchets.

Les enjeux pour les déchets sont donc :

- Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets ;
- Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux déchets	
		Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	NC	NC
	Note	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	NC	NC
	Note	/	/
	Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	NC	NC
	Note	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	NC	NC
	Note	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	NC	NC
	Note	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	NC	NC
	Note	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC	NC
	Note	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC	NC
	Note	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC	NC
	Note	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une production de déchets supplémentaires	NC
	Note	-2	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	NC	NC

Orientations DOO		Enjeux déchets	
		Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP
Axe 3	Note	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	NC	NC
	Note	/	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	NC	NC
	Note	/	/
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC	NC
	Note	/	/
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC	NC
	Note	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	L'accueil de touristes sur le territoire va engendrer une production de déchets supplémentaires	NC
	Note	-1	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	NC	NC
	Note	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	NC	NC
Note	/	/	
Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC	NC	
Note	/	/	
Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	Le développement d'activités économiques peut engendrer une augmentation de la production de déchets. Cependant, ces espaces intègrent le recyclage, la maîtrise et la gestion des déchets de manière exemplaire ce qui amène un bilan neutre sur cet enjeu	NC	
Note	0	/	

Orientations DOO		Enjeux déchets	
		Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	Le développement d'activités commerciales peut engendrer une augmentation de la production de déchets	NC
	Note	-1	/
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	NC	NC
	Note	/	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	NC	NC
	Note	/	/
Axe 4	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC	NC
	Note	/	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	NC	NC
	Note	/	/
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC	NC
	Note	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	NC	Les déchets issus des ménages ou des résidus de STEP font l'objet d'une valorisation énergétique locale en partenariat avec les autres territoires du département. De plus, des études de production locale de biogaz à partir de déchets de STEP sont engagées dans le SCoT
	Note	/	1
	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	L'organisation de la filière déchets du territoire permet de favoriser le tri sélectif avec un réseau de déchetteries de proximité. De plus, les OAP des sites d'extension intègrent des dispositions pour faciliter le tri pour les habitants	Le confortement du site de la Mole permet de poursuivre et de renforcer la valorisation des déchets verts et ménagers. De plus, le recyclage des déchets issus du BTP est renforcé avec la relocalisation du site
	Note	2	2
S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC	NC	
Note	/	/	
Composer avec le risque incendie	NC	NC	
Note	/	/	

Enjeux déchets		
Orientations DOO	Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	NC	NC
Note	/	/

Bilan des incidences sur la thématique

Le tableau ci-dessous synthétise les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée.

Enjeux déchets			
Orientations DOO	Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP	
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	/	/
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	/	/
	Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	/	/
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	/	/
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	/	/
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	/	/
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	/	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	/	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	/	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	-2	/
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	/	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	/	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	/	/
Axe 3	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	/	/
	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	/	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	-1	/
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	/	/
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	/	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	/	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	0	/
Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT	-1	/	

	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	/	/
	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	/	/
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	/	/
	Minimiser l’empreinte énergétique et environnementale de l’accueil du développement futur	/	/
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	/	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d’énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	/	1
	Développer l’économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	2	2
	S’adapter aux risques majeurs d’inondation	/	/
Axe 4	Composer avec le risque incendie	/	/
	Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire	/	/

Le graphe ci-dessous présente l’évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique des déchets. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Peu d’orientations ont des incidences sur les déchets. Comme attendu, le développement du territoire formulé dans les axes 2 et 3 va engendrer une production supplémentaire de déchets et donc des incidences négatives (accueil d’habitants, de touristes et d’activités économiques et commerciales).

Le dernier axe répond à ces incidences négatives avec l’organisation de la filière déchet sur le territoire et des dispositions pour à la fois réduire la production de déchets, favoriser le tri sélectif et rechercher des filières alternatives de traitement des déchets. En particulier, le SCoT met l’accent sur l’Ecopole de la Mole et son confortement pour la valorisation des déchets verts et ménagers et le réseau de déchetterie de proximité (objectif 90).

Le traitement des déchets issus du BTP fait également l’objet d’un objectif (89) dans le SCoT avec la relocalisation du site de gestion et de recyclage de ces déchets pour une organisation plus efficace.

Thématique Déchets

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée

	-3	-2	-1	0	1	2	3
Orientations du DOO	Orientation - Conforter les grands équilibres actuels du territoire			0			
	Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes			NC			
	Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager			NC			
	Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité			NC			
	Orientation – préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités			NC			
	Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques			NC			
	Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain			NC			
	Orientation – Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe			NC			
	Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages			NC			
	Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain			NC			
Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe			NC				
Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire			NC				
Orientation – Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un...			NC				
Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs			NC				
Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional			NC				
Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral			NC				
Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année			NC				
Orientation - Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales			NC				
Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale			NC				
Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 12 zones d'activités...			0				
Orientation – Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT			NC				
Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)			NC				
Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles			NC				
Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques...			NC				
Orientation – Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur			NC				
Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau			NC				
Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030			1				
Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales			2				
Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation			NC				
Orientation – Composer avec le risque incendie			NC				
Orientation – Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire			NC				

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures prises dans le SCoT répondent aux incidences négatives liées au développement du territoire sont les suivantes :

- Intégration d'une gestion des déchets exemplaire dans les espaces d'activité économiques (objectif 61) ;
- Valorisation énergétique des déchets ménagers et des résidus de STEP (objectif 88) ;
- Intégration de dispositions relatives à la facilitation de la collecte des déchets et du tri sélectif dans les OAP (objectif 90).

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le DOO pour la thématique des déchets.

Incidences sur la ressource espace

Rappel des enjeux sur cette thématique

La ressource espace correspond aux espaces encore non artificialisés du territoire, c'est-à-dire les espaces naturels et agricoles. Il a été vu dans plusieurs thématiques précédentes que ces espaces hébergent des enjeux importants pour le territoire et qu'il convient de les préserver autant que possible notamment vis-à-vis du mitage urbain et de l'urbanisation diffuse.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations du DOO sur cette thématique sont présentées dans le tableau suivant.

Orientations DOO		Enjeux ressource espace
		Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
Axe 1	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	La définition des espaces agricoles, naturels et forestiers structurants à préserver, des espaces remarquables de la loi littorale et les coupures d'urbanisation permet de conserver une occupation du sol agricole ou naturelle sur ces secteurs
	Note	2
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	La définition d'espaces de respiration non urbanisé permet de les préserver et de limiter le mitage
	Note	1
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	Des espaces littoraux de développement et des espaces littoraux neutres sont identifiés au sein des espaces proches du rivage et leur développement peut consommer des surfaces agricoles ou naturelles
	Note	-1
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux	La délimitation précise des réservoirs de biodiversité principaux dans le SCoT et l'encadrement des activités et des usages au sein de ces réservoirs permet de conserver une occupation du sol naturelle ou agricole dans ces espaces
	Note	3
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	La densification de l'urbanisation dans les réservoirs de biodiversité secondaires se fait au détriment des espaces agricoles et naturels. Néanmoins, celle-ci est limitée car soumise à condition
	Note	-1
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques	La préservation de toute urbanisation des corridors écologiques définis dans les documents d'urbanisme permet de garder ces surfaces agricoles ou naturelles
	Note	1

Orientations DOO		Enjeux ressource espace
		Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	NC
	Note	/
Axe 2	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe	NC
	Note	/
	Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	NC
	Note	/
	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	L'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire va engendrer une consommation d'espaces agricoles et naturels. Cependant, cette consommation étant beaucoup plus faible que ces dernières années (réduction de 60%), l'impact est limité. De plus, les limites à l'urbanisation sont claires et bien définies et les sites préférentiels d'accueil des résidences principales en continuité de l'agglomération existante
	Note	-1
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	NC
	Note	/
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire	NC
	Note	/
	Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant	La construction des aménagements du COSMA et CESMA sont réalisés sur des espaces agricoles et naturels
	Note	-2
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	NC
	Note	/
Axe 3	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	NC
	Note	/
	Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral	Les nouvelles infrastructures touristiques peuvent être construites sur des espaces agricoles ou naturels malgré la volonté du SCoT de les préserver concernant les équipements des manifestations culturelles
	Note	-1
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	NC
Note	/	
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des	NC

Orientations DOO		Enjeux ressource espace
		Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
	coopérations économiques régionales	
	Note	/
	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	NC
	Note	/
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	Les zones d'extension des espaces économiques peuvent se trouver sur des espaces agricoles ou naturels
	Note	-1
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	Les activités commerciales au sein du territoire se développent au sein d'espaces déjà artificialisés (commerce de proximité dans les pôles urbains, emprise existantes des zones commerciales périphériques)
	Note	0
	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)	La préservation et la valorisation d'espaces agricoles en exploitation sur le territoire permet de valoriser ces secteurs qui ne sont plus considérés comme du foncier constructible et ne seront pas consommés par l'urbanisation
	Note	1
Axe 4	Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	Le foncier agricole est strictement réservé à un usage agricole ce qui permet de ne pas urbaniser ces secteurs. Cela est renforcé par la mise en place de la séquence « éviter-réduire-compenser »
	Note	2
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	NC
	Note	/
	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	NC
	Note	/
	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	NC
	Note	/
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030	Les installations de production d'énergie photovoltaïque au sol sont réalisées sur des espaces déjà artificialisés (espaces commerciaux, espaces de stationnement, etc.) et ne consomment pas de surfaces agricoles ou naturelles
	Note	0
Axe 4	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	La mise en place de nouveaux sites d'exploitation de matériaux et le développement de la filière bois énergie dans le massif des Maures va entraîner une consommation d'espaces naturels ou agricoles
	Note	-1
	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	NC
Note	/	

Orientations DOO		Enjeux ressource espace
		Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
Composer avec le risque incendie		NC
Note		/
Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire		Les espaces agricoles et naturels identifiés pour le recul stratégique à long terme seront consommés pour la relocalisation des aménagements (équipements, logements, infrastructures, etc.)
Note		-1

Bilan des incidences sur la thématique

Le graphe ci-dessous présente l'évaluation des incidences des orientations du DOO sur la thématique de la ressource espace. Les cadres représentent les différents axes du DOO pour une meilleure lisibilité.

Les incidences négatives sur cette thématique sont exclusivement dues à la consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation, incidences inévitables à tout projet de développement. Ces espaces prévus dans le SCoT sont les suivants (pour certains d'entre eux, des mesures sont prises pour limiter les incidences et sont explicitées plus bas) :

- Urbanisation des espaces littoraux neutres et des espaces littoraux de développement ;
- Densification des réservoirs de biodiversité secondaires ;
- Secteurs d'accueil des nouvelles habitations ;
- Linéaires prévus pour l'implantation du COSMA et du CESMA ;
- Secteurs d'accueil des nouvelles infrastructures touristiques ;
- Secteurs d'extension des espaces économiques ;
- Nouveaux sites d'exploitation de matériaux et d'exploitation forestière ;
- Secteurs identifiés pour le recul stratégique face à l'érosion du trait de côte.

A noter tout de même que le SCoT a un objectif de réduction de la consommation d'espace d'au moins 60% par rapport à la tendance observée entre 2003 et 2014 (objectif 25). Le rythme est contenu à environ 22 ha/an pour un total de 261 ha consommé à l'horizon 2030, ce qui peut être considéré comme faible.

La préservation de la ressource espace étant très liée à la protection des milieux naturels et agricoles, les orientations relatives à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers structurants (objectif 1), des espaces de respiration (objectif 4), des réservoirs de biodiversité principaux (objectifs 9 et 10), des corridors écologiques (objectifs 13 et 14) sont positives. De même, les orientations spécifiques au confortement de l'activité agricole et la préservation d'espaces pour cette activité sont positives sur la ressource espace dans le sens où elles permettent de valoriser les terres agricoles et de ne plus les considérer simplement comme du foncier constructible. Notamment l'objectif 67 qui inscrit la préservation du foncier agricole dans une démarche « évitement-réduction-compensation ».

Thématique Ressource espace

Incidences de l'orientation sur la thématique concernée

	-3	-2	-1	0	1	2	3
Orientation - Conforter les grands équilibres actuels du territoire							
Orientation – Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes				NC			
Orientation - Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager							
Orientation - Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité							
Orientation – préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités							
Orientation - préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques							
Orientation - Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain				NC			
Orientation – Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe				NC			
Orientation – Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages				NC			
Orientation - Contenir la dynamique expansive de développement urbain							
Orientation – Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe				NC			
Orientation - Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire				NC			
Orientation – Compléter et hiérarchiser le réseau viaire pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'A8 et rendre possible le déploiement d'un...							
Orientation - Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs				NC			
Orientation – Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional				NC			
Orientation - Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral							
Orientation – Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année				NC			
Orientation - Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales				NC			
Orientation – Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale				NC			
Orientation - Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 12 zones d'activités...							
Orientation – Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCOT				0			
Orientation – Construire un projet agricole de territoire ancrée sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement)							
Orientation - Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles							
Orientation – Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques...				NC			
Orientation – Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur				NC			
Orientation – Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau				NC			
Orientation – Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030				0			
Orientation – Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales							
Orientation – S'adapter aux risques majeurs d'inondation				NC			
Orientation – Composer avec le risque incendie				NC			
Orientation – Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire							

Orientations du DOO

Mesures prévues dans le DOO pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures suivantes sont prises dans le SCoT pour limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels :

- L'urbanisation est soumise à condition dans les réservoirs de biodiversité secondaires du SCoT pour ne pas entraver la libre circulation des espèces (objectif 12) ;
- Définition de limites claires à l'urbanisation (objectif 26) ;
- Définition des sites préférentiels d'accueil des résidences principales dans et en continuité de l'agglomération existante (objectif 32) ;
- Nouvelles activités commerciales accueillies au sein des emprises existantes des zones commerciales périphériques (objectif 63) ;
- Mise en place d'installations de production d'énergie photovoltaïque au sol sur des espaces déjà artificialisés (objectif 86).

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le DOO pour la thématique de la ressource espace.

2. ANALYSE THEMATIQUE DES INCIDENCES DU VLM

Dans cette partie sont analysées les incidences du volet littoral et maritime du DOO du SCoT.

Incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

Rappel des enjeux sur cette thématique

Cette thématique est prépondérante sur le Golfe de Saint-Tropez. Plusieurs zonages de protection et d'inventaires sont présents sur la partie littorale et maritime (Natura 2000, ZNIEFF, etc.), témoignant d'une biodiversité remarquable.

Les milieux naturels à la fois marins et littoraux sont essentiels au maintien de la biodiversité riche du territoire qui abrite des espèces rares voire endémiques. En mer, les herbiers à posidonies sont les habitats les plus menacés notamment par la fréquentation touristique et le nombre croissant de mouillages.

La trame bleue marine identifie les continuités écologiques de l'espace marin : les réservoirs de biodiversité, milieux structurants pour la biodiversité (nursérie, hotspot de biodiversité, etc.) et les corridors écologiques, couloirs de migration pour les cétacés et les tortues marines. Cette trame identifie également les obstacles pouvant altérer la continuité des corridors tels que les obstacles sonores pour les cétacés et les filets de pêche.

Ainsi les enjeux sur la thématique des milieux naturels et de la biodiversité sont les suivants :

- Conservation des habitats littoraux et marins patrimoniaux (herbiers de posidonie, coralligène, plages remarquables, etc.) ;
- Maintien des couloirs de déplacement des espèces migratrices ;
- Préservation et restauration des ressources halieutiques ;
- Réduction et prévention des espèces invasives.

L'analyse des incidences des orientations et des vocations du VLM s'est faite au regard de ces enjeux.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations et des vocations du VLM sur cette thématique sont présentées dans les tableaux suivants.

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Orientations VLM	Conservier les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Orientation 1. Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins	L'identification des espaces terrestres du littoral et des espaces marins à préserver permet indirectement de conserver ces territoires encore naturels même si certains aménagements peuvent avoir un impact sur ces espaces	NC	NC	NC
Note Or1	2	/	/	/
Orientation 2. Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe	La préservation des réservoirs de biodiversité et des espaces stratégiques pour la reproduction halieutique permet la conservation des habitats patrimoniaux et de la biodiversité marine	Les corridors écologiques identifiés sont préservés avec leur prise en compte dans la localisation et l'organisation des aménagements, des occupations et des activités	La localisation et protection des secteurs préférentiels pour la reproduction halieutique permet de préserver cette ressource	La préservation des continuités écologiques marines permet de conserver la fonctionnalité de l'écosystème marin et limiter les impacts des espèces invasives
Note Or2	3	3	3	1
Orientation 3. Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux	La préservation de la qualité des eaux participe à la conservation de la fonctionnalité écologique des milieux naturels	NC	La préservation de la qualité des eaux permet de conserver la qualité des milieux naturels et des écosystèmes supports de la ressource halieutique	La poursuite des campagnes de lutte contre les espèces invasives permet de diminuer leur impact sur les écosystèmes
Note Or3	3	/	2	3
Orientation 4. Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination du littoral dans une perspective continue de la biodiversité et de la qualité de vie du territoire	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Orientations VLM	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Note Or4	1	1	1	1
Orientation 5. Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime	Conforter le tourisme littoral et maritime (augmentation de la pression touristique) pourra fragiliser les milieux naturels du territoire et leur fonctionnalité écologique avec l'augmentation du nombre de bateaux, notamment de grande taille, les projets portuaires, les nouveaux pontons, cales et ZMEL prévus, l'aménagement des plages, les activités nautiques, et les travaux prévus sur le sentier du littoral. Des mesures pour limiter cet impact sont néanmoins prévues : organisation et limitation du mouillage des petites et grosses unités, création de ZMEL, adoption de mesures environnementales dans les projets portuaires et l'aménagement des nouvelles cales, l'organisation des activités balnéaires et nautiques et l'encadrement de la plongée sous-marine.	Conforter le tourisme littoral et maritime (augmentation de la pression touristique) va avoir des effets négatifs sur le déplacement des espèces, en particulier avec l'augmentation du nombre de bateaux (notamment des grosses unités) et les activités nautiques qui vont engendrer un dérangement. Des mesures pour limiter cet impact sont néanmoins prises avec l'organisation et la limitation du mouillage, l'organisation des loisirs nautiques et l'encadrement de la plongée sous-marine.	NC	L'augmentation du nombre de bateaux sur le territoire va engendrer un risque d'introduction d'espèces invasives
Note Or5	-2	-2	/	-1
Orientation 6. Renforcer les activités économiques annuelles	NC	NC	NC	NC
Note Or6	/	/	/	/
Orientation 7. Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un	La pêche professionnelle peut engendrer des pressions sur les écosystèmes marins et affecter les habitats patrimoniaux. Néanmoins, elle doit garantir un niveau de conservation	La pêche professionnelle peut engendrer des pressions sur les écosystèmes marins et affecter les continuités écologiques et le déplacement des espèces	La pêche professionnelle peut provoquer une diminution des ressources halieutiques. Des mesures sont tout de même prises pour diminuer cette pression avec la localisation des espaces de pêche	NC

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Orientations VLM	Conservier les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
système alimentaire de proximité	des habitats avec la mise en place de chartes de bonnes pratiques		professionnelle, et surtout la définition de zones où les prélèvements sont interdits (orientation 2)	
Note Or7	-1	-1	-2	/
Orientation 8. Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins	Le développement de la talassothermie peut avoir un impact de fragilisation des habitats marins si des installations sont mises en place sur ces espaces (câbles, etc.) même si les installations prennent en compte les milieux en place	NC	NC	NC
Note Or8	-1	/	/	/
Orientation 9. Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes	Les aménagements de protection contre les risques naturels sont conçus de manière à préserver (banquettes de posidonies) et même restaurer les milieux naturels (reconstitution des systèmes dunaires). Cependant quelques aménagements tels que les enrochements peuvent avoir des impacts sur les milieux naturels en place	NC	NC	NC
Note Or9	1	/	/	/
Orientation 10. Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral	La construction de pontons peut détériorer des milieux naturels	L'augmentation du transport maritime va engendrer un dérangement plus important pour le déplacement des espèces	NC	NC
Note Or10	-1	-2	/	/

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Vocations VLM	Conserv	Maintenir	Préserver	Limit
	les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	et restaurer les ressources halieutiques	le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
ESPACE MARIN A PRESERVER	L'identification des espaces marins à préserver permet de protéger les habitats marins d'intérêt écologique	L'identification des espaces marins à préserver permet de favoriser le déplacement des espèces au sein de ces espaces	L'identification des espaces marins à préserver permet de conserver des habitats propices au cycle de vie des espèces marines	NC
Note	3	2	2	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	L'identification de zones de prélèvements interdits et d'une zone de réflexion pour un cantonnement de pêche permet de conserver les ressources halieutiques qui contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes et à la qualité des habitats présents dans ces zones	L'identification de zones de prélèvements interdits et d'une zone de réflexion pour un cantonnement de pêche permet de favoriser le déplacement des espèces au sein de ces zones	L'identification de zones de prélèvements interdits et d'une zone de réflexion pour un cantonnement de pêche au large de Cap Camarat permet de préserver la ressource halieutique de ces secteurs	NC
Note	1	1	3	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE (HORS CROISIERE) >80M	Dans ces zones de mouillage obligatoire, les milieux naturels présents risquent d'être dégradés. Ces zones offrent tout de même une limitation des espaces autorisés pour ces grosses unités afin de ne pas impacter les autres espaces naturels	NC	NC	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont engendrer un risque d'introduction d'espèces invasives
Note	-2	/	/	-1
CROISIERE PREMIUM/LUXE	Dans ces zones de mouillage obligatoire, les milieux naturels présents risquent d'être dégradés. Ces zones offrent tout de même une limitation des espaces autorisés pour ces unités de croisière afin de ne pas impacter les autres espaces naturels. De plus, la possibilité de mise en place d'un coffre d'amarrage est envisagée ce qui permettra de moins impacter les milieux	NC	NC	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont engendrer un risque d'introduction d'espèces invasives
Note	-1	/	/	-1

Enjeux milieu naturels et biodiversité				
Vocations VLM	Conserv	Maintenir	Préserver et restaurer	Limiter le développement
	les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	les ressources halieutiques	de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
MOUILLAGE INTERDIT	L'identification de zones de mouillages interdits permet de conserver les habitats présents dans ces zones	NC	NC	NC
Note	2	/	/	/
MOUILLAGE LIBRE	Dans ces zones de mouillage libre, les milieux naturels présents risquent d'être dégradés. Cependant ces zones ont été localisées au niveau des habitats les moins fragilisés et si des incidences notables sont observées sur la qualité des milieux des alternatives seront étudiées	NC	Dans ces zones de mouillage libre, certains plaisanciers pratiquent la pêche	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont engendrer un risque d'introduction d'espèces invasives
Note	-1	/	-1	-1
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)	Les milieux naturels situés dans ces zones équipées de dispositifs d'ancrage écologique sont préservés	NC	NC	NC
Note	1	/	/	/
BAIGNADE	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	Les aménagements liés aux loisirs nautiques peuvent détériorer les milieux naturels, notamment les aménagements prévus sur le littoral	Les loisirs nautiques, surtout motorisés, peuvent provoquer un dérangement dans le déplacement des espèces. L'encadrement de ces activités limite cependant l'impact	NC	NC
Note	-1	-1	/	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	L'aménagement de mouillages écologiques permet de ne pas impacter les milieux naturels avec la pratique de la plongée	NC	NC	NC
Note	0	/	/	/
PLONGEE	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
SPORTS DE GLISSE	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/

Vocations VLM	Enjeux milieux naturels et biodiversité			
	Conservier les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limitier le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
SENTIER MARIN	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
PECHE PROFESSIONNELLE	La pêche professionnelle peut engendrer des pressions sur les écosystèmes marins et affecter les habitats patrimoniaux. Néanmoins, elle doit garantir un niveau de conservation des habitats avec la mise en place de chartes de bonnes pratiques	La pêche professionnelle peut engendrer des pressions sur les écosystèmes marins et affecter les continuités écologiques et le déplacement des espèces. Néanmoins, elle doit tenir compte des corridors écologiques pour l'emplacement des filets de pêche (mise en place de chartes de bonnes pratiques)	La pêche professionnelle peut provoquer une diminution des ressources halieutiques. Néanmoins, la mise en place de chartes de bonnes pratiques doit garantir la préservation de la ressource	NC
Note	-1	-1	-2	/
PORT	Les ports restants dans leurs limites actuelles, l'impact est neutre sur les milieux naturels	NC	NC	NC
Note	0	/	/	/
PROJET PORTUAIRE	Les projets portuaires avec les extensions prévues vont engendrer une augmentation de bateaux, notamment des grosses unités, sur le territoire qui peuvent avoir un impact sur les milieux naturels (mouillage, pollution de l'eau) même si les projets en eux-mêmes prennent en compte les milieux naturels en place	NC	NC	Les projets portuaires avec les extensions prévues vont engendrer une augmentation de bateaux qui peuvent transporter et propager des espèces invasives
Note	-1	/	/	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	L'identification des espaces terrestres à protéger permet de protéger les habitats naturels présents sur ces zones	NC	NC	NC
Note	2	/	/	/

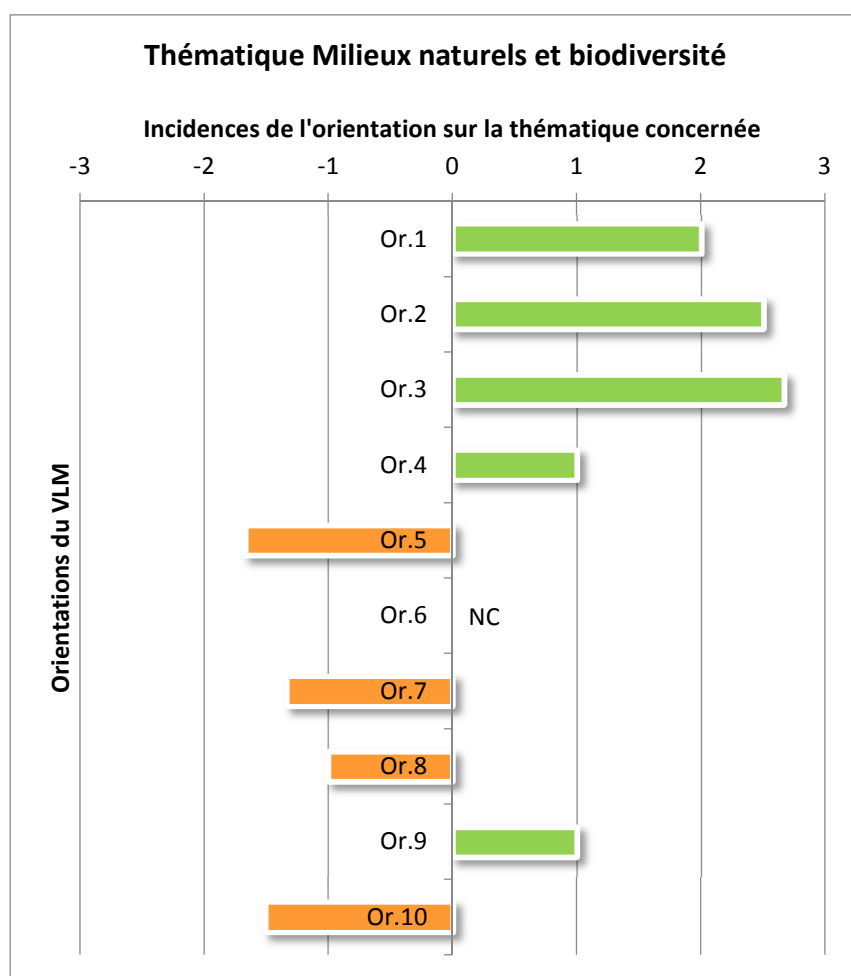
Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Vocations VLM	Conservier les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	Les aménagements liés à ces activités (pontons et aménagements sur les plages) et la fréquentation touristique peuvent provoquer une altération des milieux naturels présents	NC	NC	NC
Note	-1	/	/	/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	La construction de cales peut dégrader les milieux naturels présents, cependant des mesures sont prises pour limiter cet impact	NC	NC	NC
Note	-1	/	/	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	Les travaux sur les cheminements côtiers prennent en compte les enjeux environnementaux présents et ont donc un impact neutre sur les milieux naturels en place	NC	NC	NC
Note	0	/	/	/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	NC	NC	NC	NC
Note	/	/	/	/
EROSION	Les aménagements de protection contre l'érosion sont conçus de manière à préserver (banquettes de posidonies) et même restaurer les	NC	NC	NC

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Vocations VLM	Conservier les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
	milieux naturels (reconstitution des systèmes dunaires). Cependant quelques aménagements tels que les enrochements peuvent avoir des impacts sur les milieux naturels en place			
Note	1	/	/	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	Certaines techniques de prélèvement lourdes peuvent affecter les milieux naturels sur les espaces d'engraissement même si les techniques employées sont non invasives	NC	NC	NC
Note	-1	/	/	/
PONTONS MARITIMES PLAISANCE NAVETTES ET/OU	L'aménagement de pontons engendre une fréquentation accrue des certains espaces et donc altérer les habitats naturels	L'aménagement de pontons engendre une augmentation du trafic maritime qui peut induire un dérangement pour le déplacement des espèces	NC	NC
Note	-1	-1	/	/

Bilan des incidences sur la thématique

Les tableaux suivants synthétisent les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée. De même, les graphes ci-dessous présentent l'évaluation des incidences des orientations et des vocations du VLM sur la thématique des milieux naturels et de la biodiversité.

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Orientations VLM	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Orientation 1	2	/	/	/
Orientation 2	3	3	3	1
Orientation 3	3	/	2	3
Orientation 4	1	1	1	1
Orientation 5	-2	-2	/	-1
Orientation 6	/	/	/	/
Orientation 7	-1	-1	-2	/
Orientation 8	-1	/	/	/
Orientation 9	1	/	/	/
Orientation 10	-1	-2	/	/



La majorité des incidences des orientations est positive. Les trois premières orientations vont dans le sens de la protection directe des milieux marins les plus remarquables (réservoirs de biodiversité) et des corridors écologiques afin d'assurer une trame bleue marine fonctionnelle (orientation 2). La

préservation des paysages naturels littoraux et marins (orientation 1) et la préservation de la qualité des eaux (orientation 3) affectent également la fonctionnalité écologique des milieux naturels d'une manière positive. De manière transversale, les mesures prévues de communication, sensibilisation, gestion dans l'orientation 4 ont une incidence globale positive sur le milieu marin.

Quatre orientations du VLM sur les milieux naturels et la biodiversité se révèlent négatives. Il s'agit principalement de l'orientation 5 liée au développement touristique du territoire. La fréquentation des milieux marins par les navires de tout genre est la cause principale de la détérioration des habitats marins, en particulier des herbiers de posidonie par les mouillages ; détérioration qui peut aussi augmenter le risque de prolifération des espèces marines envahissantes (ex. *Caulerpa spp.*). L'augmentation de cette fréquentation va également impacter les corridors écologiques utilisés par les cétacés et les tortues marines en provoquant des nuisances sonores qui dérangent leurs déplacements et des risques de collisions. Toutefois l'encadrement des pratiques de mouillage des navires de plongée, de plaisance et de croisière contribuent à réduire les incidences sur la qualité du milieu marin. Concernant les corridors, les pratiques de pêche et autres (notamment plongée et transport maritime) (Orientation 2.b) doivent tenir compte des périodes de migrations de ces espèces ; cette mesure contribue à réduire les incidences.

Ces corridors écologiques sont également impactés par la pêche professionnelle (orientation 7) avec la pose de filets qui constituent un obstacle pour les espèces marines et peuvent présenter des risques de piège de tortues marines ou de dauphins. Toutefois l'encadrement de la pratique de pêche professionnelle à travers mise en place de chartes de bonnes pratiques est un moyen d'instaurer le dialogue avec les professionnels afin de trouver des solutions partagées pour réduire les incidences de cette activité sur le milieu marin. La pêche professionnelle tout comme la pêche de loisirs peuvent, de plus, engendrer une diminution de la ressource halieutique. L'identification de deux espaces constituant des lieux stratégiques pour la reproduction de la ressource halieutique où tout mouillage (visant la pêche de loisirs) et prélèvement sont interdits contribue à préserver les ressources halieutiques (Orientation 2.a). La zone de réflexion pour un cantonnement de pêche au large de Cap Camarat permet également une meilleure gestion de la ressource.

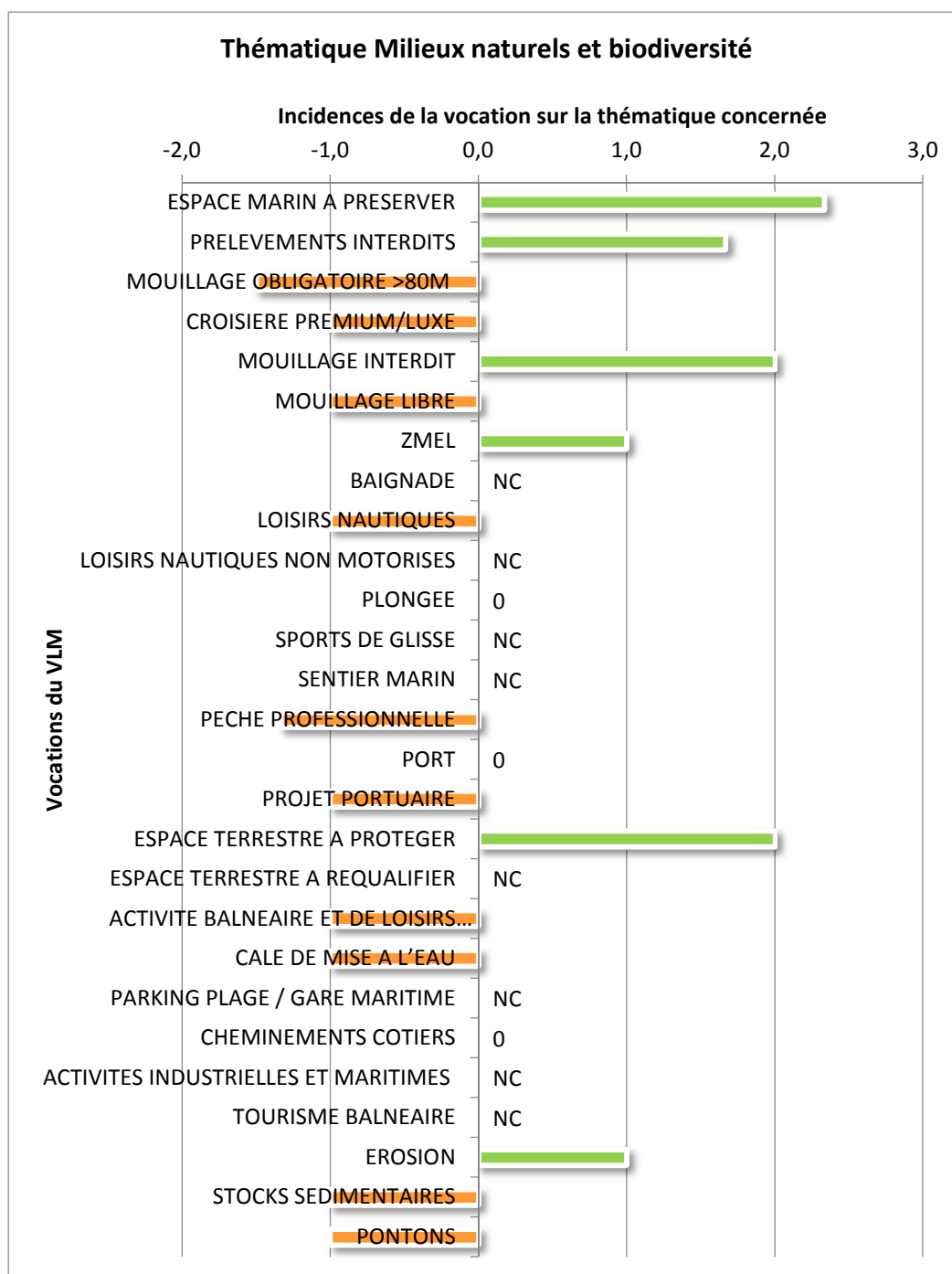
Le VLM n'identifie pas de projets de cultures marines. Cependant, il anticipe les incidences potentielles de tout projet ; dans la mesure où des projets de cultures marines seraient implantés en mer, les implantations ne doivent pas entraîner d'incidences sur l'environnement (orientation 7.c).

Une orientation liée à la production d'énergies renouvelables (orientation 8) est faiblement négative dans le cas où des aménagements liés à cette activité (câbles, etc.) seraient construits dans des habitats marins et localisés sur une surface réduite.

Enfin, l'orientation 9, prévoit des moyens à privilégier pour assurer une protection des plages vis-à-vis de l'érosion du trait de côte ; parmi ces moyens, la reconstitution dunaire et le maintien des herbiers de posidonie permettent de préserver voire de restaurer ces habitats naturels qui jouent un rôle de protection naturelle contre l'érosion du trait de côte.

Enjeux milieux naturels et biodiversité				
Vocations VLM	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)	Préserver et restaurer les ressources halieutiques	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
ESPACE MARIN A PRESERVER	3	2	2	/

PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	1	1	3	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	-2	/	/	-1
CROISIERE PREMIUM/LUXE	-1	/	/	-1
MOUILLAGE INTERDIT	2	/	/	/
MOUILLAGE LIBRE	-1	/	-1	-1
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERES)	1	/	/	/
BAIGNADE	/	/	/	/
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	-1	-1	/	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	0	/	/	/
PLONGEE	/	/	/	/
SPORTS DE GLISSE	/	/	/	/
SENTIER MARIN	/	/	/	/
PECHE PROFESSIONNELLE	-1	-1	-2	/
PORT	0	/	/	/
PROJET PORTUAIRE	-1	/	/	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	2	/	/	/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	/	/	/	/
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	-1	/	/	/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	-1	/	/	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	/	/	/	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	0	/	/	/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	/	/	/	/
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	/	/	/	/
EROSION	1	/	/	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	-1	/	/	/
PONTONS NAVETTES MARITIMES ET/OU PLAISANCE	-1	-1	/	/



Le même constat se retrouve à propos des vocations. Les principales incidences négatives sont dues au tourisme (projets portuaires, mouillages, fréquentation des milieux, activités nautiques, aménagements, etc.). Concernant la protection des plages vis-à-vis de l'érosion de trait de côte, certains moyens mis en place peuvent avoir des incidences négatives sur les milieux naturels du fait du prélèvement dans le stock sédimentaire des plages. L'orientation 9.d prévoit cependant que les ouvrages en enrochements ne peuvent être mis en place que lorsque des solutions alternatives ne permettent pas de répondre aux enjeux de protection des plages et la restauration des milieux naturels est privilégiée ; les espaces constituant des stocks sédimentaires pour le rechargement des plages doivent quant à eux être préservés des usages ayant une incidence notable sur leur qualité environnementale (voir mesures applicables à la vocation « stock sédimentaire »).

Les autres incidences positives sont, elles, retrouvées dans la mise en place d'espaces protégés : espaces marins et terrestres à protéger, zones de prélèvements interdits et zones de mouillages interdits. Etant équipées de dispositifs de mouillage écologique, les ZMEL ont également une incidence positive sur les habitats marins.

Enfin, certaines vocations incluent des mesures d'évitement ou de réduction pour minimiser leurs impacts sur les milieux naturels et la biodiversité, il en résulte donc un constat neutre (plongée, ports et cheminements côtiers). Ces différentes mesures sont explicitées dans la partie suivante.

Mesures prévues dans le VLM pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

La principale mesure prise par le VLM du SCoT est l'organisation et l'encadrement de la fréquentation et des activités afin de préserver les habitats les plus remarquables constituant la trame bleue marine (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).

Les mouillages, élément le plus impactant de manière significative pour les habitats sous-marins, sont concentrés dans les zones où les herbiers de posidonie sont absents (zones sableuses) ou dans un bon état de conservation. En effet, dans les zones où les herbiers sont les plus dégradés (baie de Pampelonne et de Cavalaire et fond du golfe) le VLM interdit le mouillage. Concernant la vocation croisière premium/de luxe, la mise en place d'un coffre d'amarrage peut être envisagée dans le secteur du fond du golfe. De plus, dans les zones de mouillage libre, le VLM identifie un point de vigilance : dans le cas où des incidences seraient notées sur la qualité des milieux en place, la mise en place de ZMEL devra être étudiée. Enfin, les zones de plongée identifiées sont équipées de mouillages écologiques et l'activité est encadrée à l'aide de chartes de bonnes pratiques afin de limiter son impact sur les milieux.

Au sujet de la protection de la ressource halieutique, le VLM définit des zones de prélèvements interdits dans les secteurs stratégiques pour la reproduction halieutique et introduit une zone de réflexion pour un cantonnement de pêche au large de Cap Camarat. La pêche professionnelle est, elle, encadrée dans des zones réservées à cet effet en prenant en compte les corridors écologiques pour l'emplacement des filets. Le VLM impose la mise en place d'une charte de bonnes pratiques avec les pêcheurs professionnels.

Le VLM met en place des mesures pour la lutte contre les espèces invasives telles que des campagnes de suivi de leur développement ou encore des programmes de lutte et d'éradication de ces espèces.

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans la construction des nouvelles cales de mise à l'eau et l'artificialisation du littoral est minimisée. De même, dans le cadre de la protection contre l'érosion de trait de côte, le VLM précise que les ouvrages en enrochements doivent être installés seulement lorsque des solutions alternatives ne permettent pas de répondre aux enjeux de protection des plages. L'aménagement de « digue verte » est privilégié, ce qui peut atténuer les incidences négatives et ne pas impacter la biodiversité des milieux artificialisés. De plus, les techniques de prélèvement des stocks sédimentaires doivent être non invasives pour respecter les milieux en place. Enfin, les enjeux environnementaux liés à la protection des milieux naturels sont également pris en compte dans le VLM dans le cadre des travaux sur les cheminements côtiers et pour la production d'énergies renouvelables.

Concernant les projets portuaires, le VLM fixe des objectifs pour réduire les incidences de leur aménagement afin de ne pas impacter les espaces marins remarquables et la qualité des milieux (cf. Partie 3 du VLM).

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le VLM pour la thématique des milieux naturels et de la biodiversité.

Incidences sur le patrimoine paysager

Rappel des enjeux sur cette thématique

Les paysages emblématiques du Golfe de Saint-Tropez sont un des atouts majeurs de la qualité de vie sur le territoire. La partie littorale et maritime est en particulier le témoin d'un environnement d'exception participant à l'attractivité du territoire.

Les grands ensembles paysagers du littoral offrent à la fois depuis la mer et depuis la terre des points de vue exceptionnels sur l'ensemble du Golfe (grâce notamment aux nombreux caps). Des disparités sont à noter sur le littoral entre les espaces peu urbanisés des 3 caps et de la frange littorale Sud et Est du Golfe très anthropisée qui menace les paysages littoraux de ces secteurs. La fréquentation du milieu marin par les navires de plaisance est également un facteur pouvant impacter et dénaturer les paysages littoraux et sous-marins.

Le littoral rocheux, les îles et ilots ainsi que les hauts fonds ou « sèches » composent des paysages sous-marins remarquables et accessibles pour les plongeurs. La beauté réside dans la diversité des reliefs, les tombants, les éboulis, les encorbellements coralligènes (variété d'éponges et de coraux), ainsi que de l'omniprésence d'une vie marine très riche et spectaculaire (de crustacés, de poissons, de faune et de flore fixée).

Plusieurs grottes littorales, semi-immersées ou immergées sur la zone de la Corniche des Maures, les Sardinaux en particulier, représentent des sites particulièrement remarquables. Et l'espace sous-marin du territoire recèle de nombreux vestiges avec près de 30 épaves de renommée internationale.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations et des vocations du VLM sur cette thématique sont présentées dans les tableaux suivants.

Orientations VLM	Enjeux patrimoine paysager
	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins
Orientation 1. Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins	Plusieurs éléments de cette orientation participent à la préservation des paysages : la préservation des espaces terrestres du littoral, des espaces marins remarquables et des cônes de vue ; la requalification du site de "Saint-Pons-les-Mûres" à Grimaud ; ainsi que l'encadrement des activités
Note Or1	3
Orientation 2. Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe	La préservation des réservoirs de biodiversité permet indirectement de conserver les paysages marins remarquables
Note Or2	2
Orientation 3. Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux	La préservation de la qualité des eaux permet de conserver la qualité des milieux naturels, partie intégrante du paysage remarquable du territoire
Note Or3	1
Orientation 4. Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination du littoral dans une perspective continue de la biodiversité et de la qualité de vie du territoire	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement
Note Or4	1

Enjeux patrimoine paysager	
Orientations VLM	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins
Orientation 5. Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime	Conforter le tourisme littoral et maritime (augmentation de la pression touristique) va avoir des effets négatifs sur la préservation des paysages avec particulièrement l'augmentation du nombre de bateaux, notamment de grande taille, les projets portuaires et les nouvelles cales prévues, l'aménagement des plages et les activités nautiques. Des mesures sont mises en place afin de minimiser ces impacts, il s'agit de : l'organisation et limitation du mouillage des petites et grosses unités ; l'adoption de mesures d'intégration paysagère dans les projets portuaires, les parcs à bateaux à terre, l'aménagement des nouvelles cales et l'aménagement des plages ; et l'encadrement de la plongée sous-marine.
Note Or5	-1
Orientation 6. Renforcer les activités économiques annuelles	NC
Note Or6	/
Orientation 7. Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité	La pêche professionnelle a des incidences négatives sur les paysages sous-marins avec la présence de filets enragués. Cependant les éventuels projets de cultures marines doivent prendre en compte les enjeux paysagers des sites
Note Or7	-1
Orientation 8. Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins	Le développement de la talassothermie peut avoir un impact négatif sur les paysages sous-marins si des installations sont mises en place sur ces espaces (câbles, etc.) même si les aménagements prévus devront être intégrés dans leur environnement
Note Or8	-1
Orientation 9. Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes	Les aménagements de protection contre les risques naturels prennent en compte les enjeux paysagers du territoire
Note Or9	0
Orientation 10. Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral	La construction de pontons peut détériorer des paysages sous-marins
Note Or10	-1

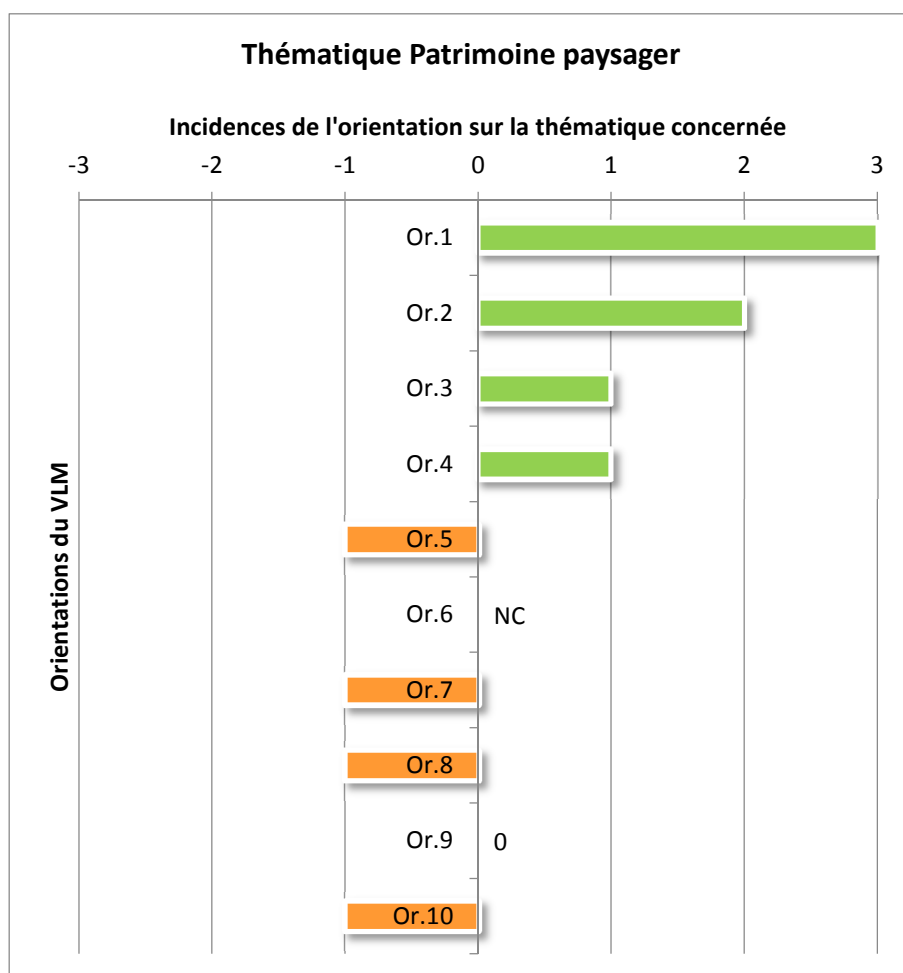
Enjeux patrimoine paysager	
Vocations VLM	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins
ESPACE MARIN A PRESERVER	L'identification des espaces marins à préserver permet de protéger les paysages sous-marins remarquables
Note	3
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	NC
Note	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	Dans ces zones de mouillage obligatoire, les paysages sous-marins et les paysages marins vus depuis le littoral risquent d'être dégradés. Ces zones offrent tout de même une limitation des espaces autorisés pour ces grosses unités afin de ne pas impacter les autres paysages
Note	-2
CROISIERE PREMIUM/LUXE	Dans ces zones de mouillage obligatoire, les paysages sous-marins et les paysages marins vus depuis le littoral risquent d'être dégradés. Ces zones offrent tout de même une limitation des espaces autorisés pour ces unités de croisière afin de ne pas impacter les autres paysages. De plus, la possibilité de mise en place d'un coffre d'amarrage est envisagée ce qui permettra de moins impacter les paysages sous-marins
Note	-1

Enjeux patrimoine paysager	
Vocations VLM	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins
MOUILLAGE INTERDIT	L'identification de zones de mouillages interdits permet de conserver les paysages présents dans ces zones
Note	2
MOUILLAGE LIBRE	Dans ces zones de mouillage libre, les paysages sous-marins et les paysages marins vus depuis le littoral risquent d'être dégradés
Note	-2
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)	Ces zones de mouillage peuvent altérer les paysages marins vus depuis le littoral. Cependant, les paysages sous-marins situés dans ces zones équipées de dispositifs d'ancrage écologique sont préservés
Note	-1
BAIGNADE	NC
Note	/
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	NC
Note	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	NC
Note	/
PLONGEE	L'aménagement de mouillages écologiques permet de ne pas impacter les paysages sous-marins avec la pratique de la plongée. De plus, cette pratique permet de valoriser ces paysages
Note	1
SPORTS DE GLISSE	NC
Note	/
SENTIER MARIN	Les sentiers marins permettent de valoriser les paysages sous-marins
Note	1
PECHE PROFESSIONNELLE	La pêche professionnelle a des incidences négatives sur les paysages sous-marins avec notamment la présence de filets enragués. Cependant les éventuels projets de cultures marines doivent prendre en compte les enjeux paysagers des sites
Note	-1
PORT	Les ports restants dans leurs limites actuelles, l'impact est neutre sur les paysages littoraux et sous-marins
Note	0
PROJET PORTUAIRE	Les projets portuaires avec les extensions prévues vont engendrer une augmentation de bateaux, notamment des grosses unités, sur le territoire qui peuvent avoir un impact sur les paysages littoraux et sous-marins. Les projets en eux-mêmes prévoient une bonne intégration paysagère, urbanistique et environnementale
Note	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	L'identification des espaces terrestres à protéger permet de protéger les paysages terrestres remarquables
Note	3
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	La requalification de cet espace et notamment du front de mer permettra une plus-value sur le paysage local
Note	2
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	L'insertion paysagère des aménagements liés à ces activités permet de ne pas impacter le paysage du littoral
Note	0
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	La construction de cales peut altérer le paysage du littoral, cependant des mesures sont prises pour limiter cet impact
Note	-1
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	Les espaces de stationnement devront bénéficier d'un traitement paysager pour ne pas impacter le paysage local
Note	0
CHEMINEMENTS COTIERS RESTAURER OU A CREER	A Les travaux sur le sentier du littoral peuvent dégrader le paysage si aucune mesure n'est prise pour leur insertion

Vocations VLM			Enjeux patrimoine paysager
Note			-1
ACTIVITES MARITIMES	INDUSTRIELLES	ET	NC
Note			/
TOURISME	BALNEAIRE	/	L'aménagement de ces espaces peut dégrader le paysage si aucune mesure n'est prise pour leur insertion
HEBERGEMENT DE PLEIN AIR			
Note			-1
EROSION			Les aménagements de protection contre l'érosion prennent en compte les enjeux paysagers du territoire
Note			0
STOCKS SEDIMENTAIRES			NC
Note			/
PONTONS ET/OU PLAISANCE	NAVETTES	MARITIMES	L'aménagement de pontons engendre une fréquentation accrue des certains espaces et donc altérer les paysages littoraux et sous-marins
Note			-1

Bilan des incidences sur la thématique

Les graphes ci-dessous présentent l'évaluation des incidences des orientations et des vocations du VLM sur la thématique du patrimoine paysager.



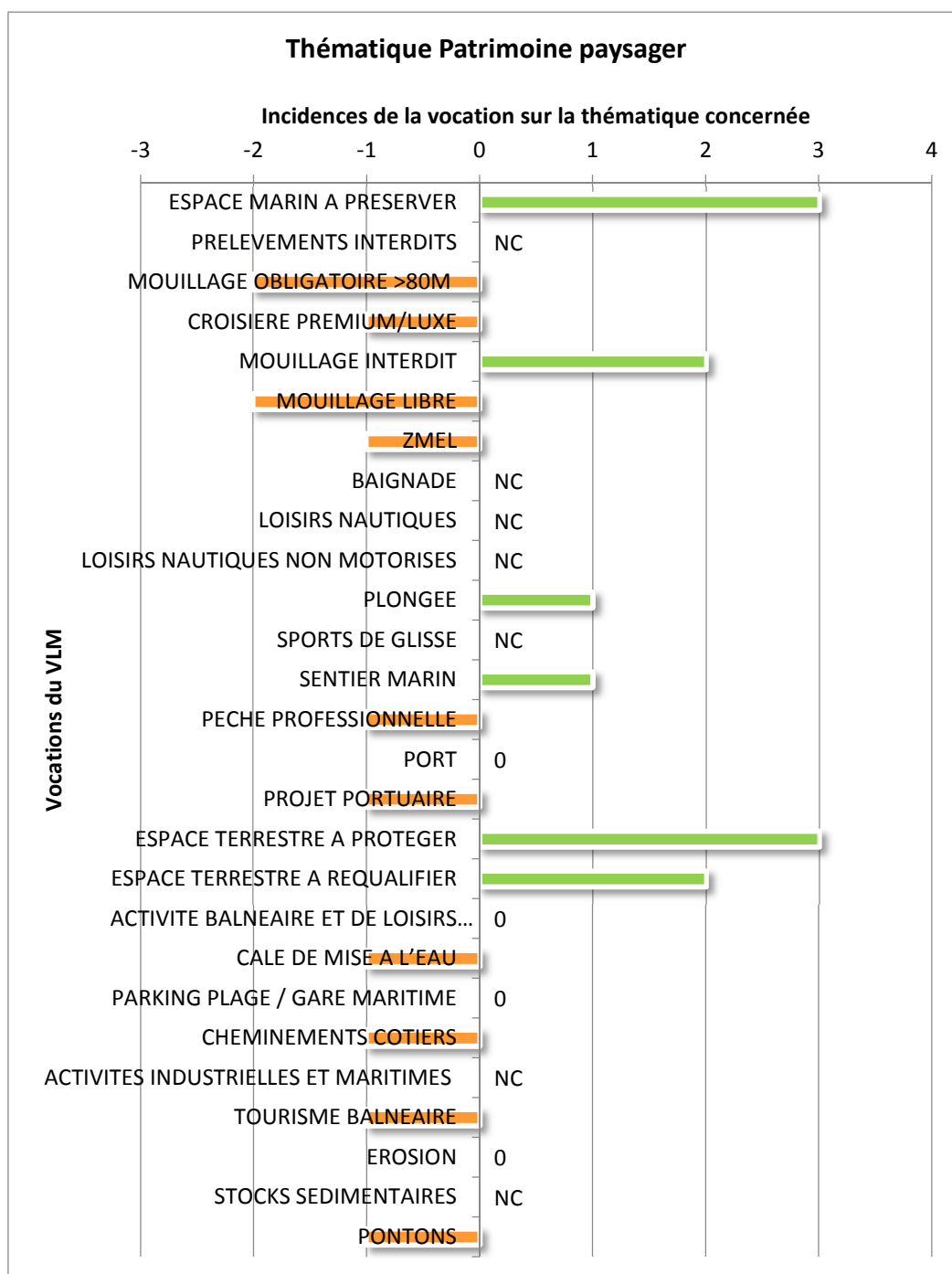
Le bilan de l'analyse des incidences sur cette thématique est similaire au bilan des incidences sur la thématique des milieux naturels et de la biodiversité. En effet, ces deux thématiques sont liées étant

donné qu'une grande partie des paysages remarquables du littoral et sous-marin sont des paysages naturels. Protéger les milieux naturels protège ainsi les paysages (orientation 2 et 3).

La fréquentation touristique et en particulier les mouillages de navires de plaisance est la plus impactante sur les paysages littoraux et marins (orientation 5). D'une part les grosses unités, en particulier les bateaux de croisière, présentes sur le territoire provoquent une altération de la qualité des points de vue de la terre vers la mer. D'autre part, l'augmentation du nombre de bateaux provoque un risque accru d'introduction et de propagation des espèces invasives qui affectent les paysages sous-marins. Les orientations 7 et 8 sont également faiblement négatives, les activités qu'elles comportent peuvent avoir un effet sur les paysages sous-marins même si des mesures sont prises (filets enragués et aménagements pour la production d'énergie renouvelables).

Les quatre premières orientations sont très positives sur les paysages, la première étant directement orientée vers leur préservation, en particulier la préservation des cônes de vue et des coupures d'urbanisation de la loi littorale. L'orientation 1.d est, de plus, centrée sur la protection des paysages sous-marins en les identifiant : tombants rocheux, secs, grottes et épaves patrimoniales.

Une orientation est neutre et concerne les aménagements pour lutter contre les risques naturels qui prennent en compte les enjeux paysagers des secteurs concernés. Seuls les ouvrages en enrochements peuvent avoir un impact paysager mais le VLM précise que ces ouvrages seront envisagés seulement lorsque des solutions alternatives ne permettent pas de répondre aux enjeux de protection des plages.



Les principales incidences négatives des vocations sont celles liées aux zones de mouillage qui dénaturent les points de vue de la terre vers la mer, en particulier les zones de mouillage des unités de croisière (comme expliqué précédemment). Points de vue qui sont préservés dans les zones de mouillage interdit.

Ensuite, certains aménagements peuvent avoir des conséquences sur le paysage local si leur intégration n'est pas réalisée correctement, par exemple les ports, les aménagements pour les activités balnéaires, ou encore les pontons et les cales. Au contraire, les aménagements prévus dans le cadre de la requalification du site de « Saint-Pons-les-Mûres » engendrent une amélioration de la qualité paysagère du secteur.

Plusieurs aménagements prévus dans le VLM intègrent des mesures d'insertion paysagère (voir partie suivante).

La protection des espaces terrestres (plages et arrières plages) et marins (tombants rocheux, les secs, les grottes et les épaves patrimoniales) permet de préserver ces paysages naturels emblématiques et le patrimoine naturel et culturel (épaves) du territoire.

Enfin, les sentiers marins et la plongée sont des activités permettant de valoriser le paysage sous-marin et de sensibiliser les usagers à sa protection.

Mesures prévues dans le VLM pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures détaillées dans la partie précédente pour la non-détérioration des milieux naturels sont également valables pour les paysages naturels.

L'organisation de la fréquentation, particulièrement des grosses unités et des unités de croisière permet de préserver les points de vue les plus remarquables (en particulier les trois caps) et de réduire leur impact paysager.

La plupart des aménagements prévus dans le VLM se voient contraints de s'intégrer au paysage local. Il s'agit :

- des projets portuaires ;
- des nouvelles cales de mise à l'eau ;
- des parcs à bateau et ports à sec ;
- des aménagements pour la protection contre les risques naturels ;
- des aménagements sur les plages et leurs abords ;
- des installations de thalassothérapie ;
- des parkings ;
- des projets de cultures marines.

Concernant les plages, le SCoT va plus loin en envisageant la rédaction d'une charte architecturale et paysagère pour l'insertion des bâtiments d'exploitation du service public de bain de mer sur les plages. Cette charte pourra s'inspirer de celle du Parc National de Port Cros.

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le VLM pour la thématique du patrimoine paysager.

Incidences sur les eaux

Rappel des enjeux sur cette thématique

La qualité des eaux côtières est globalement bonne sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez. Cependant, certains points noirs subsistent principalement au niveau de certains ports et de certaines sources de pollutions domestiques et agricoles provenant du ruissellement pluvial et des bassins versants dont leur exutoire se trouve dans la mer.

Ces apports impactent tout particulièrement le secteur du fond du golfe où les cours d'eau qui s'y rejettent proviennent de bassins versants à dominante agricole. Des contaminants tels que les pesticides et notamment le glyphosate se retrouvent dans ce secteur et des métaux lourds. Le Bourrian, cours d'eau réceptionnant successivement les eaux de l'ancien centre d'enfouissement techniques de La Croix Valmer, puis la zone artisanale du Gourbenet avant de traverser un secteur à dominante viticole avec un polo club, vient se jeter dans le fond du golfe en apportant des sédiments contaminés.

Les pollutions accidentelles, notamment aux hydrocarbures, sont également une menace pour les milieux naturels marins pour lesquels la qualité de l'eau est un paramètre essentiel à leur préservation.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations et des vocations du VLM sur cette thématique sont présentées dans les tableaux suivants.

Enjeux eaux	
Orientations VLM	Préserver et améliorer la qualité des eaux côtières
Orientation 1. Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins	NC
Note Or1	/
Orientation 2. Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe	NC
Note Or2	/
Orientation 3. Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux	Plusieurs éléments de cette orientation participent directement à la préservation de la bonne qualité des eaux côtières : - gestion des eaux pluviales et usées (notamment des rejets de STEP dans la Giscle), - diminution des pollutions diffuses, - poursuite des actions des contrats de rivière, - surveillance de la qualité des eaux de baignade - mesures environnementale dans les sites industriels et portuaires - traitement des sédiments pollués lors des opérations de dragage - ajout d'un volet "risque de pollutions maritimes" dans les PCS
Note Or3	3
Orientation 4. Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination du littoral dans une perspective continue de la biodiversité et de la qualité de vie du territoire	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement
Note Or4	1
Orientation 5. Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime	Conforter le tourisme littoral et maritime (augmentation de la pression touristique) va engendrer un risque accru d'atteinte à la qualité de l'eau : eaux usées des bateaux, pollutions accidentelles aux hydrocarbures, etc. Des mesures sont prévues pour limiter les pollutions dans les projets portuaires et les parcs à bateaux à terre et les ports à secs
Note Or5	-2
Orientation 6. Renforcer les activités économiques annuelles	Les activités économiques prévues dans l'orientation peuvent provoquer des pollutions des eaux. Dans le cas des chantiers naval, des mesures sont prévues pour la pollution des sols et des eaux
Note Or6	-1
Orientation 7. Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité	NC
Note Or7	/
Orientation 8. Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins	NC
Note Or8	/

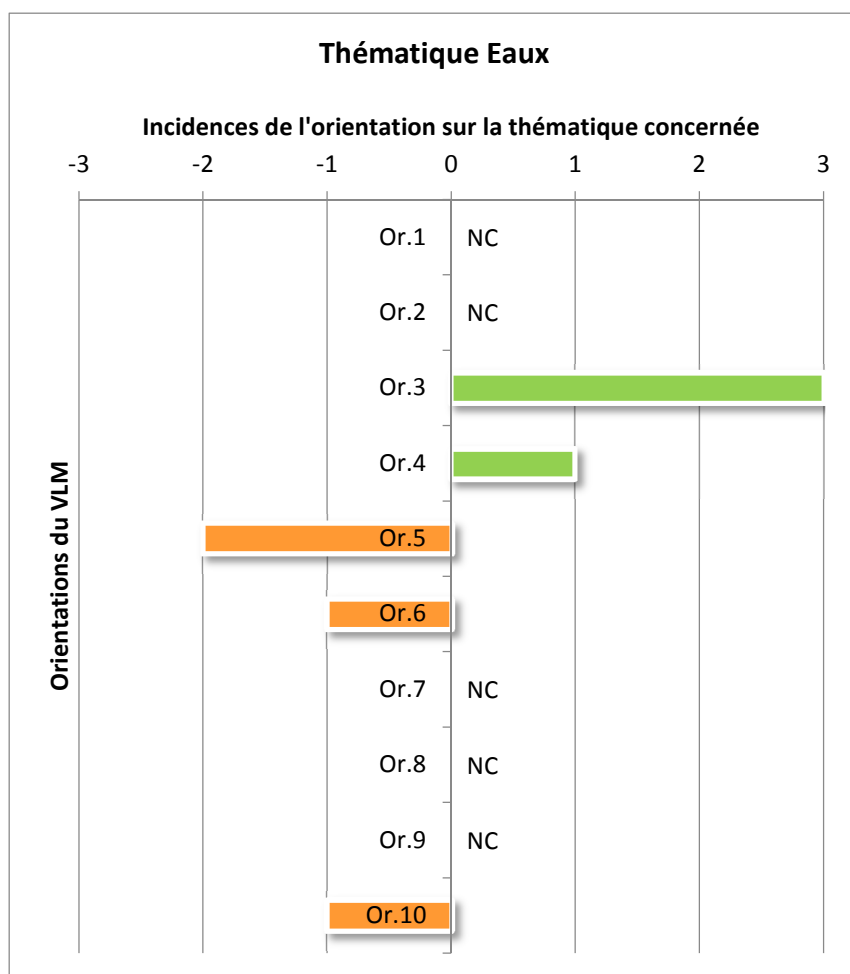
Enjeux eaux	
Orientations VLM	Préserver et améliorer la qualité des eaux côtières
Orientation 9. Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes	NC
Note Or9	/
Orientation 10. Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral	L'augmentation de nombre de bateaux pour les navettes maritimes va engendrer un risque plus important de pollutions des eaux (hydrocarbures, etc.)
Note Or10	-1

Enjeux eaux	
Vocations VLM	Préserver et améliorer la qualité des eaux côtières
ESPACE MARIN A PRESERVER	NC
Note	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	NC
Note	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont induire un risque accru de pollution des eaux (hydrocarbures, eaux usées, etc.)
Note	--2
CROISIERE PREMIUM/LUXE	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont induire un risque accru de pollution des eaux. Seules les pollutions accidentelles d'hydrocarbures sont concernées, ces unités étant équipées de systèmes de traitement des eaux usées
Note	-2
MOUILLAGE INTERDIT	NC
Note	/
MOUILLAGE LIBRE	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont induire un risque accru de pollution des eaux (hydrocarbures, eaux usées, etc.)
Note	-2
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)	Les ZMEL disposent d'un règlement strict permettant de ne pas altérer la qualité des eaux de la zone (accueil exclusif de navires propres, etc.)
Note	0
BAIGNADE	La fréquentation accrue de ces sites va engendrer un risque supplémentaire de pollution des eaux. Des mesures sont prises afin de limiter ce phénomène : présence de sanitaires, informations sur le respect de l'environnement
Note	-1
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	La fréquentation accrue de ces sites va engendrer un risque supplémentaire de pollution des eaux.
Note	-1
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	NC
Note	/
PLONGEE	NC
Note	/
SPORTS DE GLISSE	NC
Note	/
SENTIER MARIN	NC
Note	/
PECHE PROFESSIONNELLE	NC
Note	/

Vocations VLM		Enjeux eaux
		Préserver et améliorer la qualité des eaux côtières
PORT		Les ports intègrent des dispositifs favorables à la qualité des eaux (collecte des eaux noires et grises, récupération des effluents, etc.) : gestion environnementale portuaire
Note		1
PROJET PORTUAIRE		Les projets portuaires avec les extensions prévues vont engendrer une augmentation de bateaux, notamment des grosses unités, sur le territoire qui peuvent être à l'origine de pollutions accidentelles. Les projets en eux-mêmes intègrent des dispositifs favorables à la qualité des eaux (collecte des eaux noires et grises, récupération des effluents, etc.)
Note		-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER		NC
Note		/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER		NC
Note		/
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE		NC
Note		/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU		NC
Note		/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME		NC
Note		/
CHEMINEMENTS COTIERS RESTAURER OU A CREER	A	NC
Note		/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES		Les activités actuelles et les nouvelles activités peuvent impliquer des pollutions des eaux. Dans le cas des chantiers navals, des mesures concernant la pollution de l'eau et des sols sont mises en place
Note		-1
TOURISME BALNEAIRE HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	/	NC
Note		/
EROSION		NC
Note		/
STOCKS SEDIMENTAIRES		NC
Note		/
PONTONS NAVETTES MARITIMES ET/OU PLAISANCE		L'aménagement de pontons engendre une augmentation du trafic maritime qui peut induire un risque plus important de pollution (hydrocarbures, etc.)
Note		-1

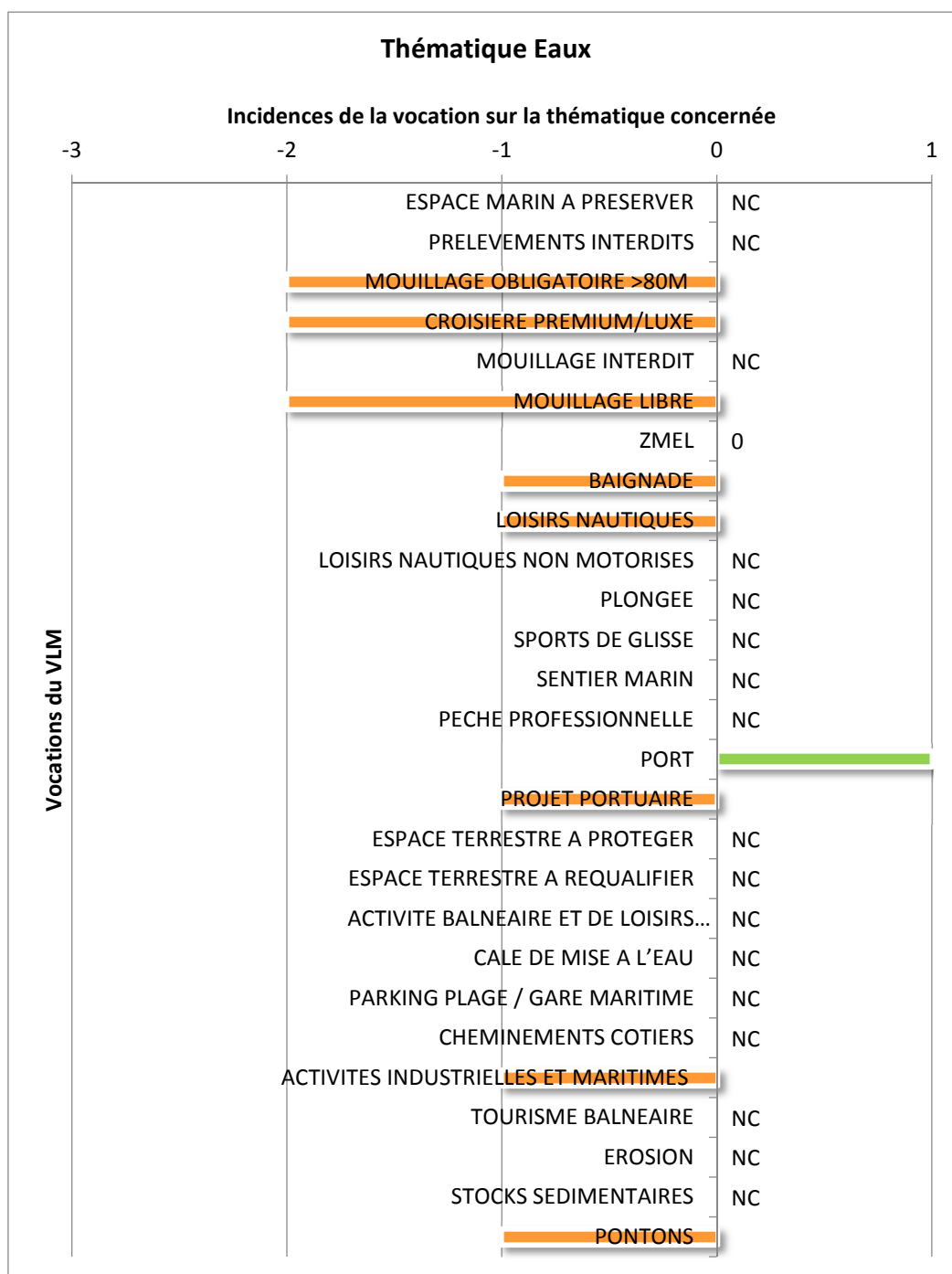
Bilan des incidences sur la thématique

Les graphes ci-dessous présentent l'évaluation des incidences des orientations et des vocations du VLM sur la thématique des eaux.



Les principales incidences négatives du VLM sur les eaux sont dues aux éventuelles pollutions accidentelles ou illégales (eaux usées, hydrocarbures, etc.) provenant des navires dont la fréquentation augmente (orientation 5 et 10). Les activités économiques du littoral (orientation 6) peuvent également induire des pollutions industrielles dans les eaux côtières.

Afin de répondre à ces risques de pollution, l'orientation 3 est spécifiquement centrée sur la préservation de la qualité des eaux et son amélioration. Cette orientation définit plusieurs dispositions dans ce sens sur la gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées, les pollutions diffuses et accidentelles, les eaux de baignade, les eaux des sites industriels et portuaires ou encore la gestion des sédiments pollués dans les opérations de dragage.



De même que précédemment, les vocations ayant pour principal fonction l'accueil de bateaux ou les activités industrielles sont négatives sur la qualité des eaux à cause des risques de pollution même si certains navires disposent de systèmes de traitement des eaux usées (unités de croisière). L'accueil de touristes et d'activités sur certains secteurs (baignade, loisirs nautiques, etc.) induisent également un risque.

Une vocation impliquant des risques de pollution des eaux révèle un bilan neutre. Il s'agit des ZMEL dans lesquelles des mesures sont prises pour limiter, voire supprimer ces risques (accueil exclusif de navires propres, etc.).

Seule la vocation des ports a un impact positif sur cette thématique avec la mise en place d'une gestion environnementale de ces ports incluant des dispositifs favorables pour l'amélioration de la qualité des eaux.

Mesures prévues dans le VLM pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures mises en place dans l'orientation 3, citées précédemment, sont les principales mesures prises pour préserver la qualité des eaux côtières.

Dans certains aménagements prévus par le VLM, des mesures sont également mises en place pour limiter leur impact sur les eaux. Dans les projets portuaires et les ports en place la volonté du VLM est de mettre en place des systèmes de collecte et stockage des eaux noires et grises et des effluents (gestion environnementale). De même, les parcs à bateaux et ports à sec sont équipés de dispositifs de maîtrise des pollutions des eaux et des sols.

Ensuite le règlement des ZMEL est strict et seuls les navires propres sont accueillis dans ces zones afin de ne pas impacter la qualité des eaux.

Dans le cas des chantiers navals, le VLM affirme la nécessité de maintenir les sites de réparation, entretien naval au sein des emprises portuaires, cet objectif permet d'encadrer leur développement dans des espaces où des dispositifs de gestion environnementale sont mis en place et donc de réduire leurs incidences négatives sur la qualité des eaux. Dans tous les cas, le VLM impose de tenir compte des pollutions engendrées par leurs activités en mettant en place les équipements nécessaires pour réduire les incidences sur la qualité des eaux.

Enfin dans les secteurs identifiés pour la baignade et sur les plages et arrières plages, l'installation de sanitaires est rendue obligatoire par le SCoT et le public est sensibilisé sur le respect de l'environnement.

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le VLM pour la thématique des eaux.

Incidences sur les risques naturels

Rappel des enjeux sur cette thématique

Deux types de risques naturels sont présents dans la partie littorale et maritime du SCoT du Golfe de Saint-Tropez. Il s'agit du risque d'érosion du trait de côte et du risque de submersion marine.

L'érosion du trait de côte concerne les plages de sable mais aussi les falaises du littoral. Sur les plages, la majorité sont en érosion, un quart sont stables et quelques-unes sont en accrétion. Le déséquilibre des cellules hydro-sédimentaires est le principal facteur de ce phénomène. Ce déséquilibre est principalement dû aux aménagements gagnés sur le trait de côte ou sur la mer (ports, cales, pontons, etc.) et à la destruction des herbiers de posidonies qui constituent un moyen de lutte naturel contre l'érosion. Les aménagements de plage et d'arrière plage sont menacés par ce risque.

Peu de linéaire côtier est soumis au risque d'éboulement de falaises, ce risque concerne en particulier les cheminements côtiers.

Le risque de submersion marine concerne tout le territoire mais est plus intense sur le secteur du fond du Golfe. Le littoral urbanisé est directement concerné par le risque qui va s'intensifier avec l'élévation du niveau de la mer induit par le changement climatique.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations et des vocations du VLM sur cette thématique sont présentées dans les tableaux suivants.

Orientations VLM	Enjeux risques naturels	
	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
Orientation 1. Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins	NC	NC
Note Or1	/	/
Orientation 2. Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe	La préservation des herbiers de posidonie joue un rôle dans la limitation de l'érosion du trait de côte	NC
Note Or2	1	/
Orientation 3. Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux	NC	NC
Note Or3	/	/
Orientation 4. Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination du littoral dans une perspective continue de la biodiversité et de la qualité de vie du territoire	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement
Note Or4	1	1
Orientation 5. Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime	L'aménagement de nouvelles installations dans le milieu marin (cales, ponton, ports, etc.) peut provoquer un déséquilibre du transport sédimentaire et aggraver le phénomène d'érosion, même si pour ces aménagements des mesures sont prises afin de prendre en compte ce risque	NC
Note Or5	-1	/
Orientation 6. Renforcer les activités économiques annuelles	NC	NC
Note Or6	/	/
Orientation 7. Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité	NC	NC
Note Or7	/	/
Orientation 8. Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins	NC	NC
Note Or8	/	/
Orientation 9. Concilier attractivité du littoral avec les risques	Plusieurs éléments de cette orientation vont dans le sens d'une diminution du risque d'érosion : mise en place d'un suivi	Plusieurs éléments de cette orientation vont dans le sens d'une diminution du risque de submersion marine : instauration

			Enjeux risques naturels	
Orientations VLM			Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
naturels	littoraux	et maritimes	permanent du trait de côte, coordination des acteurs et des compétences, prise en compte du fonctionnement des cellules sédimentaires dans les aménagements, assurer la protection des plages, intégrer les risques dans la gestion des espaces naturels et introduire la culture du risque et la gestion de crise à la population. A noter tout de même que les éventuels ouvrages en enrochements réalisés peuvent modifier le transit sédimentaire	de stratégies d'adaptation au risque, coordination des acteurs et des compétences, prendre en compte la combinaison des aléas terrestres et maritimes, intégrer les risques dans la gestion des espaces naturels et introduire la culture du risque et la gestion de crise à la population
Note Or9			3	3
Orientation 10. Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral			La construction de pontons peut provoquer un risque de modification du transit sédimentaire même s'ils prennent en compte le fonctionnement des cellules hydro-sédimentaires	NC
Note Or10			-1	/

			Enjeux risques naturels	
Vocations VLM			Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
ESPACE MARIN A PRESERVER			NC	NC
Note			/	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE			NC	NC
Note			/	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)			NC	NC
Note			/	/
CROISIERE PREMIUM/LUXE			NC	NC
Note			/	/
MOUILLAGE INTERDIT			L'identification de zones de mouillage interdit permet de maintenir les herbiers de posidonie qui jouent un rôle dans la limitation de l'érosion du trait de côte	NC
Note			1	/
MOUILLAGE LIBRE			NC	NC
Note			/	/
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)			NC	NC
Note			/	/
BAIGNADE			NC	NC
Note			/	/

Vocations VLM	Enjeux risques naturels	
	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	NC	NC
Note	/	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	NC	NC
Note	/	/
PLONGEE	NC	NC
Note	/	/
SPORTS DE GLISSE	NC	NC
Note	/	/
SENTIER MARIN	NC	NC
Note	/	/
PECHE PROFESSIONNELLE	NC	NC
Note	/	/
PORT	Les ports restants dans leurs limites actuelles, l'impact est neutre sur le risque d'érosion	Les ports restants dans leurs limites actuelles, l'impact est neutre sur le risque submersion marine
Note	0	0
PROJET PORTUAIRE	Les extensions des ports prévues peuvent aggraver le risque d'érosion même si les projets portuaires prennent en compte le fonctionnement du transit sédimentaire à l'échelle des cellules hydro-sédimentaire	Les extensions des ports prévues peuvent aggraver le risque de submersion marine même si les projets portuaires prennent en compte ce risque
Note	-1	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	NC	NC
Note	/	/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	La relocalisation des activités économiques dans ce secteur soumis à l'aléa érosion permet de diminuer l'exposition au risque	La relocalisation des activités économiques dans ce secteur soumis à l'aléa submersion marine permet de diminuer l'exposition au risque
Note	1	1
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	La construction de pontons peut provoquer un risque de blocage du transit sédimentaire	NC
Note	-1	/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	Les cales présentes et la construction de cales peuvent provoquer un risque de blocage du transit sédimentaire, cependant des mesures sont prises pour limiter l'impact des nouvelles cales	NC
Note	-1	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	NC	NC
Note	/	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	NC	NC
Note	/	/

Enjeux risques naturels		
Vocations VLM	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	NC	NC
Note	/	/
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	NC	NC
Note	/	/
EROSION	La localisation des secteurs prioritaires de lutte contre le risque érosion permet une meilleure connaissance des secteurs les plus vulnérables face au risque	NC
Note	2	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	La localisation des stocks sédimentaires permet d'alimenter les solutions disponibles face au risque	NC
Note	1	/
PONTONS MARITIMES PLAISANCE NAVETTES ET/OU	La construction de pontons peut provoquer un risque de blocage du transit sédimentaire même si ils prennent en compte le fonctionnement des cellules hydro-sédimentaires	NC
Note	-1	/

Après croisement des cartes d'aléa submersion marine avec les secteurs de développement du SCoT, il n'apparaît qu'aucun secteur préférentiel d'extension de l'agglomération n'est situé sur des secteurs de risques submersion.. Trois secteurs de renouvellement urbain stratégique (secteur urbanisé de l'ancien hippodrome, l'usine Naval Group et l'esplanade du port de Saint Tropez) sont pour partie concernés par le risque submersion marine. Toutefois, les dispositions à venir du PAC de l'Etat détermineront les modalités d'occupation du sol sur ces secteurs. Dès lors les projets intégreront toutes les dispositions nécessaires.

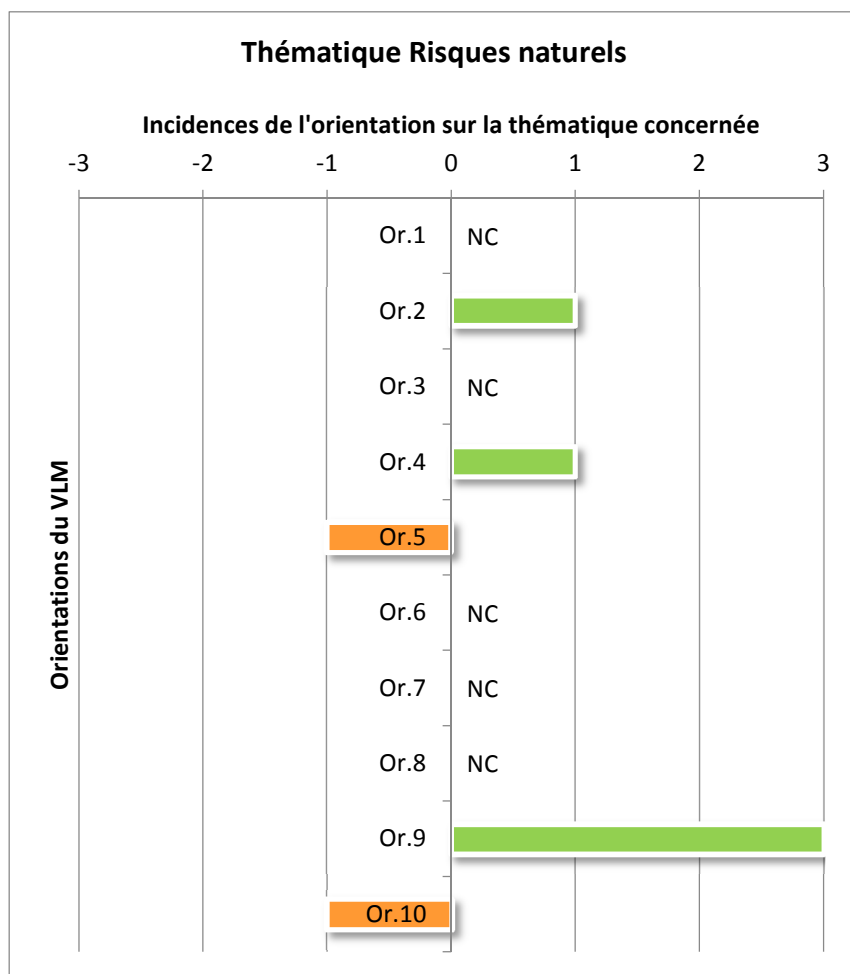
Pour les secteurs maritimes, les ports de Cavalaire, Cogolin, Saint-Tropez et Sainte-Maxime sont concernés par le risque.

Bilan des incidences sur la thématique

Les tableaux suivants synthétisent les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée. De même, les graphes ci-dessous présentent l'évaluation des incidences des orientations et des vocations du VLM sur la thématique des risques naturels.

Enjeux risques naturels		
Orientations VLM	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
Orientation 1	/	/
Orientation 2	1	/
Orientation 3	/	/
Orientation 4	1	1
Orientation 5	-1	/
Orientation 6	/	/
Orientation 7	/	/
Orientation 8	/	/

Orientation 9	3	3
Orientation 10	-1	/



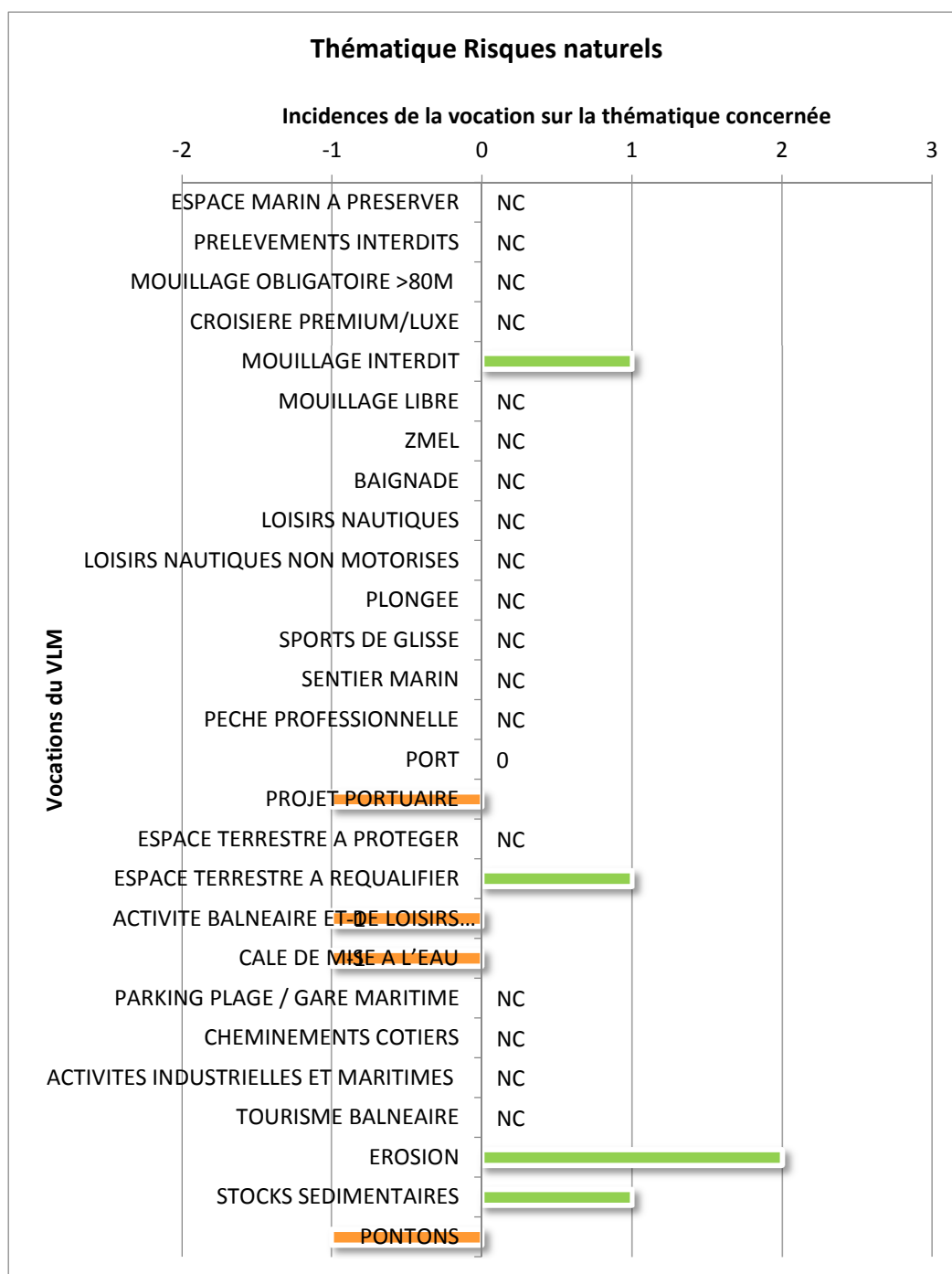
L'orientation 9 du VLM est spécifiquement tournée vers la protection à long terme contre les risques naturels sur la partie littorale du territoire du SCoT. Plusieurs dispositions de l'orientation vont en ce sens telles que le suivi permanent de l'évolution du trait de côte, la coordination des acteurs et des compétences, l'adaptation des équipements et aménagements au risques, la protection des plages contre l'érosion, l'intégration des risques naturels dans la gestion des milieux naturels ou encore le renforcement de la culture du risque et de la gestion de crise sur le territoire.

L'orientation 1 participe également indirectement à la protection contre l'érosion du trait de côte avec la préservation des herbiers de posidonie qui aident à stabiliser le trait de côte.

Les incidences négatives sont liées à des aménagements et installations en milieu marin bloquant le fonctionnement du transit sédimentaire (ports, cales, pontons, etc.) et provoquant un déséquilibre sédimentaire.

Un point de vigilance est à noter concernant le risque submersion marine. L'orientation 5 confortant le tourisme va engendrer un enjeu humain plus important face à l'aléa avec l'augmentation de la fréquentation touristique et peut induire un risque plus grand. Cependant, le SCoT prévoit la prise en compte du risque dans les projets portuaires et plusieurs autres dispositions permettant une meilleure connaissance de ce risque et des actions plus adaptées pour l'anticiper et lutter contre (orientation 9).

Enjeux risques naturels		
Vocations VLM	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine
ESPACE MARIN A PRESERVER	/	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	/	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	/	/
CROISIERE PREMIUM/LUXE	/	/
MOUILLAGE INTERDIT	1	/
MOUILLAGE LIBRE	/	/
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)	/	/
BAIGNADE	/	/
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	/	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	/	/
PLONGEE	/	/
SPORTS DE GLISSE	/	/
SENTIER MARIN	/	/
PECHE PROFESSIONNELLE	/	/
PORT	0	0
PROJET PORTUAIRE	-1	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	/	/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	1	1
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	-1	/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	-1	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	/	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	/	/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	/	/
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	/	/
EROSION	2	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	1	/
PONTONS NAVETTES MARITIMES ET/OU PLAISANCE	-1	/



Comme expliqué précédemment, les aménagements en mer perturbent le fonctionnement naturel des cellules hydro-sédimentaires et provoquent des accrétions et des érosions de plage. Ces secteurs sont identifiés et localisés en tant que vocation (érosion et stocks sédimentaires). Les espaces à vocation « stocks sédimentaires » sont localisés sur des espaces en engraissement ; ils constituent des ressources sédimentaires potentielles et favorisent le rechargement local des plages au sein de la même cellule hydro-sédimentaire. De plus, les herbiers de posidonie favorisant la stabilisation du trait de côte sont préservés dans la vocation des zones de mouillage interdit.

Le secteur de Saint-Pons-Les-Mûres, identifié comme un secteur à requalifier, est soumis au risque de submersion marine et d'érosion. La relocalisation des activités économiques derrière la RD559 permet de les protéger face au risque.

De même qu'expliqué plus haut, certaines vocations impliquent des aménagements qui peuvent être soumis au risque submersion marine (pontons, cales, etc.). Pour les mêmes raisons que précédemment, c'est-à-dire que le risque est difficilement évaluable, ces vocations ont été classées comme « non concernées » mais un point de vigilance est tout de même à noter.

Mesures prévues dans le VLM pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Les mesures mises en place dans l'orientation 9, citées précédemment, sont les principales mesures prises pour la prise en compte et la gestion des risques naturels littoraux.

Certains aménagements prévus par le SCoT prévoient le respect du fonctionnement du transit sédimentaire à l'échelle des cellules hydro-sédimentaires. Ces aménagements sont les nouvelles cales de mise à l'eau, les nouveaux pontons, les aménagements pour la protection contre les risques (digues, enrochements, etc.) et les projets portuaires. Pour ces derniers, sont également pris en compte les risques liés à la submersion marine et à l'élévation du niveau marin.

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le VLM pour la thématique des risques naturels.

Incidences sur l'énergie et le climat

Rappel des enjeux sur cette thématique

Cette thématique regroupe plusieurs sous thématiques liées à l'adaptation du territoire au changement climatique. Concernant l'énergie, dans sa partie littorale, le territoire est fortement dépendant de l'approvisionnement électrique, mais il existe fort potentiel pour le développement de la talassothermie.

Concernant les autres aspects liés au changement climatique, les émissions de polluants dans l'atmosphère (gaz à effet de serre : GES) sont un facteur également important qui doit être pris en compte.

Enfin le réchauffement climatique va induire une augmentation de l'intensité des risques naturels auxquels le territoire est soumis.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations et des vocations du VLM sur cette thématique sont présentées dans les tableaux suivants.

Orientations VLM	Enjeux énergie et climat	
	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (talassothermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Orientation 1. Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins	NC	NC
Note Or1	/	/
Orientation 2. Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe	NC	NC
Note Or2	/	/
Orientation 3.	NC	NC

Orientations VLM	Enjeux énergie et climat	
	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassothermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux		
Note Or3	/	/
Orientation 4. Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination du littoral dans une perspective continue de la biodiversité et de la qualité de vie du territoire	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement
Note Or4	1	1
Orientation 5. Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime	NC	Conforter le tourisme va engendrer des émissions de GES plus importants avec notamment l'augmentation du nombre de bateaux
Note Or5	/	-1
Orientation 6. Renforcer les activités économiques annuelles	NC	Les activités économiques accueillies peuvent être émettrices de GES
Note Or6	/	-1
Orientation 7. Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité	NC	La valorisation des circuits courts permet de diminuer les transports et les émissions de GES associées
Note Or7	/	1
Orientation 8. Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins	Le développement de la thalassothermie est encouragé pour développer les énergies renouvelables du territoire	Le développement des énergies renouvelables non émettrices de GES est favorisé
Note Or8	2	1
Orientation 9. Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes	NC	La gestion durable des risques naturels mise en place permettra de s'adapter à l'évolution de ces risques avec le changement climatique
Note Or9	/	1
Orientation 10. Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral	NC	Le développement du transport en commun maritime permet de diminuer l'utilisation de la voiture individuelle et donc des émissions de GES
Note Or10	/	1

Vocations VLM	Enjeux énergie et climat	
	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassothermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
ESPACE MARIN A PRESERVER	NC	NC
Note	/	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	NC	NC
Note	/	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	NC	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont produire des émissions de GES
Note	/	-1
CROISIERE PREMIUM/LUXE	NC	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont produire des émissions de GES
Note	/	-1
MOUILLAGE INTERDIT	NC	NC
Note	/	/
MOUILLAGE LIBRE	NC	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont produire des émissions de GES
Note	/	-1
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERES)	NC	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont produire des émissions de GES
Note	/	-1
BAIGNADE	NC	NC
Note	/	/
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	NC	NC
Note	/	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	NC	NC
Note	/	/
PLONGEE	NC	NC
Note	/	/
SPORTS DE GLISSE	NC	NC
Note	/	/
SENTIER MARIN	NC	NC
Note	/	/
PECHE PROFESSIONNELLE	NC	NC
Note	/	/
PORT	NC	NC
Note	/	/
PROJET PORTUAIRE	NC	Les projets portuaires avec les extensions prévues vont engendrer une augmentation de bateaux, notamment des grosses unités, et donc une augmentation des émissions de GES
Note	/	-1

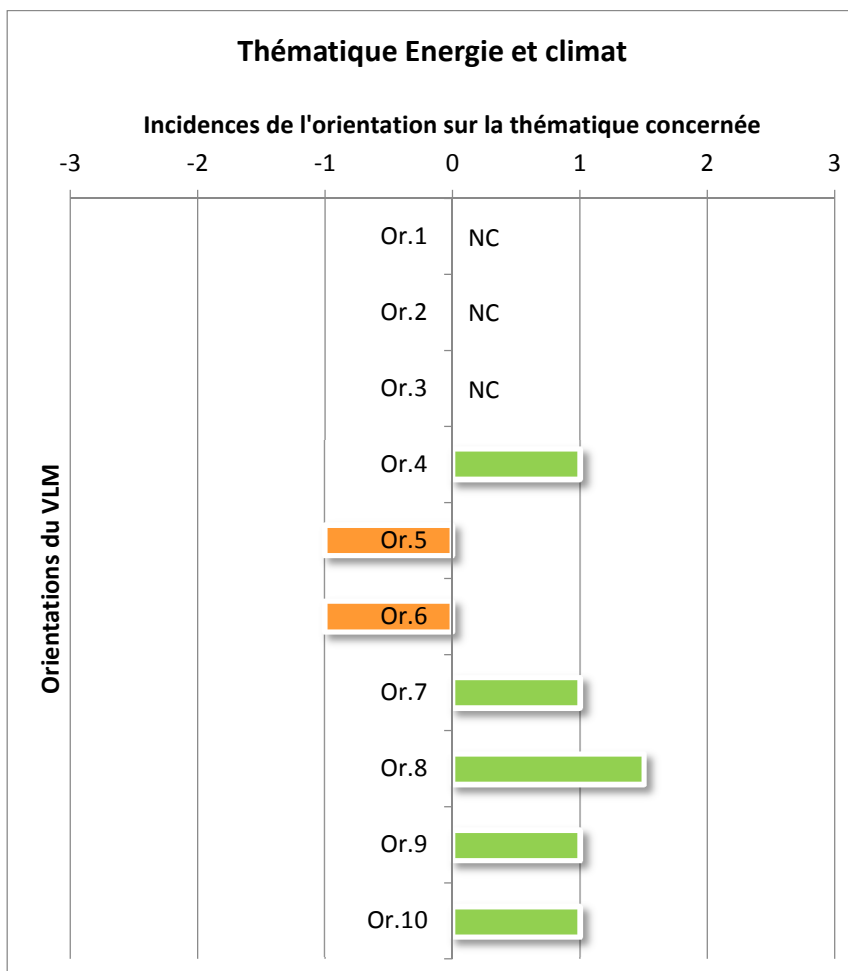
Vocations VLM	Enjeux énergie et climat	
	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassohermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	NC	NC
Note	/	/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	NC	NC
Note	/	/
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	NC	NC
Note	/	/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	NC	NC
Note	/	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	NC	NC
Note	/	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	NC	NC
Note	/	/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	NC	Les activités économiques accueillies peuvent être émettrices de GES
Note	/	-1
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	NC	NC
Note	/	/
EROSION	NC	NC
Note	/	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	NC	NC
Note	/	/
PONTONS NAVETTES MARITIMES ET/OU PLAISANCE	NC	NC
Note	/	/

Bilan des incidences sur la thématique

Les tableaux suivants synthétisent les notes d'incidences de chacune des orientations du DOO sur les enjeux environnementaux de la thématique concernée. De même, les graphes ci-dessous présentent l'évaluation des incidences des orientations et des vocations du VLM sur la thématique de l'énergie et du climat.

Orientations VLM	Enjeux énergie et climat	
	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassohermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Orientation 1	/	/
Orientation 2	/	/
Orientation 3	/	/
Orientation 4	1	1
Orientation 5	/	-1
Orientation 6	/	-1

Enjeux énergie et climat		
Orientations VLM	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassothermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Orientation 7	/	1
Orientation 8	2	1
Orientation 9	/	1
Orientation 10	/	1



Plusieurs orientations sont liées à la prise en compte du réchauffement climatique comme l'orientation 8 promouvant les énergies renouvelables à travers la thalassothermie.

La volonté du territoire d'avoir une production alimentaire de proximité avec le développement de circuits courts pour les produits issus de la pêche (orientation 7) et de diminuer les trajets en voiture en développant un service de transport en commun maritime (orientation 10) participe à la diminution des émissions de GES dans l'atmosphère.

Enfin, une gestion des risques à long terme est prévue (orientation 9) afin de prendre en compte leur évolution liée au changement climatique.

Les incidences négatives sont dues à la fréquentation touristique du territoire qui va engendrer des émissions de GES (voitures, bateaux, etc.). Certaines activités économiques sont également susceptibles d'affecter localement la qualité de l'air.

Vocations VLM	Enjeux énergie et climat	
	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassohermie)	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
ESPACE MARIN A PRESERVER	/	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	/	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	/	-1
CROISIERE PREMIUM/LUXE	/	-1
MOUILLAGE INTERDIT	/	/
MOUILLAGE LIBRE	/	-1
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)	/	-1
BAIGNADE	/	/
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	/	/
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	/	/
PLONGEE	/	/
SPORTS DE GLISSE	/	/
SENTIER MARIN	/	/
PECHE PROFESSIONNELLE	/	/
PORT	/	/
PROJET PORTUAIRE	/	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	/	/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	/	/
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	/	/
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	/	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	/	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	/	/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	/	-1
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	/	/
EROSION	/	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	/	/
PONTONS NAVETTES MARITIMES ET/OU PLAISANCE	/	/

Incidences sur les déchets

Rappel des enjeux sur cette thématique

Le territoire, et en particulier les communes littorales, produit plus de deux fois plus de déchets par rapport à la moyenne nationale et régionale. Cela s'explique par la forte fréquentation touristique. Une saisonnalité est donc observée dans la production de déchets. L'augmentation de la fréquentation des activités en mer en période estivale présente également un risque de rejet de déchets en mer. Du fait de ces phénomènes la problématique des macro-déchets en mer est bien présente.

Evaluation des incidences sur la thématique

Les principales incidences positives et négatives des orientations et des vocations du VLM sur cette thématique sont présentées dans les tableaux suivants.

Orientations VLM	Enjeux déchets
	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer
Orientation 1. Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins	L'organisation et l'encadrement des activités sous-marines (plongée) permettent de limiter les rejets de déchets en mer
Note Or1	1
Orientation 2. Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe	NC
Note Or2	/
Orientation 3. Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux	La mise en place de campagnes de nettoyage des fonds marins permet de réduire la quantité de déchets présents dans ces milieux
Note Or3	3
Orientation 4. Poursuivre les actions de communication, de gestion, et de coordination du littoral dans une perspective continue de la biodiversité et de la qualité de vie du territoire	Cette orientation est transversale, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les thématiques de l'environnement de manière positive notamment en assurant l'application et le suivi du SCoT et de ses mesures pour la protection de l'environnement
Note Or4	1
Orientation 5. Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime	Conforter le tourisme sur le territoire va accroître la production de déchets qui peuvent se retrouver dans l'espace marin. Des mesures sont tout de même prises pour les limiter (encadrement des zones de baignade, ZMEL, etc.)
Note Or5	-2
Orientation 6. Renforcer les activités économiques annuelles	NC
Note Or6	/
Orientation 7. Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité	La pêche professionnelle a des incidences négatives sur la réduction des déchets en mer avec les filets enragués. La mise en place de chartes de bonnes pratiques va tout de même permettre de limiter ces incidences
Note Or7	-1
Orientation 8. Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins	NC
Note Or8	/

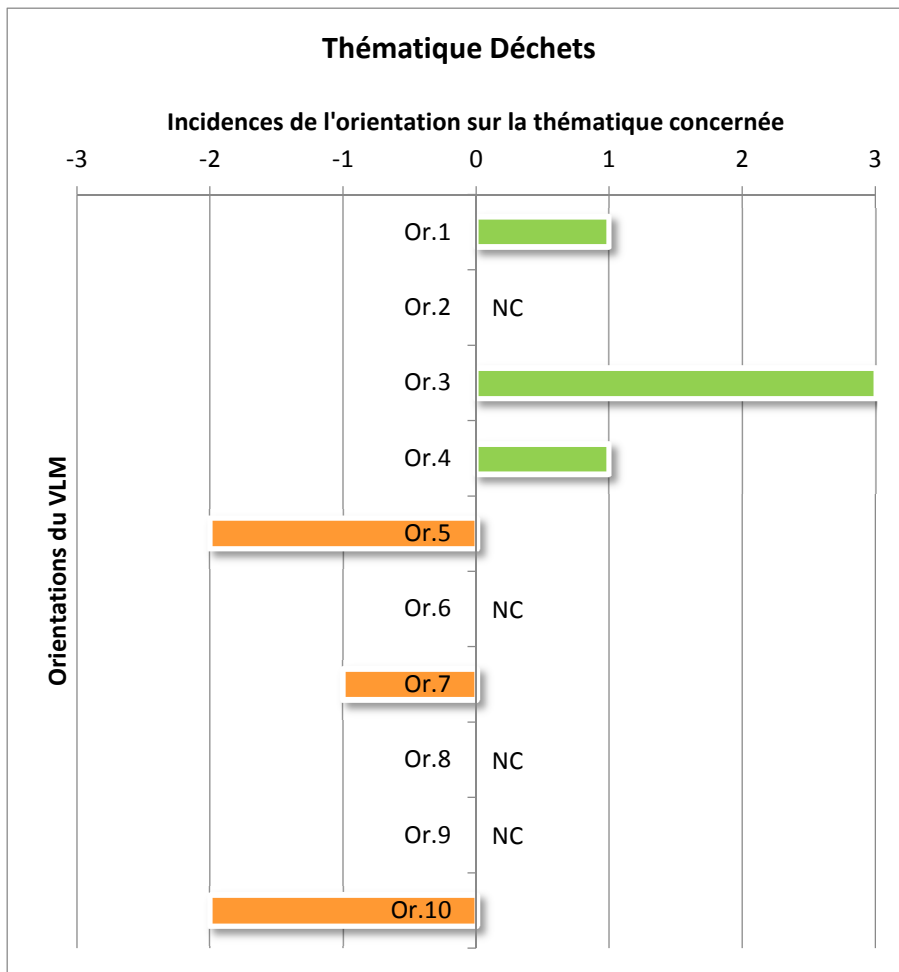
Enjeux déchets	
Orientations VLM	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer
Orientation 9. Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes	NC
Note Or9	/
Orientation 10. Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral	L'augmentation de la fréquentation des plages va induire une augmentation des déchets dans ces secteurs qui peuvent être rejetés en mer
Note Or10	-2

Enjeux déchets	
Vocations VLM	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer
ESPACE MARIN A PRESERVER	NC
Note	/
PRELEVEMENTS INTERDITS / ZONE DE REFLEXION POUR UN CANTONNEMENT DE PECHE	NC
Note	/
MOUILLAGE OBLIGATOIRE >80M (HORS CROISIERE)	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont induire une production de déchets qui peuvent être rejetés dans le milieu marin
Note	-2
CROISIERE PREMIUM/LUXE	Les unités accueillies sont équipées de systèmes de collecte des déchets, il en est de même pour les coffres d'amarrages. Les rejets en mer sont donc limités
Note	0
MOUILLAGE INTERDIT	NC
Note	/
MOUILLAGE LIBRE	Les unités accueillies dans ces zones de mouillage vont induire une production de déchets qui peuvent être rejetés dans le milieu marin
Note	-2
ZMEL (ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS)	Les ZMEL disposent d'un règlement strict sur la gestion des déchets par les navires occupant la zone, elles disposent également de systèmes de collecte des déchets
Note	0
BAIGNADE	La fréquentation accrue de ces sites va engendrer une production de déchets supplémentaires qui peuvent être rejetés dans le milieu marin. Des mesures sont prises afin de limiter ce phénomène : systèmes de collecte, nettoyage des plages, informations sur le respect de l'environnement
Note	0
LOISIRS NAUTIQUES (MOTORISES OU NON MOTORISES)	La fréquentation de ces sites va engendrer une production de déchets qui peuvent être rejetés dans le milieu marin.
Note	-1
LOISIRS NAUTIQUES NON MOTORISES	La fréquentation de ces sites va engendrer une production de déchets qui peuvent être rejetés dans le milieu marin.
Note	-1
PLONGEE	L'encadrement de la pratique de cette activité permet de minimiser les rejets de déchets en mer (charte de bonnes pratiques)
Note	0
SPORTS DE GLISSE	La fréquentation de ces sites va engendrer une production de déchets qui peuvent être rejetés dans le milieu marin.
Note	-1
SENTIER MARIN	NC

Enjeux déchets	
Vocations VLM	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer
Note	/
PECHE PROFESSIONNELLE	La pêche professionnelle a des incidences négatives sur la réduction des déchets en mer avec les filets enragués. La mise en place de chartes de bonnes pratiques va tout de même permettre de limiter ces incidences
Note	-1
PORT	Les ports intègrent des dispositifs de collecte et d'élimination des déchets
Note	1
PROJET PORTUAIRE	Les projets portuaires avec les extensions prévues vont engendrer une augmentation de bateaux sur le territoire qui peuvent être à l'origine de rejets de déchets en mer. Les projets en eux-mêmes intègrent des dispositifs de collecte et d'élimination des déchets
Note	-1
ESPACE TERRESTRE A PROTEGER	NC
Note	/
ESPACE TERRESTRE A REQUALIFIER	NC
Note	/
ACTIVITE BALNEAIRE ET DE LOISIRS NAUTIQUES A TERRE	La fréquentation touristique de ces sites peut apporter une production de déchets supplémentaires qui peuvent être rejetés dans le milieu marin
Note	-1
CALE DE MISE A L'EAU ET AUTRE DISPOSITIF DE MISE A L'EAU	NC
Note	/
PARKING PLAGE / GARE MARITIME	NC
Note	/
CHEMINEMENTS COTIERS A RESTAURER OU A CREER	NC
Note	/
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MARITIMES	NC
Note	/
TOURISME BALNEAIRE / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	L'accueil du tourisme dans ces hébergements va engendrer une production accrue de déchets qui peuvent être rejetés dans la mer
Note	-1
EROSION	NC
Note	/
STOCKS SEDIMENTAIRES	NC
Note	/
PONTONS NAVETTES MARITIMES ET/OU PLAISANCE	L'aménagement de pontons engendre une fréquentation accrue des plages et donc une production de déchets qui peuvent être rejetés dans le milieu marin
Note	-1

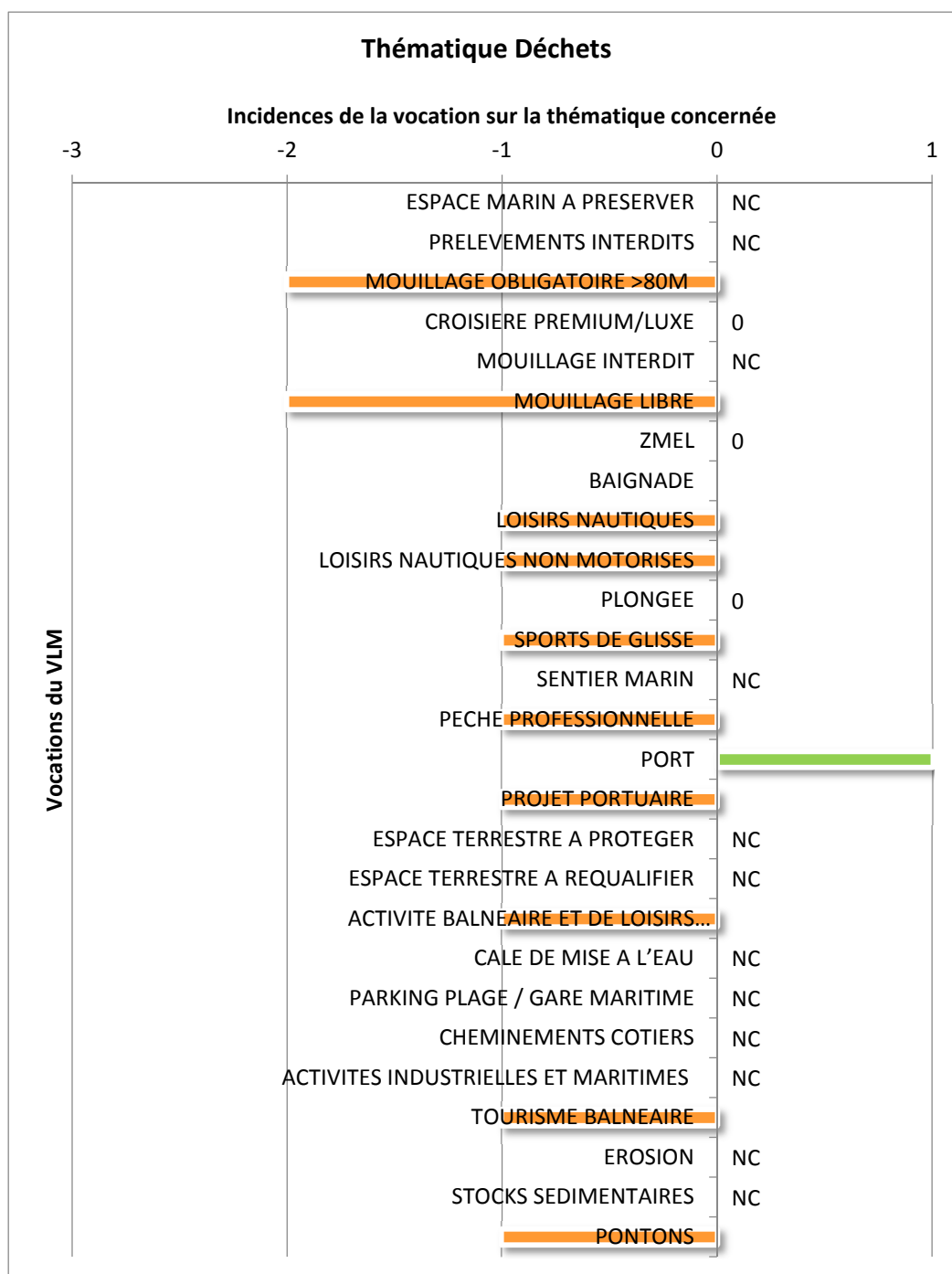
Bilan des incidences sur la thématique

Les graphes ci-dessous présentent l'évaluation des incidences des orientations et des vocations du VLM sur la thématique des déchets.



La fréquentation touristique sur terre et en mer (orientations 5 et 10) est la principale source de rejets de déchets dans les milieux. La pêche professionnelle participe également à ce phénomène avec la présence de filets enragués dans le milieu marin même si la mise en place de charte de bonnes pratiques pour les pêcheurs permettra de limiter ce phénomène.

L'orientation 3 est très positive sur les déchets. En effet, la poursuite des campagnes de nettoyage dans les sites ciblés précédemment permet de diminuer les macro-déchets en mer. De plus, l'encadrement de certaines activités, comme la plongée (mise en place d'une charte de bonnes pratiques), permet de sensibiliser les usagers et limiter les rejets de déchets.



Comme dit précédemment, le tourisme et les activités qui y sont liés provoquent des incidences négatives dues aux rejets de déchets dans les milieux marins et littoraux.

Trois vocations révèlent une incidence neutre. Il s'agit d'activités qui prennent en compte une gestion et collecte des déchets : plongée, croisière premium/luxe et ZMEL.

Seule la vocation des ports est positive sur cette thématique car la gestion environnementale des ports intègre des dispositifs de collecte et d'élimination des déchets et permet de diminuer les rejets en mer.

Mesures prévues dans le VLM pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives

Plusieurs activités et aménagements prévus dans le SCoT doivent prendre en compte la gestion des déchets :

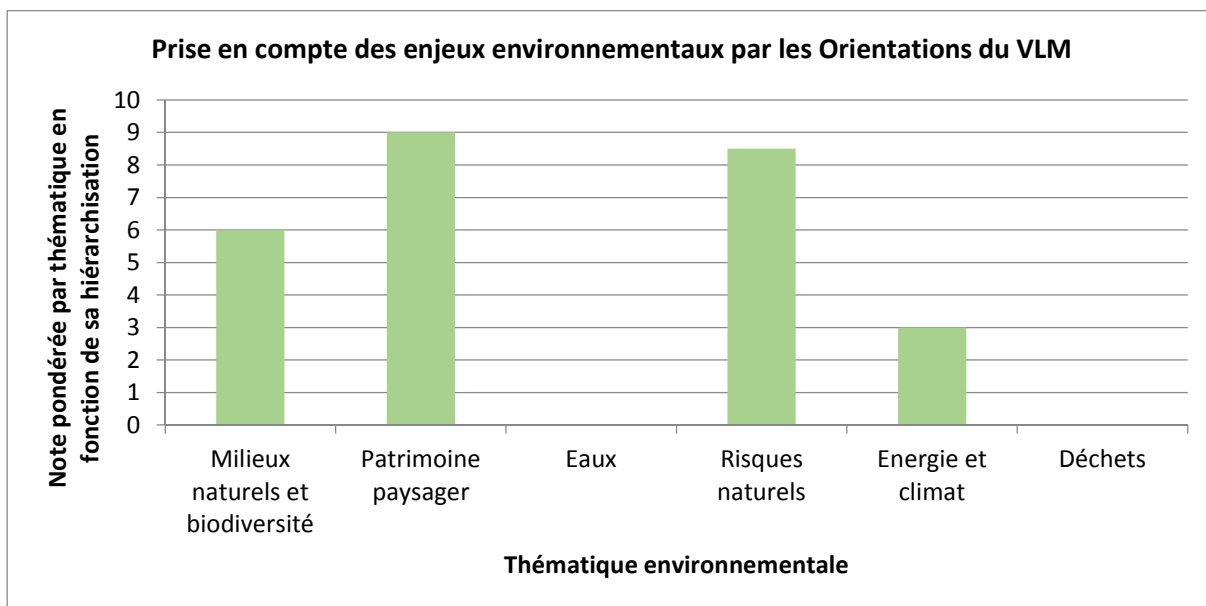
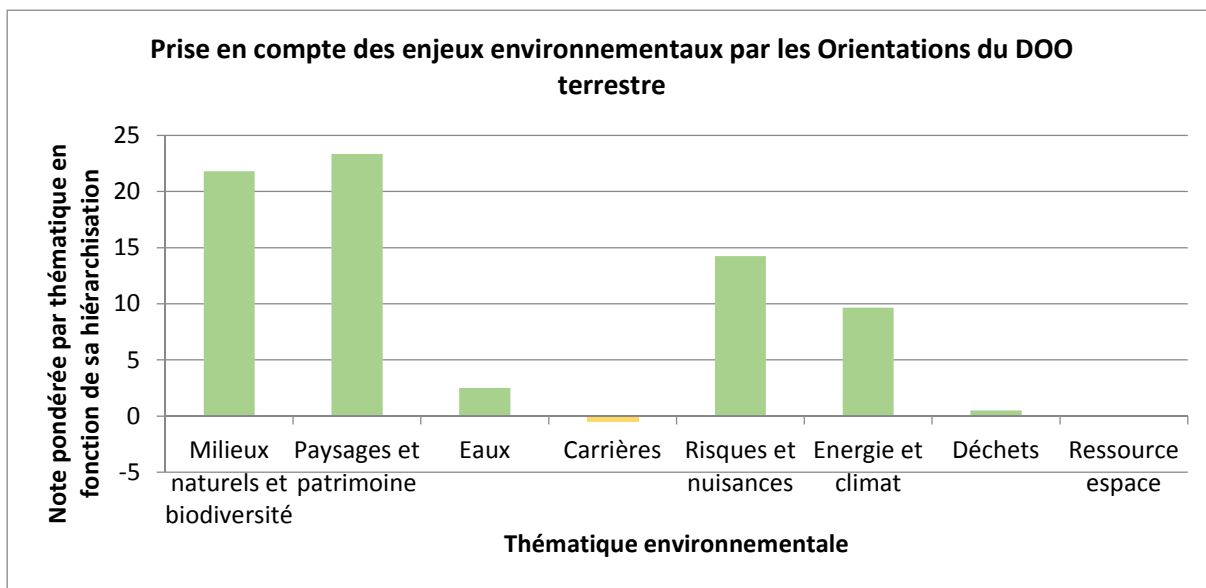
- Les plages sont équipées de systèmes de collectes et leur nettoyage est organisé. Le public est également sensibilisé au respect de l'environnement ;
- L'activité de plongée est encadrée et organisée afin de ne pas provoquer de pollution visuelle des sites visités avec des déchets ;
- Les ports et les projets portuaires sont dans l'obligation d'avoir une gestion des déchets efficace, y compris des déchets toxiques (gestion environnementale).

Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire à celles déjà prises dans le VLM pour la thématique des déchets.

3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Analyse globale des incidences par thématique environnementale

Les graphiques suivants montrent les incidences globales des orientations du DOO terrestre et du VLM par thématique environnementale. Chaque incidence a été pondérée avec la hiérarchisation des enjeux environnementaux qui est rappelée plus haut.



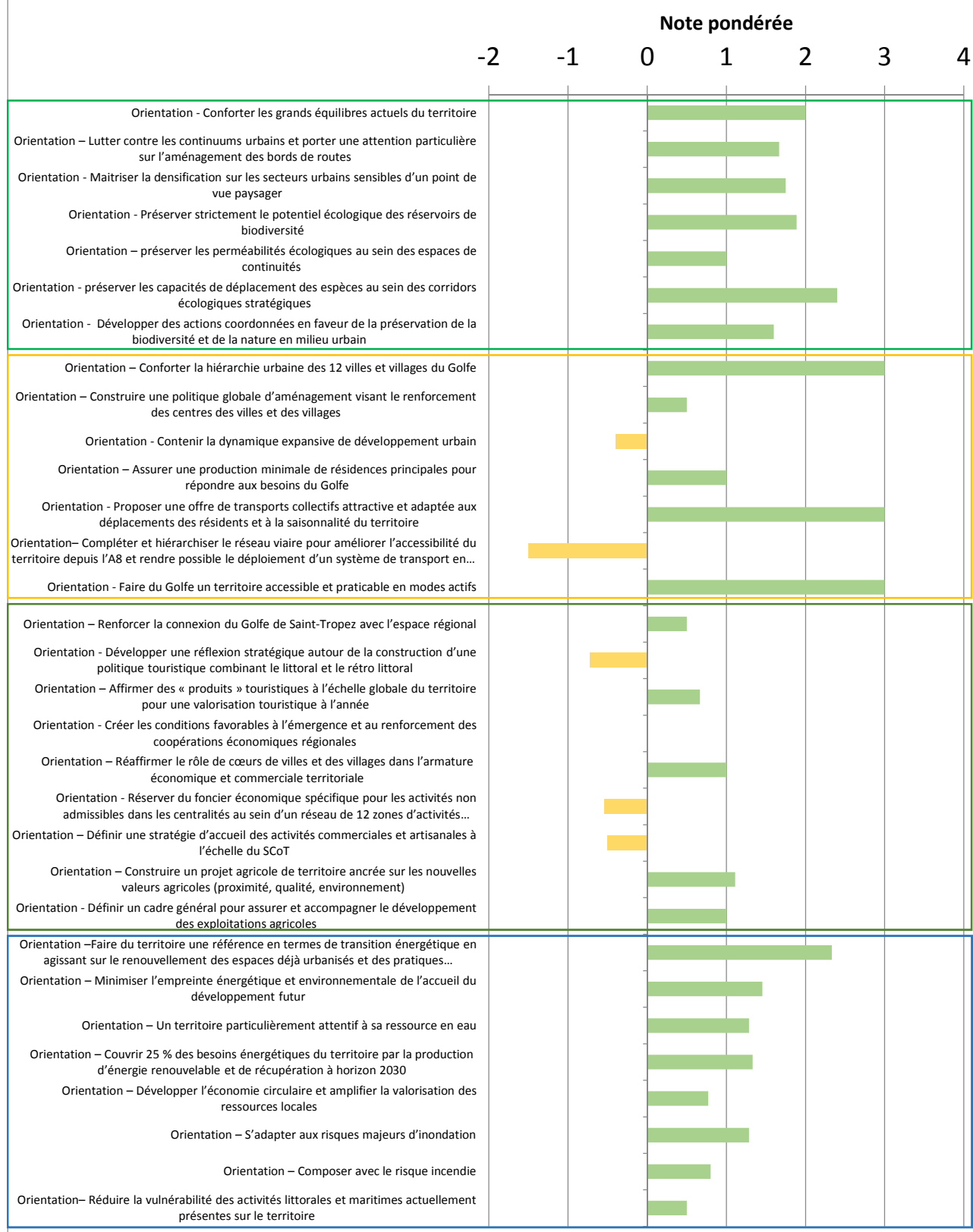
L'analyse des incidences globales des orientations sur l'environnement permet de mettre en évidence la quasi-absence d'impact négatif du DOO terrestre et du VLM sur l'ensemble des thématiques environnementales. A la lecture globale des documents, les éventuelles incidences négatives et positives se compensent pour obtenir une incidence neutre ou positive entraînant une plus-value globale du document sur l'environnement.

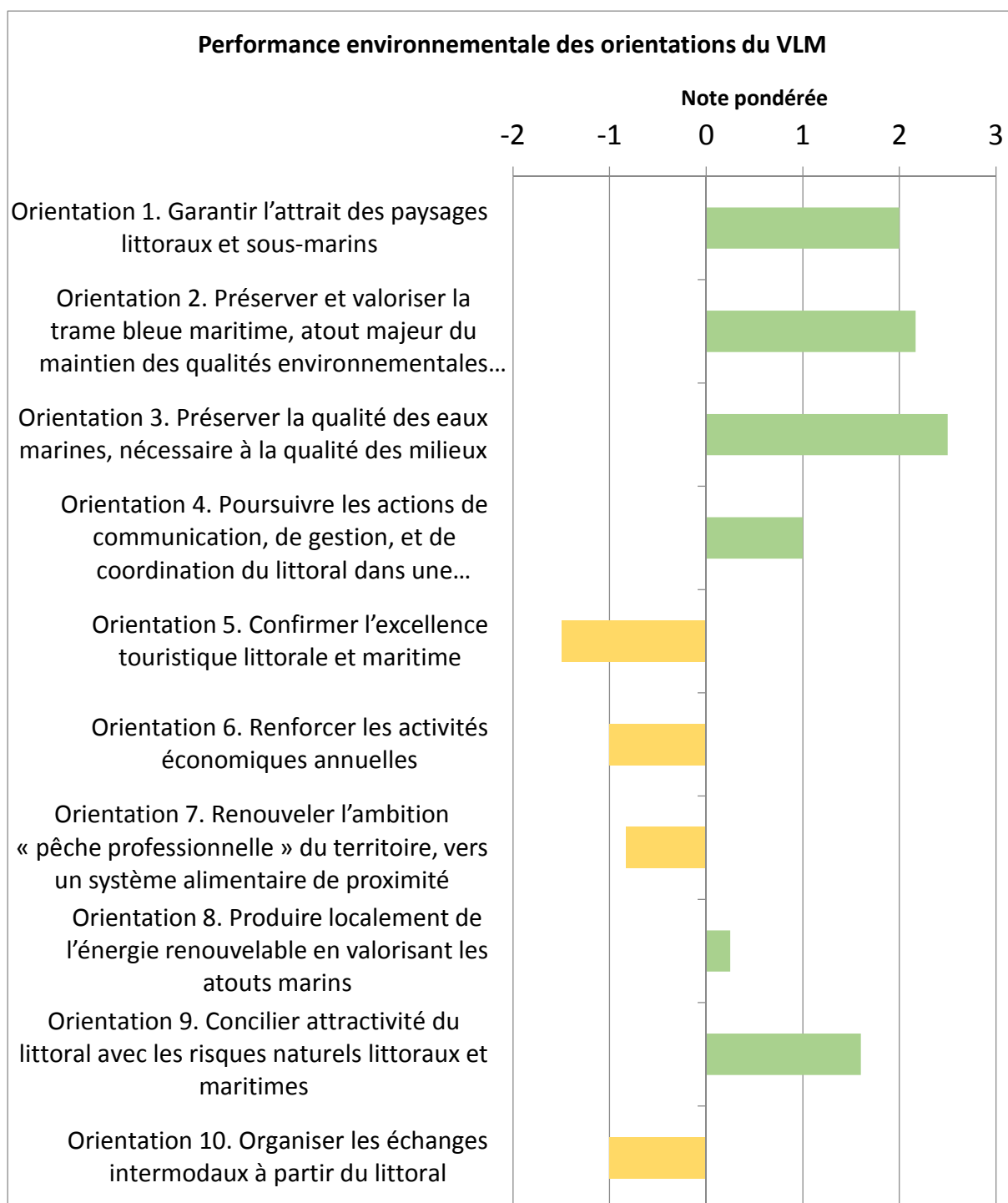
Seul le bilan sur les carrières reste faiblement négatif. Les incidences identifiées sur cette thématique sont inhérentes à tout projet de développement et les mesures identifiées dans le SCoT rassemblent les leviers d'action qu'il peut avoir sur cette thématique.

Analyse globale des incidences par orientation

Les graphiques suivants montrent le bilan des incidences des orientations du DOO terrestre et du VLM. Chaque incidence globale a été pondérée en fonction du nombre d'enjeux concernés pour chaque orientation.

Performance environnementale des orientations du DOO terrestre





Une majorité des orientations sont positives sur l'environnement et le SCoT va dans le sens de sa préservation. Les incidences négatives sont liées au développement urbain et économique du territoire. Tout développement d'un territoire entraîne inévitablement des effets sur les thématiques environnementales étudiées.

4. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Présentation du réseau Natura 2000

Natura 2000 représente un réseau de sites naturels européens identifiés pour la rareté et la fragilité de leurs espèces et habitats. Deux directives européennes, la Directive Oiseaux et la Directive Habitats Faune Flore, ont été mises en place pour atteindre les objectifs de protection et de conservation.

Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000, transposé en droit français par ordonnance du 11 avril 2001. Le réseau Natura 2000 regroupe des ZPS et des ZSC :

- Les ZPS (Zones de Protection Spéciale) sont pour la plupart issues des ZICO, elles participent à la préservation d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ;
- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent. Les ZSC ont été créées en application de la directive européenne 92/43/CEE de 1992, plus communément appelée « Directive Habitats ». Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après arrêté ministériel, le SIC devient une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000.

Les sites Natura 2000 concernés par le SCoT

Trois sites Natura 2000 sont présents sur le territoire du SCoT dont un dans la partie littorale et maritime. Il s'agit des sites suivants :

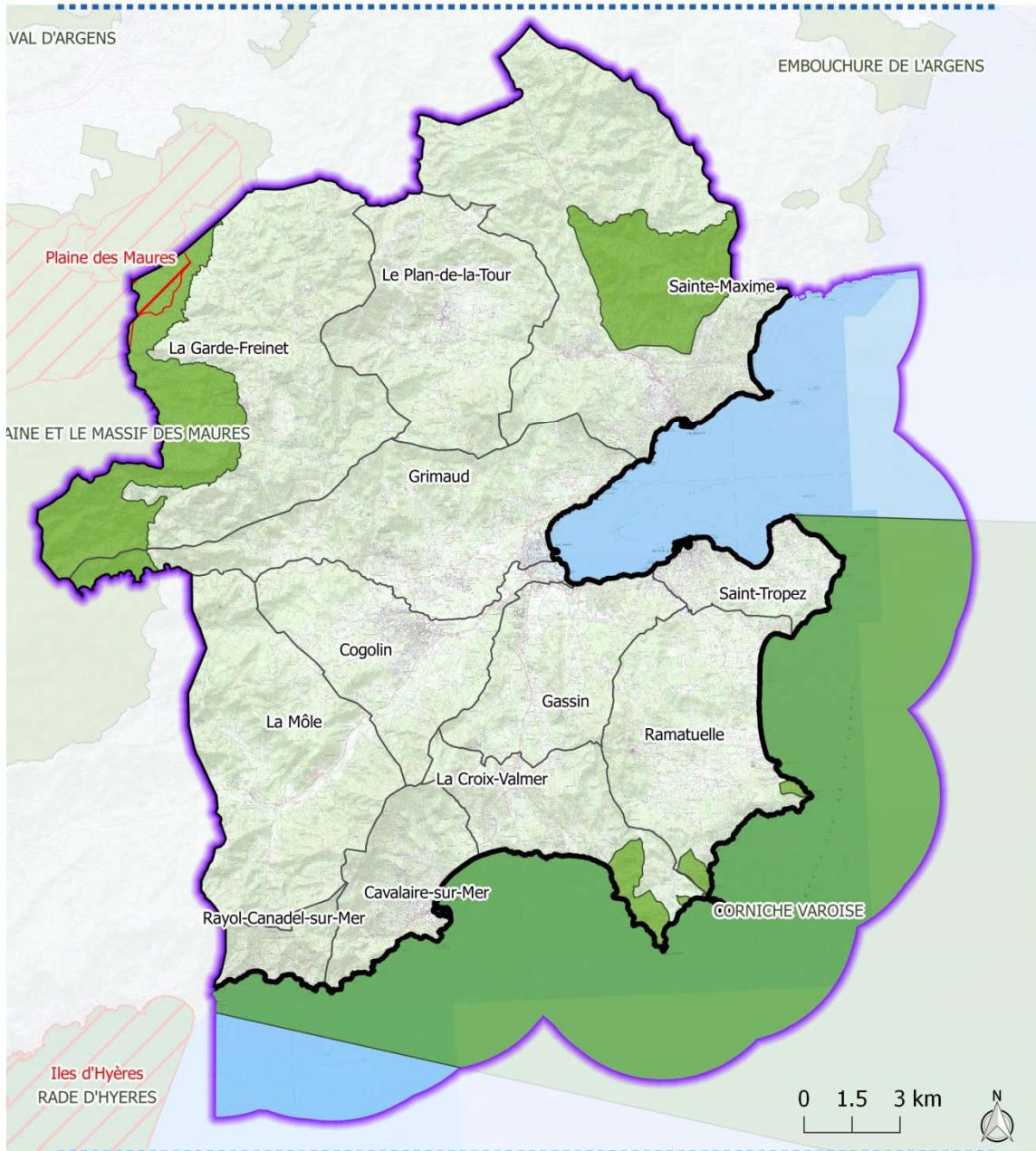
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (au titre de la directive Habitats Faune Flore) FR9301624 « Corniche Varoise » ;
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (au titre de la directive Habitats Faune Flore) FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » ;
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) (au titre de la directive Oiseaux) FR9310110 « Plaine des Maures ».

Deux autres sites Natura 2000 se situent dans l'espace marin en périphérie du territoire du SCoT et sont susceptibles d'être touchés par les aménagements liés au VLM du SCoT. Il s'agit de la ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères » et la ZPS FR9310020 « Iles d'Hyères ».

L'évaluation des incidences porte donc sur ces cinq sites.

Réseau Natura 2000

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



-  Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)
-  Natura 2000 - Directive Habitats (ZSC)



Sources : IGN BDTOPO, IGN SCAN25, DREAL Paca
Réalisation : Agence MTD A, Juin 2016

Description générale des sites Natura 2000

La ZCS FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures »

Le site accueille un ensemble forestier exceptionnel sur les plans biologique et esthétique. La Plaine des Maures comporte une extraordinaire palette de milieux hygrophiles temporaires méditerranéens. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares. Le site constitue un important bastion pour deux espèces de tortues : la Tortue d'Hermann et la Cistude d'Europe.

La qualité des zones humides et la biodiversité animale et végétale dépendent de la qualité biologique et physico-chimique des eaux qui alimentent le site et de leur préservation vis à vis de la sur-fréquentation (surtout à proximité des villes et du littoral). Le risque incendie est de plus important sur le massif des Maures.

La ZPS FR9310110 « Plaine des Maures »

Milieux naturels dominés des landes, maquis haut et forêt de chêne liège semi-ouverte ou en mélange avec des pinèdes. Formations arbustives en mosaïque avec des dalles de grès, pelouses sèches et pelouses temporairement humides apportant une richesse biologique. L'espace agricole est dominé par du vignoble, parfois en petites parcelles gérées traditionnellement et apportant une diversification des milieux, mais le plus souvent en grandes parcelles gérées intensivement et défavorables aux espèces patrimoniales. A noter la présence de friches présentant un intérêt notable pour l'avifaune (rollier en particulier).

Le réseau de ruisseaux temporaires (habitat prioritaire) est bien représenté. Les enjeux majeurs se situent dans le domaine des habitats, de la flore, de l'entomofaune (présence d'endémiques propres à la Provence cristalline) et de l'herpétofaune (présence de la Tortue d'Hermann et de la Cistude d'Europe en particulier). L'avifaune présente surtout un intérêt pour les espèces macroinsectivores de milieux ouverts ou semi-ouverts : rollier, pies grièches écorcheur, à tête rousse, méridionale et pie-grièche à poitrine rose. La ZPS est un terrain de chasse privilégié pour les rapaces dont certains nichent dans le massif des Maures (bondrée apivore, circaète, aigle royal).

Les incendies représentent une des menaces principales pour des éléments majeurs du patrimoine naturel (Tortue d'Hermann en particulier). Pour l'avifaune, ce facteur est beaucoup moins net et tend à favoriser les milieux semi-ouverts ou dégradés favorables à plusieurs espèces (pies grièches, bruant ortolan, pipit rousseline, etc.). Dix pour cent des habitats naturels sont gérés en pare feux, favorables à ces espèces, mais les débroussaillages sont parfois pratiqués en période de nidification.

La poursuite de l'intensification des usages agricoles est un facteur limitant important pour l'avifaune. Il existe une volonté de poursuivre les défrichements au dépend des milieux naturels. Parallèlement des vignes abandonnées peuvent s'avérer accueillantes pour l'avifaune.

La fréquentation par le public est en progression constante et peut s'avérer une contrainte si elle n'est pas maîtrisée à terme. Ce territoire suscite un fort attrait pour de nombreux usages de loisirs.

La ZSC FR9301624 « Corniche Varoise »

Ce vaste site marin présente une continuité terre-mer remarquable, sur un faciès essentiellement rocheux, et un très bon état de conservation à l'échelle de la façade méditerranéenne.

Partie marine (98 % du site) :

Les paysages sous-marins sont très diversifiés (tombants, gros éboulis, tête de canyon). Les herbiers, en protégeant le littoral, favorisent le maintien des plages et des dunes. Ils se développent sur roches dures et substrats meubles, jusqu'à 36 m de profondeur. On note une grande richesse en concrétions coralligènes, en algues (Cystoseires, concrétions à *Lithophyllum*) et la présence ponctuelle de bancs de Maërl. Les secteurs profonds, qui s'étendent parfois au-delà de l'isobathe -1000 m comprennent des biocénoses particulières des vases terrigènes ou bathyales, ainsi que des faciès à vase compacte et des biocénoses originales à coraux d'eau froide (présence avérée dans le canyon (juin 2008)). Au niveau de la tête de canyon des Stoechades, la dynamique des masses d'eau favorise le renouvellement et l'apport de matière organique. La faune, benthique ou necto-benthique (poissons), y est en forte concentration et constitue une richesse pour l'ensemble du plateau continental au large de la corniche des Maures.

Plusieurs espèces de mammifères marins, dont le Grand dauphin (espèce la plus côtière) sont ainsi régulièrement observées dans cette zone.

Partie terrestre (2% du site) :

Cet ensemble naturel littoral très intéressant comporte sur rocher un faciès littoral de la chênaie pubescente, et par place la riche chênaie mixte de la presqu'île tropézienne (mélange des 3 espèces de chênes méditerranéens présents sur silice). On y trouve parmi les plus beaux groupements thermophiles de France (phryganes à Anthyllis barbe de Jupiter et Thyméléée hirsute, mattoral à Palmier nain). Les formations psammophiles constituent de remarquables complexes.

La ZPS FR9310020 « Iles d'Hyères » et la ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères »

Vaste site marin ceinturant les îles d'Hyères. Archipel constitué de trois îles principales et de divers îlots. Vestige des premiers mouvements géologiques de l'ère primaire, l'insularité de ces terres date des dernières glaciations du quaternaire, il y a 20 000 ans.

Port-Cros : Couvrant un territoire à la fois terrestre et marin, le parc national de Port-Cros, créé en 1963, fut le premier du genre en Europe. Il est constitué de l'île de Port-Cros, de celle de Bagaud ainsi que de deux îlots : la Gabinière et le Rascas. Son périmètre inclut d'autre part une ceinture marine de 600 m de large autour de ses rivages. Le sud de l'île offre des falaises escarpées et des vallées étroites orientées vers le nord, où elles atteignent la mer pour s'y fondre en de nombreuses criques.

Porquerolles : Le massif de Porquerolles comporte l'île de Porquerolles et les îlots du Gros Sarranier, du Petit Sarranier, du Petit Langoustier et du Cap Rousset. L'île de Porquerolles se présente comme un croissant de 8 km de long et de 2 à 3 km de large, orienté est-ouest. Sa superficie est de 1257 ha. Quatre grandes plaines cultivées orientées nord-sud s'intercalent avec les reliefs forestiers. De hautes falaises entrecoupées de calanques forment la côte sud. Au nord, les plaines s'évasent en vastes plages de sable clair, entrecoupées d'escarpements rocheux peu élevés.

Levant : L'île du levant est la plus orientale. D'une superficie de 1010 hectares, elle est principalement recouverte d'un maquis élevé. Des pare-feux entretenus au fil des ans sont répartis sur l'île aux alentours des zones utilisées par la défense, dans le cadre général des mesures de protection incendie de l'île. Ces zones ouvertes de faible superficie, rompent l'uniformité et la monotonie du paysage.

Le principal enjeu ornithologique de la ZPS concerne l'importante population de Puffins Yelkouans qui s'y reproduit : 360 à 450 couples en 2006 (90% des effectifs nationaux). A noter également la reproduction de 25% de la population française de Puffin cendré et le premier cas de reproduction du Cormoran de Méditerranée en 2006 sur l'île du Levant.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation des ZSC étudiées ici sont présentés en annexe pour un souci d'allègement du document.

Les espèces végétales et animales de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore

Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation des ZSC étudiées ici sont présentés en annexe pour un souci d'allègement du document.

Les espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux

Les espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive 2009/147/CE ayant justifié la désignation des ZPS étudiées ici sont présentés en annexe pour un souci d'allègement du document.

Les enjeux de conservation

La ZCS FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » et la ZPS FR9310110 « Plaine des Maures »

Massif des Maures :

Définir les enjeux consiste à mettre en balance les valeurs patrimoniales du site (habitats naturels et espèces) avec les facteurs de perturbation (menaces ou risques identifiés) pouvant porter atteinte à leur conservation. Ces enjeux ont été proposés par les groupes de travail et validés par le Comité de pilotage. Deux types d'enjeux de conservation ont été distingués :

Les enjeux de conservation liés aux habitats et espèces retenus : liés aux habitats et espèces à enjeux très fort et enjeux forts

- Trois enjeux très forts :
 - L'extrême fragilité des ripisylves (oueds à Laurier rose) ;
 - L'importance du massif pour la conservation des tortues (Tortues d'Hermann et Cistudes d'Europe) ;
 - L'intérêt des peuplements forestiers âgés, des peuplements de chênes liège et de châtaigniers.
- Trois enjeux forts :
 - L'importance du massif des Maures pour la conservation des chauves-souris forestières et arboricoles ;
 - La fragilité et la richesse des mares et ruisseaux temporaires méditerranéens ;
 - L'intérêt du massif pour l'entomofaune et pour la faune insectivore.

Les enjeux de conservation transversaux : liés à la conservation de l'ensemble des habitats et espèces. Ils sont cités dans l'ordre de priorité.

- Impact négatif des grands feux de forêt répétés ;
- Déclin des activités humaines forestières et agricoles nécessaires à la diversité, à l'entretien et à la bonne conservation des milieux ;
- Augmentation de la pression foncière et du mitage urbain ;
- Difficultés liées à la fréquentation humaine croissante et peu canalisée dans le massif des Maures, avec la pérennité des habitats et des espèces ;
- Présence d'espèces exogènes envahissantes ;
- Conservation de la bonne qualité écologique des habitats aquatiques et riverains ;
- Redéfinition du périmètre du site Natura 2000 de façon à mieux l'ajuster sur le terrain ;
- Connaissances scientifiques insuffisantes et suivis postérieurs à organiser.

Les objectifs de conservation sont les suivants :

- Objectif de conservation n° 1 : Préserver les ripisylves méditerranéennes et les oueds contre les détériorations ;
- Objectif de conservation n° 2 : Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par les espèces d'intérêt communautaire que sont la Tortue d'Hermann et la tortue Cistude d'Europe ;
- Objectif de conservation n° 3 : Conserver le paysage écologique des Maures structuré par les habitats forestiers d'intérêt communautaire (suberaies, châtaigneraies provençales, yeuseraies) et assurer ainsi la pérennité des espèces qui leur sont inféodées ;
- Objectif de conservation n° 4 : Maintenir les conditions favorables à la fréquentation du site par les chiroptères (arboricoles notamment) ;
- Objectif de conservation n° 5 : Préserver l'habitat prioritaire "mares et ruisseaux temporaires" ;
- Objectif de conservation n° 6 : Maintenir les conditions favorables à la diversité de l'entomofaune présente sur le site ;
- Objectif de conservation n° 7 : Contribuer à la restauration des habitats parcourus par les incendies.

Plaine des Maures :

Les objectifs de conservation pour la Plaine des Maures se recoupent pour certains avec ceux du massif. Ils sont listés ci-dessous :

- Objectif de conservation n° 1 : Préservation des habitats prioritaires des mares et ruisseaux temporaires ;
- Objectif de conservation n° 2 : Préservation des populations de Tortue d'Hermann ;
- Objectif de conservation n° 3 : Maintien de l'ouverture des milieux ;
- Objectif de conservation n° 4 : Maintien du réseau hydrologique permanent et subtemporaire. Prévenir des atteintes aux écosystèmes riverains (ripisylves), aux milieux aquatiques et assurer la pérennité des espèces aquatiques ;
- Objectif de conservation n° 5 : Maintien d'une mosaïque d'habitats utilisés par les espèces d'annexes II et IV de la directive Habitats et de l'annexe I de la directive Oiseaux ;
- Objectif de conservation n° 6 : Préservation des habitats de dalles rocheuses ;
- Objectif de conservation n° 7 : Maintien de l'habitat du Blongios nain (Roselières) et respect de la tranquillité nécessaire à sa nidification ;
- Objectif de conservation n° 8 : Maintien des pinèdes de Pin pignon ;
- Objectif de conservation n° 9 : Conservation des populations et des habitats des oiseaux et mammifères (Chiroptères) insectivores ;
- Objectif de conservation n° 10 : Gestion durable de la suberaie.

La ZSC FR9301624 « Corniche Varoise »

Les principales menaces, pressions et activités pouvant avoir une incidence négative sur le site sont :

- L'urbanisation continue ;
- Les sports nautiques ;

- Les incendies ;
- Le piétinement et la surfréquentation ;
- Les déversements pétroliers en mer ;
- Les espèces exotiques envahissantes.

Les objectifs de gestion liés à la conservation des habitats et des espèces marines sont les suivants :

	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation associés	Classement
Ordre de priorité	B1 Rationnaliser la fréquentation maritime du site avec sa capacité de charge	- Préserver l'habitat prioritaire « herbier de posidonie » - Préserver l'habitat « récifs » - Préserver le faciès à cymodocée des « sables fins biens calibrés » - Préserver les peuplements de gorgones rouges - Préserver la grande nacre - Préserver les biocénoses des grottes semi-obscur	MOP1 MOP2 MOS1 MOS5 MOS6 MOT2
	B2 Suivre et contenir le développement des espèces envahissantes	- Préserver l'habitat prioritaire « herbier de posidonie » - Préserver l'habitat « récifs » - Préserver le faciès à cymodocée des « sables fins biens calibrés » - Préserver le faciès à maërl des « sables grossiers sous influence des courants de fond »	MOP1 MOP2 MOS1 MOS2
	B3 Lutter contre les pollutions maritimes	- Préserver l'habitat prioritaire « herbier de posidonie » - Préserver l'habitat « récifs » - Préserver le faciès à cymodocée des « sables fins biens calibrés » - Préserver l'habitat « sables fins de haut niveau » - Préserver les replats boueux ou sableux exondés à marée basse	MOP1 MOP2 MOS1 MOS3 MOT1
	B4 Réduire l'impact des nuisances sonores sur la faune sous-marine	- Conserver les populations de Mérou brun et de Corb - Maintenir des conditions favorables à la fréquentation du site par les espèces d'intérêt communautaire que sont le grand Dauphin et la tortue Caouanne	MOS4 MOT3

Les objectifs de gestion liés à la conservation des habitats et des espèces terrestres sont les suivants :

	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation	Classement
Ordre de priorité	B1 Limiter le piétinement des habitats	- Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés - Poursuivre la restauration des habitats de plage et d'arrière plage engagée par les gestionnaires du site - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes - Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards	TOP1 TOP2 TOS1 TOS2 TOT6
	B2 Eradiquer ou contenir le développement des espèces à caractère envahissant	- Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés - Poursuivre la restauration des habitats de plage et d'arrière plage engagée par les gestionnaires du site - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Conserver le Lézard ocellé et ses habitats - Préserver les falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise - Améliorer les biotopes de prédilection de la Salamandre tachetée - Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards	TOP1 TOP2 TOS1 TOS2 TOS3 TOS5 TOT1 TOT2 TOT4 TOT6
	B3 Mettre en place un véritable plan de gestion de la tortue d'Hermann sur le site	- Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes	TOP3 TOS2
	B4 Faire évoluer la réglementation du site en matière de risque incendie	- Conserver l'extrême originalité des habitats littoraux et la diversité des phryganes et fourrés - Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver la population de Clairon	TOP1 TOP3 TOP4 TOP5

Ordre de priorité	B4	Faire évoluer la réglementation du site en matière de risque incendie (suite)	- Conserver les populations de Cigale cotonneuse - Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échanquées - Conserver le Lézard ocellé et ses habitats - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise - Conserver les populations de Magicienne dentelée - Améliorer les biotopes de prédilections de la Salamandre tachetée - Conserver la qualité d'accueil du site pour le grand Capricorne et le Lucane cerf-volant	TOP6 TOS4 TOS5 TOT2 TOT3 TOT4 TOT5
	B5	Augmenter la capacité de gîtes pour le petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échanquées	- Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échanquées	TOP4 TOS3 TOS4
	B6	Préserver les fonctionnalités écologiques du site pour les chauves-souris	- Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Préserver les peuplements à oléastre, lentisque de la côte varoise	TOP4 TOS3 TOT2
	B7	Limiter le dérangement des gîtes de falaises	- Favoriser la fréquentation du site par le Minioptère de Schreibers et le Murin à oreilles échanquées - Préserver les falaises mésoméditerranéennes siliceuses de Provence	TOS4 TOT1
	B8	Empêcher la fermeture des milieux ouverts	- Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Conserver les populations de Cigale cotonneuse - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes - Conserver le Lézard ocellé et ses habitats - Conserver les populations de Magicienne dentelée - Restaurer les habitats de prédilection du Psammodrome d'Edwards - Favoriser l'accueil sur le site du Damier de la Succise	TOP3 TOP6 TOS1 TOS2 TOS5 TOT3 TOT6 TOT7
	B9	Favoriser la régénération des peuplements forestiers	- Renforcer la qualité d'accueil du petit Rhinolophe - Conserver la population de Clairon - Conserver et restaurer les peuplements forestiers du site - Conserver la qualité d'accueil du site pour le grand Capricorne et le Lucane cerf-volant	TOP4 TOP5 TOS3 TOT5
	B10	Contrôler la qualité des eaux de ruissellements	- Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Améliorer les biotopes de prédilections de la Salamandre tachetée	TOS1 TOT4
	B11	Gérer les populations de sangliers	- Favoriser la conservation des populations de tortue d'Hermann sur le site - Maintenir les conditions favorables au développement des habitats humides - Préserver les pelouses siliceuses méditerranéennes	TOP3 TOS1 TOS2
	B12	Améliorer les biotopes de Cistude d'Europe	- Renforcer les conditions d'accueil pour la Cistude d'Europe	TOQ1

La ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères » et la ZPS FR9310020 « Iles d'Hyères »

Ces deux sites partagent le même DOCOB.

Les principales menaces, pressions et activités pouvant avoir une incidence négative sur les habitats de la ZSC sont :

- Les sports nautiques ;
- Les espèces exotiques envahissantes ;
- Les incendies ;
- Les manœuvres militaires ;
- Le piétinement et la surfréquentation ;
- La pollution des eaux marines.

Les objectifs de gestion pour la préservation des habitats marins et notamment l'herbier de posidonie et les récifs sont listés ci-dessous.

- Ensemble du site : IM1.G1. Rendre opérationnelle la lutte contre les pollutions marines sur le site. (P1)
- Porquerolles :
 - IM1.P1. Mettre en place en concertation et gérer une aire marine protégée. (P1)
 - IM1.P2. Effectuer les suivis nécessaires à l'évaluation des effets de cette aire marine protégée sur les habitats et espèces. (P1)
 - IM1.P3. Suivre et caractériser l'effort de pêche dans l'espace et dans le temps. (P1)
 - IM1.P4. Sensibiliser le public et l'informer des nouvelles mesures appliquées en mer. (P1)
 - IM1.P5. Intensifier les actions de surveillance. (P1)
 - IM1.P6. Equiper les sites de plongée en dispositifs d'amarrage. (P1)
 - IM1.P7. Poursuivre la lutte contre *Caulerpa taxifolia*. (P1)

- Port-Cros :
 - IM1.C1. Poursuivre la démarche de gestion des activités humaines associées au milieu marin. (P1)
 - IM1.C2. Poursuivre la lutte contre *Caulerpa taxifolia*. (P1)
 - IM1.C3. Maintenir l'effort de surveillance en mer. (P1)
 - IM1.C4. Poursuivre l'acquisition des indicateurs de suivi de l'habitat. (P2)
- Île du Levant :
 - IM1.L1. Organiser la lutte contre *Caulerpa taxifolia*. (P1)
 - IM1.L2. Maintenir et faire appliquer les interdictions liées au statut militaire de la zone. (P2)
 - IM1.L3. Organiser une concertation pour l'acquisition d'un statut de protection du milieu marin. (P2)
 - IM1.L4. Définir les modes d'intervention des agents du Parc national de Port-Cros sur le site. (P2)
 - IM1.L5. Gérer le développement des activités humaines sur la partie civile marine. (P2)
 - IM1.L6. Poursuivre le programme d'étude en vue de la conservation des habitats. (P2)

Les objectifs de gestion pour la préservation du puffin yelkouan et du puffin cendré sont listés ci-dessous.

- Ensemble du site (notamment au travers du programme LIFE courant jusqu'à 2007) :
 - IM2.G1. Optimiser les effectifs au regard des potentialités du site en préservant les habitats de reproduction avérés et potentiels et en limitant les facteurs répressifs d'origine anthropique. (P1)
 - IM2.G2. Créer une dynamique d'appropriation par différents publics, des oiseaux marins et des enjeux liés à leur conservation dans les problématiques environnementales globales, notamment celles concernant la gestion des îles et îlots. (P1)
 - IM2.G3. Poursuivre l'acquisition de données inédites sur l'écologie des deux espèces de puffins, permettant de cibler de futures actions de conservation. (P1)
- Porquerolles :
 - IM2.P1. Suivre les effectifs des populations de puffins au travers de deux colonies représentatives. (P1)
 - IM2.P2. Poursuivre l'évaluation des impacts des prédateurs introduits et mettre en œuvre des opérations de contrôle en cas de besoin. (P1)
- Port-Cros :
 - IM2.C1. Maintenir la population de chats harets à un niveau proche de zéro. (P1)
 - IM2.C2. Suivre les effectifs des populations de puffins au travers de deux colonies représentatives. (P1)
- Île du Levant :
 - IM2.L1. Initier un contrôle des populations de chats harets. (P1)
 - IM2.L2. Mettre en place un protocole de suivi des effectifs. (P2)
 - IM2.L3. Achever le dénombrement des colonies et des effectifs. (P2)
 - IM2.L4. Suivre les effectifs des populations de puffins au travers de deux colonies représentatives. (P2)

Les objectifs de gestion pour la préservation des habitats des falaises littorales sont listés ci-dessous.

- Ensemble du site : IM5.G1. Lutter contre le risque d'incendies. (P1)
- Porquerolles :
 - IM5.P1. Contrôler le développement des invasives. (P1)
 - IM5.P2. Réduire les problèmes de piétinement et d'érosion liés à la fréquentation. (P1)
 - IM5.P3. Elaborer et réaliser un programme de restauration sur des sites prioritaires. (P2)
 - IM5.P4. Suivre l'évolution des habitats. (P3)
- Port-Cros :
 - IM5.C1. Contrôler le développement des invasives. (P1)
 - IM5.C2. Réduire les problèmes de piétinement et d'érosion liés à la fréquentation. (P1)
 - IM5.C3. Elaborer et réaliser un programme de restauration sur des sites prioritaires. (P2)
 - IM5.C4. Suivre l'évolution des habitats. (P3)
- Île du Levant :
 - IM5.L1. Contrôler le développement des invasives. (P1)
 - IM5.L2. Suivre l'évolution des habitats. (P3)

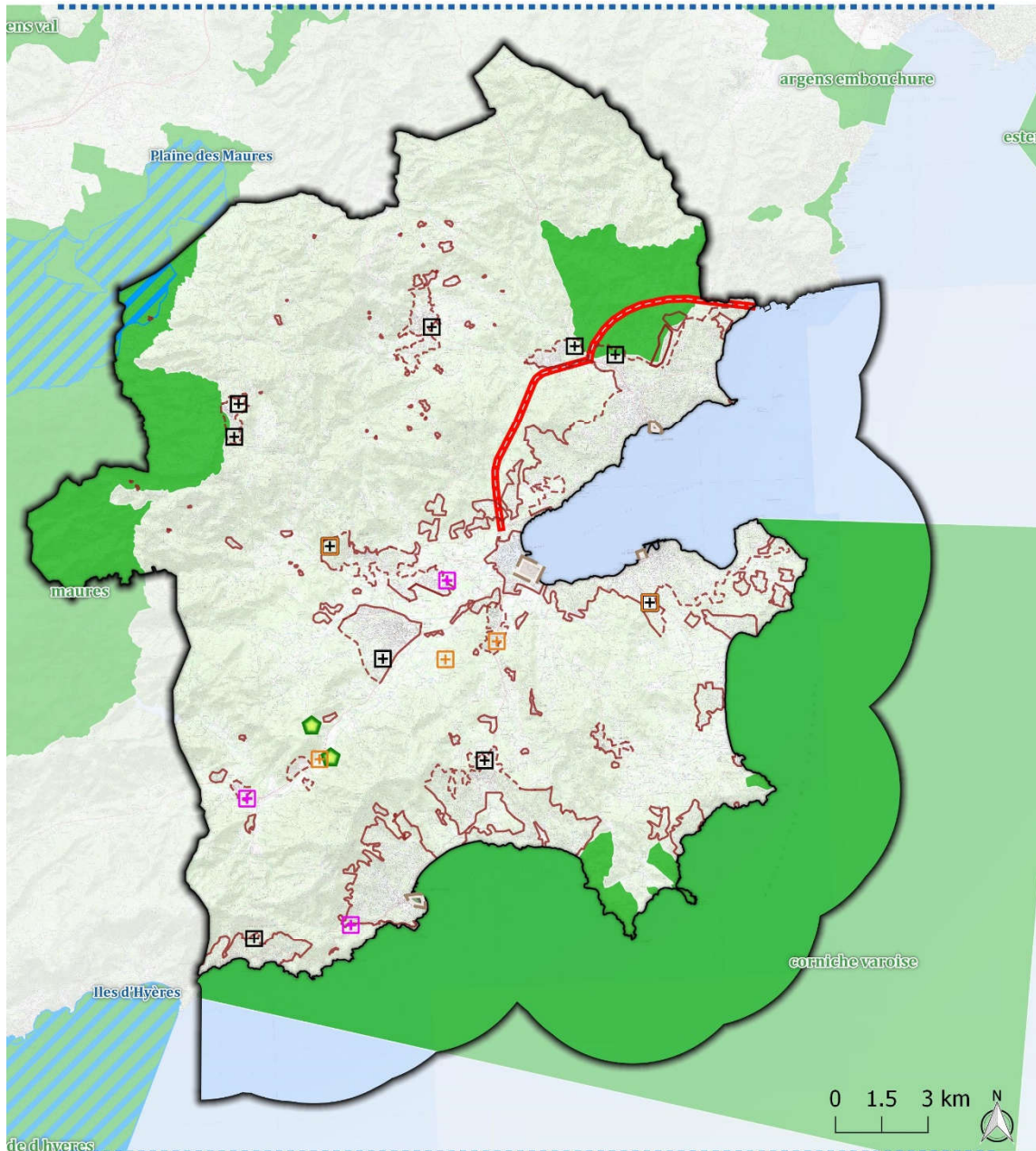
Localisation des projets du SCoT par rapport aux sites Natura 2000

Les principaux sites envisagés par le SCoT pour accueillir des projets ou des aménagements sont situés en dehors des sites Natura 2000 terrestres. Cependant, des habitats d'intérêt communautaire peuvent se trouver en dehors des limites des sites Natura 2000 identifiés. Seul le CESMA traverse un site Natura 2000.





Côté mer, une grande partie des vocations prévues dans le VLM se situent au sein de la ZSC « Corniche Varoise ». Les principales vocations susceptibles d'avoir des incidences plutôt négatives sur ce site sont les ports et les projets portuaires, les zones de mouillage ou encore les activités nautiques. D'autres vocations auront, elles, un impact positif comme les espaces marins et terrestres à préserver ou encore les zones de mouillage interdit.

Réseaux Natura 2000 du territoire et secteurs de développement









Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Limites administratives

-  Périmètre du SCoT avec la limite des 3 milles nautiques
-  COSMA / CESMA
-  N2000 - Directives oiseaux (ZPS)
-  N2000 - Directives habitat

Secteurs de développement

-  Sites de développement pour les résidences principales
-  Sites de développement économique
-  Sites de développement d'équipements
-  Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
-  Sites de valorisation économique des ressources locales
-  Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
-  Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU
-  Projet portuaire



Sources : IGN BDTOPO, IGN SCAN25, audat, DREAL - Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2019

La partie suivante détaille les incidences du SCoT sur les sites Natura 2000 identifiés.

Analyse des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Plusieurs orientations du SCoT peuvent impacter les habitats des sites Natura 2000 étudiés ici. En particulier le site FR9301624 « Corniche Varoise » dans lequel plusieurs vocations du VLM se situent. Le site FR9301613 « Rade d'Hyères » étant situé en périphérie du territoire, ses habitats peuvent être impactés seulement de manière indirecte, notamment du fait des effets report de la fréquentation des activités marines induits par l'encadrement du mouillage sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez ou encore les projets portuaires (augmentation de la capacité d'accueil des navires). De plus les habitats d'intérêts communautaires des deux sites sont sensiblement les mêmes.

Sur terre, les deux sites de la directive « Habitat Faune Flore » ciblent plusieurs espèces de lépidoptères, de chiroptères, d'insectes saproxylophages et surtout de reptiles comme la tortue d'Hermann et la cistude d'Europe. Les oiseaux ciblés dans le site de la plaine des Maures concernant le territoire du SCoT sont des espèces macroinsectivores de milieux ouverts ou semi-ouverts : rollier, pies grièches écorcheur, à tête rousse, méridionale et pie-grièche à poitrine rose et les rapaces qui trouvent leur terrain de chasse dans la plaine des Maures et nichent dans le massif (bondrée apivore, circaète, aigle royal).

Les espèces marines ciblées par les sites Natura 2000 étudiés sont le grand dauphin et la tortue caouanne et les deux espèces de puffins : yelkouans et cendrés pour l'avifaune.

Incidences négatives du SCoT

Milieux terrestres

La fréquentation touristique croissante des milieux naturels est l'incidence négative principale sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires situés sur le territoire avec des dégradations possibles par piétinement pour les habitats et la flore et le dérangement pour la faune. En particulier, le site de la Plaine et du massif des Maures dans lequel le SCoT souhaite valoriser l'offre touristique avec le développement des itinéraires de randonnée, du potentiel loisir et sportif et de l'offre en hébergements. De plus, dans ce même massif, le développement de la filière bois-énergie peut induire la détérioration ou la destruction d'habitats patrimoniaux (aménagements type plateforme, coupe d'arbres, etc.).

Plusieurs projets inscrits dans le SCoT interceptent des sites Natura 2000 terrestres (voir carte page précédente). Il s'agit d'un secteur préférentiel d'extension de l'agglomération existante sur la commune de La Garde-Freinet qui est enclavé et entouré d'habitations et présente donc une valeur écologique moindre. Un second secteur du même type est situé sur la commune de Sainte-Maxime sur une surface très limitée et en continuité de l'urbanisation existante (surface déjà impactée par le débroussaillage), ce qui limite les impacts négatifs.

Les autres projets sont les voies de contournement de Sainte-Maxime. Le SCOT schématise des tracés de principe pour la réalisation des itinéraires de contournement Ouest et Est de Sainte-Maxime. En fonction des solutions définitivement retenues, ces infrastructures pourraient induire des incidences négatives sur certains milieux.

- Le tracé du CESMA pourrait potentiellement induire des incidences importantes sur les habitats d'intérêt communautaire en phase chantier et en fonctionnement, étant situé dans la ZSC FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » ;
- Le tracé du COSMA se situe quant à lui entièrement hors site Natura 2000. Une vigilance devra tout de même être portée au moment de l'élaboration du projet ; en effet, les collines de

Reverdi font partie du massif des Maures et présentent le même type d'habitats que ceux identifiés pour désigner le site de la Plaine et le Massif des Maures.

Concernant la faune, le réseau routier constitue une obstruction importante au déplacement des espèces et participe à la fragmentation des milieux. En particulier le COSMA et le CESMA pourraient former des obstacles importants pour l'ensemble de la faune (avifaune, grands mammifères, chiroptères) et infranchissables pour certaines espèces (reptiles, amphibiens, petits mammifères, etc.). En plus de provoquer une barrière physique au déplacement, ces deux aménagements pourraient engendrer des nuisances provoquant un nouveau stress agissant sur le cycle de vie des espèces. Ces nuisances sont de différents types : bruit, vibrations, éclairage. L'ensemble des espèces de la ZSC FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » sont concernées par ces incidences ainsi que les oiseaux de la ZPS « Plaine des Maures ». En effet, même si cette dernière se situe à quelques kilomètres des projets du COSMA et CESMA, les oiseaux ciblés dans ce site utilisent également des habitats des collines de Reverdi et du massif des Garonettes dans leur cycle de vie. De même, les aménagements liés aux risques incendie de forêt peuvent potentiellement impacter le déplacement des espèces du site du massif des Maures avec la construction de voies d'accès au massif.

La pollution des eaux est un facteur pouvant impacter les sites Natura 2000. En effet, plusieurs habitats liés à ces sites dépendent du réseau hydrographique : mares, cours d'eau, etc. La partie terrestre du DOO présente plusieurs orientations pouvant impacter la qualité des eaux. Il s'agit du développement économique du territoire qui peut potentiellement accueillir des activités polluantes et le développement de l'agriculture qui peut engendrer des pollutions ponctuelles dus aux intrants tels que les produits phytosanitaires ou les nitrates.

Milieux marins

Pour les aspects maritimes liés au VLM, l'augmentation de la fréquentation touristique, notamment l'augmentation du nombre de bateaux (piétinement, pollution, dérangement, etc.) est le principal facteur d'incidences négatives sur les habitats et espèces du site Natura 2000 « Corniche Varoise ».

Les orientations et vocations concernant l'accueil de bateaux sur le territoire (mouillages, pollutions, ports) sont les plus impactantes sur le site Natura 2000 concerné et peuvent provoquer une détérioration des habitats d'intérêt communautaire, en particulier des herbiers de posidonie. En effet, les mouillages provoquent une fragilisation de ces herbiers voire une destruction si le nombre de mouillages est trop important sur une même zone.

Ces mêmes mouillages sont également vecteurs d'introduction et de propagation d'espèces exotiques envahissantes qui entrent en concurrence avec les espèces locales, comme *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa* qui étouffent les herbiers et les biocénoses benthiques. De plus, les pollutions provoquées par les bateaux accueillis sur le territoire (eaux usées, hydrocarbures, etc.) affectent la qualité de l'eau et donc la qualité des habitats naturels. De plus, la qualité des eaux côtières est importante pour certaines espèces telles que la tortue caouanne et le grand dauphin.

L'accueil de bateaux, spécialement de grosses unités, sur le territoire va induire un dérangement dans le déplacement des espèces marines ciblées par les sites Natura 2000 (nuisances sonores). Un autre obstacle au déplacement de ces espèces est à noter, il s'agit des filets de pêche installés dans lesquels les tortues marines et les dauphins peuvent se retrouver piégés.

La pêche exerce également une pression sur les espèces, d'une part, les pêcheurs peuvent capturer des tortues ou dauphins accidentellement dans leurs filets et peu d'individus capturés de la sorte survivent ; et d'autre part, la surpêche provoque un déficit dans les ressources alimentaires des

espèces marines mais aussi des oiseaux qui se nourrissent de poissons tels que le puffin yelkouan et le puffin cendré.

Les déchets rejetés en mer peuvent aussi avoir un effet négatif spécialement sur la tortue caouanne qui peut s'étouffer en ingérant des sacs plastiques.

Dans une moindre mesure, d'autres orientations et vocations sont susceptibles d'engendrer des incidences négatives sur les habitats d'intérêt communautaires et provoquer un dérangement dans le cycle de vie des espèces inféodées à ces habitats :

- Les activités balnéaires et nautiques avec notamment des aménagements installés sur le littoral et le confortement de la fréquentation des espaces marins ;
- Les aménagements prévus dans le cadre du VLM : cales, pontons, cheminements côtiers, etc.
- Les aménagements prévus pour protéger les plages des risques naturels et les prélèvements de sédiments dans les zones de stock sédimentaire.

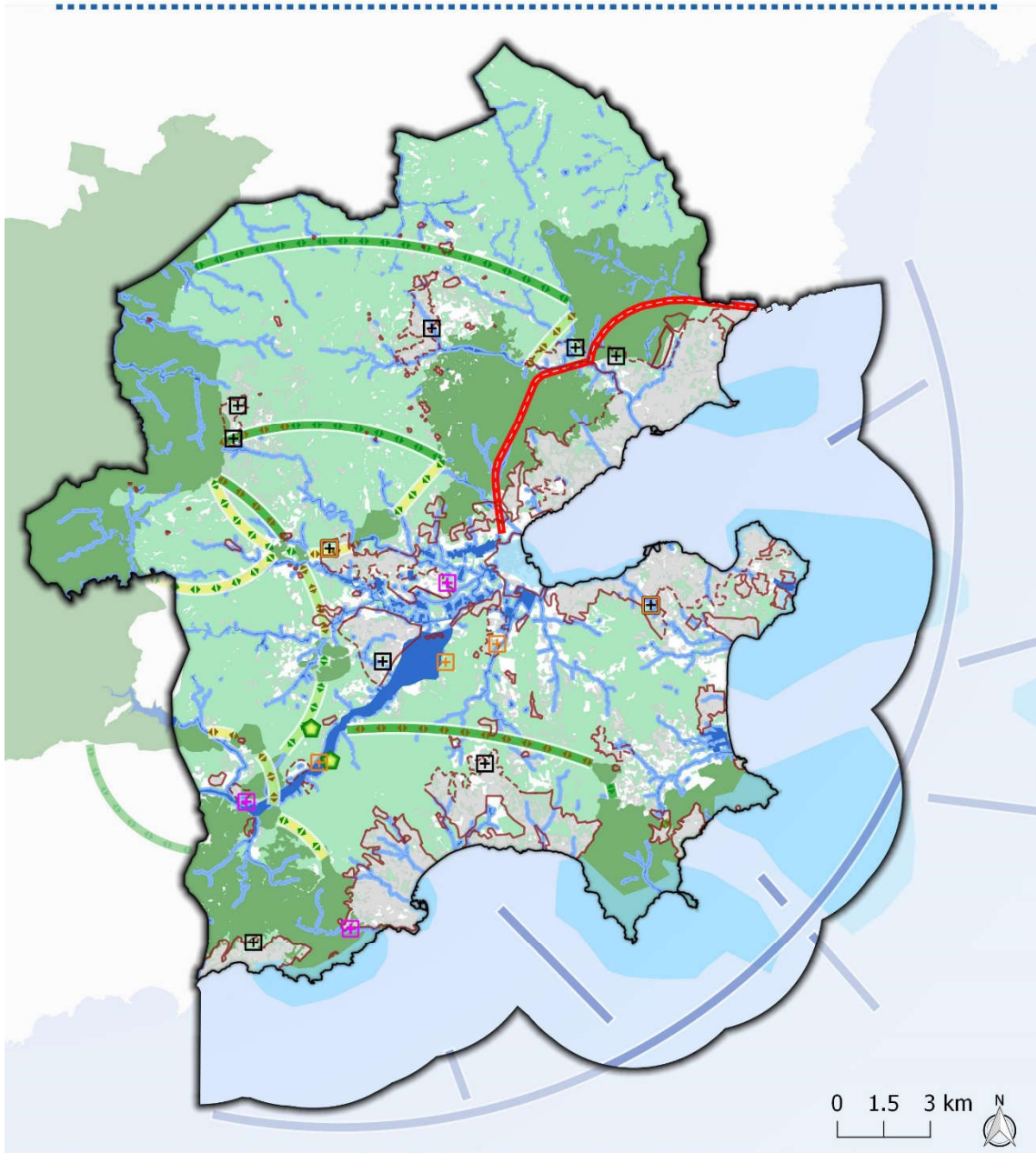
Incidences positives du SCoT

Milieux terrestres

Les principales incidences positives de la partie terrestres du SCoT sont la prise en compte et la préservation des continuités écologiques de la trame verte et bleue (cf. carte ci-dessous). Les réservoirs de biodiversité de cette TVB ont été construits en prenant en compte les habitats d'intérêt communautaires des sites Natura 2000 présents sur le territoire (cf. rapport de la TVB en annexe de l'état initial de l'environnement).

Trame verte et bleue du territoire simplifiée et secteurs de développement

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



Trame bleue

- Réservoirs de biodiversité principaux
- Réservoirs de biodiversité secondaires
- Réservoirs marins de biodiversité

Corridors écologiques marins

- Corridors des zones marines

Trame verte

- Réservoirs de biodiversité principaux
- Réservoirs de biodiversité secondaires



Corridors écologiques terrestre

- Corridors des zones boisées
- Corridors des zones thermophiles sèches
- Corridors mixtes
- ◀▶ Corridors à préserver
- ◀▶ Corridors à restaurer

Obstacles et points de vigilance

- COSMA / CESMA
- Limite à l'urbanisation déterminé dans le SCOT
- - - Limite à l'urbanisation à conforter et préciser dans les PLU

- ⊕ Sites de développement pour les résidences principales
- ⊕ Sites de développement économique
- ⊕ Sites de développement d'équipements
- ⊕ Sites de développement mixte : équipements + résidences principales
- Potentiel d'extension de ZAE
- ◊ Sites de valorisation économique des ressources locales

Sources : IGN BDTOP0, IGN SCAN25, audat - Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2019

L'ensemble des sites Natura 2000 terrestres se situent en réservoirs de biodiversité principaux dans lesquels les activités et les usages sont encadrés afin de préserver le potentiel écologique des réservoirs et qui sont préservés de toute urbanisation à vocation résidentielle ou économique. De plus, les opportunités de mise en valeur de ces espaces sont conditionnées à la mise en place de plans de gestion. En particulier dans le massif des Maures, où il a été vu plus haut que le développement du tourisme et de la filière bois-énergie pouvait induire des incidences, la réalisation d'un plan de gestion permettra de réduire voire supprimer ces incidences. De plus la charte forestière déjà en place sur ce massif met en œuvre des actions pour la biodiversité.

En plus de protéger les réservoirs de biodiversité principaux, la TVB préserve également les réservoirs de biodiversité secondaires et les corridors écologiques. Dans les réservoirs de biodiversité secondaires, les usages et les activités sont encadrés pour ne pas entraver la libre circulation des espèces. Les corridors écologiques, eux, sont partagés en deux types : à préserver ou à restaurer pour lesquels des mesures doivent être mises en place dans les documents d'urbanisme.

Le SCoT ne prévoit aucun nouvel aménagement pouvant faire obstacle à la continuité des cours d'eau, il l'améliore même avec les différentes mesures prises pour la renaturation des profils aménagés, les actions sur les ouvrages faisant obstacle et l'amélioration de la qualité de l'eau. Cela est particulièrement favorable pour le barbeau méridional présent dans les rivières du territoire.

Ensuite, le SCoT agit contre la fermeture des milieux, en particulier dans le massif des Maures afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés et favorables à la biodiversité. Ces milieux ouverts constituent des territoires de chasse attractifs pour les rapaces ciblés dans la ZPS FR9310110 « Plaine des Maures ». L'ouverture des milieux fait partie des dispositions inscrites dans le SCoT pour lutter contre le risque incendie touchant les milieux boisés de la plaine et du massif des Maures, mais également de la Corniche varoise. Ce risque est inscrit comme une menace pour les espèces de ces secteurs en particulier la tortue d'Hermann.

Concernant l'activité agricole, le SCoT préconise de plus la limitation des intrants et les pratiques agro-environnementales afin de revenir à une agriculture raisonnée et traditionnelle et non polluante. Les éventuelles pollutions sont également prises en compte dans les activités économiques qui doivent traiter leurs eaux grises avant rejet. En plus de ces mesures pour la qualité de l'eau, le SCoT met en place les actions suivantes :

- Mise en œuvre des actions du contrat de rivière ;
- Protection des périmètres de captage ;
- Limitation des pollutions diffuses superficielles ;
- Maintien ou implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau ;
- Traitement des eaux pluviales provenant d'espaces de stationnement importants ;
- Elaboration et actualisation des schémas directeurs des eaux pluviales et prise en compte de la qualité ;
- Mise aux normes des installations d'assainissement collectifs et non collectifs et actualisation des schémas directeurs d'assainissement ;
- Limitation d'intrants et de nitrates dans la gestion des espaces verts ;
- Sensibilisation des habitants à cette problématique.

Le SCoT a des incidences positives sur les cours d'eau et leurs milieux associés telles que les ripisylves et les zones humides qui font partie des habitats ayant servi à la désignation de la ZCS FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures ».

Ces milieux sont identifiés dans la TVB et sont protégés et les actions sont préconisées sur les cours d'eau :

- Préservation des espaces de bon fonctionnement et des zones d'expansion de crue qui peuvent contenir des zones humides ;
- Actions pour la restauration de la continuité aquatique dans le cadre de la lutte contre les inondations ;
- Inventaire des zones humides pour leur protection à l'échelle communale.

Ensuite, le SCoT insiste sur le développement de la nature en ville et l'amélioration des continuités écologiques en milieu urbain avec notamment des mesures pour limiter l'éclairage nocturne (insectes et avifaune nocturnes) et les pièges pour la petite faune (petits mammifères, reptiles, etc.), ainsi que leur formalisation au niveau du PLU dans les OAP.

Enfin, concernant le développement urbain du SCoT, des limites claires à l'urbanisation sont définies permettant de ne pas impacter les milieux naturels d'intérêts à proximité.

Milieux marins

Pour la partie littorale et maritime, la première incidence positive est l'organisation et l'encadrement de la fréquentation touristique sur le Golfe : mouillages libres, mouillages des grosses unités, aménagements, activités, etc. Cela permet de localiser les activités les plus impactantes dans des zones à plus faible enjeux où les habitats naturels sont les moins fragilisés. De plus, le dérangement des espèces marines est limité avec cette mesure.

Premièrement, le SCoT délimite des espaces à préserver marins et terrestres. Ces espaces sont préservés de toute occupation ou activité qui pourrait avoir une incidence sur leurs fonctionnalités écologiques.

Les espaces réservoirs marins identifiés sont :

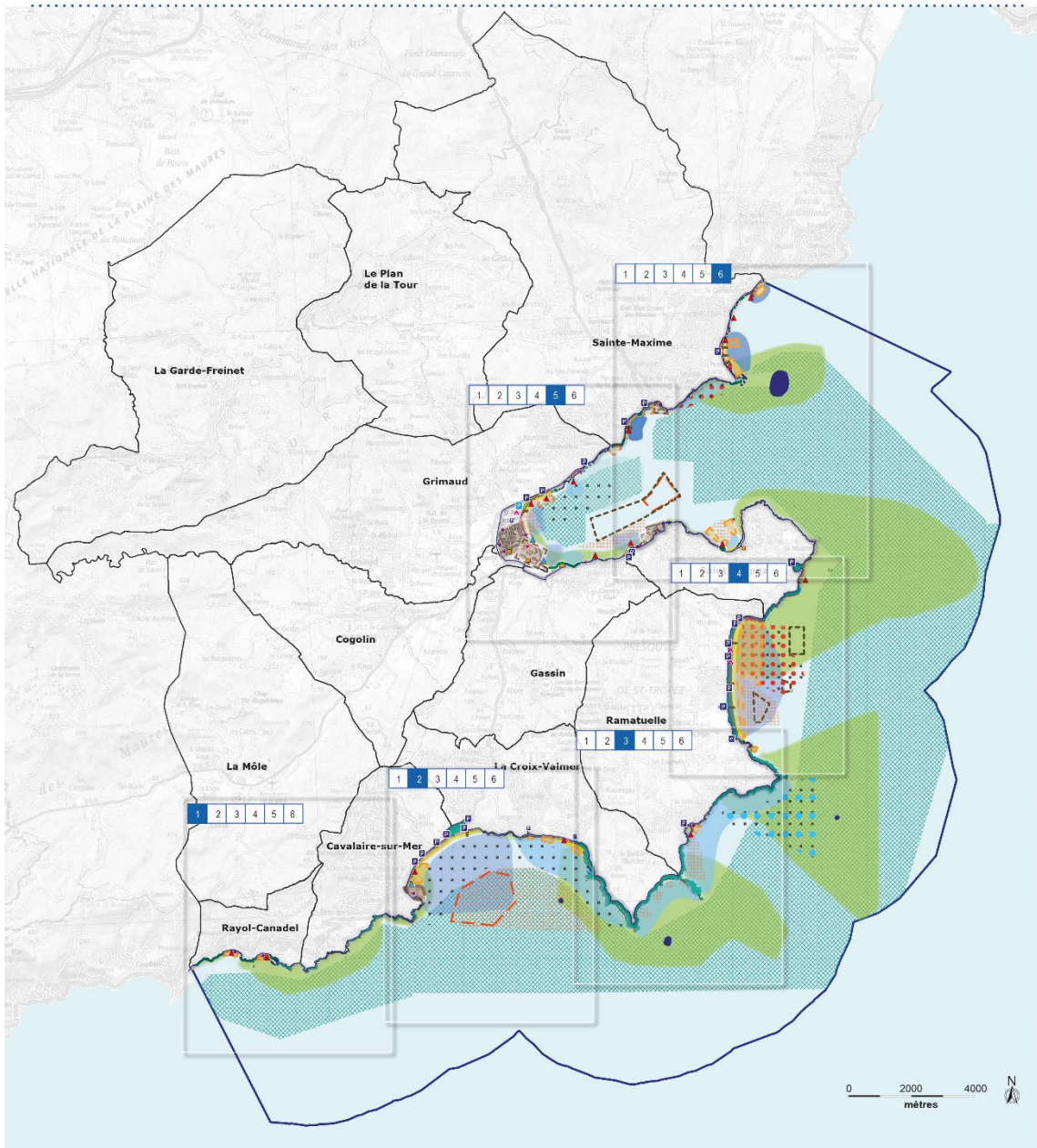
- Les petits fonds rocheux à algues photopiles ;
- Les herbiers de cymodocées et de posidonies ;
- Les tombant de coralligène ;
- Les têtes de canyons ;
- Les fonds de baies (golfe de Saint-Tropez et baie de Cavalaire).

Les habitats les plus sensibles ayant servi à la désignation du site Natura 2000 et inscrits dans les objectifs de conservation du site sont préservés tels que les herbiers de posidonie, les faciès à cymodocée ou encore les récifs barrières de posidonie. Ces habitats servent comme d'abris pour certaines espèces faunistique ou floristique communautaires.

Les cartes ci-dessous montrent les vocations avec la localisation des espaces marins à préserver et la localisation des habitats marins, dont les herbiers de posidonie, sur le territoire.

ATLAS CARTES DES VOCATIONS DU VOLET LITTORAL ET MARITIME

6 ZOOMS



— Périmètre du VLM à terre et en mer

Vocations maritimes :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Port | Sentier marin |
| Projet portuaire | Baignade |
| Espace marin à préserver | ZMEL |
| Pêche professionnelle | Mouillage libre |
| Loisirs nautiques non motorisés | Mouillage obligatoire >80m |
| Loisirs nautiques (motorisés ou non) | Croisière Premium/Luxe |
| Plongée | Mouillage interdit |
| Sport de glisse | Prélèvements interdits |
| | Zone de réflexion pour un cantonnement de pêche |

Vocations d'interface terre/mer :

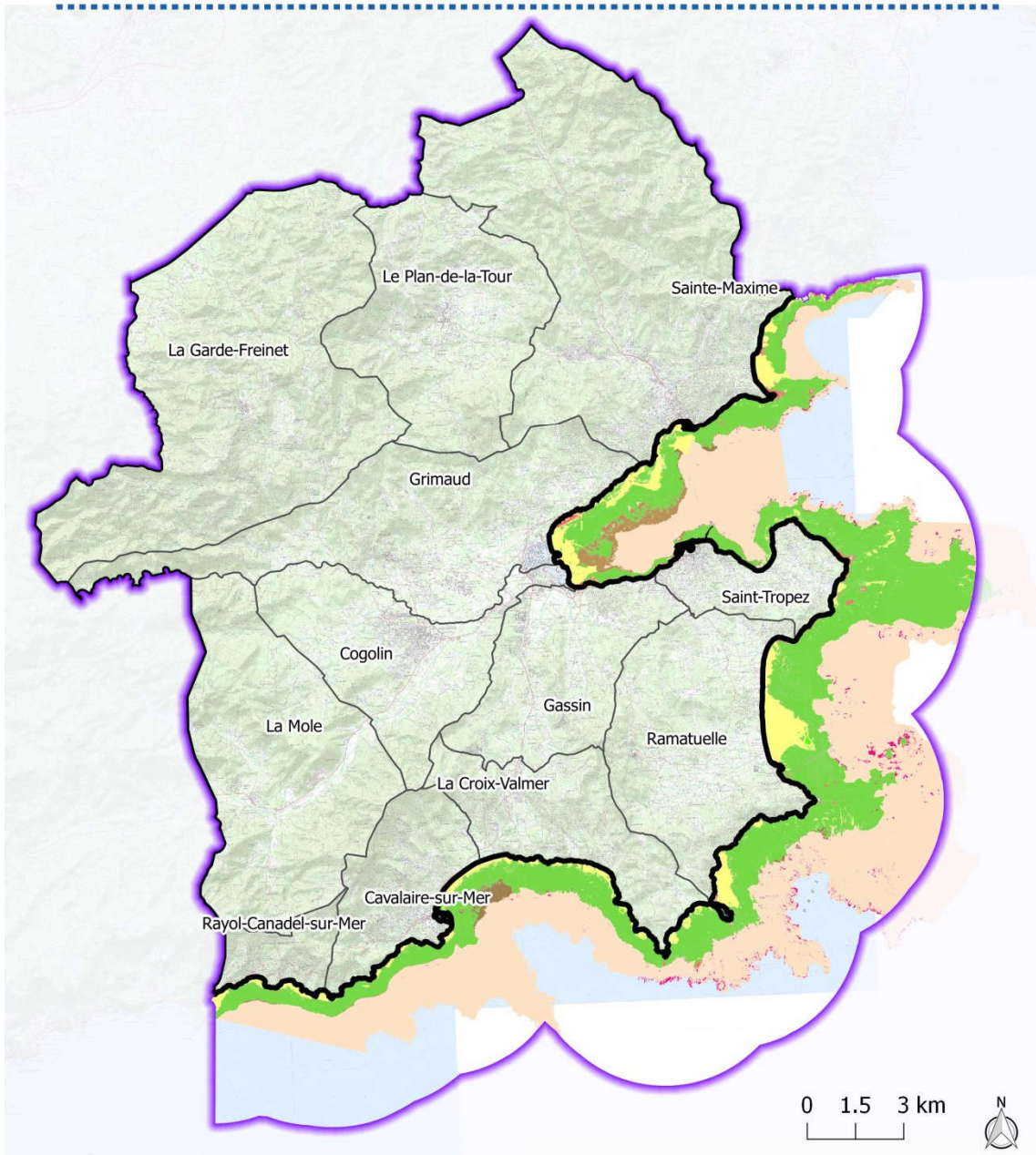
- | | |
|---|--|
| Parking plage / gare maritime | Erosion |
| Cale ou mise à l'eau à maintenir | Stock sédimentaire |
| Cale à rénover | Tourisme balnéaire / Hébergement de plein air |
| Cale ou mise à l'eau à créer | Activité balnéaire et de loisirs nautiques à terre |
| Activités industrielles et maritimes | |
| Cheminements côtiers à créer ou restaurer | |
| Espace terrestre à protéger | |
| Espace terrestre à requalifier | |
| Ponton navettes maritimes et/ou plaisance | |






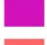







Juin 2018 Réalisation Audat.var
Sources : Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Biocénoses marines

Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez (83)



- | | |
|--|--|
|  Périmètre du SCoT avec limite des 3 milles nautiques |  Association de la matte morte de <i>Posidonia oceanica</i> |
|  Biocénose des sables et graviers |  Biocénose coralligène |
|  Herbier à <i>Cymodocea nodosa</i> |  Biocénose de la roche du large |
|  Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> |  Biocénose des algues infralittorales |
|  Matte morte de <i>Posidonia oceanica</i> |  Biocénose des fonds détritiques côtiers |
| |  Habitats artificiels |



Sources : IGN BDTOPO, IGN SCAN25, DDTM 83
Réalisation : Agence MTD A, Octobre 2016

Les espaces terrestres à préserver prennent intégralement en compte les habitats terrestres identifiés et localisés au sein du site Natura 2000 de la Corniche varoise. Par exemple, les plages et arrière-plages sont préservées.

Les espaces terrestres à protéger inscrits dans le VLM couplés à la protection des réservoirs de biodiversité principaux de la trame verte et bleue terrestre du SCoT vont préserver les habitats des espèces de chiroptères, de lépidoptères et de la tortue d'Hermann qui ont servi à désigner les sites Natura 2000 étudiés. De plus ces espaces protégés permettent la conservation des habitats propices aux deux espèces de puffins (yelkouan et cendré) ciblés par la ZPS « Iles d'Hyères » qui sont les falaises littorales.

Ensuite, le VLM définit des espaces de mouillages interdits dans des secteurs constituant à la fois des lieux stratégiques pour la reproduction halieutique où les habitats doivent être conservés et des habitats fragilisés. Les zones de mouillage libre se situent dans des poches sableuses ou des zones peu fréquentées où l'herbier de posidonie n'est pas fragilisé. En complément de cette organisation des zones de mouillage, des mouillages écologiques sont mis en place sur les sites de plongée et les ZMEL afin de ne pas impacter les habitats marins.

Les corridors de déplacement de la tortue caouanne et du grand dauphin sont localisés dans le VLM et protégés (cf. cartographie de la TVB dans la partie précédente). Ils sont liés aux grands courants marins et aux couloirs de migration. Les activités nautiques (pêche, plongée, mouillage, etc.) tiennent compte de ces corridors.

Au sujet de la pêche, les secteurs dédiés à la pêche professionnelle sont identifiés et localisés, de même que des zones où le prélèvement est interdit qui constituent des espaces stratégiques pour la reproduction de la ressource halieutique et limite la concurrence entre les pêcheurs, les espèces marines et l'avifaune piscivore.

De nombreuses mesures sont prises pour conserver et améliorer la qualité des eaux côtières ce qui implique la conservation de la qualité des habitats naturels et des espèces inféodées à ceux-ci. Ces mesures sont les suivantes :

- Gestion des eaux pluviales et usées (notamment des rejets de STEP dans la Giscle) ;
- Diminution des pollutions diffuses ;
- Poursuite des actions des contrats de rivière ;
- Mesures environnementales dans les sites industriels et portuaires ;
- Traitement des sédiments pollués lors des opérations de dragage.

Des campagnes de nettoyages des déchets sur le littoral et en mer sont prévues sur les cheminements côtiers, les plages, les ports et les zones fréquentées par le mouillage des navires. Ces campagnes concernent également les filets de pêche enragués.

Enfin, la problématique des espèces exotiques envahissantes est traitée dans le VLM avec la mise en place de campagnes de suivi sur le littoral et en mer et d'actions de lutte et d'éradication notamment concernant *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa* cité ci-dessus comme ayant un impact très négatif sur l'habitat communautaire prioritaire « herbier de posidonie ».

Points de vigilance

Les recommandations suivantes peuvent être mises en place afin de garder un œil vigilant sur les sites Natura 2000 étudiés :

- Participer à l'application des mesures de gestion inscrites dans les DOCOB des ZSC « Corniche Varoise », « la Plaine et la Massif des Maures » ;

- Maintenir un contact régulier avec les associations naturalistes locales pour assurer le suivi de la fonctionnalité des milieux naturels du territoire abritant des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Comme expliqué dans l'analyse des incidences du DOO sur les milieux naturels et la biodiversité, la construction du COSMA et du CESMA va nécessiter une étude d'impact de l'environnement incluant une analyse des incidences sur les sites Natura 2000 lors de la phase projet afin de déterminer les incidences de manière plus précise. Des mesures de réduction et de compensation seront alors définies et mises en place. Cependant, des incidences résiduelles significatives persisteront sur la ZCS FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » et la ZPS « Plaine des Maures ».

Conclusion

Globalement, les incidences positives et les mesures favorables à l'environnement permettent de compenser les incidences négatives du SCoT sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000.

Selon l'évolution des projets, les contournements Ouest et Est de Sainte-Maxime pourraient potentiellement engendrer des incidences significatives résiduelles sur deux sites Natura 2000 de la Plaine et du massif des Maures.

Ainsi, l'évaluation du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 étudiés conclut à :

- **une absence d'incidences négatives significatives du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 suivants : la ZSC FR9301624 « Corniche Varoise », la ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères » et la ZPS R9310020 « Iles d'Hyères » ;**
- **des incidences résiduelles incertaines du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 suivants : la ZCS FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » et la ZPS « Plaine des Maures » en fonction de l'évolution des projets COSMA et CESMA.**

Les études d'impact devront déterminer précisément l'impact environnemental, une fois les projets mieux définis et prévoiront en conséquence une évolution des projets adéquate et des mesures ERC appropriées. La bonne réussite de ces mesures dépendra fortement de leur mise en œuvre et de leur suivi à moyen et long terme.

LIVRE 3 - DEFINITION DES CRITERES ET INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT

Parmi les principales évolutions induites par la loi SRU, confortées par la loi ENE, figure l'obligation de suivi de la mise en œuvre des SCOT².

Le rapport de présentation doit notamment présenter les moyens que se donne le maître d'ouvrage du SCOT pour procéder, au plus tard dans un délai de six ans à compter de la délibération d'approbation du SCOT, à une analyse des résultats de son application en matière notamment d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces, d'implantation commerciale. Au terme de ce délai, la structure porteuse du SCOT devra délibérer, en fonction de cette analyse des résultats, sur son maintien en vigueur, sa révision partielle ou complète.

Dans ce cadre, la définition d'indicateurs de suivi permettra de répondre à cette exigence d'évaluation des politiques publiques. D'un point de vue méthodologique, il a été défini des indicateurs permettant d'évaluer, au plus tard tous les six ans, la mise en œuvre des objectifs du SCOT (PADD et DOO).

Le modèle d'indicateurs « Pression, État, Réponse » a été mis en place par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Il est basé sur la notion de causalité : les hommes et leurs activités exercent des pressions sur les écosystèmes et modifient leur qualité et leur quantité. La société (ou un système) répond à ces modifications, par des mesures dont l'ampleur et les effets peuvent aussi être évalués (si ce n'est mesuré) par des indicateurs.

Les indicateurs de pression décrivent souvent les altérations d'un système. On distingue :

- Les pressions directes (ex : pollutions, prélèvements de ressources, etc.) ;
- Les pressions indirectes (ex : activités humaines à l'origine d'altérations d'écosystèmes, de systèmes urbains, etc.).

Les indicateurs d'état mesurent à l'instant T l'état d'un système, soit pour le comparer avec un ou des états antérieurs, soit pour le comparer ensuite avec des mesures successives pour mesurer une tendance. Tant que possible, ces indicateurs se rapporteront à la quantité (ex : consommation d'énergie, production d'énergie, démographie, etc.).

Les indicateurs de réponse illustrent l'état d'avancement des mesures prises (ex : nombre d'arbres protégés, surface d'EBC supplémentaires, etc.).

Ces indicateurs s'appuient sur la mobilisation des données via un réseau d'acteurs partenaires : DREAL, DDTM, Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, CCGST, etc.

Les modalités de suivi seront assurées en fonction de la disponibilité des données (annuelle ou pluriannuelle, communale ou intercommunale selon les cas).

La sélection d'indicateurs proposée n'est pas exhaustive, mais leur croisement permettra d'analyser les résultats de l'application du schéma.

² Article L 122-13 CU : « Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. »

Article R 122-2 CU : « Le rapport de présentation définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue par l'article L. 122-14. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées »

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
Démographie	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe / Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	11	Taux de croissance annuel moyen	Etat	%/an	RP INSEE	Croisement de l'analyse avec l'armature urbaine / Tableau de suivi	Tableau + Carte	Annuel	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
		12	Répartition de l'accueil démographique par pôle urbain	Réponse	Unité habitant	Population légale INSEE	Croisement de l'analyse avec l'armature urbaine / Tableau de suivi	Tableau + Carte	Annuel	-
	Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe	13	Nombre de logements construits	Etat	Unité logements	Sitadel	Croisement de l'analyse avec l'armature urbaine / Tableau de suivi	Tableau + Carte	Annuel	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
		14	Part de logements sociaux dans les nouveaux logements	Réponse	%	DDTM	Nombre de logement locatif social	Tableau	Annuel	-
Consommation foncière	Contenir la dynamique expansive de développement urbain	15	Evolution de la tâche artificialisée	Pression	ha	IGN / Communauté de communes	Mise à jour du MOS et analyse	Tableau + Carte	5 ans	
		16	Densité moyenne des opérations neuves	Réponse	logt/ ha ou plancher/ha	Relevé terrain	Suivi des opérations par la communauté de communes	Tableau + Carte	Annuel	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
		17	Coefficient de l'étalement urbain	Etat	%	INSEE / IGN	Croisement entre l'évolution des espaces artificialisés et de l'évolution de la population	Carte + tableau	5 ans	

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
Economie	Réaffirmer le rôle de cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale	I8	Création de surface (foncier) d'activité dans les cœurs de villes et villages	Réponse	ha	Relevé terrain	Suivi des documents d'urbanisme	Tableau + Carte	Annuel	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
	Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques	I9	Nombre de nouvelles entreprises installées dans les 11 zones	Réponse	Unité entreprise	Communauté de communes	Suivi du Registre du commerce et des sociétés	Tableau + Carte	Annuel	-
		I10	Taux d'occupation des 11 zones d'activités	Etat	%	Relevé terrain / Communauté de communes	Suivi des Permis de construire	Carte	Annuel	-
	Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales	I11	Nombre de nouvelles entreprises installées sur le territoire	Réponse	Unité entreprise	Communauté de communes	Suivi du Registre du commerce et des sociétés	Tableau	2 ans	-
	Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales et artisanales à l'échelle du SCoT	I12	Evolution des surfaces commerciales du territoire	Etat	ha + surface de plancher	Relevé terrain + Sitadel + suivi CDAC	Croisement de l'analyse avec l'armature urbaine / Tableau de suivi	Tableau + Graphique	Annuel	-
	Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année	I13	Nombre de « produits » touristiques créés ou valorisés (chemins de randonnée, itinéraires routiers, panoramas, équipements culturels, etc.)	Réponse	Unités « produit » touristique	Communauté de commune	Suivi des projets de la CCGST sur le tourisme	Tableau + Carte	5 ans	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc. / Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro littoral		I14	Nombre d'actions de valorisation ou de requalification	Réponse	Unité action	Communauté de communes	Suivi des projets de la CCGST sur le tourisme	Tableau + Carte	Annuel	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc. / Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
		I15	Evolution du nombre d'hébergements touristiques selon leur type (gîte, hôtel, plein air, insolite, etc.)	Etat	Unité hébergement touristique	Communauté de communes	Suivi des Permis de construire	Tableau + Graphique	Annuel	-
		I16	Nombre de manifestations et d'événements accueillis sur le territoire	Etat	Unité manifestation ou événement	Entité organisatrice / Communauté de communes	Relevé des agendas des communes de la CCGST	Tableau + Carte	Annuel	-
Confirmer l'excellence touristique littorale et maritime (VLM)		I17	Evolution de la fréquentation de l'espace marin du territoire par les bateaux selon leur type (croisière, plaisance, etc.) : nombre de ZMEL mises en place, nombre d'AOT individuelles « mouillage » délivrées l'Etat	Pression	Unité ZMEL/AOT	Relevé terrain / Communauté de communes / Etat	Analyse des résultats des relevés de terrain / Données disponibles dans les ports	Tableau + Graphique	Annuel	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité) / Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques) / Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes / Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins / Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux côtières / Mieux prendre en compte la
		I18	Evolution de la fréquentation des activités saisonnières	Pression	Unité personne	Professionnels du tourisme	Enquête chez les professionnels du tourisme	Tableau + Graphique	Annuel	

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
			(plongée, baignade, loisirs nautiques, etc.)							problématique des macro-déchets en mer
		I19	Qualité des eaux de baignade	Etat	Selon l'élément mesuré	Communes	Suivi différents paramètres de qualité	des Tableau + Graphique	Annuel	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité) / Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins / Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux côtières
	Renforcer les activités économiques annuelles (VLM)	I20	Evolution du foncier réservé aux activités économiques sur le littoral	Etat	ha	Communauté de communes	Suivi des documents d'urbanisme	des Tableau + Carte	Annuel	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus
	Renouveler l'ambition « pêche professionnelle » du territoire, vers un système alimentaire de proximité (VLM)	I21	Nombre d'espaces de logistique et de points de vente directs créés	Réponse	Unité espaces ou de points de vente	Communauté de commune	Suivi des documents d'urbanisme	des Tableau + Carte	Annuel	Préserver et restaurer les ressources halieutiques / Diminuer la consommation énergétique du territoire
Transport / déplacements	Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional	I22	Fréquentation des lignes Var Lib	Réponse	voyageurs / offre de service	Conseil départemental	Suivi des enquêtes du Conseil départemental	Graphique	5 ans	
	Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire / Organiser les échanges intermodaux à partir du littoral (VLM)	I23	Evolution de la fréquentation des lignes TC	Réponse	voyageurs / offre de service	Communauté de communes	Réalisation d'enquêtes par la CCGST	Graphique	3 ans	Diminuer la consommation énergétique du territoire / Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs	124	Part modal mode actifs pour déplacements domicile/travail	Réponse	%	RP - INSEE		Tableau + graphique	5 ans	
		125	Linéaire favorable au mode doux	Réponse	km créés	Relevé terrain	Piste cyclables + itinéraires partagés	Carte + graphique	3 ans	
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	126	Densité autour des axes TC / périmètre 500m ou 1 km	Etat	hab / ha	INSEE RFL - données Carroyée		Carte + graphique	à définir	
		127	Nombre de borne de recharge pour véhicules électriques créés	Réponse	Unité borne	Relevé terrain / Communauté de communes	Suivi des documents d'urbanisme / Résultats des relevés terrain	Tableau + Carte	Annuel	
en Equipements	Conforter la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe comme cadre de référence territorial de la conduite des politiques publiques / Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages	128	Taux d'équipements	Etat	Equip /1 000 habitants	INSEE BPE		Tableau + graphique	3 ans	-
		129	Taux de diversification des équipements	Réponse	%	INSEE BPE	Nombre de type d'équipements différents / nombre total d'équipements possibles	Tableau + graphique	3 ans	-
Ressources	Un territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau	130	Part des captages d'eau protégés	Etat	%	Relevé terrain / DUP	Suivi des DUP	Tableau	Annuel	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
		131	Evolution du volume d'eau consommé par habitant	Pression	L / hab	Communes / Syndicats	Analyse des rapports annuels d'activité	Graphique	Annuel	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
										locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP
Qualité de l'air	Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs / Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	138	Suivi des principaux polluants	Pression		AirPACA			En fonction des données disponibles	Diminuer la consommation énergétique du territoire
		139	Emissions de GES	Pression		Energ'air			3 ans	
Energie	Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur	140	Consommation énergétique	Pression	Mwh/Hab	Energ'air	Analyse par poste de consommation / Transport / Habitat / Economie, etc.	Tableau + Graphique	3 ans	Diminuer la consommation énergétique du territoire
	Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des pratiques individuelles de déplacement	141	Nombre de bâtiments rénovés énergétiquement	Réponse	Unité bâtiment	Communauté de communes	Suivi des permis de construire	Tableau	Annuel	Diminuer la consommation énergétique du territoire / Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
	Couvrir 25 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de	142	Production ENR	Réponse	GWH	Energ'air	Analyse par filière	Tableau + Graphique	3 ans	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables / Valoriser le potentiel de production d'énergies marines

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
	recupération à horizon 2030 / Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales / Produire localement de l'énergie renouvelable en valorisant les atouts marins (VLM)									renouvelables (thalassohermie)
Déchets	Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales	143	Production de déchets	Pression	t/habitant	Communauté de communes		Graphique	Annuel	Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets
		144	Taux de valorisation des déchets	Réponse	%	Communauté de communes	part des déchets mis en collecte des	Graphique	Annuel	
	Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux (VLM)	145	Nombre de campagnes de nettoyage effectuées	Réponse	Unité campagne	Communauté de communes		Carte	Annuel	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer
		146	Tonnage de déchets récoltés lors des campagnes	Pression	Tonnes	Communauté de communes		Tableau	Annuel	
Risques naturels	S'adapter aux risques majeurs d'inondation / Composer avec le risque incendie / Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire / Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes (VLM)	147	Population soumise aux risques	Pression	Habitants	INSEE RFL données carroyée	Croisement entre les zones soumises à risques naturels et technologiques avec les données carroyées de l'INSEE	Tableau	En fonction des données disponibles	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation, incendie de forêt et submersion marine / Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
		148	Nombre d'aménagements réalisés pour la protection contre les risques	Réponse	Unité aménagement	Communauté de commune	Suivi des projets de la CCGST sur la protection contre les risques	Tableau + Carte	Annuel	

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
Biodiversité		149	Taux d'inconstructibilité dans les zones à risques	Réponse	%	Communes / DDTM	Croisement entre les zones d'inconstructibilité (N, A, U indicé) et les zones rouges des PPRN	Statistique	Annuel, suivi des modifications des PLU	Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations / Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation, incendie de forêt et submersion marine / Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
	Concilier attractivité du littoral avec les risques naturels littoraux et maritimes (VLM)	150	Nombre d'actions menées pour une gestion durable du trait de côte	Réponse	Unité action	Communauté de commune		Tableau + carte	5 ans	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement
	Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité principaux / Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe (VLM)	151	Niveau de protection des réservoirs de biodiversité principaux dans les PLU	Réponse	%	Communes	Part des réservoirs de biodiversité principaux identifiée et préservée	Carte + statistique	Annuel / suivi modifications PLU	Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue / Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)
Biodiversité		152	Evolution de l'inventaire des zones humides du territoire	Etat	ha	Communauté de commune	Zones humides inventoriées dans les PLU	Tableau + carte	2 ans	Inventorier et protéger les zones humides
		153	Etat de conservation de l'herbier de posidonie (limite supérieure, limite	Etat	Selon le paramètre mesuré	Communauté de commune / Observatoire marin	Prospections de terrain	Carte + Graphique	2 ans	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
			inférieure, densité, etc.)							
		154	Etat des ressources halieutiques	Etat	Population de chaque espèce	Communauté de commune / Observatoire marin	Prospections de terrain / Enquête auprès des pêcheurs	Carte + Graphique	2 ans	Préserver et restaurer les ressources halieutiques
	Préserver les perméabilités écologiques au sein des réservoirs de biodiversité secondaires	155	Niveau de protection des réservoirs de biodiversité secondaires dans les PLU	Réponse	%	Communes	Part des réservoirs de biodiversité secondaires identifiée et préservée	Carte + statistique	Annuel / suivi modifications PLU	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripisylve, zones humides) / Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)
	Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques / Préserver et valoriser la trame bleue maritime, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe (VLM)	156	Niveau de protection des corridors écologique dans les PLU	Réponse	%	Communes	part des corridors préservé	Carte+ statistique	Annuel / Suivi modification PLU	Maintenir les espaces de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)
		157	Qualité des cours d'eau superficiels	Etat	surface linéaire / km	Agence de l'eau RMC	Identification du linéaire de bonne qualité	Carte	6 ans	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)
	Préserver la qualité des eaux marines, nécessaire à la qualité des milieux	158	Qualité des eaux marines	Etat	Selon l'élément mesuré	Agence de l'eau RMC	Analyse des mesures de qualité	Tableau + Graphique + Carte	6 ans	Préserver et restaurer les ressources halieutiques / Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux côtières
		159	Qualité physico-chimique des sédiments	Etat	Selon l'élément mesuré	Communauté de communes	Analyse des mesures de qualité	Tableau + Graphique + Carte	2 ans	

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
Paysages	Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité et de la nature en milieu urbain	160	Nombre de campagnes de lutttes contre les espèces envahissantes	Réponse	Unité campagne	Communauté de communes		Carte	Annuel	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
		161	Nombre de mesures prises pour favoriser la biodiversité en milieu urbain	Réponse	Unité action	Communauté de communes	Suivi des projets de la CCGST sur la biodiversité	Tableau + Carte	Annuel	Maintenir les espaces de déplacement des espèces
	Conforter les grands équilibres actuels du territoire	162	Qualification des limites d'urbanisation	Réponse		Communes	Suivi des documents d'urbanisme et de leur méthodologie pour définir les limites d'urbanisation	Carte	en fonction de l'évolution des documents d'urbanisme	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc. / Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
	Garantir l'attrait des paysages littoraux et sous-marins (VLM)	163	Evolution de la fréquentation de l'espace marin du territoire par les bateaux : nombre de ZMEL mises en place, nombre d'AOT individuelles « mouillage » délivrées l'Etat	Pression	Unité ZMEL/AOT	Relevé terrain / Communauté de communes	Analyse des résultats des relevés de terrain / Données disponibles dans les ports	Carte + Graphique	Annuel	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins
164		Evolution du taux d'artificialisation du trait de côte : nombre d'AOT « DPM » délivrées par l'état (pontons, ouvrages privés, etc.)	Pression	Unité AOT	Etat / Communauté de commune	Analyse des AOT	Carte	Annuel		

Thème	Orientations du SCoT	Id	Indicateurs	Type indicateur	Unités	Sources	Méthodologie	Mode de représentation	Fréquence de suivi	Enjeux environnementaux concernés
	Lutter contre les continuums urbains et porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes	165	Nombre d'entrées de ville requalifiées	Réponse	Unité entrée de ville	Communes	Suivi des documents d'urbanisme	Carte	en fonction de l'évolution des documents d'urbanisme	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc. / Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
	Maitriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager	166	Evolution de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage	Pression	ha	Communauté de communes	Suivi des permis de construire	Tableau + Carte	Annuel	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc. / Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Agriculture	Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement) / Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles	167	Evolution des zonages agricoles	Etat	hectares	Communes / PLU	Analyse du MOS / Evalue le niveau de mises en culture au-delà des zonages règlementaires		Annuel en fonction de l'évolution des documents d'urbanisme	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés
		168	Evolution des surfaces agricoles	Etat	hectares	IGN / Communauté de communes			6 ans	
		169	Evolution de la SAU	Etat	hectares	RGA			Prochain RGA	
		170	Part d'exploitations bio	Réponse	%	Communauté de communes			Nombre d'exploitations déclarées en bio / Nombre d'exploitations sur le territoire	

LIVRE 4 - RESUME NON TECHNIQUE

1. CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE DU SCOT

Le résumé non technique a vocation à résumer l'ensemble de la démarche de révision du SCoT exposée au travers des différentes parties du rapport de présentation.

Il doit permettre de prendre connaissance rapidement du dossier, de ses enjeux exprimés au diagnostic, de ses contenus et de ses effets, tout en étant accessible à un public non spécialiste.

Outre cette présentation, le résumé non technique doit aussi exposer la manière dont l'évaluation a été effectuée, en présentant la démarche d'évaluation, au travers le cas échéant d'exemples de processus de décision établis dans le cadre du SCoT résumé.

Le périmètre du SCoT est identique à celui de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Il comprend les douze communes du territoire : La Garde-Freinet, Le Plan de la Tour, Sainte-Maxime, Grimaud, Cogolin, La Mole, Rayol-Canadel, Cavalaire-sur-Mer, La Croix-Valmer, Gassin, Ramatuelle et Saint-Tropez. C'est donc la Communauté de communes qui est la structure porteuse de la révision et du suivi du schéma.

Le territoire accueille environ 56 000 habitants sur une superficie d'environ 43 000 hectares. Cependant, compte tenu de ses caractéristiques touristiques, la population est estimée entre 120 000 et 140 000 habitants en moyenne annuelle et jusqu'à 300 000 résidents au plus fort de la période estivale.

2. ARTICULATION AVEC LES SCHEMAS ET DOCUMENTS DE RANG SUPERIEUR

Dans le rapport de présentation, le Schéma de Cohérence Territoriale doit décrire son articulation avec les documents mentionnés aux articles L. 111-1-1, L. 122-1-12 et L. 122-1-13, et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement.

Les documents communautaires (PLH, PDU) et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT.

L'analyse a été réalisée pour les documents suivants :

Rapport de compatibilité du SCoT avec :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse 2016-2021 ;
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2016-2021 ;
- Le Projet d'Intérêt Général (PIG) de la Plaine des Maures ;
- Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome du Luc-Le Cannet et de l'aérodrome de la Mole ;
- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Réseau Routier National (RRN) du Var ;
- La Charte du Parc National de Port Cros ;
- La loi Littoral.

Prise en compte par le SCoT :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA ;

- Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) du Var ;
- Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) PACA ;
- Le Schéma Régional de Développement de l’Aquaculture marine.

3. ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

Milieux naturels et biodiversité

Les espaces naturels et agricoles représentent près de 80% de la superficie totale du SCoT. Leur diversité et leur qualité permettent d’observer sur le territoire intercommunal une grande richesse faunistique et floristique et de nombreuses espèces rares voire endémiques.

Principalement associées au massif des Maures et aux versants de vallées, les forêts représentent le milieu naturel le plus représenté du territoire. Des milieux plus ouverts de pelouses, maquis de landes sont fréquemment associés aux massifs forestiers. Enfin, les vallées et les zones humides forment une mosaïque d’habitats naturels et agricoles qui participent à la richesse biologique du SCoT.

Du côté mer, les milieux naturels à la fois marins et littoraux sont essentiels au maintien de la biodiversité riche du territoire. Les herbiers à posidonies sont les habitats les plus menacés notamment par la fréquentation touristique et le nombre croissant de mouillages.

Ces milieux s’inscrivent dans l’identité du territoire et constituent un réseau formé de continuités écologiques terrestres, aquatiques et marines (trame verte et bleue) qu’il convient de préserver et de protéger contre les menaces pouvant les atteindre (pression foncière, pollutions, espèces invasives, etc.). Au-delà de l’intérêt identitaire, les écosystèmes sont à l’origine de nombreux services (économiques, sociaux, culturels, etc.) pour l’homme à pérenniser pour les générations actuelles et futures.

Paysages et patrimoine

La forêt constitue l’élément majeur des paysages du Golfe de Saint Tropez. Elle est d’autant plus présente qu’elle couvre l’essentiel du massif des Maures, base du socle paysager du Golfe de Saint-Tropez de par son relief marqué. Cependant, elle apparaît aujourd’hui comme envahissante en colonisant les anciens espaces agricoles délaissés et source de risques (incendies).

La mer constitue l’autre composante essentielle du paysage du Golfe de Saint-Tropez. Le découpage du littoral en golfe et baie, offre des situations de co-visibilités permanentes et étendue. La mer devient dès lors un élément central du paysage et ne constitue pas qu’une simple toile de fond paysagère.

L’agriculture, essentiellement viticole, participe pleinement au caractère préservé des paysages. Elle se retrouve aujourd’hui cantonnée sur les espaces de fond de vallée et de plaine. Le territoire du Golfe se caractérise également par la forte présence d’espaces de prairies et de prairies humides maintenant des espaces ouverts au cœur des plaines.

Le littoral rocheux, les îles et îlots ainsi que les hauts fonds ou « sèches » composent des paysages sous-marins remarquables et accessibles pour les plongeurs. La beauté réside dans la diversité des reliefs, ainsi que de l’omniprésence d’une vie marine très riche et spectaculaire.

Le territoire repose historiquement sur un réseau de villes et de villages et de hameaux ancrés sur des terroirs agricoles ou sur les activités liées à la mer. De nombreux villages issus de bourgs médiévaux conservent encore leur cachet et un patrimoine historique notable.

Ces ensembles urbains constituent un socle à partir duquel des villes nouvelles ont émergé avec le développement du tourisme. Les lotissements et l'habitat sous forme de maisons individuelles moins organisées se sont généralisés. S'ils ont permis de maintenir un caractère naturel aux paysages, cela a entraîné une urbanisation linéaire le long de routes principales et sur les versants vus sur mer. Cette urbanisation linéaire à peu à peu constitué un continuum urbain entre les villages et déstructuré les lisières entre les espaces agricoles, naturels et la ville.

Eaux

L'hydrographie du territoire s'organise principalement autour de 7 bassins versants. La plupart des grands cours d'eau de ces bassins sont caractérisés par un étiage estival très sévère, suivi de périodes de hautes eaux en automne et en hiver. Les petits affluents connaissent un régime torrentiel méditerranéen.

La qualité des eaux s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années notamment suite à la mise en œuvre de travaux d'assainissement. Pour autant, la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. Des dégradations régulières sont encore observées, associées à des pollutions ponctuelles et/ou diffuses et à la morphologie des cours d'eau est souvent très dégradée par les activités anthropiques anciennes ou plus récentes.

La qualité des eaux côtières est globalement bonne sur le territoire. Cependant, certains points noirs subsistent principalement au niveau de certains ports et de certaines sources de pollutions domestiques et agricoles provenant du ruissellement pluvial et des bassins versants dont leur exutoire se trouve dans la mer.

La ressource en eau potable provient essentiellement de l'aquifère alluvial des plaines de La Giscle et de La Mole sur Grimaud et Cogolin fragile quantitativement car principale ressource du territoire et qualitativement car vulnérable aux pollutions et aux intrusions marines. Actuellement, la qualité des eaux destinée à l'AEP est globalement acceptable voire optimale pour être consommée, d'après les normes en vigueur.

Concernant l'assainissement, les eaux usées du territoire sont traitées par 10 stations d'épuration dont 1 extérieure au territoire, sur la commune du Lavandou. La plupart d'entre elles date de plus de 10 ans et plusieurs d'entre elles ne sont pas conformes avec la législation en vigueur. Le parc d'assainissement non collectif est quant à lui très conséquent sur le territoire en lien avec un habitat dispersé et les contraintes dues au relief.

La problématique des eaux pluviales est encore peu connue et maîtrisée à l'échelle du territoire. Pourtant les ruissellements en zones urbaines mais aussi au droit des sites industriels contribuent à la pollution des eaux superficielles et souterraines.

Carrières

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez dispose de gisements qui ont déjà été exploités par le passé : granit et roche métamorphique, gneiss, micaschistes, amphibolites, diorite quartzite, basalte et formations alluvionnaires (granulats). Seule la carrière de la Mole-Gonthier est encore en activité sur le territoire et exploite un gisement de gneiss pour produire des granulats. Cette production ne suffit pas à approvisionner le territoire, c'est pourquoi des granulats sont importés depuis la carrière du Thoronet.

L'exploitation de carrières engendre de nombreuses nuisances, dues à l'extraction des matériaux, à leur traitement et à leur transport (vibrations, bruit, poussières, etc.) impactant les riverains mais aussi l'agriculture, la biodiversité locale et la qualité de l'eau.

Risques et nuisances

Les deux principaux risques naturels affectant le territoire sont les inondations, les incendies de forêt, la submersion marine et l'érosion du trait de côte.

Le risque incendie de forêt est essentiellement localisé au niveau des espaces boisés qui couvrent les trois quarts du territoire. La sécheresse, le vent, la combustibilité des essences et la densité de la végétation jouent un rôle aggravant. Le développement de l'habitat diffus en forêt augmente également ce risque et la quasi-disparition des espaces pâturés et l'abandon des métiers de la filière bois ont laissé place à la dynamique végétale naturelle d'embroussaillage favorable aux incendies.

Le climat méditerranéen est propice aux inondations du fait des précipitations marquées et localisées sur le territoire. Le territoire est ainsi exposé à plusieurs types d'inondations : crues torrentielles, ruissellement urbain, de plaine et par remontée de nappe, qui sont aggravées par certains aménagements anthropiques.

L'érosion du trait de côte concerne les plages de sable mais aussi les falaises du littoral. Sur les plages, la majorité sont en érosion, un quart sont stables et quelques-unes sont en accrétion. Le déséquilibre des cellules hydro-sédimentaires est le principal facteur de ce phénomène et est principalement dû aux aménagements gagnés sur le trait de côte ou sur la mer et à la destruction des herbiers de posidonies qui constituent un moyen de lutte naturel contre l'érosion.

Le risque de submersion marine concerne tout le territoire mais est plus intense sur le secteur du fond du Golfe. Le littoral urbanisé est directement concerné par le risque qui va s'intensifier avec l'élévation du niveau de la mer induit par le changement climatique.

Le risque technologique est présent principalement avec le transport de matières dangereuses sur les axes routiers de grande circulation du territoire, le risque industriel étant faible et localisé.

Les nuisances sont de plusieurs types :

- Nuisances sonores : routes départementales bruyantes, aéroport de la Mole, hélicoptères, carrière de la Mole-Gonthier ;
- Pollution des sols : plusieurs sols pollués présents sur le territoire.

Energie et climat

Le phénomène de réchauffement climatique est susceptible d'entraîner des modifications du climat sur le territoire, qui seront plus ou moins marquées selon les efforts fournis par l'homme pour limiter ce phénomène. Ces modifications doivent être anticipées afin d'y apporter une réponse adaptée, tout en continuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

Ce phénomène va avoir des répercussions sur l'environnement :

- Les hausses de températures vont diminuer la ressource en eau ;
- Des impacts sont également attendus sur la santé humaine (canicule) ;
- Les espèces végétales et animales sont amenées à évoluer, de même que les cultures agricoles ;
- Les risques naturels et notamment les risques d'inondation, incendie, érosion et mouvements de terrain devraient être exacerbés ;
- D'un point de vue énergie, les fortes températures vont générer une demande accrue en climatisation, importante source de consommation d'énergie électrique. En parallèle, la baisse des précipitations entraînera une baisse de la production hydroélectrique.

Le territoire possède un potentiel important de production d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, thalassothermie, etc.) qu'il est nécessaire de développer autant qu'il est nécessaire de diminuer la consommation énergétique.

Déchets

Les habitants de la communauté de communes produisent beaucoup plus de déchets que la moyenne nationale et régionale. Ceci s'explique par la forte fréquentation touristique du territoire qui induit un effet de saisonnalité. Des actions de prévention et de sensibilisation ont été mises en œuvre pour limiter la production de déchets et sont à poursuivre.

Le traitement de ces déchets est performant mais en grande partie non local. Ce n'est pas le cas des déchets verts qui sont traités dans l'écopole de la Mole, qui, cependant arrive à saturation.

Le recyclage des déchets issus du BTP est à développer. Néanmoins, les installations du territoire sont nettement insuffisantes aujourd'hui pour valoriser ces déchets.

L'augmentation de la fréquentation des activités en mer en période estivale présente un risque de rejet de déchets en mer. Du fait de ces phénomènes la problématique des macro-déchets en mer est bien présente.

Synthèse des enjeux environnementaux

La synthèse de l'état initial de l'environnement a permis de faire ressortir les enjeux sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez et de les hiérarchiser selon la méthodologie explicitée ci-dessous.

- **Enjeu structurant** : Les enjeux de cette catégorie recouvrent des niveaux de priorité forts pour le SCoT sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'échelle d'analyse sur laquelle il va se positionner (commune, quartier, zone d'activités, centre bourg, etc.). Ils doivent être intégrés très amont des réflexions de développement.
- **Enjeu prioritaire** : Il s'agit d'enjeux qui apparaissent d'un niveau de priorité élevé pour le territoire intercommunal mais de façon moins homogène que les enjeux structurants et ont un caractère moins systématique.
- **Enjeu modéré** : Bien qu'ils s'agissent d'enjeux environnementaux clairement identifiés lors du diagnostic territorial, ils revêtent un niveau de priorité plus faible pour le SCoT au regard du fait notamment d'un manque de levier d'action direct.

Enjeux majeurs espaces terrestres	
Energie et climat	Diminuer la consommation énergétique du territoire
	Valoriser le climat pour la production d'énergies renouvelables
	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Paysages et patrimoine	Préserver les paysages identitaires du territoire : grands ensembles naturels, villages perchés, etc.
	Préserver et valoriser les paysages du quotidien : espaces publics, entrées de ville, etc.
	Lutter contre la banalisation des paysages, notamment l'urbanisation linéaire
Patrimoine naturel	Préserver les habitats naturels remarquables constituant les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
	Maintenir les espaces de déplacement des espèces (corridors écologiques), notamment la continuité des cours d'eau et leurs milieux annexes (ripsylve, zones humides)

	Inventorier et protéger les zones humides
	Lutter contre la fermeture des milieux afin de conserver une mosaïque de milieux diversifiés
	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes
Eaux	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (notamment en traitant les rejets agricoles, domestiques et industriels)
	Mettre en conformité l'assainissement collectif et non collectif
	Maitriser les eaux pluviales et intégrer leur gestion au projet de développement
	Economiser la ressource et poursuivre la démarche de diversification de la ressource pour répondre aux besoins croissants en eau potable
Carrières	Economiser les matériaux dans la construction nouvelle
	Valoriser les ressources locales en matériaux
Déchets	Réduire et maîtriser la production à la source et favoriser le tri des déchets
	Développer des filières plus locales et des filières alternatives de traitement et de valorisation des déchets ménagers et du BTP
Risques et nuisances	Maitriser l'urbanisation autour des installations industrielles à risque et limiter l'implantation de nouvelles installations
	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque inondation
	Diminuer la vulnérabilité du territoire face au risque incendie de forêt
	Diminuer l'exposition des zones exposées aux nuisances et éviter d'implanter des quartiers nouveaux dans ces zones
Ressource espace	Favoriser une gestion économe du foncier en limitant le mitage urbain et l'habitat diffus

	Enjeux majeurs espaces littoraux et marins
Energie et climat	Valoriser le potentiel de production d'énergies marines renouvelables (thalassohermie)
	Anticiper et limiter le phénomène de réchauffement et ses effets
Paysages	Préserver et valoriser les paysages littoraux et sous-marins
Patrimoine naturel et biodiversité	Conserver les habitats littoraux et marins patrimoniaux (réservoirs de biodiversité)
	Maintenir les couloirs de déplacement des espèces migratrices (corridors écologiques)
	Préserver et restaurer les ressources halieutiques
	Limiter le développement de nouvelles espèces invasives et maîtriser celles présentes

Eaux	Préserver et améliorer la qualité des eaux côtières
Déchets	Mieux prendre en compte la problématique des macro-déchets en mer
Risques et nuisances	Gérer durablement l'évolution du trait de côte face aux phénomènes d'érosion et d'ensablement
	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque de submersion marine

4. ANALYSE DES INCIDENCES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

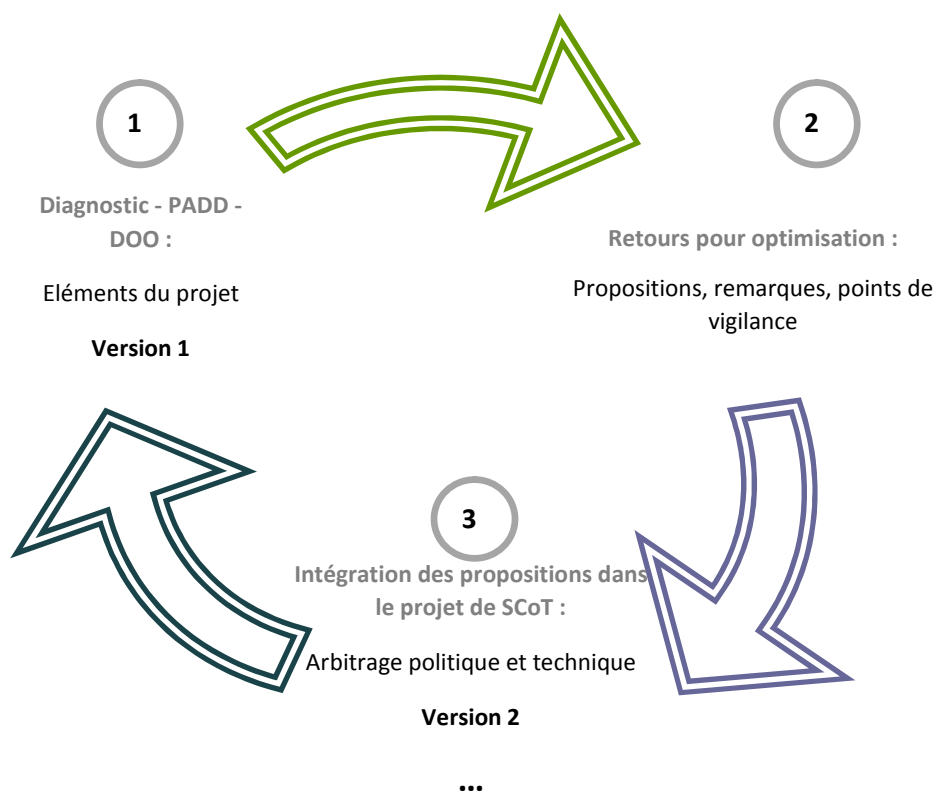
Une évaluation environnementale du SCoT a été réalisée afin de déterminer les incidences potentielles du projet sur l'environnement et de définir les mesures adaptées pour réduire ces incidences.

Dès les premières étapes de l'écriture du projet, les enjeux environnementaux ont été pris en compte, grâce à un processus d'évaluation environnementale continue et itérative qui a vérifié pas à pas l'intégration des objectifs opérationnels identifiés.

La démarche d'analyse des incidences s'est déroulée selon plusieurs grandes étapes :

- Réception d'une version d'étape du PADD et du DOO par le groupement en charge de l'évaluation ;
- Elaboration de remarques visant à réduire les éventuelles incidences négatives du projet sur l'environnement ;
- Propositions de compléments ou reformulation du document sur les thématiques environnementales ;
- Intégration des retours jugés pertinents.

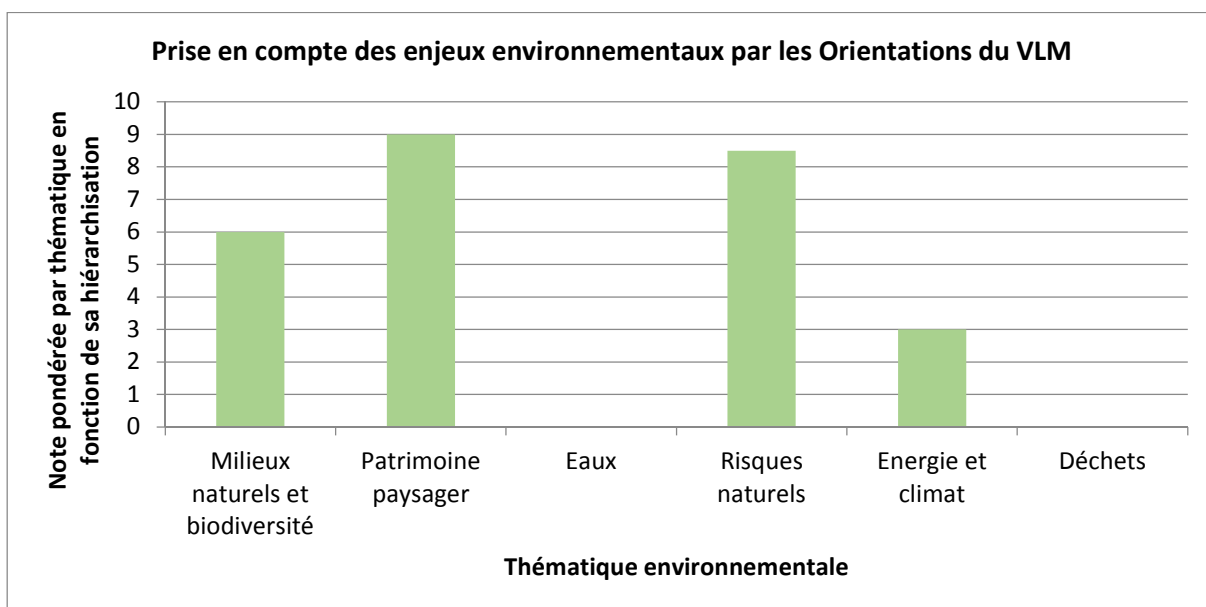
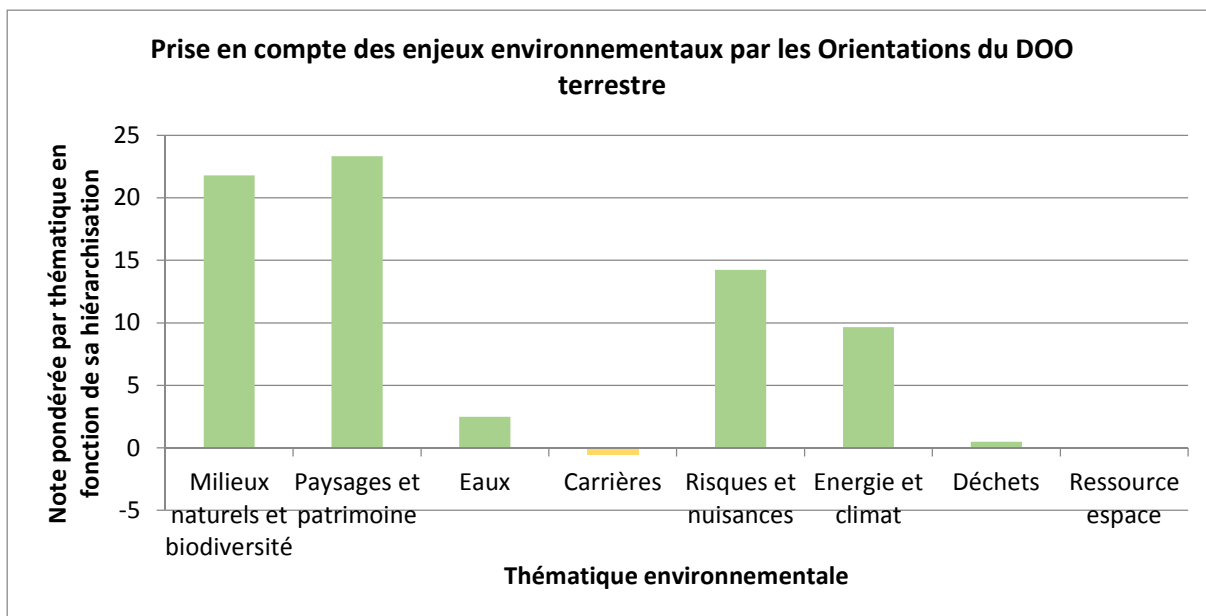
Cette démarche itérative d'analyse est schématisée dans le graphique suivant.



L'analyse des incidences globale du DOO sur l'environnement permet de mettre en évidence l'impact positif du SCoT (volet terrestre et volet littoral et maritime) sur l'ensemble des enjeux environnementaux. A la lecture globale du document, les éventuelles incidences négatives et positives se compensent entraînant une plus-value globale du document sur l'environnement, en particulier pour les thématiques suivantes :

- Milieux naturels et biodiversité ;
- Paysages et patrimoine ;
- Risques et nuisances ;
- Energie et climat.

Seul le bilan sur les carrières reste faiblement négatif. Les incidences identifiées sur cette thématique sont inhérentes à tout projet de développement et les mesures identifiées dans le SCoT rassemblent les leviers d'action qu'il peut avoir sur la thématique.



Les incidences négatives les plus impactantes sont celles liées aux projets de contournements Ouest et Est de Sainte-Maxime (COSMA et CESMA). Ces deux infrastructures vont en particulier impacter les milieux naturels qu'ils traversent, les paysages et la ressource espace.

Une analyse sur les sites Natura 2000 situés dans le territoire du SCoT et à proximité a également été réalisée. Les contournements Ouest et Est de Sainte-Maxime constituent les seuls aménagements qui pourraient potentiellement engendrer des incidences significatives résiduelles sur deux sites Natura 2000 de la Plaine et du massif des Maures. Ces incidences seront à évaluer précisément au moment de la définition précise des projets.

Ainsi, l'évaluation du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 étudiés conclut à :

- **une absence d'incidences négatives significatives du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des**

- sites Natura 2000 suivants : la ZSC FR9301624 « Corniche Varoise », la ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères » et la ZPS R9310020 « Iles d'Hyères » ;
- des incidences résiduelles incertaines du SCoT du Golfe de Saint-Tropez sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 suivants : la ZCS FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures » et la ZPS « Plaine des Maures » en fonction de l'évolution des projets COSMA et CESMA.

5. DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT

La définition d'indicateurs de suivi permettra de répondre à l'exigence d'évaluation des politiques publiques renforcée par la loi ENE. D'un point de vue méthodologique, il a été défini des indicateurs permettant d'évaluer, au plus tard tous les six ans, la mise en œuvre des objectifs du SCoT.

Ces indicateurs s'appuient sur la mobilisation des données via un réseau d'acteurs partenaires : DREAL, DDTM, Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, CCGST, etc. Ils sont définis sous le modèle Pression/Etat/Réponse.

Les modalités de suivi seront assurées en fonction de la disponibilité des données (annuelle ou pluriannuelle, communale ou intercommunale selon les cas).

La sélection d'indicateurs proposée n'est pas exhaustive, mais leur croisement permettra d'analyser les résultats de l'application du schéma.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ANALYSE DES INCIDENCES DU PADD SUR L'ENVIRONNEMENT

Préambule

La présente note constitue l'évaluation environnementale du projet d'aménagement et de développement durable du SCoT de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez (CCGST).

Elle a été menée sur la base de la version 2 du projet qui a été débattu au Conseil Communautaire en mai 2017.

Son objectif est d'offrir un premier éclairage sur le positionnement du PADD du SCoT CCGST au vu de ses enjeux environnementaux en identifiant les grands manques éventuels.

Elle propose, dans cette optique, un croisement qualitatif des éléments du projet avec les enjeux opérationnels environnementaux du SCoT CCGST, tels que définis dans l'Etat Initial de l'Environnemental (Evaluation Environnementale) et à l'issue du travail effectué lors des tables rondes.

La présente analyse se découpe en deux grandes parties :

- La présentation des tableaux d'analyse du PADD. Il s'agit d'une présentation détaillée de l'analyse des incidences du PADD par axe et objectifs en fonction de chacune des thématiques environnementales. A noter que la thématique énergie est traitée séparément à ce document.
- La synthèse des incidences environnementales du PADD dans une seconde partie. Cette synthèse permet de faire ressortir les principales incidences du PADD.

Rappel du projet de PADD

Le PADD du SCoT du Golfe de Saint Tropez se compose de 14 objectifs répartis selon 4 axes.

Axe 1 : Transmettre un territoire d'exception

- 1.1 Conforter le paysage et le cadre de vie, capital à transmettre sur le long terme
- 1.2 Afficher clairement la trame verte et bleue du territoire, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe de Saint Tropez

Axe 2 : Valoriser tous les atouts du territoire pour démultiplier la création de richesses

- 2.1 Confirmer l'excellence touristique sur l'ensemble du Golfe, du littoral au massif des Maures
- 2.2 Renforcer les activités économiques annuelles
- 2.3 Renouveler l'ambition agricole du territoire, vers un système alimentaire de proximité
- 2.4 Accompagner le développement économique par le renforcement de la formation locale

Axe 3 : Un territoire engagé dans la transition énergétique et environnementale

- 3.1 Accroître la gestion économe de toutes les ressources
- 3.2 Produire localement de l'énergie renouvelable et notamment de l'électricité
- 3.3 Développer l'économie circulaire pour créer de nouvelles ressources sur le territoire
- 3.4 Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels

Axe 4 : Organiser et gérer un bassin de vie de proximité pour garantir qualité de vie des habitants et de l'accueil des touristes

- 4.1 Consolider le maillage historique des 12 villes et villages du Golfe
- 4.2 Planifier la production de logement et notamment les résidences principales
- 4.3 Assurer un niveau d'équipements suffisant et adapté aux besoins annuels et saisonniers du Golfe de Saint Tropez
- 4.4 Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe

Analyse par objectifs

L'analyse présentée dans les tableaux suivants se base sur le descriptif des 14 objectifs du PADD.

L'évaluation des incidences est réalisée à partir de 3 niveaux d'impact présentés ci-dessous :

Code couleur	Incidence	Note
	Effet positif global attendu	2
	Incidence positive locale ou plutôt positive	1
	Effet neutre	0
	Incidence négative locale ou plutôt négative	-1
	Effet négatif global attendu	-2
NC	Non concerné	/

Axe 1 : Transmettre un territoire d'exception

Conforter le paysage et le cadre de vie, capital à transmettre sur le long terme

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 1.1	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	/	NC	/
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	Maîtriser l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles et préserver des espaces de respiration au-delà des coupures d'urbanisation	La limitation de l'imperméabilisation des sols permet de ne pas aggraver le risque inondation par ruissellement	
Milieux naturels et biodiversité	Maîtriser l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles et préserver des espaces de respiration au-delà des coupures d'urbanisation	Cette maîtrise de l'urbanisation et le maintien d'espaces de respiration permet d'éviter les ruptures de continuités écologiques	
	Reconquérir certains espaces naturels au profit de l'agriculture	La reconquête agricole va entraîner une perte d'une partie des milieux naturels du territoire et peut avoir un impact sur la biodiversité	
Paysages patrimoine et	Travailler sur les interfaces ville-nature, ville-agriculture, sur les espaces de nature en ville	Les mesures prises pour valoriser les paysages et maîtriser les infrastructures pouvant lui porter nuisance permettent de les préserver et de les requalifier	
	Requalifier les entrées de ville, les bords de route et les traversées de territoire notamment en limitant l'urbanisation le long de certains axes majeurs		
	Les grands panoramas caractéristiques du Golfe, les paysages littoraux soumis à la loi Littoral, en particulier le fond du Golfe, ainsi que les villages perchés seront préservés et valorisés		
	Conditionner les implantations d'activités économiques et		

	commerciales ainsi que l'information commerciale liée à ces dernières		
	Maîtriser l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles	Cette maîtrise de l'urbanisation et le soutien de l'activité agricole permet de préserver l'équilibre paysager de la communauté de communes entre les espaces naturels, agricoles et bâtis	
Encourager la réouverture de certains paysages agricoles dans la plaine de la Giscle, les Maures et au niveau de la presque île et des anciennes restanques			
Ressource espace	Maîtriser l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles et préserver des espaces de respiration au-delà des coupures d'urbanisation	Cette maîtrise de l'urbanisation permet de limiter la consommation foncière	
	Maîtriser la densification des secteurs d'habitats aérés		

Afficher clairement la trame verte et bleue du territoire, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe de Saint Tropez

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 1.2	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	Préserver les zones humides et les cours d'eau terrestres	La préservation des zones humides et des cours d'eau est bénéfique autant pour la ressources quantitative en eau que pour la qualité de l'eau	
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	/	NC	/
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	Préserver les réservoirs de biodiversité terrestres : assurer l'intégrité fonctionnelle de ces espaces, maîtriser le développement urbain et son impact, engager leur gestion et leur valorisation et réduire l'impact des infrastructures les traversant	Le maintien et la prise en compte de la trame verte et bleue permettra de garder et de renforcer les fonctionnalités écologiques du territoire	
	Préserver les corridors et les continuités écologiques : maintien des espaces de respiration entre les zones urbanisées, maîtrise de la densification des habitats aérés, diminuer l'impact des infrastructures linéaires, maîtriser la prolifération des espèces invasives	La gestion continue des espaces en fonction de cette trame pose les bases pour la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité	

	Préserver les zones humides et les cours d'eau : maintenir les espaces fonctionnels des cours d'eau, préserver le caractère naturel des rives et favoriser la ripisylve, renforcer la gestion durable et agroenvironnementale du risque inondation, préserver la qualité de l'eau		
	Préserver la qualité du milieu marin et les interfaces terre/mer : préserver la qualité des fonds marins (herbiers de posidonie), préserver le caractère naturel des interfaces sur certains secteurs, maîtriser et gérer les mouillages et les activités nautiques sur les secteurs sensibles, développer une politique coordonnée d'actions		
	Poursuivre les actions de gestion, d'entretiens et de valorisation des espaces dans le but de promouvoir la biodiversité		
Paysages et patrimoine	Préserver les éléments de la trame verte et bleue du territoire	La trame verte et bleue joue un grand rôle dans le paysage et sa protection permet de conserver la structure particulière du territoire et les grands ensembles paysagers	
Ressource espace	Maîtriser la densification des secteurs d'habitats aérés et leurs principes d'aménagement notamment sur les secteurs des versants littoraux bâtis du massif des Maures	Cette maîtrise de l'urbanisation permet de limiter la consommation foncière	

Axe 2 : Valoriser tous les atouts du territoire pour démultiplier la création de richesses

Confirmer l'excellence touristique sur l'ensemble du Golfe, du littoral au massif des Maures

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 2.1	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	Conforter le tourisme sur le territoire avec la modernisation, l'adaptation et la création d'équipements	Ces mesures peuvent amener une fréquentation touristique plus élevée qui va augmenter les besoins en eau et en assainissement	
Ressource minérale	Développer le potentiel minier et géotouristique avec le projet de géoparc des Maures	Utilisation de ressources minérales locales	
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Conforter le tourisme sur le territoire avec la modernisation, l'adaptation et la création d'équipements	Ces mesures peuvent amener une fréquentation touristique plus élevée qui va augmenter le trafic automobile et donc les émissions de polluants et les nuisances sonores	
	Développement d'un réseau d'hélistations multisites sur le territoire	Ce réseau va amener des nuisances sonores et des émissions de polluants plus importantes sur le territoire	
	Conforter l'aérodrome de la Mole dans ses dimensions actuelles avec une	La maîtrise des nuisances permet de ne pas augmenter les émissions de polluants, ni les nuisances sonores	

	maîtrise des nuisances induites par les avions		
Déchets	Conforter le tourisme sur le territoire avec la modernisation, l'adaptation et la création d'équipements	Ces mesures peuvent amener une fréquentation touristique plus élevée qui va augmenter la production de déchets	
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	Contenir l'accueil des grosses unités de croisières et gérer l'accueil des petites unités de plaisance sur les secteurs de mouillage les plus sollicités du territoire	Une bonne gestion des mouillages permettra de préserver les herbiers de posidonie	
	Développer le tourisme vert sur le massif des Maures avec un réseau de sentiers de randonnées et de découverte des milieux agro naturels	L'augmentation de la fréquentation touristique et l'exploitation de matériaux dans le massif des Maures pourra avoir un impact sur la biodiversité de ce milieu	
	Développer le potentiel minier et géotouristique avec le projet de géoparc des Maures		
	Développement de nouvelles activités de loisirs appuyées sur les atouts naturels du territoire (mer, massif des Maures, etc.)	Ces nouvelles activités peuvent avoir un impact sur les milieux naturels dans lesquels elles sont implantées	
Paysages et patrimoine	Développer le tourisme culturel basé sur l'offre muséale, patrimoniale et archéologique existante	La mise en valeur du tourisme culturel permettra de préserver le patrimoine du territoire	
	Développer le tourisme vert sur le massif des Maures avec un réseau de sentiers de randonnées et de découverte des milieux agro naturels	Le développement du tourisme vert et de la randonnée permettra de préserver les paysages du massif des Maures	
	Développement de l'agri-tourisme sur les grands ensembles agricoles du territoire	Le développement de l'agri-tourisme permettra de valoriser les espaces agricoles et ainsi de les préserver	
Ressource espace	Maîtriser le développement des résidences secondaires	Cette maîtrise de l'urbanisation permet de limiter la consommation foncière	

Renforcer les activités économiques annuelles

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 2.2	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	Développer de nouvelles activités économiques	L'arrivée de nouvelles activités économiques sur le territoire peut engendrer des besoins en eau potable et en assainissement plus importants	
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Développer de nouvelles activités économiques	L'arrivée de nouvelles activités économiques sur le territoire peut engendrer des nuisances	

Déchets	Développer de nouvelles activités économiques	L'arrivée de nouvelles activités économiques sur le territoire peut engendrer une production de déchets plus importante	
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	Identifier le foncier disponible pour la création et l'extension des espaces d'activité économiques	Le développement des zones d'activités risque d'atteindre les milieux naturels	
Paysages et patrimoine	Identifier le foncier disponible pour la création et l'extension des espaces d'activité économiques	Le développement des zones d'activités risque de dégrader la qualité paysagère	
Ressource espace	Identifier le foncier disponible pour la création et l'extension des espaces d'activité économiques	La création et l'extension de zones économiques pourraient se faire au détriment des espaces agricoles et naturels	

Renouveler l'ambition agricole du territoire, vers un système alimentaire de proximité

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 2.3	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Soutien des circuits courts de commercialisation et des activités de transformation et de valorisation locales	La proximité du producteur au consommateur permettra de limiter les nuisances dues au trafic	
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	Valoriser l'agriculture (pastoralisme) comme un outil de gestion des risques incendie en réinvestissant le massif des Maures	L'ouverture de certains milieux pour l'agriculture permettra limiter le risque de feux de forêt	
	Relocaliser les activités soumises au risque inondation de la plaine de la Giscle au profit d'une reconquête agricole	Le déplacement de certaines activités permettra de diminuer le risque inondation dans la plaine du Giscle	
Milieux naturels et biodiversité	Soutenir l'accès au foncier des agriculteurs	Le reconquête agricole va entraîner une perte d'une partie des milieux naturels du territoire et peut avoir un impact sur la biodiversité	
	Préserver les vallées agricoles et les plans ouverts du massif des Maures	Les milieux ouverts du massif des Maures contribuent à la biodiversité remarquable du site	
	Valoriser par l'agriculture les espaces de respiration et les coupures d'urbanisation à préserver au titre de la loi Littoral	Les coupures d'urbanisation et les espaces de transition jouent le rôle de territoires relais et de corridors écologiques au sein de la trame verte et bleue	
	Renforcer le développement du pastoralisme au niveau de la plaine de la Mole et de la Giscle	Le maintien de cette activité permet une gestion adaptée des zones humides présentes dans ces vallées	

Paysages patrimoine et	Développement de l'agri-tourisme sur les grands ensembles agricoles du territoire	Le développement de l'agri-tourisme et la reconquête de certains espaces permettra de valoriser les espaces agricoles et ainsi de préserver	
	Reconquérir des espaces agricoles aujourd'hui perdus dont notamment les anciennes restanques agricoles		
	Valoriser par l'agriculture les espaces de respiration et les coupures d'urbanisation à préserver au titre de la loi Littoral	Le maintien de ces espaces de transition permet de garder un paysage diversifié de qualité	
Ressource espace	Fixer des limites claires à l'urbanisation sur les espaces agricoles	Cette limitation de l'urbanisation va permettre de préserver la ressources espace	

Accompagner le développement économique par le renforcement de la formation locale

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 2.4	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Rechercher des nouvelles perspectives d'emploi locales	L'augmentation des emplois locaux diminuera le trafic lié aux déplacements domicile-travail et les nuisances liées à ce trafic	
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	/	NC	/
Paysages et patrimoine	/	NC	/
Ressource espace	/	NC	/

Axe 3 : Un territoire engagé dans la transition énergétique

Accroître la gestion économe de toutes les ressources

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 3.1	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	Gestion économe de la ressource en eau avec l'amélioration des rendements, de la qualité de l'eau potable et une sensibilisation à l'utilisation économe de l'eau	Ces mesures permettront de préserver la ressource en eau pour les générations futures	
	Gestion différenciée des ressources en eau entre le Canal de Provence et les réserves locales (la Verne et forages) avec une maîtrise des niveaux de la nappe		
	Adaptation des pratiques culturales dans le cadre du redéploiement de l'agriculture à la disponibilité locale de la ressource en eau	L'adaptation du monde agricole aux problématiques de ressource en eau permettra de la préserver	

	Encouragement de l'équipement des stations d'épuration en dispositif de récupération des eaux usées	Un meilleur traitement par les STEP est ainsi attendu	
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Repenser durablement les mobilités du territoire : services de proximité, alternative à la voiture individuelle, mobilités douces, transports collectifs, développement des véhicules électriques	Ces mesures visent à diminuer les émissions de GES sur le territoire	
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieus naturels et biodiversité	Gestion raisonnée de la ressource en eau	Les milieux naturels dépendants de l'eau tels que les cours d'eau ou les zones humides auront un équilibre plus stable avec cette nouvelle gestion	
Paysages et patrimoine	/	NC	/
Ressource espace	/	NC	/

Produire localement de l'énergie renouvelable et notamment de l'électricité

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 3.2	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	/	NC	/
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieus naturels et biodiversité	Exploitation raisonnée du massif des Maures pour la filière bois énergie cadrée par une charte forestière	L'exploitation du bois du massif des Maures, étant encadrée par une charte forestière, ne devrait pas induire d'impact sur ce milieu	
Paysages et patrimoine	Travailler de manière approfondie sur l'intégration paysagère des unités de production	La qualité paysagère du territoire ne sera pas impactée par les nouveaux modes de production d'énergie	
Ressource espace	Identifier et valoriser les gisements de production en privilégiant les espaces déjà urbanisés	Cela permettra de limiter la consommation d'espaces	

Développer l'économie circulaire pour créer de nouvelles ressources sur le territoire

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 3.3	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/

Ressource minérale	Maintenir les capacités d'extraction de matériaux à partir des carrières existantes et en exploitation	Utilisation et préservation des ressources minérales locales	
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Le site de l'écopole doit développer et améliorer ses capacités de traitement sur le site : renforcement des process et/ou extension	Le traitement sur place de plus en plus de types de déchets à proximité permettra une diminution des transports et donc des nuisances liées aux transports	
	Maintenir les capacités d'extraction de matériaux à partir des carrières existantes et en exploitation	Des nuisances peuvent être attendues avec le maintien des carrières en activité	
	Diminuer et recycler les déchets du BTP avec l'accueil d'activités de traitement de ces déchets	Les activités de traitement des déchets du BTP peuvent entraîner des nuisances sonores et/ou émission de polluants	
Déchets	Le site de l'écopole doit développer et améliorer ses capacités de traitement et permettre de créer des débouchés pour valoriser localement le compost, le bois énergie et les produits de recyclage	Le développement de l'écopole permettra de traiter et valoriser un plus grand nombre de déchets tant en quantité qu'en diversité	
	Diminuer et recycler les déchets du BTP avec l'accueil d'activités de traitement de ces déchets	Le recyclage des déchets du BTP diminuera le nombre de déchets très importants issus de cette filière	
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	Développer du foncier économique pour accueillir les activités de traitement des déchets du BTP et les activités de la plaine de la Giscle nécessitant une relocalisation	La création de foncier économique peut se faire au détriment d'espaces naturels et peut fracturer des continuités écologiques	
Paysages patrimoine et	Accueil d'activités de traitement des déchets du BTP et extension de l'écopole	Ces nouvelles activités pourront avoir un impact sur les paysages dans lesquels elles sont implantées	
Ressource espace	Développer du foncier économique pour accueillir les activités de traitement des déchets du BTP et les activités de la plaine de la Giscle nécessitant une relocalisation	La création de foncier économique pourrait se faire au détriment des espaces agricoles et naturels	

Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 3.4	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	/	NC	/
Déchets	/	NC	/

Risques naturels et technologiques	Privilégier la gestion, la requalification, l'entretien des cours d'eau, maintenir les zones d'expansion des crues (vallées de la Mole, du Préconil, de la Giscle) et recourir à l'établissement d'ouvrages de protection dans la zones les plus vulnérables	Ces mesures permettent une bonne prise en compte du risque inondation afin de protéger les biens et les personnes	
	Relocaliser les activités soumises au risque inondation les plus vulnérables et adapter les constructions aux risques		
	Diminuer la dynamique d'artificialisation des sols		
	Composer avec le risque incendie dans le massif des Maures : encourager l'exploitation forestière, le sylvopastoralisme et la reconquête d'espaces agricoles et développer les itinéraires de randonnée et de connaissance du massif	Ces mesures permettent une bonne prise en compte du risque incendie afin de protéger les biens et les personnes	
	Développement et réorganisation des ouvrages de protection pour la lutte contre l'érosion des plages et préservation des arrières plages agro naturels pour l'évolution future du trait de côte	Ces mesures permettent une bonne prise en compte du risque d'érosion du littoral et submersion marine afin de protéger les biens et les personnes	
Adapter les constructions en bord de mer pour les rendre moins vulnérables à une élévation prévisible du niveau de la mer et maintenir des capacités foncières sur les espaces rétro littoraux			
Milieux naturels et biodiversité	/	NC	/
Paysages et patrimoine	/	NC	/
Ressource espace	/	NC	/

Axe 4 : Organiser et gérer un bassin de vie de proximité pour garantir la qualité de vie des habitants et de l'accueil des touristes

Consolider le maillage historique des 12 villes et villages du Golfe

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 4.1	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	/	NC	/
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	/	NC	/

Milieux naturels et biodiversité	/	NC	/
Paysages patrimoine et	Remettre la qualité des espaces publics au cœur des intentions d'aménagement et de réaménagement des centralités et des 5 espaces urbains déconnectés du territoire	Les espaces publics jouent un grand rôle dans la qualité des paysages urbains	
Ressource espace	Poursuivre la maîtrise des extensions de l'urbanisation au bénéfice d'un recentrage du développement autour des centres et contenir les extensions des 5 espaces urbains déconnectés du territoire	La consommation d'espaces est limitée par cette mesure	

Planifier la production de logement et notamment les présidences principales

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 4.2	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	Accueillir les actifs ayant un lien avec l'activité économique du territoire	L'augmentation de la population va entraîner une consommation en eau potable et un besoin en assainissement plus important	
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	<p>Limiter le départ des actifs à l'extérieur du territoire qui ont un emploi sur le Golfe et accueillir les actifs ayant un lien avec l'activité économique du territoire</p> <p>Localiser l'accueil de logements nouveaux au plus près des centres et des transports en commun</p>	<p>Cela permet de ne pas augmenter les émissions de polluants liées aux trajets automobiles domicile-travail</p> <p>La proximité des services et l'utilisation des transports en commun permettent de limiter les nuisances liées au trafic</p>	
Déchets	Accueillir les actifs ayant un lien avec l'activité économique du territoire	L'augmentation de la population va entraîner une production de déchets plus importante	
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	Réserver ou réaffecter du foncier stratégique pour la production de résidences principales	La réservation de foncier pourrait se faire au détriment des espaces agricoles et naturels	
Paysages patrimoine et	Développer une politique de réhabilitation des centres anciens, de renouvellement urbain sur les premières couronnes de villages	Le patrimoine des centres anciens sera préservé avec cette réhabilitation	
	Réserver ou réaffecter du foncier stratégique pour la production de résidences principales	Une urbanisation non contrôlée peut porter nuisance aux paysages sur lesquels elle est implantée	
Ressource espace	Réserver ou réaffecter du foncier stratégique pour la production de résidences principales	La réservation de foncier pourrait se faire au détriment des espaces agricoles et naturels	

Assurer un niveau d'équipements suffisant et adaptés aux besoins annuels et saisonniers du Golfe de Saint Tropez

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 4.3	Principales incidences	Synthèse
-------------------------------	--------------------------------	------------------------	----------

Eau et assainissement	Développement économique et touristique du territoire	Le développement économique et touristique va entraîner une consommation en eau potable et un besoin en assainissement plus important	
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	Développement économique et touristique du territoire	Le développement économique et touristique va entraîner une augmentation des nuisances liées au trafic plus important	
Déchets	Développement économique et touristique du territoire	Le développement économique et touristique va entraîner une production de déchets plus importante	
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	/	NC	/
Paysages et patrimoine	/	NC	/
Ressource espace	/	NC	/

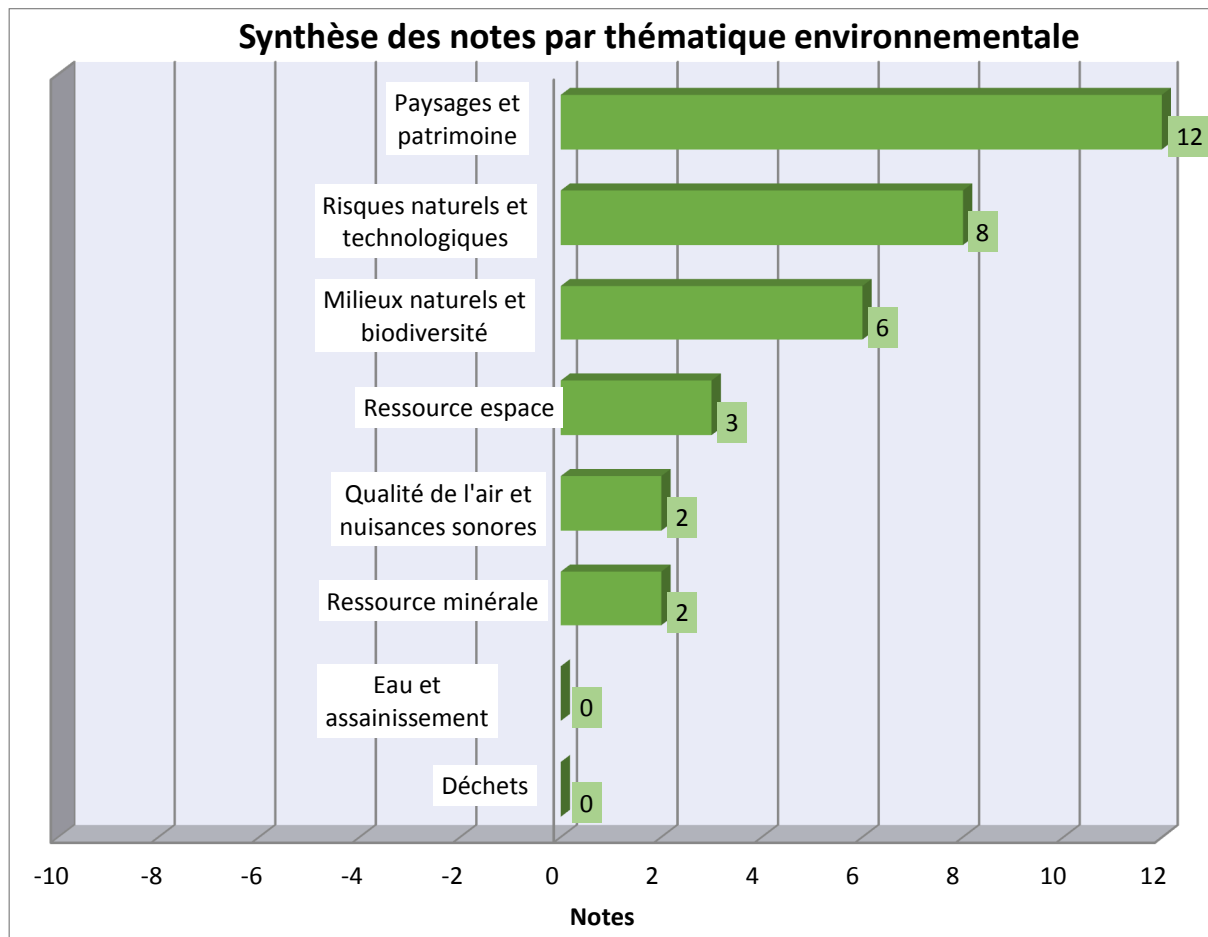
Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe

Thématiques environnementales	Orientations de l'objectif 4.4	Principales incidences	Synthèse
Eau et assainissement	/	NC	/
Ressource minérale	/	NC	/
Qualité de l'air, Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores	<p>Renforcement des centralités avec le renouvellement des espaces publics et des nouvelles commodités pour faciliter les déplacements en modes actifs</p> <p>Structurer un maillage continu, sécuriser des itinéraires favorables à l'utilisation des vélos et faciliter la traversée des principaux points noirs du territoire tels que le carrefour de la Foux</p> <p>Accroissement de la performance des transports collectifs particulièrement pour la saison estivale : amélioration et fiabilisation des temps de parcours, structuration d'une offre interne au Golfe, constitution d'un réseau de pôles d'échanges</p>	La mise en valeur des modes actifs de déplacements et des transports en commun permettra de diminuer le trafic et donc les émissions de polluants et les nuisances sonores	
Déchets	/	NC	/
Risques naturels et technologiques	/	NC	/
Milieux naturels et biodiversité	/	NC	/
Paysages et patrimoine	/	NC	/

Synthèse de l'analyse

Synthèse par thématiques environnementales

En attribuant une note aux incidences en fonction de leur impact positif ou négatif (cf. tableau des niveaux d'impact), on obtient une note globale par thématiques environnementales qui indique le niveau de prise en compte de la thématique dans le PADD.



D'après ce graphe de synthèse, tous les enjeux opérationnels préalablement définis sont pris en compte dans le PADD (toutes les notes sont positives ou neutres). De façon assez naturelle, les thématiques environnementales les plus prégnantes sur le territoire sont davantage abordées dans le PADD. Globalement, les thématiques suivantes : paysages et patrimoine, risques et milieux naturels et biodiversité sont particulièrement bien prises en compte. Les enjeux environnementaux les plus forts sur le Golfe de Saint Tropez sont donc bien déclinés dans le PADD à travers :

- La valorisation et la préservation des paysages et des milieux naturels remarquables du territoire ;
- La prise en compte des risques naturels nombreux sur le territoire ;
- La préservation réfléchiée et confirmée de la ressource espace (maîtrise du développement urbain).

La thématique Eau et assainissement est cependant peu développée alors qu'elle est identifiée comme un enjeu fort du territoire. Néanmoins, la gestion de la ressource en eau, considérée comme sensible sur le territoire, est bien abordée dans le PADD pour être préservée. En outre, le SCOT dispose de peu de leviers d'actions sur cette thématique.

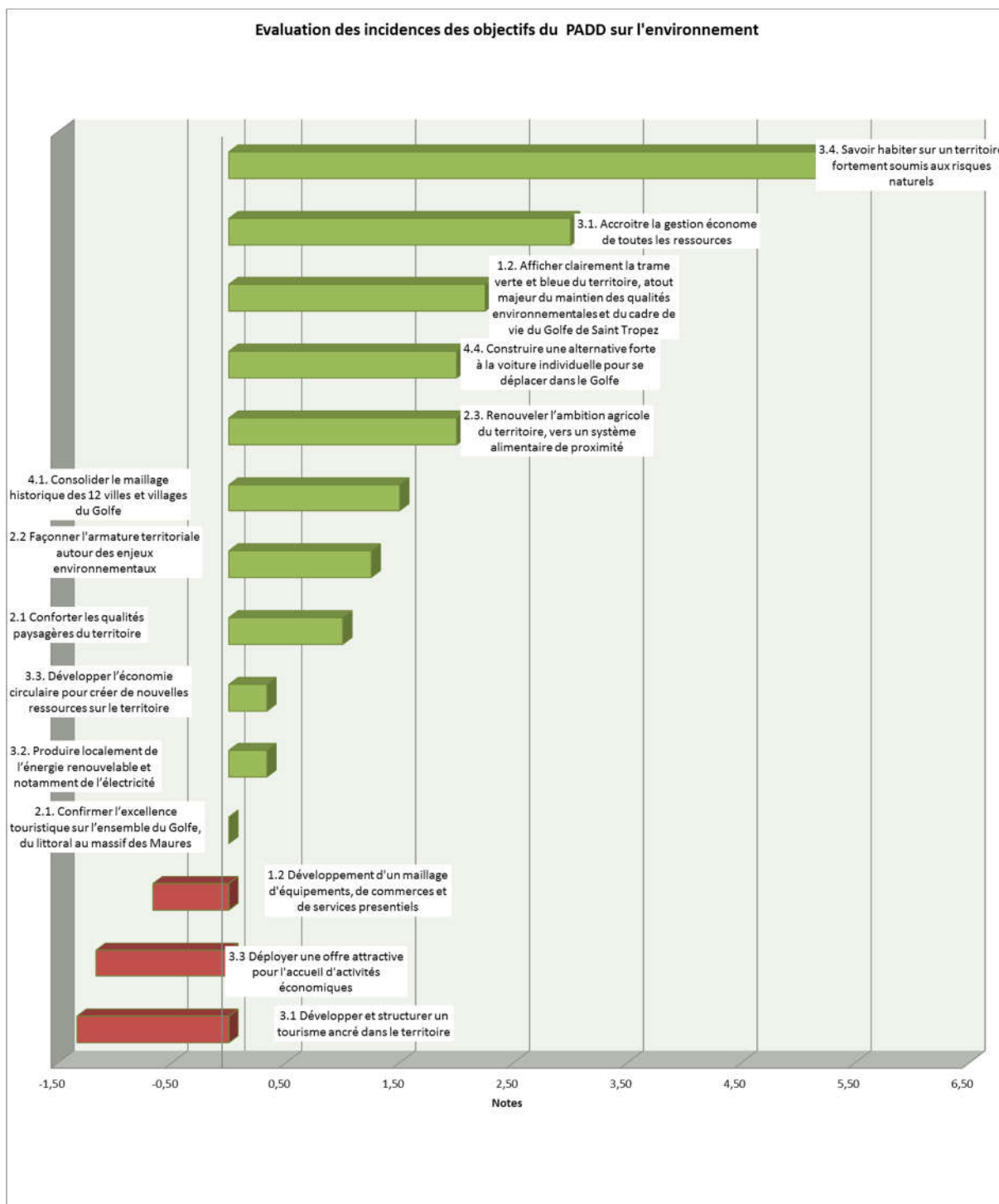
Les enjeux qui n'avaient pas été déterminés comme prioritaires sont en toute logique, moins abordés dans le PADD (ressource minérale, qualité de l'air et nuisances sonores, déchets).

Synthèse par objectifs du PADD

Le PADD porte un projet de développement ambitieux qui va de façon assez systématique générer des incidences environnementales négatives. Il est également ambitieux d'un point de vue environnemental et des mesures de réduction, d'atténuation voire de suppression des incidences environnementales négatives du développement sont d'ores et déjà intégrées dans le projet de développement. Ceci en fait un projet de PADD bien intégré d'un point de vue environnemental.

Le graphe suivant fait la synthèse des incidences des différents axes du PADD sur l'environnement. Il permet de repérer facilement les orientations du PADD qui auront l'impact le plus négatif.

De manière logique, ce sont les objectifs de l'axe 3, liés à la prise en compte des risques naturels et à la gestion des ressources, qui ont l'impact le plus positif. Les objectifs des axes 1, 2 et 4 relatifs à la préservation de la trame verte et bleue, au soutien de l'activité agricole et aux recherches d'alternatives à la voiture individuelle obtiennent également des notes très positives. Ce sont les objectifs de développement (économique, tourisme, équipements) de l'axe 1 et 3, qui obtiennent des notes négatives. Ces incidences sont prises en compte dans les autres objectifs qui proposent des mesures.



Synthèse des principales thématiques environnementales

Paysages et patrimoine

Le PADD présente le paysage du Golfe de Saint Tropez comme un paysage identitaire fort reposant sur un juste équilibre entre les espaces naturels, agricoles et bâtis. Le PADD vise à la fois la préservation des paysages bâtis (villages perchés, patrimoine urbain), des paysages agricoles et des paysages naturels (rejoignant les enjeux sur les milieux naturels et la biodiversité).

Risques naturels et technologiques

Le Golfe de Saint Tropez est un territoire fortement soumis aux risques naturels : inondations, incendies, érosion du littoral et submersion marine. Le PADD inclue la prise en compte de ces risques

dans le projet de territoire tant dans l'aménagement que dans l'information et la sensibilisation des habitants vis-à-vis de ces risques.

Les risques technologiques sont très peu abordés dans le PADD, mais ils constituent un enjeu mineur, et sont de toute façon déjà soumis à une réglementation stricte. De façon générale, le SCoT dispose de peu de leviers d'action permettant de maîtriser ces risques.

Milieus naturels et biodiversité

La thématique « milieux naturels et biodiversité » apparaît à travers toutes les ambitions du PADD. En effet, cette prise en compte est cohérente avec les atouts du patrimoine et des ressources naturels qu'offre le territoire du Golfe de Saint Tropez. La prise en compte et la préservation de la trame verte et bleue, et ainsi des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, développées dans le premier axe constitue le point clé de la sauvegarde des fonctionnalités écologiques du territoire. Le PADD insiste également sur la maîtrise de la consommation d'espaces à travers la densification et l'extension raisonnée des espaces urbains.

Ressource espace

Comme expliqué précédemment, le PADD met un point d'honneur sur la limitation de la consommation d'espaces et l'urbanisation maîtrisée. En particulier pour la densification des espaces urbains diffus qui s'effectuera de manière raisonnée et pour l'installation de nouvelles activités qui se développera préférentiellement dans des espaces déjà urbanisés.

Qualité de l'air, GES et nuisances sonores

La principale action menée dans le PADD sur la thématique Gaz à Effet de Serre (GES) et nuisances sonores est liée au développement d'alternatives à la voiture individuelle et aux commerces et services de proximité. Les modes actifs de déplacement sont particulièrement bien traités avec le développement de la continuité des cheminements entre les centres et les quartiers périphériques. De plus, les actions structurantes sur les transports permettent d'envisager une réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à l'état actuel (développement des transports en commun).

De même que pour les émissions de GES et la qualité de l'air, l'apaisement général du trafic automobile et le développement des transports en commun et des modes actifs permettront de réduire les nuisances sonores. Ce point n'est cependant pas abordé dans le PADD, car il n'avait pas été identifié comme un enjeu fort sur le territoire.

Ressource minérale

Le PADD propose de préserver les capacités d'extraction de matériaux à partir des carrières existantes pour maintenir l'autonomie du territoire. Le potentiel minier et géotouristique du projet de géoparc des Maures est identifié comme une cible de développement par le PADD.

Eau et assainissement

Malgré le développement du territoire (économique, démographique, touristique) qui va induire une augmentation de la consommation d'eau potable et des besoins en assainissement, le PADD souligne la nécessité d'une gestion économe de la ressource pour tous les usagers (domestiques, agricoles, industriels) à travers plusieurs mesures de sensibilisation, de maîtrise du niveau de la nappe ou encore d'amélioration de la qualité de l'eau.

Concernant l'assainissement, le PADD encourage l'équipement des stations d'épuration en dispositif de récupération des eaux pluviales.

Déchets

L'augmentation du gisement global de déchets sur le Golfe de Saint Tropez est à prévoir avec le développement du territoire (économique, démographique, touristique). Le PADD présente des solutions pour le traitement des déchets issus du BTP en installant des nouvelles activités de traitement. L'écopole a, elle, pour vocation à être étendue pour améliorer le traitement actuel des déchets verts et accueillir d'autres types de déchets dans le futur.

La gestion des déchets ménagers n'est pas abordée dans le PADD et ne constitue pas un enjeu fort du territoire. Les dispositifs de collectes actuelles seront en mesure de répondre à l'augmentation annoncée.

ANNEXE 2 : LISTE DES HABITATS ET DES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DES SITES NATURA 2000 PRIS EN COMPTE DANS L'ANALYSE

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

La ZSC FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures »

Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301622 - La Plaine et le Massif des Maures sont les suivants (d'après le Formulaire Standard de Données du site mis à jour le 15/11/2017).

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		1,7 (0 %)		P	D			
1170 Récifs		2,7 (0,01 %)		P	D			
1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		1 (0 %)		P	D			
3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes spp.</i>		90 (0,26 %)		P	A	B	B	B
3170 Mares temporaires méditerranéennes	X	525 (1,53 %)		P	A	B	C	A
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>		3 (0,01 %)		P	C	C	B	C
3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		2 (0,01 %)		P	D			
3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion		25 (0,07 %)		P	B	C	B	B
4030 Landes sèches européennes		719 (2,1 %)		P	A	C	B	B
5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>		58,5 (0,17 %)		P	C	C	C	B
5310 Taillis de <i>Laurus nobilis</i>		7 (0,02 %)		P	C	C	C	C
5330 Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques		19,6 (0,06 %)		P	A	C	B	B

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea		199 (0,58 %)		P	C	C	C	C
6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion		8 (0,02 %)		P	C	C	C	C
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		265 (0,77 %)		P	A	C	A	A
8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		379 (1,11 %)		P	A	C	B	B
91B0 Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia		0,1 (0 %)		P	C	C	C	C
92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba		211 (0,01 %)		P	A	C	B	A
92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)		44,6 (0,13 %)		P	A	A	C	B
9260 Forêts de Castanea sativa		2400 (7 %)		P	A	C	B	A
9320 Forêts à Olea et Ceratonia		2,4 (0,01 %)		P	C	C	C	C
9330 Forêts à Quercus suber		14447 (42,16 %)		P	A	B	B	A
9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		1006 (2,94 %)		P	A	C	A	A
9380 Forêts à Ilex aquifolium		10 (0,03 %)		P	C	C	B	C
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		1330 (3,88 %)		P	A	B	A	A

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité (Rep.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative (Sup.) : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- Conservation (Cons.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale (Glob.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

La ZSC FR9301624 « Corniche Varoise »

Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301624 – Corniche Varoise sont les suivants (d'après le Formulaire Standard de Données du site mis à jour le 15/11/2017).

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		633 (2,18 %)		M	A	C	B	B
1120 Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	X	3787 (13,06 %)		M	A	B	B	A
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		1,36 (0 %)		M	D			
1170 Récifs		305 (1,05 %)		M	A	C	A	A
1210 Végétation annuelle des laissés de mer		2 (0,01 %)		P	B	C	C	B
1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		15 (0,05 %)		M	A	C	B	A
1410 Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		0,09 (0 %)		M	D			
2110 Dunes mobiles embryonnaires		0,02 (0 %)		M	C	C	B	C
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		0,5 (0 %)		M	B	C	C	C
2230 Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>		0,4 (0 %)		M	A	C	C	A
3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes spp.</i>		0,5 (0 %)		M	B	C	B	B
3170 Mares temporaires méditerranéennes	X	0,01 (0 %)		P	V	C	C	B
5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>		9,35 (0,03 %)		M	C	C	B	B
5330 Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques		4,9 (0,02 %)		M	A	C	B	A
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		4,9 (0,02 %)		M	B	C	B	B
8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées		0 (0 %)	5	P	A	B	A	A

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D			
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)		0,3 (0 %)		M	B	C	B	B
9320 Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>		14,5 (0,05 %)		M	B	C	B	A
9330 Forêts à <i>Quercus suber</i>		45,3 (0,16 %)		M	B	C	B	B
9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		29,1 (0,1 %)		M	B	C	B	B
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		69,2 (0,24 %)		M	A	C	B	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité (Rep.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative (Sup.) : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- Conservation (Cons.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Evaluation globale (Glob.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

La ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères »

Les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301613 – Rade d'hyères sont les suivants (d'après le Formulaire Standard de Données du site mis à jour le 15/11/2017).

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D			
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		2938,68 (6 %)		P	A	C	B	B
1120 Herbiers de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)	X	12734,28 (26 %)		P	A	B	B	A
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		489,78 (1 %)		P	B	C	B	B
1150 Lagunes côtières	X	134 (0,27 %)		G	B	C	B	A
1160 Grandes criques et baies peu profondes		0 (0 %)		P	A	C	B	A
1170 Récifs		2448,9 (5 %)		P	A	C	A	B

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
1210 Végétation annuelle des laissés de mer		0,1 (0 %)		M	B	C	B	A
1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> endémiques		101 (0,21 %)		P	A	B	B	A
1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		0,2 (0 %)		P	C	C	A	C
1410 Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		10 (0,02 %)		M	B	C	B	B
1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)		139 (0,28 %)		M	C	C	B	B
2110 Dunes mobiles embryonnaires		0,01 (0 %)		P	C	C	C	C
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		7,66 (0,02 %)		M	A	C	C	B
2210 Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>		1,36 (0 %)		M	C	C	C	C
2230 Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>		0,4 (0 %)		M	B	C	B	B
2250 Dunes littorales à <i>Juniperus spp.</i>	X	0,01 (0 %)		M	B	C	C	B
2270 Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>	X	11 (0,02 %)		M	C	C	C	C
3170 Mares temporaires méditerranéennes	X	0,01 (0 %)		M	B	C	A	A
5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>		8,4 (0,02 %)		M	A	C	A	A
5320 Formations basses d'euphorbes près des falaises		101 (0,21 %)		P	A	A	B	A
5330 Fourrés thermoméditerranéens et prédesertiques		2 (0 %)		M	A	C	B	A
8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		10 (0,02 %)		M	A	C	A	A

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code Intitulé	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nbre)	Qualité des données	A B C D			
					Rep.	Sup.	Cons.	Glob.
8330 Grottes marines submergées ou semi-submergées		0 (0 %)	30	M	A	B	A	A
92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)		3 (0,01 %)		M	B	C	C	B
9320 Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>		52 (0,11 %)		M	A	C	A	A
9330 Forêts à <i>Quercus suber</i>		6,8 (0,01 %)		M	B	C	B	A
9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		348 (0,71 %)		M	A	C	A	A
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		24,5 (0,05 %)		M	B	C	B	A

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité (Rep.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative (Sup.) : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- Conservation (Cons.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Evaluation globale (Glob.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

Les espèces végétales et animales de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore

La ZSC FR9301622 « La Plaine et le Massif des Maures »

Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301622 – La Plaine et le Massif des Maures sont les suivantes (d'après le Formulaire Standard de Données du site mis à jour le 15/11/2017).

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				C	R	V	P
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	R	P	C	B	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	p			i	V	P	B	C	A	A
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	V	P	C	B	C	A
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	C	P	C	B	C	B

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	1138	<i>Barbus meridionalis</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
R	1217	<i>Testudo hermanni</i>	p			i	R	M	A	C	A	A
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	C	M	C	A	A	A
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	20	20	i	P	P	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1307	<i>Myotis blythii</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c	650	650	i	P	P	C	B	C	B
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	r			i	R	P	C	B	C	A
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	c			i	R	P	C	B	C	A
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	r			i	P	P	C	B	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
F	6147	<i>Telestes souffia</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	M	C	B	C	B

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD= Données insuffisantes.
- Population (Pop.) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation (Cons.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement (Isol.) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale (Glob.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

La ZSC FR9301624 « Corniche Varoise »

Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301624 – Corniche Varoise sont les suivantes (d'après le Formulaire Standard de Données du site mis à jour le 15/11/2017).

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.		
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	V	D D	D					
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	P	D					
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	P	D					
R	1217	<i>Testudo hermanni</i>	p	50	100	i	P	M	C	B	C	B		
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p	5	10	i	V	M	D					
R	1224	<i>Caretta caretta</i>	c			i	P	P	C	B	C	C		
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c			i	R	P	D					
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c			i	R	P	D					
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c			i	R	D D	D					
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	c			i	P	M	C	B	C	B		
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	V	P	D					

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD= Données insuffisantes.
- Population (Pop.) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation (Cons.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement (Isol.) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale (Glob.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

La ZSC FR9301613 « Rade d'Hyères »

Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301613 – Rade d'Hyères sont les suivantes (d'après le Formulaire Standard de Données du site mis à jour le 15/11/2017).

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.		
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p	1		localities		D D	D					

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P	DD	D			
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	DD	D			
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	D			
A	1190	<i>Discoglossus sardus</i>	p			i	R	M	B	B	A	A
R	1217	<i>Testudo hermanni</i>	p	100	1000	i	R	M	B	C	A	A
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	C	M	C	B	A	A
R	1224	<i>Caretta caretta</i>	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	r			i	P	P	C	B	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	c			i	R	P	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	r			i	P	M	C	B	B	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c	65	65	i	P	M	C	B	B	B
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	c	50	50	i	P	P	C	B	C	B
R	6137	<i>Euleptes europaea</i>	p			i	P	P	B	B	A	A
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	DD	D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population (Pop.) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation (Cons.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement (Isol.) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale (Glob.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Les espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux

La ZPS FR9310110 « Plaine des Maures »

Les espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive 2009/147/CE ayant justifié la désignation de la ZPS FR9310110 – Plaine des Maures sont les suivantes (d'après le Formulaire Standard de Données du site actualisé le 31/01/2003).

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	A B C D		A B C	
			Min	Max			C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
A338	<i>Lanius collurio</i>	r	15	20	p	P	D			
A339	<i>Lanius minor</i>	c			i	R	D			
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	r	51	100	p	P	C	B	C	B
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	r	1	5	p	P	C	B	C	B
A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	1	2	p	P	D			
A073	<i>Milvus migrans</i>	r	20	25	p	P	C	A	C	B
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	r			i	P	C	B	C	B
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	p			i	P	C	B	B	B
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	w			i	P	D			
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	30	60	p	P	C	A	C	A
A229	<i>Alcedo atthis</i>	p	5	10	p	P	C	C	C	C
A231	<i>Coracias garrulus</i>	r	10	15	p	P	B	B	B	B
A246	<i>Lullula arborea</i>	p			i	P	C	A	C	A
A255	<i>Anthus campestris</i>	r	11	50	p	P	C	B	C	B
A302	<i>Sylvia undata</i>	p	101	500	p	P	C	A	C	A

- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD= Données insuffisantes.
- Population (Pop.) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation (Cons.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement (Isol.) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale (Glob.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

La ZPS FR9310020 « Iles d'Hyères »

Les espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive 2009/147/CE ayant justifié la désignation de la ZPS FR9310020 – Iles d'Hyères sont les suivantes (d'après le Formulaire Standard de Données du site actualisé le 31/10/2009).

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	A B C D		A B C	
			Min	Max			C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
A384	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	w	1	5	i	P	D			

Espèce		Population présente sur le site				Évaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	A B C D		A B C	
			Min	Max			C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
A392	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	p	20	30	i	P	B	A	C	B
A464	<i>Puffinus yelkouan</i>	r	360	450	p	P	A	A	C	A
A464	<i>Puffinus yelkouan</i>	c			i	P	A	A	C	A
A604	<i>Larus michahellis</i>	r	4500	4500	p	P	B	A	C	A
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r	1	5	p	P	D			
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	c	5	10	i	P	D			
A010	<i>Calonectris diomedea</i>	r	180	255	p	P	A	B	C	A
A010	<i>Calonectris diomedea</i>	c			i	P	A	B	C	A
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	c			i	P	C	C	C	B
A016	<i>Morus bassanus</i>	w	10	20	i	P	C	B	C	B
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	100	150	i	P	D			
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	r	0	1	p	P	C	B	C	C
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	10	20	i	P	C	B	C	C
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	c	2	5	i	P	C	B	C	C
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	c	5	10	i	P	D			
A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	50	100	i	P	D			
A028	<i>Ardea cinerea</i>	c	5	10	i	P	D			
A029	<i>Ardea purpurea</i>	c	5	10	i	P	C	B	C	C
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	r	5	10	p	P	C	C	C	C
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	10	i	P	B	B	C	B
A100	<i>Falco eleonora</i>	c	1	10	i	P	A	B	C	B
A103	<i>Falco peregrinus</i>	p	12	12	p	P	C	A	C	A
A119	<i>Porzana porzana</i>	c	1	2	i	P	D			
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r	2	5	p	P	D			
A136	<i>Charadrius dubius</i>	c			i	P	D			
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c			i	P	D			
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	w	10	20	i	P	D			
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c			i	P	D			
A160	<i>Numenius arquata</i>	c			i	P	D			

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	A B C D		A B C		
			Min	Max			C R V P	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
A162	<i>Tringa totanus</i>	c			i	P	D				
A165	<i>Tringa ochropus</i>	c	5	10	i	P	D				
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c			i	P	D				
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w			i	P	C	B	C	B	
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c			i	P	C	B	C	B	
A177	<i>Larus minutus</i>	c	10	50	i	P	C	B	C	C	
A179	<i>Larus ridibundus</i>	w	10	20	i	P	D				
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	w	11	50	i	P	B	B	C	C	
A193	<i>Sterna hirundo</i>	c			i	P	D				
A195	<i>Sterna albifrons</i>	c	50	100	i	P	B	B	C	C	
A200	<i>Alca torda</i>	w	10	20	i	P	C	B	C	C	
A204	<i>Fratercula arctica</i>	w	10	20	i	P	C	B	C	C	
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	20	50	p	P	D				
A229	<i>Alcedo atthis</i>	w	1	5	i	P	D				
A302	<i>Sylvia undata</i>	p			i	P	C	B	C	C	

- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD= Données insuffisantes.
- Population (Pop.) : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation (Cons.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement (Isol.) : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale (Glob.) : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».